

HISTOIRE

POPULAIRE

DES VAUDOIS

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES DU DIMANCHE

HISTOIRE

POPULAIRE

DES VAUDOIS

ENRICHIE DE DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ALEXIS MUSTON



PARIS

A L'AGENCE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉCOLES DU DIMANCHE

10, RUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

1862

PRÉFACE.

Cette *Histoire populaire des Vaudois* est le résumé de celle qui a été publiée en 1851, sous le titre de *l'Israël des Alpes*. On en a retranché l'indication des *sources et autorités*, qui se trouvaient mentionnées en tête de chaque chapitre, ainsi que la *Bibliographie* fort étendue qui terminait cet ouvrage, et contribuait peut-être à lui donner quelque prix aux yeux d'une impartiale érudition.

Quelques documents nouveaux ont été en revanche utilisés pour cette nouvelle rédaction, dont certaines parties ont été complétement refondues, dans la mesure toutefois du cadre plus restreint où les faits principaux devaient seuls trouver place.

A l'opinion des auteurs qui ont été cités, au sujet

de l'antiquité des Vaudois des Alpes, considérés par nous comme antérieurs à Valdo de Lyon, nous croyons pouvoir sans indiscrétion ajouter ici le jugement conforme de M. Henri Martin, qui, par ses grands travaux sur l'histoire de France, a acquis sur ces matières une autorité incontestée[1].

Dès l'aurore de la réformation, les Vaudois se sont unis au protestantisme, en arborant la bannière de Calvin, sous laquelle pourtant ils ne se rangèrent pas sans effort, ni sans perdre un peu de leur caractère. Le type que le génie du réformateur tendait à leur imprimer ne s'adaptait pas de tout point à celui qu'ils avaient reçu de la

[1] « Je crois, dit M. Henri Martin, que les deux mouvements religieux antiromains (quoique absolument différents à tous autres égards) qui se sont produits dans le douzième siècle, sont venus, l'un de l'Orient par le Danube, l'autre des vallées des hautes Alpes... »

« Quoi qu'il en soit de *Valdo*, et des *Pauvres de Lyon*, je suis persuadé de l'ancienneté et de l'*originalité* des Églises de la montagne, où la *Nobla Leyczon* me paraît être éclose comme une fleur des Alpes. » (Lettre du 10 septembre 1861.)

Une comparaison que nous avons été à même de faire entre l'idiome de ce poëme et celui d'un *terrier* du treizième siècle, conservé dans les archives du Rhône, et

simple méditation et de la naïve pratique des livres saints. Mais la netteté avec laquelle cette nouvelle empreinte se conserve aujourd'hui parmi eux est assurément due à leur préparation antérieure, et témoigne en quelque manière de l'antique origine et de l'empire profond des doctrines qu'auparavant ils s'étaient transmises dans leurs montagnes.

La longue carrière de persécutions que les Vaudois ont parcourue sans fléchir dans leur foi, sans présenter même, dans les temps les plus orageux, aucun des signes de cette exaltation qui a produit les visionnaires, les extatiques, les prophétisants; la dignité de caractère qu'ils ont conservée dans l'épreuve, ne montrant ni abattement ni faiblesse,

écrit dans la langue populaire du Lyonnais à l'époque dont nous parlons, nous a convaincu du reste que ces deux idiomes étaient tout à fait dissemblables, et que dès lors les auteurs de la *Nobla Leyczon*, ainsi que des autres poëmes vaudois du moyen âge, ne pouvaient être originaires du Lyonnais, ni par conséquent des disciples de Valdo, qui se seraient réfugiés dans les Alpes.

L'esprit évangélique lui seul, conservé dans ces montagnes par les nombreuses copies de l'Évangile en langue vulgaire que se transmettaient les Vaudois, a donné la vie à leur peuplade, et l'a maintenue jusqu'à l'époque de la réformation, avec sa physionomie propre d'Église chrétienne essentiellement évangélique.

ne se laissant jamais entraîner à la suite de quelque succès dans la voie des représailles et de la vengeance, et cependant capables d'héroïsme, comme ils l'ont prouvé lors de leur rentrée prodigieuse dans la patrie, fermée à leur retour par les armes de deux rois; enfin la pureté de leurs mœurs, universellement reconnue dès les premiers temps de leur histoire, font surtout l'intérêt de ces annales, d'où ressortent de si grandes leçons.

Quant à nous, qui retrouvons dans l'histoire de *l'Israël des Alpes* la trace profonde et vivante de ce despotisme prétendu religieux, le plus funeste de tous, qui ne craint pas d'usurper les droits de Dieu et espère forcer les consciences; — la trace non moins éclatante de cette débonnaireté d'esprit que l'Évangile inspire aux vrais disciples du Seigneur, sachant souffrir sans murmure, sans désespoir, sans découragement, dans les situations les plus désastreuses, dans les oppressions et les supplices les plus cruels et les moins mérités; profitons de ce ressouvenir des épreuves infligées à nos pères, pour retremper à la même source que ces nobles martyrs notre foi, notre patience, notre inébranlable constance, notre inépuisable douceur.

Grâce au ciel, ce n'est plus par les actes de l'autorité et par le fanatisme des populations que s'exhale, dans nos contrées, l'esprit de persécution et d'anathème, toujours prêt à renaître là où l'homme serait abandonné à ses mauvais instincts. Quelques regrets aveugles du temps qui n'est plus, quelques vœux isolés, étranges, impuissants, hasardés par des chefs de secte, ou par les enfants perdus d'un parti rétrograde : voilà tout ce qui reste de ces terribles égarements d'un passé qui, nous l'espérons, ne reviendra jamais dans les contrées où l'Évangile a fait régner enfin l'esprit de justice et de liberté.

On nous calomnie, on nous outrage dans la personne de nos pères; on défigure à cet effet l'histoire, les annales, les biographies. N'opposons à ces mensonges que la calme majesté de l'histoire authentique, puisée aux sources mêmes.

Les Vaudois nous fournissent, dans ce livre, une des plus belles réhabilitations et des plus décisives de ces races proscrites qu'on traitait comme criminelles, et qui étaient vraiment le sel de la terre.

Le protestantisme, disent quelques hommes, est

essentiellement l'esprit de révolte, d'insubordination, de désordre : nulle société ne peut subsister avec ses principes. Répondez, généreux, intrépides, miséricordieux habitants des vallées vaudoises du Piémont et des Alpes! Pour cela, il vous suffit de paraître.

Qu'on nous montre à côté de vous, qu'on mette en parallèle avec vous quelque peuple opprimé, persécuté, qui ait mieux, qui ait aussi bien que vous maintenu la résistance au pouvoir dans la mesure d'une légitime et inévitable défense de la seule liberté que vous invoquiez, celle d'obéir au devoir; — et qui ait persisté jusqu'au bout, malgré l'indignité des princes, à allier étroitement les deux maximes :

Craignez Dieu, honorez le roi!

Ce que l'Évangile a opéré dans le cœur et dans la vie de ces populations souffrantes, il l'opère semblablement dans tous les cœurs chrétiens. Les chefs des peuples ont pu apprendre, eux aussi, par de nombreux exemples, que les meilleurs soutiens des trônes sont les chrétiens qui veulent avant tout et

malgré tout servir Dieu, comme Dieu le demande; l'adorer en esprit et en vérité.

Sous ce rapport, l'*Histoire populaire des Vaudois* que nous faisons paraître, emprunte une importance particulière aux débats de l'époque présente, et à la crise religieuse que nous traversons.

L'esprit de l'Évangile a fait leur gloire et leur force, au milieu des difficultés suscitées par l'oppression; puisse-t-il, au souffle de la liberté, faire leur puissance d'action rénovatrice dans l'Italie régénérée, et leur bonheur dans leurs antiques vallons!

Bourdeaux, le 15 octobre 1861.

ALEXIS MUSTON.

HISTOIRE

POPULAIRE

DES VAUDOIS

CHAPITRE PREMIER.

LES VAUDOIS ET VALDO.

L'unité d'existence qui éclate dans les destinées du peuple vaudois est due à la continuité de ses luttes pour la liberté de conscience; ces destinées portent l'empreinte d'une foi simple et forte, tournée vers la vie active, sous la seule influence de la Bible.

On n'est pas d'accord sur l'époque précise de l'origine des Vaudois; les auteurs anciens et la plupart des modernes ne les font remonter qu'à Valdo de Lyon; quelques-uns de ceux qui ont tout spécialement étudié cette question pensent, néanmoins, qu'ils lui sont antérieurs.

I

Valdo, qui vivait en 1260, était un homme de négoce, et probablement un homme de plaisir, puisque c'est dans un repas de fête qu'eut lieu l'événement saisissant à la suite duquel sa vie fut soudain transformée.

Un de ses amis tomba mort à ses côtés, et cette

mort subite fit une si vive impression sur l'esprit de Valdo que son caractère et sa conduite en furent complétement changés. Cette mort sans préparation, survenue au milieu des dissipations du monde, lui causa des craintes au sujet de son âme, et le porta à s'occuper de la sienne propre.

Sous l'empire de cette impression il se fût peut-être retiré dans un cloître, comme il arrivait alors à beaucoup d'esprits sérieux, si les devoirs que lui imposait le soin de ses affaires et de sa famille ne l'eussent retenu; mais l'étude des ouvrages de dévotion, et particulièrement de la Bible, prit dès lors une place importante dans ses loisirs.

Ses convictions se formèrent sous cette double influence. La méditation dans une vie active est presque toujours féconde. La Bible si peu connue à cette époque eut, pour Valdo, l'attrait d'une découverte, et le propre de toute découverte est d'inspirer à celui qui l'a faite le désir de la propager. C'est par ses soins et à ses frais qu'eut lieu la première traduction des livres sacrés dans un idiome populaire. Un érudit de Lyon, nommé Étienne d'Anse, fut chargé par Valdo de les traduire d'après la Vulgate dans la langue usuelle du Lyonnais; il eut pour secrétaire un jeune homme nommé Bernard d'Ydros, qui depuis devint prêtre. Il est à croire que Valdo lisait lui-même dans sa famille ces livres ainsi traduits à mesure qu'on les lui remettait, et que peu à peu des voisins et des amis se joignirent à ces réunions domestiques.

Ceux-ci, à leur tour, copièrent ou firent copier la nouvelle traduction, et répandirent ainsi la connaissance des livres saints parmi le peuple. C'est de la

sorte que naquirent et se fortifièrent les premiers éléments du réveil religieux qui devait bientôt éclater. Une nouvelle phase dans les convictions religieuses de celui qui en était l'auteur vint donner à ce réveil une popularité inattendue.

Valdo, prenant à la lettre certains passages de l'Écriture sainte, s'était décidé à vendre tous ses biens, pour les distribuer aux pauvres; d'autres marchands suivirent son exemple, et c'est alors que ses disciples reçurent le nom de *Pauvres de Lyon*.

Ils se réunissaient, dit-on, sur les places publiques, pour annoncer la parole de Dieu, et rappeler les hommes d'Église à la simplicité évangélique des premiers temps; c'est alors que l'on commença à prendre contre ces novateurs des mesures de répression.

Leurs assemblées furent interdites dans la ville. Alors ils se réunirent dans les campagnes environnantes. Leur auditoire était souvent en sabots; de là le nom d'*Insabattati* qu'on leur donne quelquefois dans les chroniques latines.

Mais l'évêque de Lyon, dont le pouvoir était à peu près égal à celui d'un gouverneur de province, résolut de supprimer toute espèce de réunions de ce genre, et condamna la doctrine de Valdo. Le point caractéristique de cette doctrine était qu'un bon laïque vaut mieux qu'un mauvais prêtre, et que tout homme a le droit d'annoncer l'Évangile.

Valdo en appela au pape de la décision de l'évêque, et envoya des délégués auprès d'Alexandre III. Le concile de Latran était alors assemblé (1170).

Le concile nomma une commission pour examiner la demande des Vaudois. Un des membres de cette

commission, Gautier de Mapes, franciscain anglais, raconte lui-même l'impression que produisit à Rome l'arrivée de ces députés. « Ils se présentèrent, dit-il, avec des livres de la Bible et un psautier; mais comme ils étaient d'apparence commune et rustique, on ne vit là qu'une prétention ridicule. »

Lui-même s'était entretenu avec eux; mais, au lieu de s'informer de leur doctrine, il ne fit que les interroger sur la valeur de quelques termes scolastiques auxquels ils n'entendirent rien; aussi ne doit-on pas être surpris de lire dans ses écrits : qu'il les avait trouvés fort ignorants et qu'il s'étonnait même de l'attention que le concile leur avait accordée.

En conséquence, ils furent renvoyés et leur condamnation déjà prononcée par l'évêque fut ratifiée par le pape. Les Vaudois de Lyon ne laissèrent pas néanmoins de persévérer dans leur doctrine; et cette persévérance ne devait pas tarder à leur valoir l'excommunication.

Ce fut Lucius III qui, lors du concile de Vérone (1183), dans une bulle contre les hérétiques, mit les Vaudois au nombre des réprouvés. L'évêque de Lyon, Jean de Bellemains, les chassa du diocèse. Ils se dispersèrent alors en diverses contrées, et reçurent différents noms, selon le génie des lieux ou le hasard des circonstances : *Pâtireux* (Paterini) de ce qu'ils savaient pâtir sans se plaindre; *Picards*, de l'extension qu'ils avaient prise en Picardie; *Léonistes*, de ce qu'ils venaient de Lyon; *Évangélistes*, de ce qu'ils annonçaient l'Évangile.

Mais ainsi déracinés du sol natal, ils ne purent conserver une existence distincte au sein de ces popula-

tions étrangères; partout, au contraire, nous les voyons s'y fondre peu à peu, et disparaître enfin au bout de quelques générations.

Leur existence serait depuis longtemps oubliée s'il n'avait survécu, dans les vallées du Piémont, une petite peuplade, connue sous le nom de Vaudois, et célèbre par les nombreuses persécutions qu'elle a subies jusqu'au siècle dernier.

Quant à Valdo, il se fixa d'abord dans les Pays-Bas, puis en Allemagne, et enfin en Bohême, où il mourut vers l'an 1179 [1].

Les poëmes vaudois [2] qui datent du douzième siècle ne sont pas écrits dans les traditions vaudoises, et n'offrent pas la moindre trace d'un souvenir d'origine étrangère. Quelques-uns des écrits dus aux Vaudois des Alpes (les poëmes du Despreczi del Mont et du *Povel sermon,* par exemple) sont de l'époque où les disciples de Valdo auraient dû venir dans ces montagnes[3]; et non-seulement il n'est pas question de cette immigration, mais jamais le nom de Valdo, ni rien de ce qui se rapporte à ce personnage n'est rappelé dans

[1] La plupart de ces détails sont tirés d'un ouvrage intitulé: *L'Église de Lyon*, par C. de Faye (Paris, Grassart, 1859, XII, et p. 168). — L'auteur indique lui-même les autorités sur lesquelles il s'appuie.

[2] On peut s'en assurer par la comparaison du langage des poëmes vaudois avec celui d'un Terrier de 1370, conservé dans les archives de Lyon et écrit en langue vulgaire.

[3] Les vallées des Alpes, connues sous le nom de *Vallées vaudoises*, sont, du côté de la France, celle de Freyssinières; et du côté du Piémont, celles du Pelis, de Pérouse et de Saint-Martin. Précédemment ils avaient, en outre, peuplé en France la vallée de Vallouise et celle de l'Abbayette; en Piémont, une partie de celles du Pô et de la Doire, ainsi que toute celle de Pragela.

les écrits vaudois les plus anciens, même par allusion.

Enfin, la doctrine de Valdo admettait que tout laïque était apte à prêcher l'Évangile; les Vaudois, au contraire, ont toujours exigé une préparation spéciale, et n'autorisaient un nouveau prédicateur qu'après l'avoir astreint à un noviciat de quelques années, dans lequel il se préparait aux devoirs de sa charge, sous la direction d'un pasteur plus âgé[1]. Ils envoyaient ainsi leurs Barbas[2] deux à deux, comme avaient été envoyés les apôtres (Marc VI. 7).

Ces différentes considérations amènent à se demander si les circonstances historiques de la haute Italie n'auraient pas permis aux Vaudois des Alpes de se produire et de se maintenir dans ces montagnes avant le douzième siècle, c'est-à-dire avant Valdo, et s'ils ne sont pas fondés, dès lors, à prétendre qu'ils ne procèdent pas de lui.

II.

Lorsque l'empire de Constantin fut divisé en diocèses, ce fut Milan et non pas Rome qui devint la capitale du diocèse d'Italie. Ce diocèse renfermait sept provinces indépendantes les unes des autres, et qui avaient chacune leur gouvernement particulier. L'une de ces provinces était les Alpes Cottiennes où se trouvent les vallées vaudoises.

[1] Voir la *lettre des Vaudois à OEcolampade*. — *Hist. de la Réforme en Suisse*, par Ruchat.

[2] Nom des ministres vaudois. De là l'épithète de Barbet donnée par dérision aux Vaudois. On montre encore dans le Champsaur une sommité auprès de laquelle les Barbas avaient prêché, et qui conserve le nom de *Rocca-Barbas*.

La prédominance graduelle de Rome qui s'établit ensuite mit en saillie l'indépendance continue du diocèse de Milan, qui fut le dernier à se soumettre à la papauté.

Au quatorzième siècle, les prêtres y jouissaient encore du droit de se marier, et le rite ambroisien s'y est conservé jusqu'à la réformation. On peut croire dès lors que les idées de saint Ambroise s'y conservaient aussi : or, saint Ambroise niait la succession apostolique des papes [1], réprouvait le culte des images [2], et ne reconnaissait d'autre autorité de foi que celle de la Bible [3].

Ce que nous savons des évêques qui lui succédèrent jusqu'au sixième siècle, montre qu'ils partageaient ces opinions [4].

Dans le siècle suivant il y en eut neuf qui renouvelèrent leur protestation d'indépendance vis-à-vis du saint-siége [5].

Au huitième siècle le concile de Narbonne, auquel assistaient des prélats de la haute Italie, ne recommande aux fidèles, en fait de prières, que l'oraison dominicale et le symbole des apôtres.

Dans le neuvième siècle, celui de Francfort réprouva le culte des images, et Claude, évêque de Turin, maintint à cet égard la doctrine du concile, ainsi qu'il maintenait celle de saint Ambroise sur l'autorité de la

[1] *De pœnitentia*, lib. I, cap. VI.

[2] *De fuga sæculi*, lib. VI, cap. V. — *De officiis*, lib. I, cap. XXVI.

[3] *De fide, ad Gratianum*, lib. I, cap. IV.

[4] Philastrius, *Hæreses*, cap. LX, LXI, LXVII, LXIX ; *Cyprianus*, p. 552. — Sancti Chromatii *Sermones*, sermo II, p. 162, 166, 175, etc.

[5] En 553.

Bible [1]. Les chrétiens des Alpes devaient donc rester attachés à ces doctrines, sans se douter peut-être qu'elles fussent contestées en dehors de leur province; ils n'avaient dès lors aucun motif de protester contre quoi que ce soit, et rien ne pouvait encore attirer l'attention sur eux.

Dans le siècle suivant, l'autorité de la cour de Rome, appuyée sur les *Fausses décrétales*, chercha à se substituer dans tous les diocèses à celle des métropolitains.

Le diocèse archiépiscopal de Milan fut celui qui résista le plus énergiquement à cette prétention. Tous les évêques de ce diocèse appuyèrent leur métropolitain, et les protestations de l'évêque de Verceil à cet égard sont parvenues jusqu'à nous [2].

Il n'y avait donc pour les chrétiens des Alpes aucun motif de prendre la parole pour leur compte, ni de s'isoler dans l'Église.

Dans le onzième siècle (et nous touchons ici à l'époque de la *Noble-Leçon*), le concile de Mantoue refuse encore de reconnaître le pape pour chef de l'Église : ce qui atteste l'esprit d'indépendance dont la haute Italie était restée le boulevard jusqu'à cette époque.

III

La *Noble-Leçon*, que nous venons de nommer, est un poëme écrit dans la langue des Alpes vaudoises [3];

[1] *Comment. in Epist. ad Galat.*, Bibl. patr. (t. I, p. 789-844).

[2] *Ato* dans d'Achery, *Spicilegium veterum auctor.*

[3] On l'appelle la langue romane, mais elle est différente cepen-

l'auteur parlant de ses coreligionnaires les appelle Vaudois[1] et l'ouvrage porte sa date dans un vers[2], que n'ont pu altérer les copistes. Cette date est celle de l'an 1100 : ce qui suppose que l'auteur du poëme a vécu au moins un demi-siècle avant Valdo.

Cette date, a-t-on dit, n'est qu'approximative et pourrait être avancée jusqu'à l'époque de la dispersion des disciples de Valdo, c'est-à-dire vers l'an 1182.

Voyons si les faits historiques autorisent cette hypothèse.

A l'époque où la *Noble-Leçon* fut écrite, les exercices mystiques des millénaires étaient dans toute leur force. L'auteur du poëme vaudois y fait non-seulement allusion, mais il appelle les peuples à la repentance, en se basant sur cette croyance générale : que le monde était près de finir[3].

D'après l'Apocalypse (xx, 2 et 3), le dragon devait être précipité et enchaîné dans l'abîme, jusqu'à ce que mille ans fussent accomplis.

dant de celle des troubadours ; ainsi la connaissance de l'idiome parlé dans les montagnes de Bobi et de Pral, au fond des vallées vaudoises, suffit pour qu'on puisse comprendre la *Nobla-Leyczon*, et ne suffirait pas pour la parfaite intelligence de Bertrand de Born. — On peut établir, du reste, que l'idiome des Vaudois est bien celui de la Noble-Leçon, en comparant ce poëme avec les actes du synode d'Angrogne, rédigés en 1532, et conservés en man. à Dublin (Bibl. du coll. de la Trinité), ainsi que ces actes avec le langage actuel.

[1] *Nobla-Leyczon*, vers 372.

[2] Ce vers est le sixième du poëme ; il est ainsi conçu :

. . . . . . Ben ha mil e cent anez
Que fu scrita l'ora que sian al darrier tempz.

(Il y a bien mil et cent ans que fut écrite l'heure que nous sommes au dernier temps.)

[3] Vers 5, 376, 474.

A quelle date devait se réaliser la sinistre prophétie, de la fin du monde, ou consommation du siècle?

Il en existe deux, inscrites non-seulement dans l'histoire, mais sur les monuments religieux.

La première date fut la consommation du premier millénaire, à partir de l'ère chrétienne, tombant le dernier jour de 999. Lorsque l'année 1000 apparut, les peuples chrétiens en proie aux plus vives angoisses respirèrent; la longue période d'apathie et de découragement qui avait précédé fut suivie d'une prodigieuse activité : des églises s'achevèrent de toutes parts, et le luxe de la nouvelle architecture nommée romane-secondaire prouve que les peuples avaient foi dans l'avenir [1].

« Cependant, vers la fin du onzième siècle, les terreurs populaires se réveillèrent de nouveau. Saint Jean avait écrit l'Apocalypse à la fin du premier siècle; les millénaires prétendirent que la période de mille ans ne commençait qu'à la date de la révélation de saint Jean, et par suite que la fin du monde tomberait au plus tard en 1100. C'est à cette époque de la seconde terreur religieuse que la *Noble-Leçon* fut écrite [2]. »

Dès que le douzième siècle s'ouvrit, un élan indescriptible anima le monde chrétien. « Au douzième siècle, dit M. Ampère, époque incomparable, tout naît, tout resplendit à la fois dans le monde moderne; cheva-

[1] Voir de Caumont, *Hist. de l'architecture religieuse*, p. 102, 104. — Batissier, *Éléments d'archéologie nationale*, p. 441, etc.

[2] Portal, auteur des *Ancêtres des Huguenots*, lettre du 18 août 1860.

lerie, croisades, architecture, langue, littérature, tout jaillit à la fois comme par la même explosion; c'est là que débute véritablement l'histoire de nos arts et des autres civilisations de l'Europe [1]. »

« Certes, ce ne fut pas à cette époque de rénovation de toutes choses que la *Noble-Leçon* fut écrite; ce poëme s'adresse à une société en décadence, qui attend l'heure du jugement dernier. Dès que l'année 1100 fut écoulée, les millénaires rentrèrent une seconde fois et pour toujours dans l'oubli. Ainsi donc, alors même que la *Noble-Leçon* ne porterait pas de date, la date de sa rédaction ne serait pas moins certaine [2]. »

On peut faire remarquer enfin que la forme littéraire des poëmes Vaudois indique une littérature déjà assez avancée, laquelle, par conséquent, devait avoir un passé déjà assez étendu, et faire remonter bien au-delà de l'époque de Valdo l'origine des Vaudois, puisque l'un des monuments de cette littérature serait lui-même antérieur de près d'un siècle à ce réformateur.

IV

Si maintenant on tient compte de la persistance avec laquelle les anciennes idées se maintiennent dans les montagnes, et par suite de la difficulté que les innovations trouvent toujours à s'y introduire,

[1] Ampère, *Hist. littéraire de la France*. L'architecture ogivale est née à cette époque.

[2] Portal, lettre précitée.

et qu'on réfléchisse aux circonstances de détail que nous avons rappelées, il nous semble que l'existence des Vaudois dans les Alpes, en dehors de l'influence de Valdo, et avant même qu'il eût paru, est non-seulement admissible, mais probable. Les faits historiques permettraient du moins de s'en rendre compte, lors même qu'on n'eût pas pour l'établir le monument de la *Noble-Leçon*.

A la date de ce poëme, en effet, le rituel romain n'était pas encore adopté dans le diocèse de Milan, la lecture de la Bible n'y était pas défendue aux laïques, les prêtres ne s'y faisaient pas encore du célibat une obligation absolue; ce sont précisément ces caractères de doctrine et de mœurs, mais avec une empreinte plus antique et plus simple, qui éclatent chez les Vaudois, où la supériorité des vertus pratiques n'a jamais été contestée. Et ce nom de Vaudois employé dans un écrit de l'an 1100, pour désigner les habitants d'un pays dont l'indépendance a été garantie par tant d'événements, et où Valdo n'a jamais mis le pied, n'autorise-t-il pas à penser que les Vaudois des Alpes sont antérieurs à lui?

Qu'étaient-ils donc, sinon des chrétiens abrités dans leurs solitudes contre les innovations du dehors, n'ayant aucune importance comme parti, et conservés à peu près tels qu'ils avaient dû être lorsque le christianisme pénétra dans leurs montagnes?

C'est au moment où l'indépendance de la haute Italie est près de cesser, que la leur se prononce : ils se trouvent isolés, moins parce qu'ils se modifient que parce qu'ils restent ce qu'ils sont. C'est ce qui arrive presque toujours dans les montagnes, où se

conservent les anciennes coutumes, aussi bien rurales que civiles ou religieuses.

On ne peut apprécier le moment où l'individualité de ces peuplades isolées s'accuse pour la première fois. Ainsi, les Vaudois des Alpes ne nous offrent une existence distincte que lorsqu'ils commencent à attirer l'attention; ils paraissent à peine naître pour l'histoire, lorsque sans doute ils existaient déjà depuis longtemps.

Leur existence est, dans l'histoire, comparable à ce que sont dans les mers ces grandes algues, dont les sommités, seules visibles, s'élèvent à peine au-dessus de la surface des eaux, tandis que par leurs racines elles pénètrent jusqu'au sol primitif d'où elles tirent leur vie à travers les profondeurs de l'Océan.

CHAPITRE II.

YOLANDE ET CATTANÉE.

Les plus anciens documents historiques où il soit fait mention des Vaudois sont — indépendamment de la *Nobla-Leyczon*, qui est de l'an 1100[1] — le rescrit de l'empereur Othon IV, allant se faire sacrer à Rome, et passant par Turin, où il accorda, en 1209, à l'archevêque de cette ville le droit de combattre les Vaudois par les armes[2].

Puis, en 1220, un arrêté de la municipalité de Pignerol, qui imposait certaines limites à l'étendue de leur commerce et de leurs relations[3].

Il est encore fait mention des Vaudois, en 1231, dans une bulle de Grégoire IX contre les hérétiques[4]; en 1235, dans un synode tenu à Avignon contre les Albigeois[5]; en 1332, dans un bref de Jean XXII contre

[1] Elle a été publiée dans Léger, *Hist. des Églises vaudoises*. — Morland, *Idem* (anglais). — Hahner, *Hist. des sectes du moyen âge* (allemand).

[2] *Monumenta patriæ*, t. I, Turin (ouvrage publié par ordre du gouvernement).

[3] *Recueil des actes de la municipalité de Pignerol*, Turin, 1602 (latin). — Inséré aussi dans *Monumenta patriæ*, t. I.

[4] Mac-Grie, *Hist. de la réformation en Italie* (anglais).

[5] Gieseler, *Hist. ecclésiastique* (allemand).

les hérétiques[1]; et dans les bulles de Benoît XII (1335), d'Urbain V (1369), de Grégoire XI (1373), et de Clément VII (1380) sur le même sujet[2].

Mais il ne nous est resté aucune relation d'ensemble sur les mesures de rigueur dont ces proclamations peuvent avoir été suivies. Il est à remarquer cependant qu'à ces diverses époques, d'après les pièces précitées, le foyer de l'hérésie vaudoise ne cesse d'être placé dans les Alpes du Dauphiné ou du Piémont, c'est-à-dire dans les contrées qu'ils habitent encore aujourd'hui.

Le premier événement qui ait laissé des traces assez marquées pour permettre un récit historique, est l'espèce de croisade qu'Innocent VIII suscita tout spécialement contre les Vaudois, par une bulle du 5 des calendes de mai 1487[3].

Voici quelle en fut l'origine :

La sœur de Louis XI, nommée *Violante* ou Yolande, avait épousé Amédée IX, duc de Savoie, et devenue veuve en 1472, elle gouverna ses États en qualité de régente.

Sur des plaintes du clergé, ou des dénonciations qui nous sont inconnues, elle ordonna aux seigneurs de Pignerol et de Cavour de faire rentrer les Vaudois au giron de l'Église romaine. Cet ordre est du 23 jan-

[1] Rorengo, *Mémoires historiques*, Turin, 1649, p. 16 (italien).

[2] Ces bulles sont citées dans Valbouays, Chorier, Raynaldi, *Annales*. — Le P. Albert, *Hist. du diocèse d'Embrun*, etc.

[3] Léger, t. II, p. 15, met cette bulle à l'année 1477, mais Innocent VIII ne prit la tiare qu'en 1484, et la date de la bulle est suivie de ces paroles : *Troisième année de notre pontificat*, ce qui la place à 1487.

vier 1476. Les Vaudois ne refusèrent pas de se soumettre à ce que l'on demandait d'eux, mais ils voulurent qu'auparavant on leur prouvât qu'ils étaient dans l'erreur.

La duchesse Yolande convoqua à cet effet quelques-uns de ses grands vassaux, et se proposait d'assister elle-même aux conférences, lorsqu'elle fut enlevée par ordre du duc de Bourgogne, en guerre avec Louis XI, auquel il craignait qu'elle ne portât secours; mais le fils de la duchesse, Charles Ier, étant monté sur le trône, donna suite au projet de sa mère, et pour la première fois les Vaudois furent appelés à exposer officiellement leur doctrine [1].

Pour la première fois aussi la divergence qui s'était établie, par le laps des temps et les innovations graduelles du culte catholique, entre les doctrines de l'Église officielle et celles dont les Vaudois avaient conservé ou renouvelé le dépôt, prit le caractère d'une dissidence réelle et apparut dans tout son jour.

La question fut alors soumise au saint-siége; et cette dissidence lui parut si redoutable, qu'immédiatement après avoir pris connaissance des doctrines vaudoises, au lieu de chercher à les réfuter, le pape fulmina une bulle d'extermination contre ceux qui les professaient.

« Le principal moyen de séduction que Satan a inspiré à ces hérétiques, dit Innocent VIII, dans sa « bulle de 1487, est une grande apparence de vertus « et de piété. Quiconque en tuera un aura ses péchés « entièrement pardonnés, et quiconque s'emparera

[1] En novembre 1485.

« de leurs biens en jouira comme d'une possession « légitime[1]. »

Qu'on juge de l'empressement que durent montrer en Italie et en plein moyen âge les zélateurs qui s'armèrent sur de pareilles promesses. Combien de coureurs d'aventures, de volontaires sans aveu, vagabonds attirés par l'appât du butin, ne vit-on pas alors sous les drapeaux de la foi catholique ! Et cette croisade répondait à l'appel d'un pontife sans mœurs[2], qui présentait les vertus des Vaudois comme n'étant qu'un piége de Satan.

Le chef qu'Innocent VIII donna à cette armée si mélangée ne fut heureusement pas un général, mais un archidiacre de Crémone, nommé Albert de Capitaneïs, ou simplement Cattanée.

S'étant rendu à Pignerol, il commença par envoyer dans les vallées vaudoises des moines prêcheurs, afin, disait-il, de ne leur laisser aucune excuse, si le pays refusait de se ranger avec soumission sous le joug de l'Église romaine.

Les Vaudois, de leur côté, envoyèrent à Cattanée deux députés, dont le discours nous a été conservé par le légat lui-même[3].

« Ne nous condamnez pas sans nous entendre, lui « dirent-ils ; nous sommes des chrétiens et des sujets

[1] Les expressions latines de la bulle sont bien plus énergiques encore. — Voir cette pièce dans Léger, t. II, ch. 1.

[2] Témoin l'épigramme contemporaine :

Octo nocens genuit..., etc.

[3] Mémoires de Cattanée dans les *Preuves de l'hist. de Charles VIII*, par Geoffroy.

« fidèles; nos Barbas sont prêts à prouver, soit en « public, soit en particulier, que nos doctrines sont « conformes à la parole de Dieu, ce qui les rend « plutôt dignes d'éloge que de blâme. Il est vrai que « nous n'avons pas voulu suivre les transgresseurs de « la foi évangélique, qui ont brisé depuis si long- « temps avec la tradition des apôtres; nous n'avons « pas voulu nous conformer à leurs préceptes corrom- « pus, ni reconnaître d'autre autorité que celle de la « Bible; mais nous trouvons notre bonheur dans une « vie simple et pure, par laquelle seule s'enracine « et grandit la foi chrétienne. Nous méprisons l'a- « mour des richesses et la soif de dominer, dont « nous voyons nos persécuteurs dévorés. Notre espé- « rance en Dieu est du reste plus grande que notre « désir de plaire aux hommes. Prenez garde de ne « pas attirer sur vous-mêmes sa colère en nous per- « sécutant, et sachez que si Dieu le veut, toutes les « forces que vous avez réunies contre nous ne pour- « ront rien. »

Cette sainte assurance ne fut pas trompée; Dieu le voulut, et cette armée d'envahisseurs s'évanouit autour des montagnes vaudoises, comme des eaux de pluie dans le sable des déserts.

Les habitants s'étaient concentrés sur les points les plus inaccessibles; l'ennemi, au contraire, s'étendait dans la plaine, et soit par incapacité stratégique, soit par l'orgueilleux désir d'étaler un grand déploiement de forces militaires, Cattanée voulut les attaquer sur tous les points à la fois; de sorte que depuis le village des Biolets, situé dans le marquisat de Saluces, jusqu'à celui de Sezanne, qui faisait partie

du Dauphiné, ses lignes, sans profondeur, tenaient tout le pays.

Il voulut étouffer d'un seul coup l'hydre de l'hérésie. D'un seul coup aussi sa force fut brisée, car ses lignes affaiblies furent partout rompues, ses bataillons repoussés dans une fuite précipitée, et assaillis sur leurs derrières par ceux qu'ils venaient d'assaillir.

On ne combattait qu'avec des piques, des épées et des flèches. Les Vaudois s'étaient fait à la hâte de grands boucliers, et même des cuirasses, avec des peaux de bêtes, recouvertes d'épaisses écorces de châtaignier, dans lesquels les traits ennemis s'arrêtaient sans leur faire de mal. Ces traits, ralentis par la distance, et tirés de bas en haut, pénétraient dans ces écorces d'arbre sans avoir la force de les traverser; les Vaudois, au contraire, pleins d'adresse et de vigueur, *surtout pleins* de confiance en Dieu, et mieux postés pour se défendre, tiraient de haut en bas avec un avantage victorieux. Il y eut cependant un poste où, malgré l'énergie de leur défense, l'ennemi parut près de forcer le passage. C'était le point central de cette grande ligne d'opérations, sur les hauteurs de Saint-Jean, aboutissant aux montagnes d'Angrogne, à un endroit nommé Rochemanant.

Les croisés avaient envahi les costières par le bas, et montaient de gradin en gradin, en resserrant leurs rangs autour de ce boulevard naturel, derrière lequel les Vaudois avaient abrité leurs familles. Voyant plier leurs défenseurs, ces familles éplorées se jettent à genoux, et les femmes, les enfants, les vieillards, s'écrient tous ensemble avec ferveur : *O Dio, aijutaci!* O Seigneur, aide-les ! ô mon Dieu,

sauve-nous ! Tel était le seul cri, le cri de leur prière, qui de ces cœurs brisés s'échappa vers le ciel. Mais les ennemis s'en raillaient, et voyant cette troupe à genoux, ils précipitèrent leur marche. « Les miens, les miens, vont vous faire réponse ! s'écrie un de leurs chefs, surnommé le *Noir de Mondovi*, à cause de son teint basané ; et aussitôt joignant la jactance à l'insulte, il lève la visière de son casque pour montrer qu'il ne craignait pas de braver ces pauvres gens qu'il insultait; au même instant une flèche acérée, décochée par un jeune homme d'Angrogne, nommé Pierre Revel, vint frapper ce nouveau Goliath avec tant de violence, qu'elle pénétra dans le crâne, entre les deux yeux et le renversa mort. Sa troupe, frappée d'épouvante, recule en désordre ; une terreur panique s'empare d'elle ; les Vaudois saisissent ce moment, font une sortie impétueuse, les renversent devant eux, s'élancent à leur poursuite et les balayent jusque dans la plaine, où ils les laissent vaincus et dispersés.

Puis ils remontent auprès de leurs familles si miraculeusement délivrées, se jettent à genoux à leur tour, et rendent grâce tous ensemble au Dieu des armées de la victoire qu'ils viennent de remporter. « O Dieu de mon salut, Dieu de ma délivrance ! » eussent-ils pu chanter alors si ce beau cantique eût été connu. Mais ils en avaient dans le cœur toutes les inspirations. C'est la confiance en Dieu qui fait la force des hommes ; l'humble Israël des Alpes était alors invincible, comme le peuple de Moïse sous la conduite de Josué.

Une nouvelle expédition fut tentée le lendemain

pour s'emparer du poste redoutable où la force victorieuse d'en haut semblait siéger avec ces héroïques montagnards. Les ennemis prirent une route différente ; ils suivirent le bas de la vallée d'Angrogne pour pénétrer jusqu'au Pic-du-Tour, d'où, remontant par la Vachère, ils auraient été maîtres de tout le pays.

Mais un brouillard chargé d'obscurité et de périls, tel qu'il en surgit quelquefois inopinément dans les Alpes, vint s'abattre sur eux, précisément lorsqu'ils étaient déjà engagés dans les sentiers les plus dangereux et les plus difficiles. Ignorant la disposition des lieux, marchant avec défiance, incertains de la route qu'ils devaient tenir, et ne pouvant s'avancer qu'isolément sur ces rochers bordés de précipices, ils plièrent à la première attaque des Vaudois ; et comme ils ne pouvaient se ranger en bataille, ils furent aisément défaits.

Les premiers qui sont repoussés reculent avec précipitation, ils renversent ceux qui les suivent ; le trouble se propage, le désordre se met partout ; la retraite devient une fuite, la fuite une catastrophe, car ceux qui rétrogradaient glissent sur ces rochers humides, dont les brouillards leur dérobaient le bord. Les autres, croyant trouver dans ces sinuosités une issue libératrice, se précipitent à leur tour dans les abîmes où les premiers se sont déjà engloutis.

Bien peu parvinrent à se sauver ; la plupart s'égarèrent dans les profondeurs des ravins ou sur les arêtes des rochers.

Cette décisive déroute, due à la volonté de Dieu bien plus qu'aux armes des Vaudois, acheva la délivrance de cette vallée, dans laquelle les troupes de

Cattanée ne reparurent plus. Le détachement qui venait d'être détruit d'une manière si complète et si inattendue fut le dernier que les rives de l'Angrogne virent passer avant l'époque de la réformation. Le capitaine qui le commandait se nommait Saguet de Planghère, et le gouffre dans lequel il tomba se nomme encore aujourd'hui, à quatre siècles de distance, le *Toumpi de Saguet* (gouffre de Saguet).

Sur la montagne de Roderie, dans la vallée de Pragela, les Vaudois, dit Cattanée, favorisés par la nature des lieux, mirent en fuite les croisés en faisant rouler sur eux des avalanches de rochers ; après quoi ils descendirent, les attaquèrent corps à corps et prolongèrent le combat jusqu'au soir. Quelques-uns cependant furent faits prisonniers et conduits à Mentoules, pour y subir toutes les cérémonies d'une vaine abjuration.

Le légat exterminateur se rendit ensuite en Dauphiné, dans la vallée de Vallouise, dont nous allons parler; mais avant de terminer ce chapitre, il convient de dire qu'un bataillon ennemi, fort de sept cents hommes, étant venu de cette vallée dans celle de Saint-Martin par le col d'Abriès, fut aperçu en dessus de Pral se dirigeant vers le village des Pommiers. Les Vaudois allèrent l'y attendre.

Ces soldats, enorgueillis du massacre qu'ils venaient de faire en Dauphiné, entrèrent en désordre dans le hameau, ne songeant qu'au pillage et se croyant vainqueurs. Mais, attaqués soudain de toutes parts, ils ne purent se défendre et furent tous massacrés ou mis en fuite. Ceux qui échappèrent aux premiers coups ne tardèrent pas à périr dans ces montagnes

inconnues, toutes peuplées de courageux défenseurs. Le porte-enseigne lui seul se cacha dans un ravin où il resta deux jours; après quoi le froid et la faim l'en firent sortir, et il vint demander asile aux Vaudois, qui lui accordèrent tout ce dont il avait besoin, avec ce généreux oubli des offenses reçues que le Christ inspire à ses fidèles serviteurs.

Ayant repris des forces, il rejoignit les siens et put leur faire connaître la défaite totale de ses compagnons.

Ainsi fut dissipée cette armée qui était réellement formidable pour un si petit peuple. Mais c'est à lui qu'il était dit : *Ne crains point, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner le royaume* (Luc XII, 32); et, comme ils le disaient eux-mêmes, *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?*

A la suite de ces expéditions sans profit et sans gloire le duc de Savoie retira ses troupes, congédia le légat sous prétexte que sa mission était terminée, et envoya un évêque auprès des Vaudois pour les engager à faire les premières démarches dans le but d'obtenir une paix qui leur était assurée.

L'entrevue de cet envoyé avec les chrétiens évangéliques des Alpes eut lieu au hameau de Rasuyt, situé sur la limite des communes d'Angrogne et de Saint-Jean. Il fut décidé que les Vaudois enverraient un représentant de chacune de leurs Églises auprès de leur prince, qui se rendrait pour cela à Pignerol. C'est pendant les conférences qui s'y tinrent que ce prince demanda à voir quelques-uns de leurs enfants, pour s'assurer par lui-même s'il était vrai qu'ils naquissent avec la gorge noire, des dents velues et des pieds

de bouc, ainsi que les catholiques le prétendaient.

Est-il possible, s'écria-t-il, lorsqu'il en eut plusieurs sous les yeux, que ce soient là des enfants d'hérétiques? Quelles charmantes créatures! ce sont bien les plus beaux enfants que j'aie jamais vus!

Ainsi tombait une prévention ridicule, mais qui devait être puissante dans une époque assez peu éclairée pour lui donner accès, au point qu'un prince même osât la partager.

Les préjugés et la superstition émanent de la même source : l'absence de lumières.

Quiconque fait le mal hait la lumière, dit l'Évangile ; et le triomphe du Sauveur dans les âmes, ouvrant pour elles un règne de lumière, ne sera-t-il pas aussi le triomphe du bien dans la vie individuelle, comme dans celle des nations?

CHAPITRE III.

FREYSSINIÈRES ET VALLOUISE.

Les frontières qui séparent le Piémont de la France n'ont pas toujours été placées à la cime des Alpes; d'un côté, le Piémont empiétait autrefois sur la France; de l'autre, la France sur le Piémont; ainsi la vallée de Barcelonnette, qui est maintenant à la France, appartenait aux ducs de Savoie, et la vallée de Cluson, jusqu'à la ville de Pignerol, faisait partie des États français.

En temps de persécution les Vaudois se retiraient parfois de l'une de ces vallées dans une autre; ainsi en 1344, ceux de Freyssinières se retirèrent dans la vallée de Luserne; en 1366, ce furent ceux de Barcelonnette qui se retirèrent dans celle de Freyssinières; enfin les vallées de Luserne et du Cluson se prêtèrent souvent un abri l'une à l'autre.

Cela explique comment il se fait que le pays des Vaudois n'a jamais été nettement renfermé dans les limites géographiques des États dont il a fait partie, et aussi pourquoi les événements nés dans un de ces États se poursuivent quelquefois dans un autre.

Telle fut la croisade dirigée par Cattanée contre les Vaudois des Alpes; laquelle, commencée en Piémont, se poursuivit bientôt en France.

Une vallée contiguë à celle de Freyssinières eut surtout à en souffrir; c'est Vallouise, gorge isolée, ancien refuge de liberté [1], et de toutes les retraites illustrées par les Vaudois, celle où peut-être ils furent le plus tôt poursuivis pour leur foi.

Dominée par les grandes cimes du Pelvoux, elle forme deux branches qui embrassent et isolent la cime centrale. Cette vallée était autrefois appelée *Val-Gyron* [2], du nom de *Gyr,* torrent qui la traverse. Plus tard on la nomma *Val-Pute,* en latin *Vallis Putæa,* à cause du grand nombre de hauteurs ou de *puys* dont elle est remplie (comme l'atteste le nom de ses villages : Puy-saint-Vincent, Puy-saint-Eusèbe, Puy-saint-Martin). Quant au nom de *Val-Louise*, il lui fut donné, dit-on, par Louis XII, le père du peuple, en souvenir des bienfaits dont il avait jugé dignes ses habitants [3].

Les poursuites qui furent intentées à ces derniers commencèrent, dit Chorier [4], en 1238 et se continuèrent jusqu'en 1243. Cent ans plus tard, en 1335, nous trouvons dans les comptes courants du baillif d'Embrun ce singulier article : *Item, pour persécuter les Vaudois, huit sols et trente deniers d'or* [5].

[1] Le Briançonnais, dont cette vallée fait partie, fut une des premières contrées de l'Europe à conquérir son indépendance municipale. — Voir Fauché-Prunelle, *Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes briançonnaises*, 2 vol.

[2] En latin : *Vallis Gyrontana.* Elle est ainsi désignée dans la bulle d'Urbain II, rendue en 1096.

[3] Ce nom se trouve cependant en usage sous Louis XI, comme on le voit par ses lettres datées d'Arras, 18 mai 1478.

[4] *Hist. générale du Dauphiné.*

[5] Raynaldi, *Annales,* nº 69.

On dirait que c'eût été là alors une partie régulière du service public, et ces poursuites avaient lieu non-seulement contre les Vaudois de Vallouise, mais aussi et en même temps contre ceux de Freyssinières, puisque c'est à cette époque (en 1344) que les habitants de cette dernière vallée se retirèrent dans celle de Luserne. « Mais, dit Juvénis, ils revinrent bientôt avec les « Barbas, résistèrent aux inquisiteurs, et ne tardèrent « pas d'être plus forts qu'auparavant. » Une preuve de plus de la faveur dont jouirent ces diverses vallées, c'est qu'un habitant du Val-Luserne avait acheté du dauphin Jean II une belle maison en Vallouise, dont il avait fait cadeau aux frères de ce pays, pour qu'ils y pussent tenir dignement leurs assemblées religieuses[1]; mais l'archevêque d'Embrun le fit détruire en 1348, en excommuniant d'avance quiconque tenterait de la rebâtir. Douze malheureux Vaudois, qui furent saisis à cette occasion, furent non-seulement excommuniés, mais encore brûlés vifs. Conduits à Embrun, en face de la cathédrale, au milieu d'un grand concours de peuple, entourés de moines, revêtus d'une robe jaune, sur laquelle étaient peintes en rouge des flammes symboliques de celles de l'enfer, auxquelles on les croyait voués, ils furent frappés d'anathème, on leur rasa la tête, on leur mit les pieds nus, on leur passa une corde autour du cou; puis, au bruit des cloches qui sonnaient des glas funèbres, le clergé catholique entonna un chœur d'exécration et de mort. Les pauvres captifs furent alors

1 Voyez *Inventaire des archives de la cour des comptes à Grenoble*, volume du Briançonnais.

menés les uns après les autres sur un bûcher entouré de bourreaux. O saintes âmes, non captives mais affranchies, vous que l'Esprit du Seigneur remplissait d'un courage si puissant et si doux, ah! du sein de la mort, c'est dans la bienheureuse sérénité du ciel promis aux serviteurs fidèles, et non dans les tourments promis aux esclaves du mal, que vous êtes passées, sur les ailes de votre foi et des prières de vos amis!

A la suite de cette exécution, les inquisiteurs firent déterrer les cadavres de ceux qui leur avaient été signalés comme étant morts dans l'hérésie; et ces cadavres exhumés, après avoir été maudits dans leur mémoire, furent jetés aux flammes. On dispersa aux quatre vents les cendres de ces infortunés; et les biens qu'ils avaient laissés à leurs héritiers furent confisqués au profit du prélat. Les aliénations qui avaient eu lieu depuis leur décès, au préjudice du fisc archiépiscopal, furent déclarées nulles.

On conçoit quels troubles, quels désordres, quelles désolations de pareilles animosités devaient jeter dans les familles. Tout ce qu'on put faire pour ébranler les âmes simples et courageuses fut tenté dans cette occasion. A ces cérémonies sacriléges des tombes violées, des cercueils brisés et de leurs dépouilles brûlées publiquement, tout le peuple avait été convoqué au nom de la redoutable Église, qui poursuivait ainsi ses victimes jusque dans la mort; et pour frapper plus fortement les esprits par cet appareil de terreur, toutes les personnes présentes furent adjurées avec imprécation d'avoir en horreur les doctrines pour

lesquelles ces cadavres étaient privés du repos de la tombe; mais elles demeurèrent fidèles à leur foi en face des ossements dispersés de leurs pères. Cette fidélité devait bientôt être mise à de plus rudes épreuves.

Un jeune inquisiteur, nommé François Borelli, obtint du pape Grégoire XI des lettres pressantes adressées au roi de France, au comte de Savoie et au gouverneur du Dauphiné, pour que toutes ces puissances réunissent leurs forces dans le but d'extirper des Alpes cette *hérésie invétérée.* Mais elle fut plus forte encore que les rois, car c'était la parole de Dieu. L'inquisiteur eut alors recours aux armes temporelles, et ses poursuites de tout genre ne laissèrent pas un recoin de village sans l'atteindre de leur réseau. Il saisit des familles entières, des populations en masse, des révoltés partout, et les prisons ne furent bientôt plus assez spacieuses pour la multitude des prisonniers amenés par Borelli. On construisit alors de nouveaux cachots, mais avec une telle hâte qu'ils étaient dépourvus de toute autre chose que de ce qu'il fallait pour faire souffrir les captifs.

La vallée de la Durance, avec ses ramifications du Queyras, de Freyssinières et de Vallouise, fut surtout épouvantablement décimée.

Borelli avait commencé par faire citer devant lui tous les habitants de ces vallées. Ils ne comparurent pas, et il les condamna pour n'avoir pas comparu. Dès lors, toujours exposés à être surpris par ses vicaires, ils souffraient doublement de leurs propres périls et des angoisses de leurs familles.

L'un était saisi en voyage, l'autre aux champs, l'autre

dans sa demeure. Nul ne savait, en embrassant son père au culte du matin, s'il le reverrait à la prière du soir, et le père qui envoyait ses enfants à la moisson ne pouvait s'assurer qu'ils mangeraient du pain qu'ils allaient récolter.

Pendant quinze ans entiers cette œuvre de dépopulation et d'angoisses se poursuivit dans ces montagnes au nom de la foi catholique. Le souffle de mort qui faisait tomber tant de têtes, qui déchirait tant de familles, qui désolait tant de cœurs, c'était celui du Vatican : sommité redoutable, qui n'a gardé de l'Olympe que ses faux dieux, du Sinaï que ses foudres et du Calvaire que le sang.

Enfin, le 22 mai 1393, toutes les églises d'Embrun se pavoisèrent comme pour une grande solennité; l'Église romaine était en fête. Tout le clergé, couvert de riches ornements, se groupe dans le chœur. Une double haie de soldats contient le peuple dans la nef et environne une troupe de prisonniers. Ce sont des Vaudois de Freyssinières et de Vallouise que l'inquisition a condamnés à être brûlés vifs. Cette hécatombe était de deux cent trente personnes, savoir : quatre-vingt-dix de Freyssinières, soixante d'une petite vallée latérale qu'on nomme Largentière, et cent cinquante de Vallouise; et dans ce nombre on voit figurer quelquefois les uns après les autres tous les membres de la même famille.

Les biens des condamnés furent confisqués au profit de l'évêque et des inquisiteurs. Mais tout se lasse ici-bas, et après dix-sept ans de tortures assidues l'inquisition se retira enfin de ces vallées dépeuplées.

La France était alors dans la plus forte crise de

ses guerres avec les Anglais; le Dauphiné était une des dernières provinces qui restassent au faible Charles VII. Il fallut qu'une jeune fille, Jeanne d'Arc, vînt lui rouvrir les portes de Reims et le chemin de la victoire.

Pendant ce temps les Églises vaudoises se relevèrent peu à peu; comme les fleurs de leurs rochers fortifiées par les orages, leur énergie grandit au milieu des dangers; et de même que les vents portent au loin les parfums de la fleur, le souffle de la persécution propageait leur foi évangélique : aussi l'influence de ces Églises s'accrut-elle en raison de leurs malheurs.

C'est ainsi que l'on arriva à la fin du quinzième siècle, où Innocent VIII ouvrit contre les Vaudois une croisade d'extermination, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

C'était au mois de juin 1488; le légat du pape, Albert Cattanée, ayant inutilement essayé de subjuguer les vallées du Piémont, venait de passer en France par le mont Genèvre, où il fit étrangler dix-huit de ces pauvres gens qu'il avait faits prisonniers. Il descendit ensuite à Briançon, ville qu'on lui avait signalée comme étant fort infestée d'hérésie; de là il marcha vers Freyssinières, dont les habitants peu nombreux et mal armés se retirèrent sur le rocher qui domine l'église, mais des troupes l'environnèrent et ils furent faits prisonniers.

Ce succès donnant du courage ou plutôt de la férocité à ses soldats fanatiques, ils envahirent à grands cris la gorge profonde de Vallouise. Les Vaudois effrayés, sentant qu'ils ne pourraient résister à des forces

vingt fois supérieures, abandonnent leurs misérables habitations, déposent à la hâte sur des montures rustiques les vieillards et les enfants, chassent leurs troupeaux devant eux, se chargent de provisions et d'ustensiles domestiques, disent un dernier adieu à leur foyer natal, et se retirent en priant Dieu et en chantant des cantiques sur les flancs escarpés du mont Pelvoux. Ce géant des Alpes s'élève à plus de six mille pieds au-dessus de leur vallée. Au bas de la montagne s'ouvre par une fente peu apparente une caverne très-vaste à l'intérieur. On nomme ce quartier *Aigue-Froide*, ou *Aile-Froide,* à cause des sources d'eau vive qui sont fort abondantes dans le bassin de prairies ouvertes au-dessous du rocher de Chapelue, où la grotte est située. Tel est l'asile que les Vaudois avaient choisi. Ils placèrent dans le fond du rocher les femmes, les enfants et les vieillards; les troupeaux furent relégués dans les enfoncements latéraux de la gorge voisine, nommée *Pas-de-Clapouze.*

Les hommes valides se tinrent sans doute à l'entrée de la caverne, après quoi ils murèrent l'issue qui les y avait conduits, et s'abandonnèrent à la garde de Dieu. Cattanée dit qu'ils avaient apporté avec eux assez de vivres pour pouvoir subsister, eux et leurs familles, pendant plus de deux ans. Toutes leurs précautions étaient prises, leurs retranchements ne pouvaient être forcés : qu'avaient-ils donc à craindre?

Ils avaient à craindre l'assurance même que leur donnaient ces précautions humaines.

Cattanée avait avec lui un chef de troupes hardi et expérimenté qui se nommait La Palud. Ce capitaine,

ayant reconnu l'impossibilité de forcer l'entrée de la grotte du côté par lequel les Vaudois y étaient arrivés, à cause des retranchements qu'ils y avaient établis, redescendit dans la vallée, se procura toutes les cordes qu'il put trouver, et remonta sur le Pelvoux, en promettant à ses soldats une victoire signalée. Ceux-ci tournèrent les rochers, gravirent sur les hauteurs, et, attachant les cordes au-dessus de l'ouverture de la caverne, se laissèrent glisser tout armés en face des Vaudois. Une terreur panique s'empara de ceux-ci, et dans leur égarement ils se précipitèrent eux-mêmes dans les rochers. La Palud fit un carnage affreux de ceux qui essayaient de lui résister, et n'osant s'engager dans les profondeurs de l'antre dont il voyait sortir ces hommes effarés, il entassa à l'entrée tout le bois que l'on put trouver; les croisés y mirent le feu, et tous ceux qui cherchaient à sortir furent consumés par les flammes ou passés au fil de l'épée. Lorsque le feu fut éteint, on trouva, dit Chorier, sous les voûtes de cette grotte, quatre cents petits enfants étouffés dans leurs berceaux ou dans les bras de leurs mères. Il périt, dit-il encore, dans cette circonstance, plus de trois mille Vaudois. C'était toute la population de Vallouise. Cattanée distribua les biens de ces malheureux aux vagabonds qui l'avaient accompagné, et jamais depuis lors l'Église vaudoise ne s'est relevée dans ces vallons ensanglantés.

Ainsi, les mêmes hommes que la prière rendait vainqueurs dans les moments les plus critiques furent anéantis, dans la position la plus favorable, pour s'être trop assurés en eux-mêmes.

Mais ce n'est pas seulement en Vallouise que les

Vaudois des Alpes françaises furent alors anéantis. La vallée de Barcelonnette avait été une de leurs plus anciennes retraites. Il est vrai que cette vallée appartenait alors au Piémont [1]. Le bassin principal et les vallées latérales qui y aboutissent portaient jadis le nom de Terres-Neuves, sans doute parce qu'elles auraient été récemment habitées.

On ignore l'époque à laquelle les Vaudois s'y seraient introduits; mais en 1366 il leur fut ordonné d'embrasser le catholicisme, ou de sortir des États de Savoie dans l'espace d'un mois, sous peine de mort et de la confiscation des biens.

La plupart d'entre eux résolurent de se retirer dans la vallée de Freyssinières, qui appartenait à la France; mais on était alors aux fêtes de Noël, c'est-à-dire aux temps les plus rigoureux de l'année; les femmes et les enfants ralentissaient la marche; les montagnes, couvertes de neige, augmentaient la fatigue et les dangers de la route; avant d'atteindre à leur cime la nuit était venue, de sorte que la tribu proscrite fut obligée de coucher sur un lit de frimas : le froid les saisit pendant ce sommeil, qu'il transforma pour plusieurs en un sommeil de mort. Ceux qui périrent étaient au moins au terme de leurs souffrances; mais qu'elles durent être vives pour les survivants qui, le matin, eurent la douleur de voir seize de leurs enfants

[1] Cette vallée appartint au Piémont jusqu'en 1538 ; puis elle appartint à la France de 1538 à 1559; puis de nouveau au Piémont, de 1559 à 1713. A partir de cette dernière date, elle fut définitivement cédée à la France par le traité d'Utrecht, en échange des deux petites vallées de Sézane et de Bardonèche, situées du côté de Briançon.

asphyxiés et raidis par le gel entre les bras de leurs mères désespérées !

Les survivants atteignirent à grand'peine l'asile fraternel qui leur était ouvert.

Le gouverneur de Barcelonnette voulut alors distribuer aux catholiques les biens abandonnés par ces malheureux fugitifs ; mais un fait honorable pour la population de ces montagnes, c'est que personne ne consentit à les accepter.

Les Vaudois purent donc rentrer dans leurs demeures et reprendre leurs possessions. L'autorité ferma les yeux sur leur retour, sans lequel ces champs fussent restés déserts et ces montagnes dépeuplées. Leur temple était alors aux *Josiers*. Farel vint y prêcher en 1519. La célébrité du réformateur attira sur ces contrées la redoutable attention de l'Église romaine ; elle chercha par diverses mesures à y reprendre son empire sur les âmes, mais ce fut inutilement.

En 1560, l'année même où furent aussi saccagées les vallées de Méane, de Suze et de Pragela, les inquisiteurs montèrent aux Josiers, et dans tout le bassin supérieur de l'Ubaye. « La persécution, dit Gilles, « s'embrasa si fortement alors contre les fidèles de ces « contrées, qu'ils étaient tous appréhendés ou obligés « de fuir ; de sorte qu'ils furent longtemps vagabonds « par ces rudes montagnes, en grande disette d'ali« ments et d'abri. On envoya aux galères ceux qui « furent saisis et qui refusèrent d'abjurer. Quant aux « apostats, leur condition ne s'en trouva pas meil« leure ; car, outre les remords de leur conscience, « desquels ils étaient continuellement travaillés, ils

« devinrent un objet de méfiance et de mépris, de « sorte qu'une partie d'entre eux s'en retourna au bon « chemin. »

On donnait le nom de relaps à ces derniers, c'est-à-dire aux convertis qui revenaient plus tard à l'Évangile. Les peines les plus sévères furent prononcées contre eux; mais les catholiques eux-mêmes avaient peu d'estime pour des gens qui se convertissaient le couteau sur la gorge.

Les Vaudois des bords de l'Ubaye continuèrent de demeurer fidèles à la foi de leurs pères; mais ils ne pouvaient y célébrer publiquement leur culte. Pour jouir de cette faculté, il fallait qu'ils se rendissent sur les terres de France, où leurs coreligionnaires jouissaient des bénéfices de l'édit de Nantes. Eh bien, ces modestes chrétiens, déjà si cruellement éprouvés, ne craignaient pas de franchir de grandes montagnes, plusieurs fois dans l'année, pour jouir du bonheur de s'édifier en commun et de recevoir la bénédiction d'un pasteur. Ils se rendaient à Vars, près de Guillestre, dans la vallée de la Durance.

Mais un demi-siècle après (en 1623) les rigueurs recommencèrent. Un moine dominicain, nommé Bouvetti, obtint du duc de Savoie l'autorisation de poursuivre les Vaudois de Barcelonnette, auxquels il apporta un nouvel ordre d'abjuration ou d'exil. L'exécution en fut impitoyablement poursuivie par le gouverneur de la vallée, nommé François Dreux; de sorte qu'après beaucoup d'efforts et de requêtes inutiles pour obtenir quelque adoucissement à leur sort, les Vaudois, inébranlables dans leur foi, durent de nouveau, et maintenant sans retour, abandonner la

terre natale, s'expatrier sans avenir, et demander asile à des pays moins tourmentés.

Les uns se retirèrent dans le Queyras et dans le Gapençois; d'autres à Orange ou à Lyon; quelques-uns se rendirent à Genève, et plusieurs dans les vallées vaudoises du Piémont, qui étaient comme leur mère patrie.

Ainsi demeura dépeuplée et silencieuse cette retraite qui ne fut heureuse que lorsquelle était oubliée, et qui, dans ces périodes d'oubli, recueillait en paix les leçons de la parole évangélique.

Peu d'années auparavant, en 1587, au fort des guerres qui remplirent le seizième siècle, une tentative armée avait été faite contre les Vaudois de Freyssinières et du Queyras, par le commandant militaire d'Embrun, qui marcha contre eux à la tête de douze cents hommes de l'Embrunois et du Briançonnais. Mais Lesdiguières, à peine âgé de vingt-quatre ans, accourut en hâte, par le Champsaur, pour défendre ses coreligionnaires. Il rencontra les ennemis à Saint-Grespin et les tailla en pièces.

Les protestants à leur tour voulurent s'emparer d'Embrun, mais ils ne réussirent pas. Douze ans après, Lesdiguières fut plus heureux et s'en rendit maître. La cathédrale d'Embrun devint alors une église protestante, car l'évêque avait pris la fuite avec tout son clergé. Peu de jours après (le 20 novembre 1586), Lesdiguières vint assiéger Guillestre, qui fut prise, et dont il rasa les murailles, qui ne furent jamais rebâties. Il remonta ensuite le cours difficultueux du Guill et vint prendre Château-Queyras. La résistance qu'il éprouva sur ce point aug-

menta l'irritation des troupes et l'effervescence qui régnait déjà dans la vallée. Les protestants victorieux s'y rendirent coupables de représailles sanglantes contre les catholiques qui les avaient si longtemps opprimés.

Trois ans auparavant (en 1583), les réformés du Queyras, menacés d'une attaque prochaine, avaient appelé à leur secours leurs coreligionnaires du Piémont. Les Vaudois de la vallée de Luserne arrivèrent les premiers pour les défendre, et s'emparèrent d'Abriès; l'ennemi était maître de Ville-Vieille, située à deux heures plus bas. Le combat s'engagea entre ces deux points. Les Vaudois, repoussés, se replièrent sur les hauteurs de Valpréveyre; là ils rencontrent leurs frères de la vallée de Saint-Martin, qui accouraient aussi; alors ils reprennent l'offensive, repoussent l'ennemi et le poursuivent jusqu'au Château-Queyras. Les escarmouches qui eurent lieu ensuite furent terminées par la victoire de Lesdiguières, qui s'empara de toute la vallée et y maintint son protectorat jusqu'à l'édit de Nantes.

A partir de ce moment, les Vaudois ne furent plus inquiétés en France comme église particulière, mais ils partagèrent le sort des Réformés et subirent le contre-coup de toutes les mesures de rigueur qui furent prises contre eux jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Depuis lors, jusqu'à la proclamation de l'égalité des cultes, ils n'eurent, comme culte public, que des réunions dans les montagnes, nommées assemblées du désert.

De nos jours, la vallée de Freyssinières a été évan-

gélisée par *Félix Neff*, cet Oberlin des Alpes. Mais de toutes les parties de la France habitées par les Vaudois, il n'en est point dont les épreuves aient eu plus de retentissement que celles qui furent marquées par le désastre de Mérindol et de Cabrières.

CHAPITRE IV.

MÉRINDOL ET CABRIÈRES.

Les Vaudois s'établirent en Provence sous le règne de Charles II, qui possédait de vastes seigneuries des deux côtés des Alpes, et qui prit à cause de cela le titre de comte de Piémont et de Provence. C'était sur la fin du treizième siècle. Au commencement du siècle suivant les persécutions intentées aux Vaudois du Dauphiné amenèrent plusieurs de ces opprimés auprès de leurs coreligionnaires des bords de la Durance.

Après la guerre de dix ans qui eut lieu entre Louis II, le comte Provence et Raymond de Toulouse[1], ce pays se trouva dépeuplé, et comme Louis II avait été obligé d'en vendre une partie pour subvenir aux frais de la guerre, les seigneurs piémontais de Boulier-Cental et de Rocca-Sparviera lui achetèrent la vallée d'Aigues, qui s'étend du nord au sud, sur les pentes adoucies du Leberon. Mais ces seigneurs avaient déjà, dans le marquisat de Saluces, de grandes propriétés, cultivées par les Vaudois. Ils engagèrent donc ces derniers à venir également cultiver leurs nouvelles possessions, et ces terres leur furent cédées par emphytéose, c'est-à-dire à bail perpétuel.

[1] De 1389 à 1400.

Du fond de la Calabre, où d'autres Vaudois s'étaient aussi établis, plusieurs revinrent dans les vallées d'où ils étaient originaires, et passèrent de là en Provence; comme aussi de Provence il y en eut qui allèrent se fixer en Calabre; tant était grande alors la fraternité qui existait entre toutes les communautés ou les paroisses dispersées de cette Église si longtemps ignorée.

« Au lieu de prêtres et de curés, dit un auteur de ce pays [1], ils avaient des ministres qui, sous le nom de Barbas, présidaient aux exercices de religion qu'ils faisaient en secret. Toutefois, comme on les voyait tranquilles et réservés, qu'ils payaient fidèlement les impôts, la dîme et les redevances seigneuriales, et que d'ailleurs ils étaient fort laborieux, on ne les inquiétait point au sujet de leurs habitudes et de leurs doctrine. »

I

Mais les réformateurs d'Allemagne, auxquels ils avaient envoyé une députation, de concert avec leurs frères du Piémont, les engagèrent vivement à sortir de cette réserve, en leur reprochant, comme une dissimulation, de n'accomplir leurs services religieux qu'en secret.

A peine eurent-ils fait éclater plus ostensiblement leur séparation d'avec l'Église romaine, que des in-

[1] *Hist. des guerres excitées dans le comtat Venaissin par les calvinistes du seizième siècle*, t. I, p. 39. Cet ouvrage, publié, sans nom d'auteur, est écrit par le P. Justin, moine capucin de Monteux, près de Carpentras.

quisiteurs furent envoyés contre eux. L'un d'eux, nommé Jean de Roma, commit de nombreux brigandages pendant plus de dix ans qu'il passa dans ce pays[1].

Le roi le fit enfin emprisonner, et une enquête volumineuse, conservée jusqu'à nos jours[2], fut dressée contre ses exactions et ses cruautés.

Les poursuites qu'il avait commencées furent néanmoins continuées. En 1534, dit Gilles, les évêques de Sisteron, Apt, Cavaillon et autres, firent rechercher les Vaudois, chacun en son diocèse, et en remplirent leurs prisons. Ayant reconnu que ces hérétiques étaient originaires du Piémont, ils en écrivirent à l'archevêque de Turin. Celui-ci nomma un commissaire, qui écrivit en Provence de suspendre ses poursuites, jusqu'à plus amples informations de sa part.

Mais l'évêque de Cavaillon lui répondit, le 22 de mars 1535, que treize de ces prisonniers étaient déjà condamnés à être brûlés vifs.

D'autres étaient morts en prison ; il citait Pierre Chalvet, de Rocheplate. Ainsi, l'intervention du commissaire, qui lui-même était de Rocheplate, fut inutile devant le zèle de ces prélats et surtout du parlement de Provence, plus avide, à ce qu'il semble, de condamnations que de justice.

Clément VIII, une année avant sa mort, promit des indulgences plénières à tout Vaudois qui rentrerait dans le sein du papisme. Aucun n'en profita.

Le pape se plaignit au roi de France, qui en écrivit

[1] De 1521 à 1532.

[2] Aux Archives nationales de Paris.

au parlement d'Aix; et le parlement ordonna aux seigneurs des terres occupées par les Vaudois d'obliger leurs vassaux à abjurer ou à quitter le pays.

Comme ils s'y refusaient, on essaya de les vaincre par intimidation. Quelques-uns d'entre eux avaient été cités à comparaître devant la cour d'Aix, pour s'expliquer sur les causes de leur refus; ils s'abstinrent, et par défaut la cour les condamna à être brûlés vifs.

Alors leurs frères prennent les armes; un nommé Eustache Marron se met à leur tête, et ils vont délivrer les prisonniers.

Les autorités s'émeuvent, l'effervescence se propage, une guerre civile va éclater dans le pays. Le roi en est informé; et François I[er], croyant tout pacifier, fit publier en juillet 1535 une amnistie générale, à condition que les hérétiques abjureraient dans l'espace de six mois.

Le calme se rétablit, les six mois se passèrent. Nul n'avait abjuré; et chacun d'entre les seigneurs ou magistrats de ces contrées s'arrogea le droit d'exiger arbitrairement cette abjuration, ou de punir à son gré les Vaudois par l'emprisonnement et la confiscation. Ce dernier procédé eut le plus de succès. On savait que le chrétien céderait plutôt sa fortune que ses croyances, et on lui prenait sa fortune pour le punir de conserver sa foi. Ce fut un nouveau moyen de s'enrichir. Plusieurs en usèrent largement; Ménier d'Oppède en abusa. Il était pauvre, issu d'une famille juive, d'une probité douteuse, d'un égoïsme certain, infatué de lui-même comme tous les esprits médiocres, et dédaignant le menu peuple avec une

morgue d'autant plus hautaine, qu'il n'était qu'un misérable parvenu. L'apostasie de son aïeul semblait l'irriter davantage contre la fidélité religieuse des Vaudois ; la dureté de son caractère ne le faisait reculer devant aucun moyen; son ambition les légitimait tous.

Marchant avec une troupe d'hommes armés, il saisissait les Vaudois dans leurs champs et les faisait jeter dans les caves de son château, qui servaient de prison. On ne relâchait le prisonnier qu'au prix d'une forte rançon, et s'il mourait dans les fers on confisquait ses biens.

Ces déprédations furent surtout nombreuses en 1536. L'année d'après, le procureur général du parlement de Provence, sollicité à la fois par un clergé jaloux et par des spoliateurs intéressés, fit un rapport dans lequel il exposait que les Vaudois s'accroissaient tous les jours. Sur ce rapport, le roi mande à la cour de réprimer les rebelles, et, l'année suivante (juin 1539), il l'autorise à connaître des délits d'hérésie.

Dès le mois d'octobre de cette même année, la cour requiert prise de corps contre cent quarante-quatre personnes dénoncées comme hérétiques par deux apostats.

On conçoit la fermentation excessive que de pareilles mesures devaient causer dans le pays. En de pareilles circonstances une étincelle peut amener un incendie. C'est ce qui arriva, et voici par quelles circonstances.

Le moulin du Plan d'Apt faisait envie au juge de cette ville. Il dénonça le meunier Pellenc comme hé-

rétique. Pellenc fut brûlé vif, et son moulin confisqué au profit du dénonciateur. Quelques jeunes gens de Mérindol, dont les veines provençales bouillaient encore du sang italien, ne purent contenir l'indignation que soulevaient en eux de pareilles iniquités; et, dans leur ignorance des formes légales, auxquelles du reste il n'y aurait eu pour eux aucun recours, ils se firent justice comme les enfants ou le peuple sont portés à le faire; ils allèrent briser pendant la nuit ce moulin si injustement acquis, au prix du sang de leur frère, par celui qui venait d'être son bourreau.

Le juge d'Apt fit son rapport à la cour d'Aix, et désigna les personnes qu'il soupçonnait d'avoir pris part à ce coup de main. La cour, quoique en vacances (on était en juillet 1540), se réunit extraordinairement et décréta prise de corps contre dix-huit prévenus.

L'huissier chargé d'aller leur signifier l'arrêt se rend à Mérindol; il en trouve les maisons désertes. — Où sont les habitants de ce village? demande-t-il à un pauvre homme rencontré sur la route. — Ils se sont sauvés dans les bois, car on disait que les troupes du comte de Tende [1], allaient venir pour les tuer. — Va les chercher, reprend l'huissier, et dis-leur qu'il ne leur sera fait aucun mal. Quelques Vaudois arrivent, et l'huissier les ajourne à comparaître devant la cour dans le délai de deux mois.

Le 2 de septembre, ils se réunissent tous et adressent à la cour une requête dans laquelle ils protestent de leur soumission à ses ordres, et de leur fidélité au roi en le suppliant de ne pas prêter l'oreille à leurs

[1] Alors gouverneur de la Provence, août 1540.

ennemis, qui pourraient égarer sa justice; car, disent-ils, dans l'assignation qui nous a été donnée se trouvent nommées pour comparaître devant vous des personnes qui sont mortes, d'autres qui n'ont jamais existé, et des enfants d'un âge si tendre qu'ils ne marchent pas même encore.

La cour, blessée de voir de simples campagnards relever dans ses arrêts de pareilles méprises, leur répond qu'ils aient à comparaître sans se mêler des morts. Les Vaudois consultent un avocat pour savoir ce qu'ils ont à faire. Si vous voulez être brûlés vifs, leur dit-il, vous n'avez qu'à venir. — Les malheureux ne vinrent pas; l'ajournement était passé; et le 18 novembre 1540 la cour d'Aix prononça contre eux cette sentence inconcevable qui condamnait au bûcher vingt-trois personnes, dont dix-sept seulement étaient nommées. La cour, y est-il dit, livre leurs femmes et leurs enfants à quiconque pourra s'en saisir, défend à chacun de leur porter secours, et comme le lieu de Mérindol est notoirement connu pour être la retraite des hérétiques, ordonne que toutes les maisons et bastides de ce lieu seront abattues et embrasées.

Cet arrêt causa une indignation générale dans la partie éclairée de la population, même catholique, surtout parmi les cœurs généreux de la noblesse et du barreau, et la cour elle-même, effrayée de l'arrêt qu'elle avait rendu, écrivit au roi pour s'en remettre à son jugement.

François Ier chargea Dubellay, seigneur de Langez, de se rendre en Provence et de se livrer à une enquête sur la conduite des Vaudois.

« Ce sont, dit-il dans son rapport, des gens modestes et tranquilles, réservés dans leurs mœurs, chastes et sobres, fort laborieux, mais très-peu coutumiers de la messe. » Sur ce rapport, le monarque proclame une amnistie générale [1], par laquelle, mettant en oubli le passé, il fait grâce à tous les prévenus, à condition que dans trois mois ils abjureront leurs erreurs de doctrine.

Ces lettres de grâce, qui parvinrent à la cour au commencement de mars, ne furent publiées par elle que dans le mois de mai. Il ne restait donc plus aux Vaudois que deux semaines pour en profiter; mais n'eussent-ils eu qu'un instant, ce n'est point en sacrifiant leur âme, par l'abjuration de la vérité, qu'ils eussent cherché à conserver leur vie.

Ils proclamèrent, au contraire, plus nettement que jamais leurs doctrines persécutées par une confession de foi [2] qui fut envoyée à François Ier. Le sire de Castelnau lui en donna lecture; chaque point de doctrine était appuyé sur des passages de la Bible. — Eh bien ! que trouve-t-on à redire à cela? demanda le monarque.

Mais son esprit mobile et peu profond ne lui permettait pas de rester fidèle aux impressions reçues; il oublia bientôt ces paroles d'approbation données à une œuvre biblique. Les catholiques éclairés, du reste, ne pouvaient eux-mêmes que l'approuver aussi.

L'illustre et docte Sadolet, dont Raphaël nous a conservé les traits dans un tableau célèbre [3], et qui était alors évêque de Carpentras, s'en fit remettre une

[1] Par lettres datées du 18 février 1541.
[2] Rédigée le 6 avril 1541.
[3] L'École d'Athènes.

copie; et c'est ici seulement que les Vaudois de Cabrières commencent de paraître sur la scène.

Ils étaient du diocèse de Carpentras, tandis que Mérindol faisait partie de celui de Cavaillon; ils s'empressèrent d'apporter eux-mêmes au cardinal Sadolet une copie de la confession commune.

Nous consentons, dirent-ils en la présentant, non-seulement à abjurer, mais à nous soumettre aux peines les plus sévères, si l'on peut nous démontrer par l'Écriture sainte que nos doctrines sont erronées.

Le cardinal leur répondit avec bonté, reconnut qu'ils avaient été en butte à de noires calomnies [1], les engagea à venir conférer avec lui, et chercha à leur faire entendre que sans rien changer à l'esprit de leur confession, ils pourraient en adoucir les termes. Il ne craignit pas de leur laisser entrevoir que lui-même désirait une réforme dans le catholicisme.

Ah! si les Vaudois n'avaient eu que de pareils examinateurs, le sang n'eût pas coulé!

Sadolet écrivit au pape qu'il s'étonnait de voir que les Vaudois fussent confondus avec les juifs; mais sa protection leur fut bientôt retirée par son éloignement du pays; ayant été rappelé à Rome, il les perdit de vue, et les Vaudois demeurèrent seuls en face de leurs persécuteurs.

II.

Le terme d'amnistie indiqué par les lettres de grâce étant arrivé, la cour d'Aix ordonna aux Vau-

[1] Meras calumnias et falsas criminationes.....

dois d'envoyer dix mandataires, pour déclarer s'ils entendaient s'en prévaloir et s'y conformer.

Un seul se présenta; il se nommait Eslène. Nous consentons à abjurer, dit-il encore, à condition qu'on nous démontre nos erreurs.

D'autres personnes s'en réclamèrent sans réserve, et de ce nombre sont précisément celles qui avaient été condamnées par l'arrêt du 18 novembre 1540, de sorte que cet arrêt cessait par cela même de leur être applicable; et cependant il servit plus tard de prétexte à l'extermination de toute la peuplade.

Cette circonstance, qui n'a été relevée par aucun écrivain, met à nu le désordre et l'iniquité qui existaient alors dans les affaires dites de justice à l'égard des Vaudois.

Un an tout entier se passa ensuite sans amener d'autre incident notable que le martyre d'un humble colporteur de livres, qui fut surpris à Avignon au moment où il vendait une Bible. La Bible et le chrétien furent ensemble dévorés par les flammes. Les Vaudois n'en furent que plus affermis dans leur fidélité.

Le cardinal de Tournon, excité contre eux par le légat du saint-siége, écrivit alors à François I[er] que le clergé avait réprouvé la confession de foi qu'ils avaient présentée. Le roi voulut être informé des résultats produits par les lettres de grâce qu'il avait accordées. On lui répond qu'elles n'en avaient produit aucun. C'est alors qu'il donna l'ordre au gouverneur de la province [1] d'avoir à nettoyer le pays d'hérésie.

L'évêque de Cavaillon était un de ceux qui tenaient

[1] C'était alors le sire de Grignan.

le plus *à ce que l'on en finît avec les hérétiques.* La cour d'Aix le délégua, avec un de ses conseillers, pour s'enquérir à Mérindol des dispositions religieuses des Vaudois.

Arrivé dans le village, il fait venir le bailli, nommé Maynard, avec les notables du lieu, et leur dit, sans aborder aucune question de doctrine :

— Abjurez vos erreurs, quelles qu'elles soient, et vous me deviendrez aussi chers que vous êtes coupables; sinon, redoutez la peine de votre obstination.

— Que Votre Grâce, dit le bailli, veuille bien nous faire connaître les points sur lesquels elle nous demande une abjuration.

— Cela est inutile, une abjuration générale nous suffira.

— Mais d'après l'arrêt de la cour, c'est sur notre confession de foi que nous devons être examinés.

— Quelle est-elle? dit le conseiller de l'évêque, qui était un docteur en théologie.

L'évêque la lui présente, en disant : voyez! tout cela est plein d'hérésies.

— En quel endroit? reprend Maynard.

— Le docteur va vous le dire, répond le prélat.

— Il me faudrait quelques jours pour l'examiner, fit observer le théologien.

— Eh bien, nous reviendrons la semaine prochaine.

Huit jours après, le docteur en théologie se rendit auprès de son évêque :

— Monseigneur, lui dit-il, non-seulement j'ai trouvé cette pièce conforme aux saintes Écritures, mais encore j'ai mieux appris à les connaître pendant ces jours que pendant tout le reste de ma vie.

— Vous êtes sous l'influence du démon! répondit le prélat.

Le conseiller se retira, et comme il ne sera plus question de lui dans cette histoire, ajoutons que cette circonstance le porta à sonder les Écritures mieux encore qu'il ne l'avait déjà fait, et qu'un an après il se rendit à Genève, où il embrassa le protestantisme.

Cependant, peu de jours après, l'évêque remplaça ce consciencieux théologien par un docteur en Sorbonne venu récemment de Paris. C'est avec lui que le prélat revient à Mérindol. Ils rencontrent des enfants dans la rue, et l'évêque leur donne quelques pièces de monnaie en leur recommandant d'apprendre le *Pater* et le *Credo*.

— Nous les savons, répondent les enfants.

— En latin?

— Oui, mais nous ne pourrions les expliquer qu'en français.

— Qu'est-il besoin de tant de science? Je connais bien des docteurs qui seraient embarrassés d'en donner l'explication.

— Et de quoi servirait-il de les dire par cœur, si l'on ignorait ce que les paroles signifient? reprit André Maynard, qui venait d'arriver auprès d'eux.

— Et le savez-vous vous-même? repartit le prélat.

— Je me croirais bien malheureux de l'ignorer. Et il en expliqua une partie.

— Je n'aurais pas cru, reprit l'homme d'Église, avec un juron de sacristie, qu'il y eût autant de docteurs à Mérindol.

— Le moindre d'entre nous vous en dirait autant

que moi, reprit le bailli ; interrogez seulement un de ces enfants, et vous verrez.

Mais comme l'évêque gardait le silence : Si vous le permettez, l'un d'entre eux interrogera lui-même les autres.

Et ils le firent avec tant de facilité et de grâce, que chacun en était émerveillé.

L'évêque, renvoyant alors tous les étrangers, dit aux Vaudois : — Je savais bien qu'il n'y avait pas autant de mal parmi vous que l'on pensait ; mais toutefois, pour calmer les esprits, il est nécessaire de vous soumettre à une certaine apparence d'abjuration.

— Que voulez-vous que nous abjurions, si nous sommes dans la vérité ?

— Ce n'est qu'une simple formalité que je vous demande : je n'exige de vous ni notaire, ni signature. Que le syndic et le bailli fassent seulement ici, en secret et en votre nom, une abjuration aussi vague qu'il leur conviendra, et je ferai cesser toutes poursuites.

Les Vaudois, à leur tour, gardèrent le silence.

— Qu'est-ce qui vous retient ? ajouta l'évêque, afin de les y décider ; si vous ne voulez pas ensuite reconnaître que vous avez fait abjuration, nul ne pourra vous en convaincre, ni par acte, ni par signature.

On peut croire que c'était par suite d'un intérêt réel et peut-être de quelque sympathie pour ces pauvres Vaudois que l'homme d'Église cherchait ainsi à les mettre à l'abri de toute poursuite. Mais l'âme intègre et droite de ces simples montagnards ne pouvait condescendre à des feintes pareilles, et peut-être aussi ne se rendaient-ils pas compte des conséquences de leur refus. L'évêque en parut attristé, et se retira sans insister davantage.

Quelques jours après[1] il revint avec un greffier du tribunal et un commissaire du parlement.

Les habitants de Mérindol sont de nouveau convoqués; on leur lit les pièces qui les concernent; quelques observations sont échangées entre le bailli et le greffier; bientôt le commissaire impatienté leur impose silence et dit aux Vaudois de conclure.

— Nous concluons à ce qu'on nous démontre nos erreurs.

Le commissaire dit à l'évêque de le faire. L'évêque répond que le bruit public est une charge suffisante contre les hérétiques.

— Et n'est-ce pas pour reconnaître si ces bruits sont fondés que l'enquête a été ordonnée? fit observer Maynard, au nom des Vaudois.

L'évêque, assez embarrassé, dit alors à un moine prêcheur, qu'il avait avec lui, de leur faire un sermon.

Le moine prononce un long discours en latin, et chacun se retire. Mais la commission n'ayant pas donné suite à cette enquête, une année se passe encore, pour les Vaudois, dans une sorte de tranquillité. Bien plus, les habitants de Cabrières du Cantal (car il y a aussi Cabrières d'Aigues), ayant été attaqués par une bande de maraudeurs, dont faisaient partie quelques soldats d'Avignon, adressèrent leurs plaintes à François Ier. Le monarque enfin, éclairé sur les intrigues de leurs ennemis, signe spontanément, le 14 juin 1544, un édit par lequel il suspend toutes les procédures commencées contre les Vaudois, ordonne qu'ils soient rétablis dans tous leurs priviléges, qu'on

[1] Le 4 avril 1542.

élargisse leurs prisonniers ; « et comme le procureur « général de Provence, dit-il en terminant, est parent « de l'archevêque d'Aix, *leur ennemi juré*, on man- « dera un conseiller de la cour, en sa place, pour « m'informer de leur innocence. » Il semblerait que tout dût être fini là : on croit toucher à un dénoûment paisible dans ce drame si agité ; on est plus loin que jamais de pressentir la catastrophe terrible qui va le terminer.

III

La cour d'Aix, avant de rendre publique la lettre de François Ier, envoya à Paris l'un des huissiers, nommé Courtin, pour essayer d'en obtenir la révocation. Une somme de soixante livres lui fut allouée pour ce voyage. Il était recommandé au cardinal de Tournon et au procureur du roi près le conseil privé. C'est au sein de ce conseil que les lettres de révocation furent présentées à la signature du monarque, le 1er janvier 1545. François Ier les signa sans les lire ; plus tard il s'en repentit, et l'on rechercha par qui ces lettres avaient été rédigées, par quelles mains elles lui avaient été remises. Le procureur du roi près le conseil privé se nommait Jean Leclerc.

— Est-ce vous, lui dit-on, qui avez signé cette pièce ?

— Je n'en ai aucune souvenance.

Et en effet, sa signature ne s'y trouve pas. On fait venir son substitut nommé Guillaume Potel.

— Est-ce vous qui avez dressé cette écriture ?

Il reconnaît l'avoir écrite sur les indications de

M. Courtin, huissier du parlement de Provence, et dit ne pas l'avoir signée, parce qu'il manquait au dossier des pièces à l'appui.

— Par qui ces lettres de révocation, subrepticement obtenues et illégalement dressées, ont-elles été introduites en conseil privé?

— Par M. le cardinal de Tournon.

Ce dernier est appelé. — Qui a remis ces documents à Votre Éminence?

— L'huissier de la cour d'Aix, envoyé par le président d'Oppède (ce dernier avait remplacé Chassanée en 1543).

— Qui a dû les présenter à la signature de Sa Majesté?

— Le grand chancelier.

On fait venir ce dignitaire; les lettres de révocation sont mises sous ses yeux. On lui demande s'il les a eues entre ses mains. — Oui, mais comme elles ne me paraissaient pas régulières, je n'ai pas cru devoir les présenter à la signature du roi.

— Alors qui les a présentées?

— Celui qui les a contresignées.

On regarde : c'était le ministre de l'Aubespine. Il est mandé devant la commission, et reconnaît sa signature; mais il dit que la pièce n'a pas été écrite dans ses bureaux. Aucun de ses employés ne s'en souvient non plus. La main cachée du fanatisme n'avait laissé aucune trace de la route tortueuse que ces lettres avaient suivie.

En outre, dit l'avocat général en 1550, le sceau en est de cire blanche, et le contre-scel vert, ce qui est chose inusitée.

Il est donc hors de doute que ces lettres avaient été déloyalement fabriquées, et présentées par surprise à la signature du roi.

Voyons maintenant ce qu'elles renfermaient. « Con-
« sidérant, y est-il dit, que les hérétiques de Luserne
« viennent s'établir en Provence et y prêcher, que
« les Vaudois manifestent publiquement leur hérésie,
« qu'ils troublent le pays... etc., la cour de Provence
« devra exécuter l'arrêt du 18 novembre 1540, no-
« nobstant toutes les lettres de grâce postérieures à
« cette époque; et ordonnons au gouverneur de la
« province de donner pour cela main-forte à la jus-
« tice. »

Quelle justice, mon Dieu, que celle de l'iniquité! Et ce qui rend cette affaire plus ténébreuse encore, c'est que le conseil privé, à supposer que ces pièces eussent suivi une marche régulière pour arriver jusqu'à lui, n'avait pas le droit de statuer contrairement aux lettres de grâce et d'évocation qui avaient été données par le monarque lui-même. — Une contravention non moins grave et bien plus déplorable fut encore commise, en ce que l'arrêt du 18 novembre 1540 ne portait la condamnation que d'un petit nombre des habitants de Mérindol, tandis que, sous prétexte d'exécuter cet arrêt, on étendit le massacre et l'incendie à une population tout entière, répandue dans dix-sept villages, qui furent tous détruits et ravagés.

A peine cet ordre sanguinaire a-t-il été obtenu, que Courtin l'envoie à d'Oppède par un courrier exprès. Ce courrier arrive à Aix le 13 février 1545. Aussitôt la cour d'Aix écrit à Courtin pour lui témoigner toute

sa satisfaction, à M. de Grignan, gouverneur de Provence, pour lui commander d'avoir des troupes disponibles, et au cardinal de Tournon, pour le féliciter du triomphe qu'il venait d'obtenir.

Ici encore eut lieu nne nouvelle violation des formes judiciaires. Les Vaudois, qui se reposaient sur les dispositions suspensives rendues par l'ordonnance du 14 juin 1544, eussent dû recevoir une notification immédiate de ces nouvelles pièces, qui donnaient suite à l'arrêt primitif. Pas du tout : on les leur cache avec soin ; on réunit des troupes en silence ; on profite de la sécurité des habitants pour préparer leur mort.

On ne veut pas qu'ils aient le temps d'adresser au souverain une réclamation qui ferait découvrir la supercherie dont il a été dupe et dont ils seront victimes. On attend qu'un certain capitaine Poulain, baron de la Garde, qui était alors en Piémont, et qui devait bientôt conduire de vieilles troupes en Roussillon, passe par la Provence pour les utiliser.

Il arrive le 6 d'avril. Du 7 au 11, on fait tous les préparatifs nécessaires pour exécuter cette inique sentence, qui n'avait pas même été notifiée à ceux qu'elle concernait. Le lendemain, 12 avril, était un dimanche ; malgré cela, la cour se réunit sous la convocation de Ménier d'Oppède. L'avocat du roi se nommait Guérin ; il réclame solennellement l'exécution de l'arrêt auquel ces lettres de révocation étaient censées avoir rendu toute sa force.

La cour fait droit à sa demande, nomme des commissaires, et requiert d'Oppède, comme lieutenant du roi, en l'absence du gouverneur, de prêter main-forte à la justice.

IV

D'Oppède ne perdit pas de temps; il ordonna dès le lendemain au viguier d'Apt de prendre les armes et de s'emparer de tous les hérétiques de la contrée; puis il fit partir ses commissaires qui, le soir du même jour, vinrent camper à Pertuis.

De cette ville un ordre fut envoyé aux habitants de Lourmarin pour qu'ils eussent à préparer une étape pour mille fantassins et trois cents chevaux; mais les habitants répondirent en prenant les armes.

Ils reçurent alors une sommation régulière d'avoir à déférer à cet ordre. Ceux-ci demandent pour y réfléchir un délai de douze heures. — Des sujets ne parlementent pas avec leur prince, leur est-il répondu. — La châtelaine de Lourmarin, nommée Blanche de Lévis, vient elle-même intercéder pour eux. On ne l'écoute pas. Alors, tout en larmes, elle se rend sur la place du village, au milieu des habitants, et les conjure de poser les armes, pour ne pas s'exposer à une perte certaine. — Notre perte n'en sera que plus prompte, répondent-ils. — Mais au moins faites une requête. — Eh bien, qu'on nous laisse sortir du pays, et nous abandonnerons nos biens à ceux qui les veulent usurper par notre mort.

La pauvre châtelaine ne pouvait rien à cet égard. La dame de Cental écrit aussi à d'Oppède pour le prier d'épargner ses vassaux. Mais déjà le capitaine Vaujuine venait d'arriver à Cadenet. Les troupes répandues dans la campagne commençaient de piller et d'incendier. La première colonne, dirigée par d'Op-

pède, marchait snr Lourmarin. La seconde, conduite par le baron de la Garde, marchait sur la Motte et Cabrières d'Aigues. La troisième, sous les ordres de Vaujuine et de Rodertier, se dirigeait vers Mérindol et Cabrières du Comtat[1].

D'Oppède, sur son passage, commença de mettre le feu aux maisons de la Roque, de Ville-Laure et de Trezemines, qui avaient été abandonnées par les Vaudois ; il en fait autant à Lourmarin, où cent quatorze maisons furent détruites par les flammes. Puis il ordonna aux officiers et aux consuls d'Apt de réunir le plus de monde possible et d'aller y attendre ses ordres.

Le 18 d'avril, les troupes réunies de Ménier, de Vaujuine, de Rodertier et de Poulain, parurent devant Mérindol. Les habitants s'en étaient retirés ; mais un jeune homme attardé dans les champs fut saisi par les pillards. Il se nommait Maurice Blanc.

On l'attacha à un olivier, et les soldats, se faisant une cible de son corps, semblèrent vouloir insulter à son agonie en déchargeant de loin leurs armes contre lui. Il expira percé de cinq coups d'arquebuse.

C'était le nombre des plaies que son Sauveur avait reçues sur la croix. Le jeune martyr de Mérindol lui remit son âme en s'écriant aussi : « Seigneur, reçois mon esprit entre tes mains ! »

Puis on incendia le village, qui fut tout entier consumé. Quelques femmes, dit un témoin, ayant été

[1] D'après le procès-verbal de l'expédition, dressé par Brissons, greffier criminel de la cour d'Aix, qui avait été adjoint à ces commissaires pour cet objet.

surprises dans l'église, on les dépouilla de leurs vêtements, et les faisant tenir par les mains comme pour une danse, les barbares les forcèrent à grands coups de dagues et de piques de faire le tour du château, au milieu des éclats de rire et des outrages dont elles étaient l'objet. Après cela, comme elles étaient déjà toutes sanglantes, on les précipita les unes après les autres du haut des rochers où le château était bâti.

Beaucoup d'autres furent prises ailleurs et vendues. Un père dut aller racheter sa fille jusqu'à Marseille. Une jeune mère qui se sauvait à travers les blés avec son enfant dans ses bras fut atteinte et violentée par ces soldats, ou plutôt par ces brutes, sans qu'elle cessât de tenir son nourrisson pressé sur sa poitrine.

Une vieille femme, que son âge mettait à l'abri de pareilles violences, devint entre leurs mains un objet d'insulte à l'humanité et à leur propre religion. Ils lui firent une tonsure en forme de croix, et l'ayant couverte de quelques oripeaux, ils la menèrent par les rues, en chantant avec dérision comme font les prêtres. Cela se passait à Lauris, sur la route de Cabrières à Avignon.

Le cortége arriva devant un four prêt à cuire du pain, et les soldats poussant leur victime avec leurs armes, ils lui dirent : « Entre là, vieille damnée! » La pauvre femme allait y entrer sans résistance, tant elle avait été tourmentée, lorsque ceux qui avaient allumé le four s'opposèrent à ce qu'on l'y jetât.

Au milieu de ces brutalités mille fois reproduites, sous les formes les plus diverses et les plus révoltantes, l'armée parvint à Cabrières. C'était une ville

fortifiée, située sur les terres du pape. Les troupes du roi n'eussent pu y toucher sans l'assentiment du pontife. Mais le vice-légat Mormoiron s'était empressé de remettre à d'Oppède les pouvoirs les plus étendus pour cette expédition.

On y arriva le 19 d'avril.

V

Quoique ce jour-là se trouvât être un dimanche, les murailles de la ville furent battues en brèche du matin jusqu'au soir.

Les Vaudois qui s'y étaient renfermés priaient et ne fléchissaient pas. L'attaque se poursuivit inutilement pendant toute la nuit.

Le lundi matin d'Oppède fait cesser le feu. Il écrit de sa propre main aux Vaudois que s'ils veulent ouvrir les portes de Cabrières, il ne leur sera fait aucun mal. Il savait probablement que d'après la décision du concile de Constance on n'est pas obligé de tenir parole aux hérétiques.

Les Vaudois, ne doutant pas de sa loyauté, lui ouvrirent avec confiance les portes de cette petite cité, qu'il avait jusque-là vainement attaquée.

Les premières troupes qui y pénètrent sont les vieilles bandes du baron de la Garde, venues du Piémont, aguerries contre tous les dangers : c'étaient celles qui devaient commencer le carnage ; mais connaissant la capitulation stipulée, les soldats prétendirent qu'il était de leur honneur de s'opposer à ce que nul ne la transgressât.

4

Les commissaires de la cour d'Aix et du vice-légat entrèrent en discussion là-dessus.

Pendant ce temps, Ménier d'Oppède fait appeler les principaux de la ville, qui arrivent sans se douter d'une perfidie. Ils étaient dix-huit. On leur lie les mains et on les fait passer au milieu des troupes. Ils pensaient n'être là que comme otages, pour garantir la tranquillité du reste de la population. Mais au moment où ils traversent les rangs des troupes provençales, dirigées par d'Oppède, le gendre de ce dernier, nommé de Pourrières, donna de son coutelas sur la tête chauve d'un vieillard dont la démarche tremblante l'avait effleuré en passant.

— Tuez tout! s'écria d'Oppède, en le voyant tomber.

A l'instant, on se précipite sur eux : ces troupes lâches et fanatiques en font une boucherie. Ils étaient déjà morts, que le même de Pourrières et le sire de Faulcon allaient encore de çà et de là mutilant les cadavres.

Puis on porta sur des piques les têtes coupées de ces malheureux. Les soldats s'excitèrent ; le signal du massacre avait été donné. Des femmes renfermées dans une grange à laquelle on mit le feu cherchèrent à se sauver en s'élançant de dessus les murailles. Elles étaient reçues sur la pointe des pertuisanes et des épées.

D'autres s'étaient retirées dans le château.

— A mort! à sang! s'écria d'Oppède, et il montre à ses troupes le chemin de leur asile.

Mais comment décrire la scène la plus horrible et la plus sacrilége qui eut lieu dans l'église! C'est là que le plus grand nombre des femmes et des jeunes filles

du village s'étaient réfugiées. On s'y précipite, on les dépouille, on les outrage de la manière la plus scandaleuse; les unes sont jetées du haut du clocher en bas, d'autres enlevées pour en abuser encore. On vit des femmes enceintes, éventrées, laisser sortir leur fruit sanglant de leurs entrailles. Des corps mutilés et respirant encore jonchaient le parvis. L'avocat Guérin, qui y était, s'exprime ainsi dans sa déposition : « Je pense avoir vu occire dans cette église « quatre ou cinq cents pauvres âmes de femmes et « d'enfants. »

Les prisonniers qui ne furent pas mis à mort par l'ordre du président furent vendus par les soldats aux recruteurs des galères royales. Seul, le vice-légat ne voulait pas souffrir qu'on fît aucun quartier. Doit-on croire que tel fût l'esprit du papisme dans ses représentants les plus élevés?

C'est ce légat qui, ayant apris que vingt-cinq personnes, la plupart mères de famille, étaient cachées dans une grotte du côté de Mys, qui cependant ne se trouvait plus sur les terres papales, y fit marcher ses soldats pour les exterminer.

Arrivé devant l'entrée de la grotte, il ordonne des décharges de mousqueterie, mais personne ne sort. Alors il fait allumer un grand feu dans cet antre; toutes ces créatures vivantes périrent étouffées. Cinq ans après leurs ossements desséchés s'y voyaient encore, comme cela fut vérifié par les enquêtes dont nous allons parler. Les résultats généraux que nous pouvons consigner ici sont que, dans cette extermination, on livra aux flammes sept cent soixante-trois maisons habitées, quatre-vingt-neuf étables et trente

et une granges. Quant au nombre des morts, on n'a pu le savoir avec précision, mais on l'estime à plus de trois mille.

VI

Étant à Cabrières, d'Oppède avait reçu un message du seigneur de La Coste, qui le priait d'épargner ses sujets. C'était le lundi soir. — Qu'ils fassent quatre brèches à leurs murailles, répond d'Oppède, ensuite nous verrons.

Le mardi matin ces brèches étaient commencées. Deux officiers arrivent avec quelques soldats. Le seigneur de La Coste leur offre une collation devant la porte du château. Deux domestiques la servaient. Les militaires s'attablent, et pendant qu'ils mangent arrive à grand bruit de tambours et de trompettes le gros des troupes de Ménier d'Oppède, marchant comme à un assaut.

Les habitants du village s'effrayent, ferment les portes et interrompent les brèches commencées. Alors les troupes se répandent dans les jardins du château, situés hors des murs de la ville, arrachent les plantes, coupent les arbres fruitiers, brûlent les treillages, et dans ces parterres bouleversés entraînent leurs prisonniers, qu'ils maltraitent cruellement. Au dedans, les soldats qui avaient été introduits dans la ville tuèrent les deux domestiques qui les servaient.

Le lendemain, mercredi 22 d'avril, d'Oppède écrit aux syndics de La Coste pour les engager à faire ouvrir les portes de la ville, leur promettant justice

et protection. Les portes sont ouvertes; à l'instant cette soldatesque furieuse se précipite dans les rues, renverse, pille, viole, incendie dans toutes les directions.

Une petite garenne s'étendait derrière le château; ces soldats y entraînent les captives qu'ils venaient de saisir. Les mères cherchaient à défendre leurs filles, à les disputer à leurs brutalités. L'une d'elles, voyant l'impuissance de ses efforts, se perça le sein d'un couteau et le tendit tout sanglant à son enfant pour qu'elle eût à s'en frapper aussi.

Ah! s'écria l'avocat du roi, qui plaida dans l'évocation de cette affaire devant la cour des pairs, je suis vaincu par tant d'horreurs! Épargnez-moi les malheureux qui se précipitent du haut des murailles, ou s'étranglent aux arbres, ou se percent le sein, les victimes foulées aux pieds, errantes, mortes de faim, déchirées par les corbeaux, ou saisies, tuées, vendues, jetées aux galères[1].

Le bétail même de ces pauvres gens périssait sans abri, car il était défendu de donner asile aux Vaudois et à tout ce qui leur avait appartenu. Une pauvre femme près de mourir d'inanition demandait un morceau de pain à la porte d'une grange. — Il y a défense, lui dit-on. — Si les hommes vous le défendent, Dieu vous le commande! s'écria-t-elle. Mais ce cri ne la

[1] . . . . . . Viros et morte peremptos
Indigna : raptasque, soluto crine, puellas;
Et late miseris subjecta incendia vicis.

Le chancelier Michel de l'Hôpital. Epist. ad Franc. Olivarium.... *De causa Merindoli*.... etc.

sauva pas; les persécuteurs purent compter un triomphe de plus.

Que faisaient cependant ceux d'entre ces infortunés Vaudois qui étaient parvenus à se soustraire à la mort? Réunis sur les croupes sauvages du Leberon, ils priaient Dieu d'éclairer leurs ennemis, et lui demandaient les forces nécessaires pour ne pas se laisser aller à l'abandon de leur foi, ou à des actions coupables, par suite de la misère et du malheur.

Cependant ils n'étaient pas au bout : car après les troupes réglées vinrent les maraudeurs.

Les habitants de la bastide des Jourdains parcoururent le pays, enseignes déployées, et rentrèrent chez eux avec des mulets chargés de butin.

Ceux de Puypin dévalisèrent leurs propres églises, espérant mettre ces larcins sur le compte des Vaudois. Ceux de Mont-Furon tuèrent ou vendirent divers enfants égarés dont ils parvinrent à s'emparer. Ceux de Garambois égorgèrent un vieillard dans une citerne. Enfin ce n'était partout que violence, pillage ou mort. La ferme du Cantal, qui était alors la plus belle de la Provence, fut brûlée.

VII.

La dame de ce lieu, comme tutrice de son fils dont les terres avaient été ravagées, adressa une plainte au roi.

Cette plainte fut portée devant le second tribunal du royaume, nommé la Chambre de la reine. Les promoteurs de ces ravages furent cités à comparaître devant

lui ; mais ils refusèrent en se retranchant derrière les arrêts en vertu desquels ils prétendaient avoir agi.

Il fallut remonter à l'examen de ces arrêts eux-mêmes ; mais pour cela la Chambre de la reine n'était plus compétente, et la cause fut portée devant le tribunal suprême du royaume, qu'on appelait la Chambre du roi, et qui fut plus tard la cour des pairs.

C'est ainsi que l'examen de toutes ces iniquités et de ces actes barbares a été poursuivi par des enquêtes judiciaires, qui les ont mis en lumière, quoique leur enchaînement soit demeuré fort obscur pour ceux qui ne les ont pas consultées.

Cette cause fut plaidée en septembre 1551, sous le règne de Henri II, qui tenait à laver la mémoire de son père de cette tache de sang.

Cependant les plus grands coupables ne furent pas punis ; l'avocat Guérin seul fut condamné à mort, et d'Oppède s'en revint triomphant en Provence.

On ne saurait se faire une idée de toutes les intrigues que le clergé avait mises en œuvre pour le sauver. A la nouvelle de son acquittement, des cantiques d'actions de grâces furent chantés dans les églises d'Aix, d'Avignon et de Cavaillon. Déjà l'on avait fait en Provence des prières publiques pour demander à Dieu la conservation et le prompt retour de cet illustre défenseur de la foi ! et lui-même prit pour devise ces paroles dérisoires : « La vérité surmonte tout. »

Cette maxime, qui est bien fondée, le condamne aujourd'hui. Le tribunal de l'histoire, plus haut encore que celui de la cour des pairs, n'est pas accessible, comme celui des hommes, aux influences corruptrices des puissants, qu'elle juge sur leur cercueil.

Ceux d'entre les Vaudois qui n'avaient pas péri se retirèrent dans les vallées du Piémont, et revinrent ensuite en Provence lorsque l'orage fut passé.

La révocation de l'édit de Nantes abattit de nouveau les temples qui s'étaient relevés sur les bords de la Durance.

Sous le règne déplorable de Louis XV les vexations contre le protestantisme se perpétuèrent, avec l'hypocrisie et la grandeur de moins.

Aujourd'hui, le protestantisme a refleuri sur les pentes désolées du Leberon; Lourmarin est le centre d'une consistoriale. Mais les habitants de ces contrées connaissent à peine leur histoire.

CHAPITRE V.

L'ÉCOLE DES BARBAS.

Les colonies vaudoises de France et d'Italie recevaient leurs pasteurs des vallées du Piémont; c'est dire qu'il y avait dans ces vallées une école où les jeunes gens en qui se révélait une vocation sincère pour le ministère évangélique pouvaient s'y préparer.

Le point à peu près central des montagnes vaudoises est un assez vaste bassin situé entre la vallée de Luserne et celle de Saint-Martin, on le nomme Val-Angrogne. Ce bassin ne paraît vaste que par l'évasement de ses pentes, car le lit du torrent qui y coule est presque toujours enclavé en de profonds rochers. Vers le fond de la vallée ces rochers forment un défilé, au sortir duquel on se trouve dans une sorte de petite plaine assez élevée au-dessus du niveau général du vallon.

Cette plaine, qui représente le fond extrême de Val-Angrogne, est dominée de tous côtés par les versants escarpés des montagnes environnantes. Rien de plus austère que cette retraite isolée, d'un abord dificile et d'un aspect sauvage. On la nomme le Pra-du-Tour; c'est là que se trouvait l'école des Barbas.

On aurait tort sans doute de se la représenter comme ayant été analogue à ce que nous appellerions

aujourd'hui une faculté de théologie. Le but de sa fondation paraît avoir été uniquement de maintenir parmi le peuple la connaissance de l'Évangile.

Les élèves étaient occupés à copier les saints livres et exercés à en fixer des parties considérables dans leur mémoire.

On leur apprenait aussi un peu de médecine et de latin. Après deux ou trois ans de préparation, chacun d'eux allait, sous la conduite d'un pasteur âgé, apprendre à exercer son ministère.

Les fonctions de ce ministère étaient surtout de visiter les malades, d'expliquer l'Évangile, de maintenir des relations suivies entre les différentes fractions de la communauté, d'encourager les faibles, de réprimander les pécheurs, de recevoir à confession les âmes pénitentes, d'imposer les mains aux néophytes qui désiraient entrer dans leur Église, et quelquefois de distribuer la sainte cène [1].

Il ne paraît pas que les Barbas eussent l'habitude de baptiser eux-mêmes les enfants; ils s'en rapportaient pour cela, comme pour la plupart des cérémonies extérieures du culte, aux institutions de l'Église romaine. Les Vaudois pendant longtemps ne furent donc pas ostensiblement séparés de cette Église, et jusqu'à l'époque de la réformation ils n'eurent pas de lieux de réunion publique ouvertement consacrés à leur culte particulier; mais les soins qu'ils ap-

[1] *Exposé de Morel à OEcolampade*, Préliminaires. — Traités *De la penitentia, De la confession, Thresor et lume de fe*, etc. — *Nobla-Leyczon*, à partir du vers 414 :

Ayczo devon far aquilh que son pastor..... etc.

portaient à l'instruction morale et religieuse de leurs enfants produisaient sur ces derniers une impression plus efficace, sans doute, que ne l'eût pu faire une assiduité passive et continue à un culte déterminé.

Ils n'avaient pas non plus de confession de foi spéciale, ni de corps particulier de doctrine. Quelques passages des enseignements de Jésus, puisés surtout dans les premiers chapitres de Saint-Matthieu et les derniers de Saint-Jean, étaient mis en saillie par eux et transformés en règle de conduite.

Citons pour exemple le texte dont ils se prévalaient pour repousser le serment, en disant que le oui et le non devaient suffire[1].

Ils paraissaient encore s'être attachés de préférence, pour résumer la loi et les prophètes, à ce passage où il est recommandé d'agir envers autrui comme nous voudrions que notre prochain agît envers nous-mêmes[2].

Quand on consulte leurs écrits, soit en prose, soit en vers, on voit qu'ils insistent surtout sur l'obligation de faire le bien pour être sauvés[3]. Mais la foi, disent-ils aussi, est nécessaire pour produire les œuvres[4].

Ils reviennent sans cesse sur la nécessité d'une con-

[1] Matth. v, 37. — *Noble-Leçon*, vers 246.

[2] Matth. vii, 12. — *Thresor et lume de fe*, paragraphe v. — *Novel-Sermon*.

[3] *Noble-Leçon*, vers 250 à 265, tout le poëme intitulé : *Lo Novel-Sermon*, et de nombreux passages dans la plupart des autres poëmes ou traités vaudois.

[4] Voir, entre autres, le traité en prose intitulé : *Thresor e lume de fe* (Trésor et flambeau de la foi), dans les manuscrits de Dublin, class. C, tab. 5, nº 22, et de Genève, nº 208, à partir du feuillet 14.

version sincère; et les caractères de ces conversions sont le plus souvent compris dans ce qu'ils entendent par *fruits de pénitence* [1].

Enfin, sans avoir fait à personne un devoir du célibat, ils abondaient dans l'idée que l'état de chasteté était plus honorable que tout autre [2].

La plupart de leurs Barbas n'étaient pas mariés, et un passage de l'exposé des usages vaudois fait par Morel à Œcolampade permet de croire qu'il existait au sein de ce peuple une maison de retraite pour les pasteurs âgés. Le nom de *sœurs*, que donne le même document à une partie des femmes vaudoises, tendrait aussi à faire croire qu'il existait une maison analogue pour les femmes.

A l'époque de la réformation, les Vaudois se mirent en rapport avec quelques-uns des chefs de ce grand mouvement religieux; mais ils étaient alors fort éloignés des doctrines qu'on a considérées pendant quelque temps comme essentielles au calvinisme [3].

Les Églises calvinistes étaient néanmoins les seules

[1] *Nobla-Leçon*, vers 420 à 426. Presque tout le poëme intitulé: *Lo despreczi del mont.*, et le traité *De la penitentia*, manuscrit de Genève, n° 209.

[2] *Noble-Leçon*, vers 243-434. — *Novel-Sermon*. — *Thresor e lume de fe*, etc.

[3] Voir, sur ce dissentiment, toute l'introduction de l'exposé de Morel cité dans les pièces justificatives de Ruchat, *Hist. de la réforme en Suisse*, t. II, p. 330, et t. III, p. 175, édit. de Genève, 1728, 6 vol. in-18. — Les points sur lesquels se manifestait surtout la dissidence des Vaudois étaient : la prédestination absolue, la négation du libre arbitre et l'égal démérite des œuvres. Dans l'exposé de Morel ils déclarent ne les avoir jamais admis.

auxquelles ils pussent se rallier; elles s'étaient établies en France et en Suisse, pays les plus voisins d'entre ceux où la Réforme avait triomphé; l'austérité de leurs tendances morales les rapprochait d'ailleurs tout naturellement.

Une assemblée délibérante était néanmoins nécessaire pour fixer les bases de cette union. C'est en Val-Angrogne qu'elle eut lieu, au hameau des Chonforans, à peu de distance de l'ancienne école des Barbas.

La réunion était publique ; le peuple s'y porta avec empressement, et plusieurs seigneurs du Piémont s'y rendirent aussi. Farel, Saulnier et d'autres ministres de Genève étaient venus de la Suisse, afin d'y assister. Elle dura six jours, du 12 au 18 septembre 1532. Bien des questions s'y trouvèrent débattues.

La doctrine calviniste y fut enfin adoptée; mais, quelques-uns des Barbas n'ayant pas voulu l'admettre, ils se retirèrent de l'assemblée et du pays.

Les pasteurs étrangers, ayant vu les nombreuses copies de la Bible en langue vulgaire qui existaient parmi les Vaudois, admirèrent les voies de Dieu dans la conservation de ses témoignages au sein de ce petit peuple; mais aucune de ces copies ne renfermait la Bible tout entière : la plupart d'entre elles ne contenaient que les livres du Nouveau Testament, et quelquefois les Psaumes.

On prit la résolution d'en faire une édition complète en français, et le ministre Olivet fut chargé de la rédiger. Cette Bible fut imprimée à Neuchâtel, en Suisse, en 1635; mais la préface est datée *des Alpes*. Elle est dédiée aux Églises de France, et porte le nom

de *Bible d'Olivétan*[1]. C'est un beau volume in-folio, de près de deux mille pages, à deux colonnes, en caractères gothiques d'une netteté remarquable. Elle est devenue la base de presque toutes les traductions françaises qui ont paru depuis lors.

Cette Bible, dit Gilles, coûta aux Vaudois *quinze cents escus d'or;* et l'on devrait s'étonner qu'un si petit peuple eût pu se soumettre à des sacrifices aussi considérables, si l'on ne savait que la foi rend possibles les œuvres les plus fécondes, et que le plus faible peut tout quand le Christ le fortifie.

L'année qui suivit la publication de la Bible d'Olivétan (en 1536), le ministre vaudois dans la paroisse duquel s'était tenue l'assemblée où cette publication avait été décidée, le Barba Martin Gonin d'Angrogne, se rendit à Genève pour y chercher les ouvrages religieux nécessaires à ses compatriotes. A son retour, il fut arrêté sur les terres de France et conduit à Grenoble, où les juges, après un interrogatoire insignifiant, ordonnèrent d'abord qu'il fût remis en liberté. Mais le geôlier, l'ayant fouillé, découvrit sous la doublure de son habit des lettres de Farel et de Saulnier, adressées à leurs amis de Val-Angrogne.

Gonin fut remis en prison, et après un nouvel interrogatoire, condamné à mort.

La Réforme cependant comptait de nombreux partisans à Grenoble, et dans la crainte que l'exécution du ministre vaudois n'y devînt l'objet de quelque manifestation populaire, il fut résolu qu'on l'étran-

[1] Par abréviation du nom latinisé de l'auteur qui signait : *Olivetanus.*

glerait de nuit, et qu'on jetterait ensuite son corps dans l'Isère.

Gonin ayant donc été conduit avant le jour sur le bord de cette rivière, le bourreau l'attacha par un pied, puis le laissa s'agenouiller et prier.

Sa prière finie, il se releva, et sans résistance se livra à l'exécuteur. Celui-ci lui entoura le cou d'une petite corde, et y passa un bâton qu'il fit tourner de manière qu'elle se serrât toujours davantage. Ne pouvant plus respirer, Gonin tomba par terre. On acheva de l'étrangler, et lorsqu'on l'eut vu immobile, on le jeta dans la rivière. Mais la fraîcheur de l'eau ramena la vie dans le sein du condamné; son corps tressaillit, ses membres s'agitèrent, on eût pu croire qu'il allait revenir à lui; cela même ne l'eût pas sauvé; le bourreau retenait d'une main prévoyante la corde qu'il avait attachée au pied de sa victime. Il laissa flotter ce corps convulsif sans l'abandonner à lui-même. Les secousses imprimées au lien devenaient de plus en plus faibles; et, lorsque les derniers tressaillements se furent éteints, la corde fut coupée, et l'eau entraîna le cadavre du martyr vaudois, dont l'âme était remontée dans les cieux.

Mais les livres de piété qu'il était allé choisir à Genève furent apportés à Angrogne par un colporteur de Bibles, d'origine française, qui fut arrêté en passant de cette vallée dans celle de Saint-Martin.

Il se nommait Barthélemy Hector. Conduit à Pignerol, il subit divers interrogatoires.

— Vous avez été surpris vendant des livres hérétiques, lui dit-on.

— Si la Bible contient des hérésies pour vous, elle est la vérité pour moi.

— Mais on se sert de la Bible pour détourner les gens d'aller à la messe.

— Si la Bible les en détourne, c'est que Dieu ne l'approuve pas.

Son interrogatoire fut repris le lendemain. Il voulait exposer les doctrines évangéliques.

— Nous ne discutons pas avec l'erreur, lui dit le tribunal.

— Mais les juges sont établis pour discerner l'erreur de la vérité; laissez-moi donc prouver que je suis dans la vérité.

— Si vous n'êtes pas dans l'Église, vous n'êtes pas dans la vérité.

— Je suis dans l'Église de Christ, et je le prouve par l'Évangile.

— Rentrez dans l'Église romaine, si vous voulez conserver votre vie.

— Celui qui voudra conserver sa vie la perdra, dit Jésus; et celui qui la perdra pour moi vivra éternellement.

— Réfléchissez à l'abjuration qui vous est demandée : c'est le seul moyen qui vous reste de vous sauver.

— Qu'importe de sauver mon corps, si mon âme est perdue!

Les insistances et les menaces qui furent faites pour obtenir son abjuration demeurèrent donc inutiles. Alors il fut envoyé à Turin.

Ce n'était pas le duc de Savoie qui y régnait alors, mais François Ier, neveu de Charles III, qu'il en avait chassé.

Barthélemy Hector parut devant ses nouveaux juges, qui étaient fort disposés à la clémence. Mais la fermeté de ses convictions ne pouvait se plier à aucun compromis.

— Si vous ne voulez pas abjurer votre foi, rétractez du moins vos premières déclarations.

— Prouvez-moi qu'elles sont erronées.

— Il ne s'agit pas ici de prouver, mais de vivre.

— Ma vie est dans ma foi; c'est elle qui m'a fait parler.

Les juges, n'osant prendre sur eux de condamner un homme si simple et si persévérant, à qui on n'avait aucun crime à reprocher, rendirent un arrêt, daté du 28 mars 1556, par lequel ils déféraient la cause aux inquisiteurs.

C'était faire comme Pilate, qui renvoyait du prétoire entre les mains des brigands.

Le 27 avril, l'humble colporteur parut devant le Saint Office. Il est à croire que son langage évangélique et pénétrant, la foi sincère de son âme, son air modeste et résigné, troublèrent encore la conscience de ce tribunal; car les inquisiteurs ajournèrent la cause, et s'adjoignirent pour la juger les vicaires généraux de l'archevêché de Turin et de l'abbaye de Pignerol.

En leur présence, Hector fut toujours le même; il changeait de juges, mais non de cause.

On lui renouvela l'assurance que, pour une simple rétractation, on lui laisserait la vie.

De plus grands hommes que lui n'y ont pas regardé de si près; mais plus il y réfléchissait, plus il était convaincu. L'éternité se fût passée, qu'il n'aurait pas abjuré.

Le délai expirait au 28 mai, on le prolongea jusqu'au 5, puis jusqu'au 10 de juin, en l'exhortant toujours à se dédire. Il est plus difficile peut-être de résister aux instances de l'indulgence qu'à la violence des rigueurs. Mais Hector, sans sortir de son humilité, ne fléchit pas d'une ligne, disant que quiconque retrancherait un iota de la parole sainte perdrait sa part du royaume des cieux.

Le tribunal ecclésiastique ne put que le déclarer coupable d'hérésie.

Mais il le fit comme à regret; car, en le livrant au bras séculier, il le recommanda à l'indulgence des juges qui devaient prononcer la peine encourue pour ce crime. La loi était formelle, la peine était la mort. Les juges séculiers le condamnèrent donc à être brûlé vif, sur la place du Château, à Turin, un jour de marché. Cet arrêt est du 19 juin 1556; mais, eu égard à la recommandation des juges ecclésiastiques, la cour autorisa le bourreau à étrangler le condamné au moment où l'on allumerait le bûcher.

Lorsque sa sentence lui fut lue dans sa prison : « Gloire à Dieu ! s'écria-t-il, de ce qu'il me juge digne de mourir pour son nom ! »

D'autres personnes vinrent encore pour l'engager à abjurer, lui promettant d'obtenir à cette condition que la sentence fût révoquée ; mais il ne se laissa pas ébranler, et pendant tout le trajet qu'il accomplit de sa prison jusqu'au bûcher, il ne cessa de faire entendre des paroles chrétiennes.

Assurément cet homme avait en lui une puissance que subissaient à leur insu ses juges effrayés, car, au moment où il montait sur le bûcher, un nouvel émis-

saire arriva de la part de la cour pour lui promettre encore la vie et la liberté, s'il voulait seulement rétracter ses opinions hérétiques.

Mais l'humble colporteur des Alpes, au lieu de répondre à l'émissaire, s'agenouilla, disant : « Seigneur, fais-moi la grâce de persévérer jusqu'à la fin ; pardonne à ceux dont la sentence va délier mon âme de son corps ; ils ne sont pas iniques, mais aveuglés. Seigneur, éclaire de ton esprit ce peuple qui m'environne et amène-les bientôt tous à la connaissance de la vérité. »

Or le peuple pleurait, s'étonnant que l'on fît mourir un tel homme, qui ne parlait que de Dieu.

Mais les bourreaux, ayant reçu l'ordre d'accomplir leur office, firent monter Hector sur le bûcher ; on mit le feu au bois, on jeta de la poudre et du soufre sur le feu, pour voiler l'agonie du martyr, et au même instant il tomba étranglé.

L'année d'après eut encore lieu une sanglante exécution.

On se souvient de la croisade ouverte par Innocent VIII contre les Vaudois. Au nombre des chefs qui se signalèrent à la tête de ces troupes sanguinaires, se trouvait le capitaine Varagle (prononcez Varaille), dont le fils, d'une intelligence remarquable, entra dans les ordres en 1522. Il demeurait à peu de distance des vallées vaudoises, dans la petite ville de Busque, l'une des plus isolées du Piémont. Ses rapides succès dans les lettres, ses connaissances théologiques, son éloquence dans la chaire, attirèrent l'attention de ses supérieurs.

C'était l'époque où l'influence de la Réformation

se faisait partout sentir. L'Église romaine sentait le besoin de raffermir sa puissance ébranlée. Le synode d'Angrogne, auquel avaient assisté Farel et Saulnier, allait encore imprimer une impulsion plus vive à ce mouvement d'inquiétude, de recherche et de réveil, qui agitait alors tous les esprits d'élite.

Le jeune Varagle fut choisi pour le comprimer. Il se nommait Geoffroy, et nous écrirons son nom de famille Varaille, pour conformer notre orthographe à la prononciation.

On lui confia la mission difficile de parcourir les principales villes d'Italie, afin d'y relever le crédit de l'Église romaine par ses éloquentes prédications. Mais, forcé d'examiner les arguments des réformés contre le catholicisme, il ne tarda pas à en connaître la force, et fut bientôt soupçonné d'une tendance favorable aux doctrines qu'il devait combattre.

Ces soupçons se changèrent en certitude, et il fut envoyé à Rome, où on le laissa dans les prisons pendant cinq ans. Renonçant alors à une lutte active contre la Réforme, il s'attacha au légat du saint-siége près la cour de France, et l'accompagna à Paris, où il demeura quelque temps.

Mais les rayonnements lointains de la Réformation lui arrivèrent avec plus de puissance encore dans cette capitale.

Le massacre des Vaudois de Mérindol et de Cabrières, dont la cause venait d'être plaidée devant la cour des pairs, excita son indignation et son dégoût contre l'Église abreuvée du sang des justes; vaincu par sa conscience, il quitta spontanément la haute posi-

tion qu'il occupait à Paris, pour se rendre à Genève, afin d'étudier à leur source les doctrines nouvelles. Sa surprise fut aussi douce que profonde, en reconnaissant dans la Bible que c'étaient au contraire des doctrines antiques, les seules primitives.

Quelle époque éminente que celle où les grands intérêts de la foi avaient une réalité si puissante, qu'il suffisait de les aborder pour transformer ainsi toute une vie !

Et Varaille avait alors près de cinquante ans; mais la foi rajeunit, et plein d'une ardeur qu'avait ignorée sa jeunesse, il rompit sans hésitation avec son passé, prêt à commencer une vie nouvelle avec plus de forces morales qu'il n'en avait jamais eu. Ayant reçu l'imposition des mains, il fut envoyé dans les vallées vaudoises en qualité de pasteur, et installé dans la paroisse de Saint-Jean.

Le voilà donc dans ces mêmes vallées où son père avait conduit une croisade persécutrice. Le fils était appelé à prendre soin, comme pasteur, de ce même troupeau que le père avait voulu exterminer.

Après avoir passé quelques mois dans son église, il désira revoir la petite ville de Busque, où il était né; sa famille n'y était pas éteinte, et des chrétiens évangéliques, qui commençaient à s'y montrer, l'y appelaient aussi.

Ce voyage, cependant, n'était pas sans danger; on l'avertit qu'il serait épié par des ennemis. Mais il semblait avoir pris plus de courage avec les années, comme si l'ardeur du jeune âge était revenue sous ses cheveux blancs avec la ferveur évangélique.

Il put néanmoins visiter sa famille et édifier ses

coreligionnaires de Busque, sans qu'il lui arrivât aucun accident.

Mais, à son retour, passant par Barges, il fut dénoncé par le prieur de l'abbaye de Staffarde, et arrêté par un lieutenant criminel, neveu de l'archidiacre de Saluces.

On le traita avec égards; une riche demeure lui servit de prison, et il y fut même laissé en liberté sur parole. Combien de prisonniers ordinaires en eussent profité pour s'enfuir!

Mais lui, ayant appris que les réformés de Bubiane, qui faisaient partie de sa paroisse, avaient l'intention de venir le délivrer de vive force, il leur fit dire de s'en abstenir et de le laisser faire à Dieu. Après divers interrogatoires, on le conduisit à Turin. Les réponses qu'il fit à ses juges, et les considérations écrites qu'il leur présenta à l'appui de sa foi, sont un monument de ses talents, de son savoir et de sa piété [1].

Lorsqu'on lui annonça son arrêt de mort, il dit d'une voix grave : « Soyez certains, Messeigneurs, que vous manquerez plutôt de bois pour les bûchers, que de ministres de l'Évangile pour y sceller leur foi; car, de jour en jour, ils se multiplient, et la parole de Dieu demeure éternellement. »

La cour, dit Crespin, donna sentence de mort contre lui, plutôt par crainte de reproche que par conviction qu'il la méritât.

Geoffroy Varaille fut brûlé vif, sur la place du Château à Turin, le 29 mars 1558.

Lorsqu'il fut monté sur le bûcher, l'exécuteur s'ap

[1] Elles ont été conservées par Crespin, fol. 418-420.

procha; on crut qu'il allait y mettre le feu. Pas du tout, il s'agenouilla aux pieds du martyr, en le priant de lui pardonner la mort qu'il allait lui faire subir.

— « Non-seulement à toi, dit Varaille, mais à tous ceux qui l'ont causée. »

Alors, pendant que les aides exécuteurs mettaient le feu par devant, le bourreau l'étrangla par derrière, et plusieurs personnes, dit Crespin, « racontent, comme une chose notable, qu'une colombe voltigea à l'entour du feu et s'éleva en l'air, ce qui fut estimé un signe de l'innocence de ce martyr. Mais pour les choses advenues en cette mort, nous nous sommes borné au principal, sans nous arrêter curieusement aux choses extérieures. »

Oui, les miracles de la foi sont ceux de l'Évangile ; car l'Évangile de Christ est la puissance de Dieu, pour le salut de ceux qui croient.

CHAPITRE VI.

LES VAUDOIS EN CALABBE.

Le souffle de la Réformation, qui fit éclore tant d'églises, devait amener pour quelques-unes de celles qui existaient déjà des catastrophes qui les anéantirent.

Les Vaudois des Alpes avaient formé en Calabre des colonies florissantes dans le cours du quatorzième et du quinzième siècle, et n'avaient cessé depuis lors de leur envoyer des pasteurs.

Ces pasteurs n'étaient pas à demeure, mais de passage; et, lorsque Genève fut devenue le centre du protestantisme, les Vaudois de Calabre députèrent dans cette ville un des leurs, afin de solliciter auprès de l'église italienne qui s'y trouvait alors l'*envoi* d'un ministre spécial, qui pût résider au milieu d'eux.

Cet *envoyé* se nommait Marc Uscegli, et familièrement Marquet, d'un de ces gracieux noms d'enfance dont l'habitude se maintient entre compatriotes, dans les relations affectueuses de la vie.

Sa demande fut accueillie, et l'on désigna pour aller remplir les fonctions de pasteur en Calabre un homme tout jeune encore, un Piémontais, qui avait quitté la carrière des armes pour devenir soldat du Christ, et qui s'était préparé au ministère évangé-

lique par des études récemment terminées à Lausanne.

Ce jeune homme se nommait Jean-Louis Paschal ; il était né à Coni, et deux jours avant qu'on lui eût assigné le poste honorable mais périlleux pour lequel il devait partir avec Marquet, il s'était fiancé à une jeune compatriote nommée Camille Guarina, qui était née comme lui en Piémont, et comme lui s'était réfugiée à Genève, afin de suivre les voies de l'Évangile.

Il partit accompagné d'un autre pasteur et de deux maîtres d'école, également destinés aux Vaudois. Ce second pasteur se nommait Jacob Bovet : il était aussi du Piémont, et il souffrit le martyre à Messine, en 1560.

Ces deux amis, fils de la même patrie, frères en la foi, en dévouement et en courage, ne devaient pas même se séparer dans la mort.

A peine arrivé en Calabre, Paschal se mit à prêcher publiquement l'Évangile. « Là-dessus, dit Crespin, il « y eut grand bruit dans ces contrées, sur ce qu'un « luthérien était venu, qui gâtait tout par ses doc- « trines. »

Jusque-là, sans doute, on s'était il est vrai plaint quelquefois du peu de zèle des Vaudois pour le culte officiel ; mais, dit Perrin, les seigneurs retenaient les curés en leur disant que ces cultivateurs étaient venus de terres lointaines et inconnues, où d'aventure les gens n'étaient pas tant adonnés aux cérémonies de l'Église, mais qu'au principal ils étaient pleins de probité, charitables envers les pauvres, exacts dans leurs loyers, et remplis de la crainte de Dieu ; qu'ainsi

il ne fallait pas qu'on les inquiétât en leur conscience pour quelques processions, images ou luminaires qu'ils avaient de moins que les autres gens du pays.

Mais aujourd'hui, l'hostilité soupçonneuse et passionnée du fanatisme, mise en éveil par les progrès éclatants de la Réforme, éleva contre nos modestes Calabrais des incriminations menaçantes, dont les seigneurs furent enfin forcés de tenir compte.

Le marquis Salvator Spinello, principal suzerain des Vaudois, qui pour lors se trouvait à Foscalda, envoya demander quelques-uns d'entre eux, pour qu'ils eussent à s'expliquer.

Les Vaudois prièrent le ministre Paschal de les accompagner afin de les soutenir par sa parole. C'était au mois de juillet 1559. Marc Uscegli se joignit à eux, et le marquis ayant écouté Paschal pendant quelques instants, renvoya les Vaudois, qu'il avait seuls assignés, et retint prisonniers le pasteur et Uscegli, qui étaient venus pour les défendre.

Ils restèrent pendant huit mois dans les prisons du Foscalda, après quoi, ils furent conduits dans les prisons de Cosenza.

Là, il paraît qu'Uscegli fut mis à la torture, comme on peut le conclure de quelques lignes d'une lettre de Paschal, écrite le 10 mars 1560, dans lesquelles il dit : « Dieu m'a préservé seul de la torture. » Hélas ! c'était pour le réserver au martyre.

Depuis lors, il n'est plus question du pauvre Marquet, et les larmes viennent aux yeux en entendant ce diminutif enfantin désigner, au sortir des tortures, le jeune homme que sa mère avait ainsi appelé au milieu des caresses de son berceau.

Au mois d'avril, Paschal fut conduit de Cosenza à Naples, en compagnie de vingt-deux prisonniers condamnés aux galères, et de trois compagnons qu'il ne nomme pas.

« Celui qui avait charge de nous conduire, dit-il « dans une lettre à sa triste fiancée, me mit des me-« nottes si étroites, que je ne pouvais reposer ni de « jour ni de nuit. Il fallut que je lui donnasse de l'ar-« gent pour qu'il ouvrît un peu, et il ne me les ôta « que lorsqu'il fut parvenu à me soutirer tout ce que « je possédais. Pendant la nuit, les bêtes étaient mieux « traitées que nous; car au moins on leur donnait de « la litière, tandis que nous, nous étions laissés sur la « terre nue[1]. »

Il mit ainsi neuf jours pour arriver à Naples, et dans la barque qui l'y porta, il ne cessa de prêcher et d'exhorter, en proclamant la plénitude et la nécessité du salut par Jésus-Christ.

Il entra dans les prisons de Naples le 23 d'avril, et fut transféré dans celles de Rome le 16 mai 1560. Là, il fut enfermé dans la tour *di Nona*, où bien peu de personnes, dit Crespin, eurent la faculté de le voir.

Déjà mort pour le monde, on n'a rien pu savoir des procédures qui lui furent faites, sinon qu'il fut souvent interrogé et sollicité à se dédire, mais inutilement.

Son frère vint le soir. « C'était affreux, dit-il, de « l'aborder dans l'obscurité de ces murailles humides, « où je le trouvai maigre, pâle, affaibli, la tête nue,

[1] Lettre de Paschal, dans Crespin, fol. 514.

« les bras liés de petites cordes qui lui entraient dans « la chair, ayant la fièvre, et n'ayant pas même de « paille pour se coucher. Le voulant embrasser, je « glissai sur la terre, et il me dit : — Mon frère, pour- « quoi vous troublez-vous si fort? ne savez-vous pas « qu'il ne tombe pas une feuille d'arbre sans la volonté « de Dieu? »

Le juge qui m'accompagnait lui imposa silence, en disant : « Tais-toi, hérétique ! » — Et j'ajoutai :

— « Se peut-il, mon frère, que tu t'obstines à renier la foi catholique qui est tenue par tant d'autres?

— « Je tiens celle de l'Évangile, répondit-il.

— « Penses-tu donc, reprit le juge, que Dieu veuille damner tous ceux qui ne suivent pas la doctrine de Luther et de Calvin?

— « Ce n'est pas à moi d'en juger ; mais je sais qu'il condamnera ceux qui, ayant connu la vérité, ne l'auront pas professée.

— « En parlant de vérité, tu sèmes des erreurs.

— « Montrez-le-moi par l'Évangile. »

Mais le juge, au lieu de répondre à sa question, lui dit : « Tu eusses bien mieux fait de demeurer en ta maison, de jouir de ton bien et de rester avec tes frères, que de te jeter dans l'hérésie pour perdre tout ce que tu avais. »

Alors, dit Barthélemy, j'allai jusqu'à lui promettre la moitié de mon bien s'il voulait revenir avec moi à Coni; mais lui, versant des larmes, me répondit qu'il était plus grièvement peiné de me voir tenir ce langage que des liens qui l'enchaînaient; car, dit-il, la terre passe avec toutes ses convoitises, mais la parole de Dieu demeure éternellement. Et comme je pleu-

rais aussi, il ajouta : « Pour moi, Dieu me donne une telle force, que jamais je ne me départirai de lui. » — Alors le moine lui dit : « Si vous voulez crever, crevez ! »

Te voilà donc seul, pauvre Paschal, enseveli vivant dans les entrailles de la terre, en attendant d'être consumé vivant par le feu ! C'est alors qu'il écrit à sa fiancée : « L'affection que je vous porte augmente par « celle de mon Dieu, et d'autant plus j'ai profité en « religion chrétienne, d'autant plus aussi je vous ai « aimée. » Puis, lui laissant entrevoir sa mort prochaine : — « Consolez-vous en Jésus-Christ; que votre « vie soit un portrait de sa doctrine. »

Le dimanche 8 septembre 1560, il fut conduit de la tour *di Nona* au couvent *della Minerva*, pour y entendre sa condamnation; et le lendemain lundi, 9 septembre, il fut conduit sur la place du Château Saint-Ange, près du pont du Tibre, où le bûcher avait été élevé.

Les inquisiteurs le firent étrangler dès qu'il y fut monté, probablement pour l'empêcher de prendre la parole. Le bûcher ne dévora donc qu'un cadavre, et ses cendres furent jetées dans le Tibre.

Pendant sa captivité, le marquis de Spinello, qui jusque-là s'était montré le zélé protecteur des Vaudois, apprenant les rigueurs dont leur ministre avait été l'objet, et craignant avec raison qu'elles ne s'étendissent jusque sur ses fiefs, voulut du moins prévenir les conséquences de l'accusation qu'on lui faisait déjà, d'y avoir introduit et favorisé les hérétiques.

Il engagea lui-même l'évêque de Cosenza à tra-

vailler à leur conversion. Celui-ci en parla au Saint Office, qui envoya parmi eux le grand inquisiteur.

C'était le cardinal Alexandrini. Il arriva à Saint-Xist, accompagné de deux moines dominicains, d'un extérieur doux et affable.

Ils firent assembler les habitants, et dirent que leur intention était de ne faire de mal à personne, mais de les engager seulement à ne plus écouter d'autres ministres que ceux qui leur seraient envoyés par l'évêque, ajoutant que s'ils voulaient congédier les maîtres d'école et prêcheurs luthériens, qui les infestaient encore, ils n'auraient rien à craindre. Puis, sans doute pour connaître par eux-mêmes le nombre de ceux qui respectaient les pratiques de l'Église romaine, ils firent sonner la messe, et convièrent le peuple à s'y rendre.

Aucun ne s'y rendit. Tous les habitants quittèrent unanimement la ville, et se retirèrent dans un bois, ne laissant chez eux qu'un petit nombre d'enfants et de personnes âgées.

Les moines, sans laisser voir aucune irritation, assistent seuls à la messe, puis sortent de cette ville déserte, et se rendent à la Guardia, dont ils font préalablement fermer les portes derrière eux, après quoi ils rassemblent le peuple, et lui disent que les habitants de Saint-Xist ont abjuré leurs erreurs et assisté à la messe.

Nous vous engageons, ajoutent-ils, à suivre un exemple si sage, autrement nous serons obligés, avec douleur, de vous condamner à mort. Le peuple, alarmé, se résigne à entendre la messe. Après cette cérémonie, les portes de la ville sont ouvertes. Des

habitants de Saint-Xist arrivent, et déclarent qu'ils n'ont point abjuré. Aussitôt toute la population de la Guardia, indignée de la tromperie des moines, se décida à aller rejoindre dans les bois les habitants de Saint-Xist.

Mais le marquis de Spinello arrive, cherche à les retenir, et peut à peine, dit Mac'Crie, à force de représentations et de promesses, les empêcher de mettre leur projet à exécution.

Voilà déjà les Vaudois divisés; les uns sont dans la ville, les autres dans les bois.

Alors le grand inquisiteur, en vertu des pouvoirs dont il est muni, requiert la force publique pour exécuter son mandat.

Deux compagnies de soldats sont mises à sa disposition. Il les envoie dans les bois de Saint-Xist pour en ramener les fugitifs; mais à peine ont-elles découvert leur retraite, qu'elles tombent sur eux en criant : Tue! tue! Les malheureux Vaudois cherchent à s'échapper; les soldats les poursuivent dans toutes les directions, comme s'il s'agissait d'une battue contre des bêtes sauvages. Enfin, quelques-uns des fugitifs se réunissent sur une montagne et demandent à parlementer.

Le capitaine s'avance. — Grâce! grâce! s'écrièrent-ils; que vous avons-nous fait? Prenez pitié de nos femmes et de nos enfants! Ne sommes-nous pas des sujets fidèles, des travailleurs laborieux, des gens paisibles et bienfaisants? Mais, sans leur répondre, il donne le signal de l'attaque; les Vaudois se défendent comme ils peuvent et tuent quelques soldats.

Le cardinal Alexandrini s'adresse au vice-roi de Naples, en traitant les Vaudois de rebelles. Le vice-roi se met lui-même en marche à la tête de ses troupes, et arrive à Saint-Xist; il annonce que tout sera mis à feu et à sang, si les ultramontains n'abjurent pas leur hérésie.

Ce n'était pas le moyen de les soumettre, car, résolus à ne pas abjurer, ils se mirent en devoir de se défendre. Leur parti acquit à l'instant une force et une unité qui lui avaient manqué jusque-là. Les Vaudois se fortifièrent sur les montagnes, et leur position devint bientôt si formidable, que le vice-roi n'osa pas les attaquer avec les troupes qu'il avait amenées. Alors il fit paraître une nouvelle proclamation, par laquelle il offrait à tous les repris de justice, bannis et condamnés qui vivaient en vagabondage dans le royaume de Naples, le pardon de leurs fautes, à condition qu'ils vinssent se ranger sous ses drapeaux pour exterminer les hérétiques. C'est ainsi déjà qu'avait agi Cattanée; une multitude sans aveu s'offre bientôt à le servir.

Les Vaudois furent cernés, poursuivis, attendus au passage, égorgés en des guets-apens; on mit le feu aux forêts dans lesquelles on ne put les atteindre; la plupart de ces infortunés périrent, et plusieurs d'entre eux, qui s'échappèrent, moururent de faim dans les cavernes où ils s'étaient retirés.

Que faisaient cependant les moines et les inquisiteurs? — Affectant une grande horreur de la guerre, ils s'éloignèrent de la ville, en invitant les habitants de la Guardia qui survivaient encore à se réunir sans armes auprès d'eux.

Des soldats avaient été cachés ; soixante-dix Vaudois furent saisis et chargés de chaînes. C'était le nombre des premiers disciples du sauveur. Ces nouveaux confesseurs de l'Évangile furent conduits prisonniers à Montalto.

Là on les mit à la torture ; l'inquisiteur Panza les fit tous passer par le chevalet, les cordes, la roue, les coins de fer et l'eau bouillante, pour les obliger non-seulement à renier leur foi, mais encore à dénoncer leurs frères et leurs pasteurs !

Un des captifs fut tenu, pendant huit heures entières, sur un instrument de supplice appelé l'*enfer;* un autre fut enduit de poix à Cosenza, et brûlé vif devant tout le peuple ; un autre dépouillé de ses vêtements et flagellé avec des chaînettes de fer, puis traîné en lambeaux dans les rues, et assommé enfin à coups de bûches embrasées. De ses deux fils, l'un fut écorché vif, comme un mouton dans la boucherie, et l'autre précipité du haut d'une tour.

Soixante femmes de Saint-Xist, à ce que rapporte Gilles, furent tellement torturées, que les cordes étant entrées en leur chair, il s'engendra dans leurs plaies une vermine dévorante qu'on ne put faire tomber qu'avec de la chaux vive. Quelques-unes d'entre elles moururent ensuite au fond des cachots ; d'autres furent brûlées vivantes, et les plus belles vendues, comme en Turquie, aux plus offrants qui n'étaient que les plus corrompus.

Mais toutes ces atrocités furent encore surpassées par les barbaries commises à Montalto, sous le gouvernement du marquis Buccianici. « Les malheureux !

s'écrie un témoin oculaire [1], ils étaient quatre-vingt-huit prisonniers renfermés dans une chambre basse.

« L'exécuteur est venu ; il est entré, en a pris un, et après lui avoir enveloppé la tête d'un linge, il l'a conduit sur le terrain qui touche au bâtiment, l'a fait mettre à genoux, et lui a coupé la gorge avec un couteau. Le sang a jailli sur ses bras et sur ses vêtements ; mais, détachant le linge ensanglanté de cette tête coupée, il est entré de nouveau, a pris un autre prisonnier, et l'a égorgé de la même manière.

« Tous mes membres frissonnent encore quand je me figure le bourreau, avec son couteau ensanglanté entre les dents et le linge dégouttant à la main, les bras rougis par le sang des victimes, entrant et ressortant près de cent fois de suite pour cette œuvre de mort.

« On ne se représentera jamais la douceur et la patience de ces pauvres gens, qu'on allait prendre comme des agneaux à la bergerie. Tous les vieillards sont morts avec un calme imperturbable.

« En ce moment même j'ai peine à retenir mes larmes ; il est près de huit heures, et l'on vient de rendre un décret qui condamne à la question une centaine de femmes qui, ensuite, seront mises à mort. On fait monter à seize cents le nombre des hérétiques qui ont été arrêtés dans la Calabre, et ils sont tous condamnés à périr. On dit qu'ils sont originaires des vallées du Piémont. »

« Quelques-uns d'entre eux, ajoute un historien na-

[1] Ascanio Caraccioli, *Mac'Crie*, p. 295.

politain [1], ont eu la gorge coupée; d'autres ont été sciés par le milieu du corps ou précipités du haut des rochers. Le père rendait l'âme devant son fils, et le fils devant son père, sans donner le moindre signe de douleur, mais s'applaudissant au contraire d'être délivrés de leurs maux, et d'aller se réunir au sein de Jésus qui était mort pour eux. »

Un autre témoin oculaire, qui était de la suite du cardinal Alexandrini, complète ainsi cette lugubre narration. « Avant l'arrivée de Monseigneur, quatre-vingt-six relaps avaient été écorchés vifs, puis fendus en deux parts, et leurs tronçons furent placés sur des piquets tout le long du chemin, dans une étendue de trente-six milles; cela raffermit beaucoup le catholicisme et ébranla considérablement l'hérésie.

« Il y a déjà dans les prisons quatorze cents de ces ultramontains; quelques-uns errent encore par les montagnes, mais dix écus sont promis pour chaque tête qu'on en rapportera. Des soldats ont été mis à leur poursuite, et chaque jour on ramène quelques prisonniers. Leur nombre a fini par être si considérable, que Monseigneur, d'accord avec le commissaire et le grand vicaire de Cosenza, ont résolu de ne soumettre la plupart d'entre eux qu'à la pénitence, sauf les plus obstinés, qui seront mis à mort. Quant aux ministres prêcheurs, et chefs de cette secte, ils seront brûlés vifs.

« On en a déjà envoyé cinq à Cosenza pour qu'ils subissent ce supplice, oints de résine et de soufre; de

[1] Thomaso Costo, *seconda parte del Compendio dell' Istoria di Napoli*, p. 257.

la sorte, étant consumés peu à peu, ils endureront davantage pour correction de leur impiété; plusieurs femmes sont demeurées prisonnières, et toutes seront brûlées vivantes. On doit en brûler cinq demain. »

Cette lettre est datée du 27 juin 1561[1], et elle se termine par une plaisanterie grossière sur l'état d'embonpoint de quelques-unes de ces infortunées.

Le pasteur Jean Guérin, qui était venu de Bobi en Calabre, mourut de faim dans les prisons de Cosenza. Les quatre principaux notables de Guardia furent pendus à des arbres, sur un coteau nommé Moran.

La ville de Sainte-Agathe, située près de Naples, paya aussi à la soif sanguinaire de Rome son tribut de victimes.

Quelques-uns d'entre les malheureux Vaudois parvinrent à retourner dans les vallées du Piémont. Mais à travers quelle série de difficultés et de périls ! On avait ordonné sur le trajet des ponts, des barques et des voitures, de ne laisser passer aucun voyageur sans qu'il eût un billet de son curé. Une peine sévère menaçait les aubergistes qui auraient reçu des étrangers dépourvus de ce sauf-conduit; de sorte que ces pauvres persécutés étaient contraints de voyager de nuit, passant les rivières à gué, se cachant dans les bois, vivant de racines, de timides glanures, de fruits trouvés en quelques arbres; et c'est ainsi cependant que plusieurs familles, dont les femmes s'étaient habillées en hommes, parvinrent, après des dangers

[1] Elle est écrite par Luiggi d'Appiano et rapportée par Gilles, p. 182-184. Nous n'en donnons ici que des extraits.

multipliés et des fatigues inouïes, à regagner l'asile de leurs aïeux.

Oh! combien le refuge paisible des vallées vaudoises dut leur sembler doux après de tels tourments!

Mais il paraît que tous les Vaudois de cette malheureuse Calabre n'étaient pas encore anéantis, car Pie IV y envoya plus tard le marquis de Butiana pour achever d'y détruire l'hérésie; et afin de l'encourager dans cette œuvre, il promit d'en récompenser le succès en accordant à Joseph Butiana, son fils, le chapeau de cardinal.

Il n'eut pas de peine à y réussir, de telle sorte qu'il n'y resta bientôt plus de traces de la doctrine vaudoise.

CHAPITRE VII.

LE COMTE DE LA TRINITÉ.

I

L'éveil de défiance et d'hostilité que la Réforme avait excité dans le sein du catholicisme, à l'égard de toutes les manifestations religieuses qui se produisaient en dehors de son influence, devait se signaler, en Piémont, contre les Vaudois des Alpes.

Ces derniers avaient fait construire des temples, où leurs ministres prêchaient publiquement, Le nonce en résidence à Turin écrivit à la cour de Rome pour signaler ce qu'on appelait l'insolence de l'hérésie.

Le pape Paul IV en écrivit au roi de France, Henri II, à qui appartenait alors la partie du Piémont où se trouvent les vallées vaudoises, et même la ville de Turin [1].

Le roi de France en écrivit à son tour au parlement de cette ville, qui nomma deux commissaires [2] chargés de se rendre sur les lieux pour informer de l'état des choses.

Étant arrivés dans les vallées vaudoises (en mars 1556), ces commissaires s'y annoncèrent par une proclamation, dans laquelle, parlant au nom du roi et de

[1] Le duc de Savoie Charles III était alors confiné à Verceil.
[2] San-Guiliano et Della-Chiesa.

l'Église, ils menaçaient des peines les plus sévères ceux qui résisteraient à leur autorité.

Les Vaudois protestent d'un fidèle attachement à leur souverain et à la vérité biblique.

C'est dans la vallée de Pérouse que les commissaires s'étaient d'abord rendus. Ils passèrent de là dans celle de Luserne et à Angrogne, où ils assistent à la prédication du pasteur.

Celui-ci étant descendu de chaire, ils font monter à sa place un des moines qui les accompagnaient, afin qu'il prît la parole à son tour.

Cet orateur parla sur l'unité de l'Église catholique, disant que c'était un crime de s'en séparer.

Le pasteur demande alors à répliquer, mais on refuse la discussion; et les commissaires, s'étant retirés à Luserne, ordonnèrent aux Vaudois [1] d'abjurer leurs erreurs, et de ne plus recevoir d'autres prédicateurs que ceux qui leur seraient adressés par l'archevêque de Turin.

Les Vaudois répondent par une profession de foi basée sur la Bible.

Les commissaires se retirent, et font leur rapport au parlement de Turin, qui les charge d'aller eux-mêmes en France, pour rendre compte au roi de ce qui se passait.

Ils en reviennent en 1557, munis d'un ordre de Henri II, enjoignant aux Vaudois d'abjurer; et ils donnent à ceux-ci trois jours pour en délibérer.

— Nous abjurons, disent les Vaudois, si on nous prouve que nos doctrines sont erronées.

[1] L'ordre est daté du 23 mars 1556.

— Il ne s'agit pas de discuter, leur répond-on, mais d'obéir.

Nul d'entre eux n'ayant abjuré, on les assigne à comparaître à Turin, en la personne des plus notables du pays [1]. Personne ne parut. On ordonna aux syndics des communes de faire arrêter les récalcitrants, mais nul n'osa porter les mains sur eux.

II

Sur ces entrefaites, les cantons helvétiques intervinrent en faveur des Vaudois; Emmanuel-Philibert monta sur le trône de Savoie; l'Angleterre et l'Espagne déclarèrent la guerre à la France; ces divers événements détournèrent l'attention, et les Vaudois eussent probablement été oubliés, si un des seigneurs de Luserne [2] n'eût sollicité de nouvelles rigueurs contre eux.

Le duc de Savoie ordonna seulement aux Vaudois de ne plus célébrer de culte public en dehors de leurs montagnes. C'était leur reconnaître le droit de le célébrer dans l'enceinte de ces montagnes mêmes.

Des commissaires, au nombre desquels se trouvait le comte de la Trinité et Philippe de Savoie, cousin du prince régnant, furent nommés pour veiller à l'exécution de cet ordre.

Philippe de Savoie, qui portait le titre de comte de Racconis, monta un jour à Angrogne pour entendre

[1] L'assignation désignait quarante-six personnes; elle est du 22 mars 1557, et le jour de comparution était le 29.

[2] Il se nommait Guillaume, son frère Charles était un des protecteurs des Vaudois.

la prédication. L'impression qu'il en reçut fut si favorable, qu'il offrit aux Vaudois d'être l'organe de leurs vœux auprès du souverain.

Ceux-ci lui remettent un exposé de leurs doctrines et une requête par laquelle ils demandent pleine et entière liberté de conscience.

Le duc de Savoie tenait alors sa cour à Nice, la ville de Turin ne lui ayant pas encore été rendue. Son cousin se rendit auprès de lui, et en revint, six semaines après, avec le comte de la Trinité, dans des dispositions bien différentes; les Vaudois reçurent de sa bouche l'ordre de renvoyer leurs pasteurs.

Sur leur refus, on envoie à Rome l'exposé de leurs doctrines. Pie IV répondit qu'il n'y avait pas à discuter avec eux, et qu'ils n'eussent qu'à se soumettre; mais il offrit en même temps de leur envoyer un légat qui les absoudrait de tous crimes d'hérésie et des moines qui les instruiraient dans la doctrine de l'Église.

C'est alors que les *frères de la doctrine chrétienne*, appelés vulgairement *Ignorantins*, furent introduits dans les vallées, sous la direction du commandeur de Fossano, nommé à cet effet.

Il se rendit à Cavour, et fit inviter les Vaudois à lui envoyer des délégués.

— Consentirez-vous, leur dit-il, à aller écouter les prédications qui vous seront faites?

— Oui, si l'on prêche la parole de Dieu.

— Il ne vous sera prêché que le pur Évangile.

Les jours suivants, il prêcha lui-même à Cavour, à Bubiane et à Saint-Jean, au temple dit *des Stalliats*.

Les pasteurs veulent lui répondre; il s'emporte, et

ordonne aux Vaudois de les chasser. Puis il se retire dans l'abbaye de Pignerol, où il écrit un livre pour réfuter leur doctrine.

Le commandeur, dont le nom patronymique était Poussevin, se rendit après cela auprès du duc Emmanuel-Philibert, alors à Pignerol, maladif et irritable. Là il chargea les Vaudois des plus graves imputations.

On était arrivé au commencement du mois d'octobre 1560. Le nonce et les prélats insistèrent pour que la décision du pape fût exécutée, disant que, les Vaudois n'ayant voulu ni renvoyer leurs pasteurs, ni se soumettre aux décisions de l'Église, il ne restait plus qu'à procéder contre eux par les armes.

Le duc alors leva des troupes, et promit une amnistie complète à tous les condamnés et repris de justice qui viendraient se ranger sous ses drapeaux, où il recevait en même temps des volontaires de toute condition.

Des craintes sérieuses commencèrent d'agiter les Vaudois. Le comte Charles de Luserne, alors gouverneur de Mondovi, leur écrivit pour les engager à ne pas se roidir contre l'orage.

Ceux-ci lui répondent qu'ils ne peuvent abjurer leurs doctrines.

Il quitte alors Mondovi et vient lui-même les exhorter en personne à renvoyer pour quelque temps leurs pasteurs, et à faire pour la forme quelques concessions.

Les Vaudois refusent encore et s'exposent par là à toutes les horreurs de la guerre.

III

Comprenant pourtant qu'il y avait des précautions à prendre, les montagnards éloignent leurs familles des lieux les plus exposés; les personnes faibles et maladives se retirent avec les troupeaux en des retraites plus reculées encore; mais le culte public, loin d'être suspendu, prend un caractère plus solennel. Un jeûne public est annoncé dans les vallées; jamais les assemblées religieuses n'avaient été plus nombreuses.

Le jeûne fut accompagné de la célébration de la cène, qui réunit tous les persécutés dans une sainte communion.

Alors, sans crainte ni faiblesse, s'encourageant les uns les autres, « ces pauvres gens, dit Gilles, s'apprêtèrent avec une résolution et une allégresse incroyables à recevoir de la main de Dieu toutes les épreuves auxquelles il lui plairait de les exposer. » C'était vers la fin d'octobre. L'armée ennemie s'approchait.

Le comte de Racconis, Philippe de Savoie, qui vint alors aux vallées, écrivait à son oncle Philibert : « Ces malheureux persistent dans leurs opinions, mais ils ne veulent pas prendre les armes contre leur souverain; les uns s'en vont, d'autres attendent courageusement le martyre au milieu de leur famille, ce qui est de merveilleuse et grande compassion[1] !

[1] Cette lettre est datée du 28 octobre 1560. En voici les termes: *Persistono nella loro opinione, ma non vogliono pigliar l'armi contra di lui. Alcuni se n'andorono; altri aspettando il martirio con moglia, robba e gran compassione.* Turin.... etc. Archives d'État. Corresp. d'Em. Philibert. Communic. de M. Cibrario.

Trois jours après, une proclamation est publiée et affichée dans tous les villages d'Angrogne, déclarant qu'ils seront mis à feu et à sang, si les Vaudois ne reviennent à l'Église romaine.

Le lendemain, 1[er] novembre 1560, l'armée se met en marche sous les ordres de Georges Coste, comte de la Trinité, et vient camper à Bubiane.

Recrutée à la hâte et remplie d'aventuriers, elle manquait de discipline; les soldats se livraient à toutes sortes d'excès; ils pillaient avant d'avoir combattu.

Se croyant déjà dans le pays des Vaudois, ils outrageaient sans distinction les protestants et les catholiques. Ces derniers, voulant soustraire leurs filles aux brutalités de cette soldatesque effrénée, ne trouvèrent pas de meilleur refuge pour leur honneur que l'abri même des vallées vaudoises.

Connaissant la pureté sévère des mœurs qui y régnaient, la force de leurs retraites, le dévouement de ceux qui devaient les défendre, ils n'hésitèrent pas à confier leurs enfants à l'hospitalité généreuse des chaumières vaudoises; et plusieurs d'entre eux conduisirent leur famille au milieu de ces héroïques montagnards.

N'est-il pas admirable de voir ces jeunes filles catholiques, ou du parti des persécuteurs, remises avec confiance aux mains de ceux que l'on allait persécuter?

Les Vaudois n'eurent pas même la pensée de profiter de ce que ces enfants étaient entre leurs mains pour s'en faire des otages précieux et s'en prévaloir contre leurs adversaires; et, après les avoir préservés des

outrages, ils les rendirent à leurs parents sans même songer à une récompense.

Quelque incroyable que paraisse ce fait, tous les historiens du temps, Giles, Richard, de Thou, Crespin, en font mention; et c'est le plus beau témoignage qu'aient pu rendre aux vertus et à la générosité des Vaudois leurs propres adversaires.

Le second jour de novembre, toute l'armée traversa le Pélis, et vint camper dans les prairies de Saint-Jean. Puis elle s'avança vers Angrogne, en se déployant sur toutes les collines des Costières. De nombreuses escarmouches eurent lieu sur cette immense ligne. L'avantage fut à peu près égal; mais les petits corps de défense, laissés par les Vaudois sur les hauteurs, se sentaient trop éloignés les uns des autres pour agir avec vigueur. Ils se retirèrent, en se défendant, sur les plateaux de plus en plus restreints de la montagne. Plusieurs de ces combattants n'avaient que des frondes et des arbalètes.

Mais l'ennemi montait toujours. Cette suite d'engagements partiels n'avait fait que le retarder et s'était prolongée pendant toute la journée. Des deux parts la fatigue se faisait sentir. Le soir était venu. Les Vaudois se trouvaient réunis sur le sommet des Costières, du côté de Rochemanant. Alors ils firent halte et cessèrent de reculer. L'ennemi s'arrêta de son côté, à une petite distance au-dessous d'eux, et alluma des feux de bivouac pour y passer la nuit.

Les montagnards, au contraire, se jetèrent à genoux pour rendre grâce à Dieu et le prier encore. Cette action excita une foule de railleries et de sarcasmes dans les rangs des persécuteurs.

Sur ces entrefaites, un enfant vaudois, qui s'était emparé d'un tambour, le fit tout à coup retentir dans un ravin très-rapproché du campement ennemi.

Croyant à l'arrivée d'une troupe assaillante, les soldats catholiques se lèvent en désordre et saisissent leurs armes. Les Vaudois, témoins de ce mouvement, croient à une attaque de leur part, et s'élancent pour la repousser. Alors ces troupes fatiguées et surprises lâchent pied; on les poursuit; elles se défendent; la nuit les empêche de se reconnaître et de se diriger; les soldats prennent la fuite au hasard; les premiers sont effrayés par les pas de ceux qui les suivent; ils jettent leurs armes, ne s'arrêtent que dans la plaine, et abandonnent en une heure tout le terrain qu'ils avaient gagné durant la journée. Mais, arrivés au bas de la montagne, ils mirent le feu à plusieurs maisons.

Les Vaudois n'eurent dans cette affaire que trois morts et un blessé. Étant remontés sur le champ de bataille, ils rendirent grâce à Dieu de cette délivrance, et apportèrent au Pra-du-Tour les armes de leurs ennemis.

IV

Le lendemain, le comte de la Trinité, ayant rallié ses troupes, vint camper à la Tour, en releva les fortifications démolies et y mit garnison; mais ces troupes se conduisirent si outrageusement dans cette ville, que là encore les catholiques du lieu envoyèrent leurs femmes et leurs filles auprès des Vaudois.

Les petites forteresses de Villas, en Val-Luserne, de

Pérouse et du Perrier, en Val-Saint-Martin, furent aussi garnies de soldats.

Le lundi, 4 de novembre, un détachement parti de la Tour, et grossi en chemin de la garnison de Villar, qui venait d'être repoussée de la Combe, alla attaquer le Tailleret. Les Vaudois, voyant venir ces troupes ennemies, se jettent à genoux, selon la coutume de leurs pères dans toutes les grandes occasions; et, selon la promesse de Dieu qu'il n'abandonnera aucun de ceux qui s'attendent à lui, ils reçurent un esprit de force et de courage qui les rendit vainqueurs.

Subissant volontairement la première attaque de leurs adversaires, afin de ne pas être une seule fois agresseurs, ils les attendirent de pied ferme sur les rochers, d'où une grêle de pierres et de balles repousse bientôt les assaillants.

Mais ces derniers reviennent à la charge; les Vaudois leur résistent, les combattants s'irritent, la troupe réglée reprend l'avantage; tout à coup, des hauteurs de la Fontenelle arrivent de nouveaux combattants par qui une partie de cette troupe avait déjà été repoussée. Ils se joignent à leurs frères, qui prennent alors le dessus; leurs ennemis plient et se débandent; ils poursuivent les fuyards criant et blasphémant de leur déroute; mais, au bruit de la fusillade, un renfort de troupes fraîches survient de la Tour; elles prennent les Vaudois par derrière. Ces braves montagnards font face des deux côtés, se groupent en deux corps, dont l'un occupe les nouveaux venus, pendant que l'autre achève la déroute des premier assaillants; cela fait, les deux corps se réunissent, s'élancent d'un même pas contre leurs

adversaires, et passent au travers sans y laisser aucun des leurs.

Ils n'eurent dans ce combat que quatre morts et deux blessés; les ennemis, dit Richard, remportèrent les leurs par pleines charrettes.

Dès la veille cependant[1], le comte de la Trinité avait envoyé à Angrogne un jeune garçon porteur d'une lettre dans laquelle il prétendait qu'il lui avait été fort pénible d'apprendre les collisions du jour précédent, et finissait par proposer un arrangement.

« Il nous est fort pénible également, répondirent les gens d'Angrogne, de nous voir assaillir sans cause par les troupes d'un prince à qui nous avons toujours été fidèles et soumis.

« Quant à un arrangement, s'il a pour but de nous convaincre d'erreur, par la discussion et non par les armes, nous y adhérons volontiers; mais si l'on veut y sacrifier l'honneur de Dieu et le salut de nos âmes, il nous est meilleur de mourir tous ensemble plutôt que d'y consentir. »

Mais, prévoyant l'accueil qu'on ferait à cette réponse, ils envoyèrent en même temps un émissaire à leurs frères de Pragela pour les prier de venir à leur secours.

Cependant le comte de la Trinité demanda que les habitants d'Angrogne lui envoyassent des délégués pour conférer avec lui.

Il leur fit un accueil bienveillant, et chercha à les retenir par de longs pourparlers; mais pendant ce temps ses troupes avaient attaqué le Villar et le Tail-

[1] Le dimanche 3 novembre 1560.

laret, puis gravissant les hauteurs de Champ-la-Rama, elles cherchaient à traverser la montagne qui sépare la vallée de Luserne de celle d'Angrogne, afin d'arriver au fond de cette dernière gorge et de s'emparer du Pra-du-Tour, où s'étaient retirées une grande partie des familles vaudoises.

Ces troupes, ayant mis le feu à quelques granges, furent ainsi aperçues et repoussées, dit Gilles, par un vaillant combat. Peu de jours après [1], leur général fit dire aux Vaudois que s'ils voulaient déposer les armes, et permettre qu'il allât faire célébrer une messe à Saint-Laurent [2], il appuierait auprès du souverain une requête par laquelle ils demanderaient la paix.

Les Vaudois passèrent toute une nuit à délibérer sur ces conditions. Enfin, elles furent acceptées, et il laissa son secrétaire à Angrogne pour recevoir la requête proposée. Des députés vaudois devaient aller la présenter à Emmanuel-Philibert, qui résidait alors à Verceil.

V

Après leur départ, le comte de la Trinité somma leurs coreligionnaires du Taillaret de déposer les armes; sans doute afin que, leurs montagnes n'étant plus défendues, il pût réaliser le dessein qu'il avait formé de s'emparer du Pra-du-Tour.

Les habitants du Taillaret se réunirent aux Bonnets

[1] Le samedi 9 novembre.

[2] Nom du principal village de cette vallée. Il est habituellement désigné aujourd'hui par le simple nom d'Angrogne; mais l'Église catholique qui s'y trouve porte encore le nom de Saint-Laurent.

pour délibérer sur cette proposition. Pendant ce temps, l'ennemi, trop pressé de s'en prévaloir, s'empare de leurs maisons, les ravage, les pille, les incendie, et emmène femmes et enfants prisonniers. L'assemblée des Bonnets, avertie des violences, court aux armes, poursuit les ravisseurs, délivre les captifs, et vient reprendre ses délibérations. Quelles séances que celles qui étaient interrompues par de tels incidents!

A peine cette assemblée est-elle derechef réunie, que les soldats cernent le hameau en silence, se rapprochent du lieu de la réunion, l'envahissent soudain, et font main basse sur les assistants. Mais ceux-ci avaient encore leurs armes, ils se défendent avec acharnement; l'ennemi recule, les Vaudois gagnent du terrain; la lutte en s'étendant se fractionne en mille engagements partiels. Un vieillard s'enfuyait, un soldat court à lui en brandissant son épée. Se voyant près d'être atteint, le vieillard se jette aux genoux de son adversaire qui lève la main pour le percer. Le vieillard agenouillé saisit alors le soldat par les jambes, le renverse, s'élance dans un ravin, l'entraîne après lui, et le jette dans un précipice.

Un autre patriarche de ces montagnes, âgé de cent trois ans, s'était retiré dans une caverne avec sa petite-fille. Une chèvre, cachée avec eux, les nourrissait de son lait. La jeune fille chantait un soir un cantique; les soldats l'entendirent, épièrent la voix, surprirent la caverne, tuèrent le vieillard; puis, comme ils voulaient saisir l'enfant, elle s'élança d'elle-même dans les rochers pour sauver son honneur aux dépens de sa vie.

Tous les Vaudois des parties inférieures du vallon

s'étaient retirés sur les montagnes. Les troupes du comte de la Trinité pillèrent et saccagèrent la vallée sans résistance comme sans pitié. Bientôt ils montèrent au Villar, où il y avait encore des habitants, parmi lesquels ils firent de nombreux prisonniers. C'est là qu'on entendit cette parole féroce, dite par un soldat de Mondovi : « Je veux emporter dans mon « pays de la chair des hérétiques. » Et s'élançant comme une bête fauve sur le premier qu'il rencontra, il le mordit au visage et lui déchira un lambeau de chair.

Les Vaudois, indignés de tant de violences, allèrent s'en plaindre au comte de la Trinité, devant qui toutefois ils s'exprimèrent encore avec modération.

Le comte s'excusa selon son habitude par d'hypocrites protestations, et fit rendre les prisonniers, mais garda le butin.

Cependant les vexations partielles se continuaient partout. Une troupe de déprédateurs s'étant livrée au pillage dans quelques maisons isolées de Rocheplate, dix-sept hommes de cette commune la repoussèrent avec succès.

L'irritation des Vaudois s'en étant augmentée, le comte de la Trinité les invita encore à se réunir pour examiner en commun les bases d'un solide accord, et il leur promit de faire retirer ses troupes, à condition qu'ils s'engageraient à payer une somme de vingt mille écus.

Je ferai réduire cette somme à seize mille, leur dit le digne secrétaire d'un tel maître, si vous voulez me laisser une partie de cette réduction en témoignage de reconnaissance.

Le prix de cette reconnaissance fut fixé à cent écus. Les Vaudois consentirent donc à payer seize mille écus (environ cinquante mille francs). Le duc de Savoie leur en rabattit la moitié; restaient vingt-quatre mille francs que ces pauvres gens devaient se procurer. Mais comment faire? Leurs biens ravagés, les maisons incendiées, les récoltes perdues, l'impossibilité où ils étaient d'emprunter par le refus des prêteurs, l'incertitude de l'avenir, tout rendait leur position écrasante.

Il ne leur restait que leurs troupeaux, qu'on avait réussi à sauver du pillage. Ils résolurent de les vendre. Georges Coste exigea que ces ventes ne pussent se faire sans son consentement, et, suivant l'exemple de son secrétaire, il trafiqua de ce consentement en faveur de quelques riches acquéreurs qui lui en payèrent le monopole, et qui, se voyant maîtres du marché, achetèrent à bas prix ces nombreux troupeaux, ces dernières richesses des malheureux Vaudois.

Voilà donc les huit mille écus payés.

L'armée devait se retirer, elle ne bougea pas. On réclama auprès du général. — Il faut me remettre vos armes, répond-il.— Quelques armes lui sont remises. — Faites maintenant partir vos troupes, lui dit-on. — Faites-moi auparavant une obligation de huit mille écus encore, car vous étiez engagés à en payer seize mille, et vous n'en avez soldé que la moitié. — Mais le duc nous a exemptés du reste. — Cela ne me regarde pas, je ne connais que vos engagements. — L'obligation de vingt-quatre mille francs est encore signée. — Renvoyez donc vos troupes maintenant. —

Renvoyez auparavant vos pasteurs, car c'est là le but essentiel de ma venue.

Les Vaudois désespérés, sentant, mais trop tard, les fautes qu'ils avaient commises, et craignant de nuire au succès de leur députation, qui était encore à Verceil, consentent à éloigner leurs pasteurs, et se décident à les conduire en Pragela, qui alors appartenait à la France.

Mais les montagnes étaient couvertes de neige, les chemins de la plaine étaient infestés par des vagabonds, des assassins, des pillards, et surtout par les recrues soudoyées de l'abbaye de Pignerol, qui faisaient métier de les poursuivre. On se décida à traverser le col Julian.

L'ennemi ayant eu connaissance de cette décision dressa une embuscade aux environs de Bobi, où les pasteurs devaient se réunir, afin de les saisir tous à la fois.

Mais il arriva trop tard; depuis deux heures les voyageurs étaient partis. Alors il pille et ravage tout, parcourt les maisons du village, se fait ouvrir les portes, les chambres et les armoires, sous prétexte de voir si les pasteurs n'y étaient pas cachés, et s'empare encore de tout ce qui pouvait être l'objet de sa cupidité.

Les pasteurs néanmoins avaient traversé heureusement le col Julian. Ils s'étaient arrêtés à Pral; de là descendant à Macel, puis remontant le col du Pis, ils étaient arrivés sains et saufs en Pragela.

VI

Le comte de la Trinité retira alors son armée dans

la plaine qui s'étend de Briquéras à Cavour, après avoir laissé toutefois de fortes garnisons à la Tour, au Villar, au Périer et à Pérouse.—Les Vaudois devaient pourvoir à l'entretien des garnisaires.— Nous sommes, disaient-ils, des brebis chargées de nourrir les loups qui nous dévorent.

Cependant ils s'y résignèrent, et les syndics d'Angrogne, étant allés porter des vivres et de l'argent à la garnison de la Tour, y furent outragés et battus de la manière la plus cruelle.

Une partie de cette même garnison ayant pris le surlendemain la route d'Angrogne, demanda à manger et à boire dans un hameau composé de quelques maisons isolées. Les habitants de ce hameau se cotisent, se dépouillent, apportent ce qu'ils ont de meilleur, et servent eux-mêmes les soldats dans une cour fermée. Cette enceinte était bornée d'un côté par la maison d'habitation, en face par le hangar, et latéralement par des murailles.

Ayant bien bu et bien mangé, les soldats ferment les portes, se saisissent des hommes, les lient les uns aux autres, et veulent les emmener prisonniers. Mais les femmes mettent le feu au hangar et menacent les ravisseurs de les brûler tout vifs avec leurs victimes, s'ils refusent de les rendre. On hésite, on se bat; les portes sont ouvertes, les envahisseurs s'échappent avec leur proie, les enfants les poursuivent à coups de pierres, dix des captifs parviennent à s'échapper, quatre autres sont amenés au château de la Tour.

On les rendit plus tard, moyennant une forte rançon; mais ils avaient été si cruellement maltraités, que l'un d'eux mourut le lendemain du jour où il avait

été mis en liberté, et qu'un autre, à moitié brisé, ne survécut aux tourments qu'il avait soufferts que pour endurer une incroyable prolongation de martyre. Sa chair avait été détachée des pieds et des mains par les tortures, elle tomba en lambeaux; les os de ses doigts se détachèrent ensuite les uns après les autres, et il demeura estropié toute sa vie.

Ainsi se passa l'année 1560. Sanglant automne, fatal hiver! La misère partout, la désolation dans les moindres familles, mais en tous lieux aussi l'énergie invincible d'une confiance suprême en l'Éternel; au sein de toutes les demeures, la lecture et les consolations bibliques; partout, la parole de vie s'élevant au-dessus de ces cris de mort!

Tel était le tableau que présentaient alors les vallées vaudoises.

La députation qu'elles avaient envoyée à Verceil ne fut de retour qu'au commencement de janvier 1561. Que d'espérances n'avaient-elles pas fondées sur elle, que de déceptions n'apportait-elle pas!

« A peine fûmes-nous arrivés à Verceil, dirent les tristes députés, que le secrétaire Gastaud qui nous accompagnait, et à qui nous avions déjà donné cent écus pour la part qu'il avait prise aux conclusions de notre requête, nous arracha cette requête des mains et voulut nous en faire signer une autre. Puis, au lieu de nous recevoir paternellement, le duc ordonna que nous nous prosternassions devant lui en suppliants, pour lui demander pardon de ce qu'il appelait la rébellion de notre peuple. On nous fit faire aussi une pareille soumission devant le légat du Saint-Siége. Après tant d'avanies, nous croyions pouvoir nous re-

tirer; mais on nous retint encore pendant un mois et demi, ne cessant de nous harceler chaque jour par une nuée de moines et de prêtres, qui voulaient nous faire aller à la messe. Enfin, il a été décidé qu'on ne nous accorderait rien de plus que par le passé, et que même on nous priverait de ce qui nous restait encore. »

Quel abattement, quelle attitude découragée ne devait-on pas s'attendre à voir régner alors dans l'Église vaudoise !

Ce fut tout le contraire. Ne craignant plus de nuire à leurs députés revenus, ni de perdre leurs biens spoliés, ni de faire manquer les négociations d'une paix impossible, ni de céder à des suggestions dont la perfidie leur avait été si souvent démontrée, les Vaudois, plus à l'aise dans une position si franche, réinstallent courageusement dans chaque paroisse le pasteur qu'ils en avaient éloigné, relèvent leurs temples, sont unanimes à se défendre, et reprennent de toutes parts les chants, les travaux, les devoirs, les joies et les occupations de la vie biblique.

En même temps, il leur arrivait des lettres de la Suisse et du Dauphiné, par lesquelles leurs frères du dehors les exhortaient à ne pas se laisser abattre, à persévérer dans le courage et la prière, à mettre toute leur confiance en Dieu, sans rien attendre des hommes; eux-mêmes en donnaient l'exemple, car la réforme en France était alors persécutée avec acharnement par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine.

Le faible François II, à peine âgé de seize ans, avait mis le premier à la tête de ses armées, le second à la tête de son conseil ; jamais le fanatisme religieux

n'avait eu tant de force ; mais la tolérance et la Bible eurent aussi d'illustres défenseurs.

Le prince de Condé devint le chef des réformés ; le chancelier de l'Hôpital les préserva de l'inquisition par l'institution de la *Chambre ardente*, tribunal érigé au sein des parlements et chargé de connaître des délits d'hérésie. Malgré cela, les protestants se multipliaient en France, pourquoi seraient-ils anéantis en Piémont ?

VII

Le danger rapproche les cœurs. La vallée de Pragela, qui appartenait à François II, était menacée des mêmes calamités que celle de Luserne.

Alors eut lieu une de ces scènes solennelles et puissantes qui élèvent quelquefois les temps modernes à la hauteur des âges antiques, et qui semblent mieux faites pour le poëme que pour l'histoire ; scène héroïque et religieuse tout à la fois, grande surtout par sa simplicité ! Peu de lignes suffiront pour la décrire.

Des députés du val Pélis se rendirent au val Cluson [1] afin de renouveler devant Dieu l'alliance qui avait toujours existé entre ces Églises primitives des Alpes.

Cette alliance fut jurée par tout le peuple réuni sur un plateau de neige, en face des montagnes de Sestrières et de la chaine du Gunivert, où le Cluson prend sa source dans les glaciers. Puis, les habitants de Pragela envoyèrent à leur tour des délégués et des pas-

[1] La vallée de Cluson ou de Pragela, est séparée de celle de Luserne ou du Pélis, par celle de Saint-Martin ou de la Germanasque.

teurs dans la vallée de Luserne. Ne pouvant suivre la route ordinaire, à cause des troupes qui les eussent saisis, ils traversèrent des montagnes presque impraticables par la neige qui les couvrait, gravirent celle du Pis, qui conduit à Macel, et de là, remontant vers Pral, ils franchirent le col Julian qui devait les conduire à Bobi.

Ils y arrivèrent le 21 janvier 1561. La veille, on avait fait publier dans toute la vallée que, dans les vingt-quatre heures, les habitants devaient se décider à aller à la messe, ou à subir toutes les peines réservées aux hérétiques : le feu, les galères, la corde, le gibet et autres corollaires du catholicisme.

L'expiration de ce terme fatal coïncidait précisément avec l'arrivée des pasteurs du Pragela. Ils venaient de descendre au Puy, hameau de la commune de Bobi, situé sur une verdoyante colline, toute couverte de châtaigniers gigantesques à peu de distance de ce dernier village.

Aussitôt le pasteur, les anciens, les diacres, les fidèles de Bobi et des hameaux environnants montèrent au Puy, pour faire part aux nouveaux venus des tristes extrémités auxquelles on était réduit ; et là, dit Gilles, après d'ardentes prières présentées à Dieu pour en avoir conseil et assistance, considérant que nul d'entre les Vaudois ne voulait abjurer, qu'il leur était impossible de chercher un abri ailleurs, et qu'on voulait absolument les détruire, chose que le moindre vermisseau, ajoute le chroniqueur, dans son inimitable naïveté, répugne à se laisser faire sans résistance, il fut résolu avec enthousiasme que l'on se défendrait jusqu'à la mort.

De ce moment date l'ouverture de la plus brillante campagne que jamais d'héroïques persécutés aient accomplie contre de fanatiques persécuteurs.

Les délégués de Pragela et ceux de la vallée de Luserne, se tenant debout au milieu de la foule émue et recueillie, prononcèrent ces paroles solennelles : « Au nom des Églises vaudoises des Alpes, du Dauphiné et du Piémont qui ont toujours été unies, et dont nous sommes les représentants, nous promettons ici, la main sur la Bible et devant Dieu, que toutes nos vallées se soutiendront courageusement les unes les autres pour fait de religion, sans préjudice de l'obéissance due à leurs légitimes supérieurs.

« Nous promettons de maintenir la Bible entière et sans mélange, selon l'usage de la vraie Église apostolique, persévérant en cette sainte religion, fût-ce au péril de notre vie, afin de pouvoir la laisser à nos enfants intacte et pure comme nous l'avons reçue de nos pères.

« Nous promettons aide et secours à nos frères persécutés, ne regardant pas à nos intérêts propres, mais à la cause commune, sans nous attendre aux hommes, mais à Dieu. »

A peine ce serment eût-il été prononcé que plusieurs des assistants s'écrièrent : « On nous demande pour demain une abjuration ignominieuse de notre foi : eh bien, faisons demain une protestation éclatante contre l'idolâtrie persécutrice qui veut nous l'imposer. »

Et ils allèrent dépouiller le temple de Bobi des ornements du culte catholique qu'on y avait installés. Et ce zèle d'iconoclastes n'était point alors un acte

puéril, mais courageux, parce qu'il répondait, au péril de leur vie, à la sommation capitale par laquelle on avait exigé le lâche abandon de leur foi.

VIII

Le terme accordé par cette sommation était passé ; déjà la garnison du Villar s'était mise en marche pour faire des prisonniers.

Les Vaudois de Bobi la rencontrent en route, elle les attaque ; ils se défendent, la repoussent et la poursuivent jusque sous les murs du Villar. Les moines, les juges, les seigneurs et le podestat qui s'y étaient rendus, pour recevoir l'abjuration des hérétiques, ont à peine le temps de se renfermer avec les soldats fugitifs dans la forteresse menacée. Les Vaudois en font le siége, placent des sentinelles, des postes d'observation et de défense, se munissent à leur tour et attendent les événements.

La garnison de la Tour arrive le lendemain pour délivrer les assiégés ; les Vaudois la mettent en déroute dans la plaine de Tegnau. Elle revient plus nombreuse le jour suivant, et ils la repoussent encore. Trois corps de troupes se présentent le quatrième jour et subissent le même sort.

Ce siége dura dix jours. Les Vaudois firent de la poudre, des mines, des casemates, des engins à lancer des pierres, des meurtrières dans les maisons voisines, afin de tirer par-dessus les bastions de la citadelle.

L'armée du comte de la Trinité s'était ébranlée pour venir dégager cette place ; mais les assiégés

ignoraient la tentative faite pour les délivrer; les assiégeants poussèrent plus vivement l'attaque. La garnison ne tarda pas d'être réduite aux dernières extrémités. Elle manquait de vivres et de munitions, et fut obligée d'y pétrir du pain avec du vin, faute d'eau. Enfin elle se rendit, à condition que les soldats auraient la vie sauve et seraient accompagnés par deux pasteurs : montrant ainsi, dit Gilles, qu'ils se fiaient plus à ces ministres tant haïs qu'à nul autre; et les ministres qui leur furent accordés justifièrent cette confiance, car les officiers de la garnison les remercièrent, ajoute-t-il, de leur bonne conduite, avec assurance de toute courtoisie possible, selon l'occasion.

Les fortifications du Villar furent immédiatement démolies par les vainqueurs.

Cet avantage des Vaudois donna à penser au comte de la Trinité, qui résolut de les désunir avant de les détruire.

Pour cela, il arrêta son armée entre Luserne et Saint-Jean, et fit dire d'abord aux habitants d'Angrogne qu'ils n'auraient rien à craindre de sa part, pourvu qu'ils ne se mêlassent pas aux affaires des autres vallées. Mais ce peuple, déjà si souvent trompé, laissa cette fois ce message sans réponse, ou plutôt les Vaudois n'y répondirent qu'en activant leur défense commune.

On établit des retranchements, des postes, des signaux; partout on construisait des piques, ou l'on fondait les balles; les plus habiles tireurs furent réunis sous le nom de *compagnies volantes*, afin de pouvoir se porter rapidement partout où le danger les

appellerait. Deux pasteurs devaient l'accompagner sans cesse pour prévenir les excès, l'inutile effusion du sang, le relâchement dans l'exercice des actes religieux; et avant le combat, comme au lever et à la fin du jour, ils faisaient des prières au milieu du camp. C'est par leur rigide équité que les Vaudois voulaient faire connaître la justice de leur cause.

Leur poste le plus avancé était celui des *Sonnaillettes*. Il fut attaqué le 4 février 1561, et le combat dura jusqu'à la nuit.

Trois jours après, l'armée marcha sur Angrogne par plusieurs corps séparés qui se réunirent sur une pente rapide et couverte de rochers que l'on nomme les Costes.

Mais les Vaudois, qui occupaient la hauteur et faisaient rouler des rochers sur les rangs ennemis, les mirent en déroute.

Sept jours après, le 24 février, eut lieu la plus terrible attaque qui eût encore été tentée.

Le comte avait déployé toutes ses forces et recouru à toutes les ressources de la stratégie. Il s'agissait de surprendre le Pra-du-Tour, où toute la population d'Angrogne était réfugiée. On y avait construit des moulins, des fours, des maisons, tout ce qu'il fallait pour subsister comme dans une place forte.

Cette citadelle des Alpes était défendue non-seulement par les rochers, mais encore par d'héroïques combattants; on avait essayé de l'envahir par le Taillaret, mais la compagnie du Villar en défendait le passage.

Deux corps de troupes se dirigèrent alors, l'un dans la vallée de Saint-Martin, l'autre dans celle de

Pramol. Charles Tronchet se mit à la tête du premier avec Louis de Monteil.

Georges Coste commandait le second.

Ces deux troupes devaient tomber sur le Pra-du-Tour, l'une par le col de Laouzoun, l'autre par celui de la Vachère.

Le jour qu'elles devaient agir, un troisième corps parut dans le bas de la vallée d'Angrogne, brûlant et ravageant tout, afin d'y attirer les défenseurs du poste principal. Mais le piége ne réussit pas. La troupe venant par la Vachère paraissant la première, les Vaudois l'assaillirent et la mirent en fuite. Alors on aperçut celle de Laouzoun qui descendait avec difficulté. On la laissa s'engager dans les ravins. Les guides qui la précédaient, arrivant à une ouverture d'où l'on apercevait le bas de la vallée, s'écrièrent : Descendez ! descendez ! tout Angrogne est à nous !

C'est vous qui êtes à nous ! répondirent les Vaudois en s'élançant de dessous les rochers ; et, selon le langage de Gilles, ils y firent un merveilleux devoir ! Néanmoins, voyant leur petit nombre, l'ennemi leur fait tête et cherche à les environner.

Alors arrive, tambour battant, la troupe vaudoise déjà victorieuse à la Vachère ; elle fait diversion à ce conflit en assaillant l'armée sur sa gauche.

Les soldats de Tronchet résistent encore. Courage ! courage ! crient aux Vaudois, leurs frères de la compagnie volante, apparaissant alors sur la droite. Ainsi pris de trois côtés, les ennemis cherchent à reculer. Mais la montée était plus difficile que la descente. Trois fois ils se retournent et cherchent à résister, trois fois ils sont repoussés et mis en fuite. Enfin,

la déroute se prononce, leur défaite est complète. Charles Tronchet est renversé d'un coup de pierre et on lui coupe la tête avec sa propre épée. Louis de Monteil, qui avait déjà rétrogradé jusque sur le versant septentrional de la montagne, pour redescendre dans la vallée de Saint-Martin, est aussi atteint et tué dans les neiges.

Tous les soldats eussent été exterminés, sans le pasteur de la compagnie volante qui accourut sur le champ de bataille pour défendre des gens qui ne se défendaient plus. — A mort! à mort! criaient encore les Vaudois excités par l'ardeur de la victoire. — A genoux! à genoux! s'écria le pasteur [1]. Rendons grâce au Dieu des armées du succès qu'il vient de nous accorder.

Et comme Moïse à Réphidim (qui, pendant toute la bataille d'Israël contre Hamalek, ne cessa de tenir ses bras élevés vers le ciel pour obtenir le triomphe à son peuple), les familles vaudoises, reléguées dans le Pra-du-Tour, n'avaient cessé, pendant toute la journée, d'élever au Seigneur leurs prières, pour qu'il bénît les armes de leurs défenseurs.

La prière fut exaucée, et le soir tout y retentissait de louanges à Dieu, de chants de joie et de triomphe; de tous côtés on y apportait les armes et le butin pris sur les ennemis : arquebuses, morions, cuirasses, piques, épées, poignards et hallebardes; jamais ces rochers sauvages et nus n'avaient été couverts d'aussi pompeux trophées.

[1] C'était Gilles des Gilles.

IX

Pour se venger de cette défaite, le comte de la Trinité fit incendier les maisons de Rora, dont les familles ne s'étaient retirées qu'après une longue et vigoureuse résistance.

Pour atteindre un asile dans la vallée de Luserne, ces pauvres fugitifs s'engagèrent dans la montagne de Brouard, qui était alors couverte de neige. La nuit les y surprit. Ils étaient en face, mais encore fort loin du Villar, dont ils voyaient briller les lumières sur l'autre pan de la vallée. Leurs cris y furent entendus; les lumières se mirent en mouvement, des torches s'allumèrent, on accourut à leur rencontre; des voix amies répondirent aux leurs. Bientôt les cris de détresse se changèrent en accents de joie et de délivrance; les malheureux s'étaient rencontrés, et les proscrits avaient trouvé des frères. Avant l'aube du jour, les habitants de Rora s'étaient logés chacun dans une maison du Villar.

C'est alors que la compagnie volante alla chasser de leurs montagneuses vallées les ravageurs qui l'occupaient encore.

Mais, présumant qu'on ne tarderait pas d'attaquer le Villar et Bobi, les Vaudois construisirent soudain des barricades aux endroits les plus resserrés de la vallée. Ces remparts, élevés surtout pour mettre obstacle à la cavalerie, avaient été formés à la hâte par des arbres abattus et couchés les uns sur les autres, entre une double haie de pieux qui représentaient les pans d'une muraille. Entre les branches de ces arbres

on avait accumulé de grosses pierres cimentées les unes aux autres par de la neige pétrie et arrosée d'eau tiède ; de sorte que cette neige un instant amollie, puis congelée en bloc autour des pierres et des branches, ne formait de toute cette masse qu'une muraille d'un seul bloc.

Le comte de la Trinité divisa son armée en trois bandes d'opération ; deux corps d'infanterie devaient monter sur les deux flancs de la vallée, et la cavalerie devait en suivre le bas. Une compagnie de pionniers la précédait, afin d'abattre les barricades.

Dès le début de ce mouvement, les Vaudois s'avancèrent sur la rive gauche du Pélis, jusqu'en face des Chiabriols, et tirèrent sur la cavalerie dès qu'elle se montra ; puis, reculant d'arbre en arbre et de rocher en rocher, ils la harcelèrent toujours jusqu'aux barricades situées en dessous du Villar. Là ils s'arrêtèrent et grossirent les rangs de la compagnie volante qui défendait ce poste. La journée s'était écoulée dans un combat perpétuel, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre de cette barricade, sans que l'ennemi eût pu l'entamer nulle part. Pendant ce temps, les corps d'infanterie avaient suivi les hauteurs et dépassèrent vers le soir cette ligne si héroïquement défendue.

Les Vaudois furent alors obligés de se désunir pour repousser ces nouveaux assaillants. Les premiers ennemis qui parurent avaient déjà franchi le torrent du Respart et commençaient de gravir les collines couvertes de vignes qui dominent le Villar. Les Vaudois accourus sur l'autre pente les atteignent au sommet, les repoussent en partie, luttent pour ainsi dire corps à corps.

Ils continuaient de combattre, lorsque l'infanterie de la rive droite, descendue en amont de la barricade, vint attaquer par derrière la compagnie volante qui s'y maintenait toujours.

Quelques habitants du val Cluson qui en faisaient partie, la voyant prise entre deux feux, jugèrent sa perte inévitable, et se retirèrent par le seul point qui fût encore libre, les hauteurs des Cassarots, d'où ils gagnèrent le col Julian et rentrèrent chez eux.

Mais le plus grand nombre des Vaudois tint ferme jusqu'au soir, et alors seulement se replia sur le Villar.

La cavalerie les suivit d'un côté, l'infanterie de l'autre. Arrivés au village, ceux qui venaient de chasser l'ennemi des vignobles supérieurs se joignirent à eux, et tous ensemble obligèrent à la fois chevaux et fantassins à reculer devant eux. Mais, en se retirant, ces derniers brûlèrent les maisons du Villar et se replièrent sur la Tour, après avoir subi des pertes considérables.

La semaine suivante (le 18 février), le comte revint à la charge et renouvela la même manœuvre en augmentant seulement le nombre de ses troupes.

Les montagnards repoussèrent deux assauts successifs sans perdre aucun des leurs, tandis que les assaillants laissèrent beaucoup de morts sur le terrain.

Les Vaudois durent ce succès à l'avantage de leur position, qui leur permettait de tirer de haut en bas et de s'abriter contre les balles ennemies derrière de nombreuses murailles construites en forme de parapets.

Un détachement de quinze cents hommes vint sou-

tenir les assaillants et les ramener à la charge. Mais le bruit de la fusillade avait attiré sur le lieu du combat la compagnie volante, qui des vignes du Villar vola rapidement au secours de ses frères. Ce n'était cependant qu'un renfort de cent hommes, et l'on conçoit aisément qu'ils ne purent tenir contre les efforts de deux mille. Ils abandonnèrent donc ce poste périlleux et se retirèrent plus haut.

Le reste de l'armée qui stationnait dans la plaine, voyant ces deux mille hommes prendre possession de ces masures si longtemps disputées, poussa des cris de joie et fit sonner des fanfares pour célébrer la victoire.

Laissons ici parler Gilles un moment :

« Les Vaudois, dit-il, s'étant retirés environ l'espace d'un jet de pierres, crièrent tous au Seigneur et se réunirent avec résolution. Ceux qui manquaient d'arquebuses se servaient de leurs frondes, d'où s'échappait une grêle de pierres contre les ennemis. Trois fois ces derniers se reposèrent et trois fois revinrent à l'assaut.

« Quand l'ennemi prenait haleine, le peuple d'en haut priait Dieu à haute voix, et quand l'assaut recommençait, tous, criant à Dieu, faisaient un merveilleux devoir. Les femmes et les enfants fournissaient des pierres aux frondeurs; ceux qui ne pouvaient rien, par infirmités ou vieillesse, se tenaient au-dessus dans la colline, criant au Seigneur avec pleurs et gémissements pour qu'il les secourût. »

Le secours ne tarda point, car au troisième assaut arriva un messager criant : Courage ! courage ! Dieu nous envoie ceux d'Angrogne. Et les vieillards sur la

colline, les combattants sur le champ de bataille répétèrent avec ardeur : Courage ! voici du secours !

Les habitants d'Angrogne n'étaient cependant point encore là. Ils combattaient au Taillaret d'où ils chassèrent les agresseurs; mais le corps ennemi placé aux Hûchoires, entendant annoncer ce secours à la troupe vaudoise au moment où il était déjà harassé par six attaques consécutives, battit alors en retaite pour rejoindre la cavalerie toujours postée dans le bassin de Bobi.

La compagnie volante se mit à leur poursuite, fit crouler les murailles de pierres sèches derrière lesquelles ils s'étaient abrités, acheva leur déroute et les harcela jusqu'aux confins de la Tour. Là elle subit quelques pertes par l'attaque imprévue d'un corps de troupes fraîches qui vint protéger les fuyards.

Malgré cela, l'effroi fut tel dans le camp des persécuteurs, que le comte de la Trinité prit la fuite et se retira à Luserne. Depuis lors, son armée ne reparut plus au Villar ni à Bobi : car en ces lieux, disent les chroniqueurs, sa perte avait été fort grande.

X

Mais il restait Angrogne, position centrale des Vallées, abordable de tous côtés, sauf au couchant, sur laquelle il conservait des espérances.

Ayant appelé de nouvelles troupes sous ses drapeaux déshonorés, il se trouve bientôt à la tête de sept mille combattants.

Le 17 mars 1561, jour de dimanche, les familles

vaudoises réunies au Pra-du-Tour, avec leurs défenseurs qui venaient d'adresser leurs prières à l'Éternel, virent, au sortir du sermon, trois longues files de soldats qui s'avançaient parallèlement, l'une sur les hauteurs de la Vachère, l'autre par le chemin des Fourests, et la troisième par celui de Serres.

Les abords du Pra-du-Tour, auxquels devaïent aboutir les deux premières lignes d'attaque, étaient défendus par un bastion en terre et en rocaille, élevé par les Vaudois; mais le sentier inférieur n'avait point été gardé et barré, quoiqu'il eût été plus facile à fermer que toute autre issue à cause de l'étroit espace dans lequel il se trouve resserré. Les difficultés naturelles de son parcours avaient paru suffisantes pour le garder, et la colonne ennemie qui l'avait suivi ne parvint en effet que la dernière en vue du Pra-du-Tour.

Les Vaudois étaient donc déjà à défendre leur bastion contre les lignes supérieures, lorsque ce dernier bataillon pénétra à l'improviste dans le bassin inférieur.

Aussitôt ils redescendent pour le repousser, laissant très-peu d'hommes au bastion attaqué ; mais ces hommes avaient de longues piques, et chaque ennemi qui paraissait sur l'escarpe était soudain précipité.

Après des exploits multipliés, qui coûtèrent la vie à deux des leurs, ils étaient sur le point de fléchir, lorsque la compagnie volante qui venait de mettre en déroute les assaillants d'en bas, se porta tout entière sur le bastion supérieur où, non contents de se défendre, les Vaudois prennent alors l'offensive. Les ennemis reculent : c'était se faire poursuivre. Les Vaudois se précipitent sur eux, les entament, les

dispersent, les balayent réellement devant l'ardeur de leur courage.

Dans cette journée décisive, les Vaudois furent complétement vainqueurs. Au sommet de la montagne où un autre bastion se trouvait aussi, ils avaient attendu sans mouvement que les catholiques parussent tout près d'eux, et alors, d'une décharge à bout portant, ils les arrêtent court.

Le bataillon surpris hésite, les Vaudois encouragés redoublent. L'ennemi plie ; ils s'élancent sur lui, le renversent, le poursuivent, le déciment, et sont près de l'anéantir.

Jamais, dit plus tard leur capitaine, je n'ai vu de soldats aussi effrayés, aussi timides que les nôtres devant ces montagnards. Ils étaient à moitié vaincus par l'idée seule d'avoir affaire à eux. Aussi le découragement était visible dans l'armée ennemie. On commençait à murmurer; ses pertes étaient considérables.

Et dans les plaines de Saint-Jean, de Briquéras, de la Tour, où du matin jusqu'au soir on n'avait vu descendre que des morts et des blessés, du haut de ces redoutables montagnes où les bataillons se fondaient comme neige, une sorte de terreur panique s'était emparée des esprits, émus déjà d'une guerre aussi injuste, et l'on entendait dire, en parlant des Vaudois :

Certes, Dieu est pour eux !

Plusieurs s'étonnèrent alors de ce que les habitants de ces montagnes, familiers avec la nature des lieux et triomphants sur tous les points, n'eussent pas poursuivi leurs adversaires pour les détruire complétement; « mais les principaux chefs, observe Gilles, et

surtout les ministres, ne voulurent pas consentir à cette poursuite; car ils avaient décidé, dès le commencement, de n'être jamais agresseurs, mais de se borner à se tenir sur la défensive. »

Un des chefs catholiques, nommé Gratien de Castrocaro (il était Toscan de naissance et alors colonel des milices ducales), fut fait prisonnier dans cette circonstance. Il se dit être un gentilhomme de la duchesse de Savoie, et les Vaudois le relâchèrent généreusement; mais si un bienfait excite la reconnaissance des nobles âmes, il est à charge aux mauvais cœurs, et Castrocaro le prouva, comme nous le verrons plus tard.

Les chefs catholiques attribuaient les défaites réitérées de leurs troupes à ce qu'elles n'étaient pas habituées à combattre en montagne, tandis que, disait-on, elles eussent été mille fois victorieuses dans la plaine. Mais, peu de jours après, un combat fut livré en plaine, et les Vaudois furent encore vainqueurs. « C'est que, dit Gilles, la victoire ne dépend pas du grand ou du petit nombre, ni de combattre au large ou à l'étroit, soit en plaine, soit en montagne, mais seulement de la miséricordieuse assistance du Seigneur, qui donne le vouloir et l'exécution quand il lui plaît à ceux qui soutiennent une juste cause. »

Dans cette dernière affaire pourtant, les Vaudois avaient combattu de si près, qu'ils se prirent corps à corps avec leurs ennemis.

XI

Après ces nombreux combats, dans lesquels ils ne

perdirent que quatorze hommes [1], le comte de la Trinité envoya des parlementaires pour entrer en accommodement avec eux.

Mais, au milieu des pourparlers, il attaqua de nouveau ce peuple sans défiance, en faisant marcher toute son armée, dans la nuit du 16 au 17 avril, contre les deux points les plus forts du pays, savoir le Pra-du-Tour et le Taillaret.

Ce dernier endroit fut assailli le premier, au point du jour, par une multitude de petits corps d'attaque, qui se jetèrent à la fois sur tous les hameaux épars qui s'y trouvent à différentes hauteurs [2].

Les habitants, surpris dans leur sommeil, furent en partie victimes de ce guet-apens; plusieurs se sauvèrent en chemise et ne durent leur salut qu'à leur grande habitude et connaissance des rochers.

Les envahisseurs firent des prisonniers et ravagèrent tout, puis descendirent par Coste-Roussine, sur les pentes qui dominent le Pra-du-Tour, afin d'y concourir, avec le reste de l'armée, à l'écrasement projeté des Vaudois.

Or le premier acte de ces derniers, au commencement de chaque journée, était de prier Dieu en commun. Ils avaient terminé cet exercice religieux avant le lever du soleil. Les premiers rayons firent étinceler sur la montagne les armes et les casques des ravageurs du Taillaret qui descendaient contre eux.

[1] Savoir : neuf d'Angrogne, deux de Saint-Jean, un du Taillaret un du Villar et un de Fenestrelles.

[2] On donnait alors le nom de Taillaret à tout l'espace compris entre les *Chabriols* au couchant, *Champ-la-Rama* au levant, *Les Copiers* au midi, et *Castellus* avec *Coste-Roussine* au nord.

Six hommes déterminés s'élancent à leur rencontre et se postent dans un défilé où deux personnes seulement pouvaient passer de front. Là, ils tiennent en échec cette longue file d'ennemis qui s'accumulent et se pressent devant l'obstacle. De ces six Vaudois, les deux premiers avaient toujours leurs armes chargées et tuaient à bout portant chaque couple de soldats qui se présentait au tournant du rocher.

Les deux défenseurs placés au second rang tiraient par-dessus l'épaule des premiers; leurs camarades rechargeaient les armes derrière eux.

Ainsi, pendant un long quart d'heure, le passage fut intercepté. Les autres montagnards eurent le temps d'accourir. Ils montent sur les corniches supérieures du défilé, dans les profondeurs duquel s'étaient enfoncés les rangs de la ligne ennemie. Tout à coup, du haut de ces cimes surplombantes se détachent des rochers anguleux qui brisent la ligne des deux parts, écrasent les hommes, percent les rangs, se multiplient comme la mitraille, et, rebondissant comme des éclats de bombe entre les parois resserrées de ce sentier de mort, y déterminèrent une déroute complète. Ne pouvant s'avancer ni s'étendre, ne pouvant pas même combattre, cette malheureuse armée rétrograde en désordre et ne se retire qu'en lambeaux. Les autres expéditionnaires, qui s'avançaient par la Vachère pour attaquer également le Pra-du-Tour, voyant que leurs coopérateurs étaient déjà vaincus, renoncèrent d'eux-mêmes à une attaque devenue sans but et reculèrent également.

Un plus grand nombre de Vaudois vint alors repousser les premiers agresseurs. C'était une cruelle

épreuve pour ceux-ci d'avoir à remonter un ravin dans lequel roulaient avec fracas des pierres tranchantes et pressées.

Les montagnards, si indignement attaqués au milieu d'un armistice, poursuivirent avec acharnement ces troupes fugitives, et, malgré quelques résistances partielles, par lesquelles l'ennemi cherchait par intervalles à couvrir sa retraite, ils le harcelèrent de balles et de pierres jusque sur le plateau de Champ-la-Rama, situé à peu de distance de la Tour. Là, les catholiques se mirent en bataille, espérant envelopper le petit nombre de leurs poursuivants : d'autant plus que le comte de la Trinité venait d'annoncer un prochain envoi de troupes fraîches. Mais les Vaudois ne donnèrent pas à leurs ennemis le temps d'attendre ce renfort, et se précipitèrent impétueusement au centre de la troupe, dont le chef tomba frappé de mort.

Les Vaudois poursuivirent l'armée en déroute jusqu'aux portes de la Tour ; et le comte de la Trinité, les voyant arriver dans un si grand désordre, leva le camp dès le soir même et se retira à Cavour.

C'était, dit-il, pour revenir avec du canon. — Qu'il en amène, répondirent les montagnards, et il ne le remmènera pas. Aussitôt mettant la main à l'ouvrage, ils couvrirent le Pra-du-Tour, du côté de la Vachère, par un bastion si considérable qu'on pouvait le voir depuis Luserne, située à trois lieues de là.

En même temps arriva aux Vallées une nouvelle légion de défenseurs. Les Vaudois de Provence, qui avaient échappé aux massacres de 1545, doublement aguerris par leurs malheurs et la vie sauvage qu'ils avaient menée durant leur dispersion sur les pentes

incultes du Léberon, sortirent de leurs retraites, à la nouvelle que leurs frères des vallées vaudoises étaient persécutés ; et soit que le climat de la Provence leur eût inspiré des passions plus violentes, soit que les cruautés inouïes de Ménier d'Oppède les eussent irrités profondément contre tous les catholiques, ces nouveaux combattants étaient loin d'imiter la réserve des Vaudois à l'égard des papistes.

Leur phalange, animée d'un esprit de vengeance, qu'expliquent sans l'excuser les maux qu'ils avaient dû subir, parcourait les alentours des vallées, ravageant les possessions des catholiques, rendant carnage pour carnage et propageant avec rapidité cette insurmontable terreur qu'inspirent des combattants au désespoir. La population environnante, victime à la fois des spoliations de l'armée ennemie et des excursions dévastatrices de ces implacables vengeurs, venus de si loin pour protéger le berceau de leurs pères, demanda hautement la fin de cette guerre si désastreuse pour tous.

D'un autre côté, la désertion se mit dans l'armée papiste ; les soldats ne voulaient plus combattre contre de tels adversaires ; ils refusaient de marcher vers ces redoutables montagnes, « où l'on tenait, dit Gilles[1], que la mort d'un seul Vaudois coûtait la vie à plus de cent de leurs ennemis. »

Enfin le comte de la Trinité tomba malade, et les vallées, loin de s'être affaiblies, avaient des défenseurs plus fermes, plus puissants, plus nombreux que jamais.

[1] Page 172.

On songea donc sérieusement à s'entendre avec eux.

XII

Les premières ouvertures n'eurent pour but que d'offrir la paix, à condition que les Vaudois renverraient leurs pasteurs, et payeraient la rançon de leurs prisonniers. Mais ces conditions furent repoussées.

Le comte de Racconi, écrivit de Cavour aux Vaudois (le 5 mai) pour les inviter à nommer des délégués qui viendraient s'entendre avec lui sur les bases d'un arrangement définitif. Ces délégués s'y rendirent; et c'est à Cavour que, après de nombreuses difficultés, les conventions suivantes furent signées, le 5 de juin 1561.

1° Amnistie pour le passé; 2° liberté de conscience accordée aux Vaudois; 3° permission aux bannis ou fugitifs de se rapatrier; 4° restitution des biens confisqués; 5° autorisation aux protestants de Bubiane, Fenil et autres villes du Piémont, d'assister aux prédications qui auront lieu dans les vallées; 6° autorisation à ceux qui auraient abjuré de rentrer dans leur Église; 7° promesse que tous les anciens priviléges des Vaudois seraient confirmés; 8° que les prisonniers seraient rendus.

Mais le clergé catholique en poussa les hauts cris; le nonce en écrivit au pape; le pape s'en plaignit en consistoire, et la duchesse de Savoie disait quelques jours après à Étienne Noël, pasteur d'Angrogne, qui avait été mandé auprès d'elle: « Vous ne sauriez croire tous les mauvais rapports qu'on nous fait tous

les jours contre vous ! Mais ne vous troublez point, soyez gens de bien, soumis à Dieu et à votre prince, paisibles envers vos voisins, et tout ce qu'on vous a promis vous sera tenu fidèlement. »

Ainsi le courage et la foi avaient gagné leur cause. Les conventions du 5 juin offrirent une base solide aux Vaudois pour la défense ultérieure de leur liberté de conscience. Elle eut à souffrir encore de bien rudes assauts, mais elle en triompha toujours. C'est que leur protecteur était toujours le même. « Invoque-moi au jour de ta détresse, dit l'Éternel, et je te délivrerai. »

Ces paroles eussent pu servir d'épigraphe au chapitre que l'on vient de lire ; mais, en le terminant, elles le résument tout entier.

CHAPITRE VIII.

SALUCES.

I

L'ancien marquisat de Saluces, où les Vaudois ont eu de nombreuses églises, fut créé vers le milieu du onzième siècle par l'empereur Henri IV, dit *le Vieux*, en faveur de sa belle-mère, Béatrix de Suze, à qui ce pays avait été donné en dot.

La présence des Vaudois y est signalée dès 1332, par un bref de Jean XXII au marquis de Saluces et au comte de Luserne, sollicités de prêter main-forte à l'inquisition dans ses poursuites contre les hérétiques.

C'est à cette époque qu'eut lieu le supplice de Martin Pastre, un des barbas de la vallée de Luserne, qui, dans son voyage de missionnaire auprès des fraternelles communautés de Saluces, fut arrêté en route, et subit courageusement le martyre.

Vers la fin du quinzième siècle (en 1499), le marquis de Saluces étant mort, sa veuve, nommée Marguerite de Foix, agit contre les religionnaires avec plus de rigueur encore que le saint office.

Elle était parente du pape Jules II, de qui elle venait d'obtenir la création d'un évêché, au siége du-

quel il nomma alors son propre neveu, Antoine de la Rovèra, qui vint habiter à Saluces.

En retour de cette faveur, ou pour répondre aux vues de l'évêque, qui lui-même avait sans doute à cœur d'inaugurer sa prélature par quelque coup d'État mémorable, Marguerite de Foix ordonna, sous peine de mort, à tous les Vaudois du marquisat de rentrer dans le giron de l'Église ou de quitter le pays.

Ces malheureux se retirèrent sur les rives du Pô. La marquise voulut les y poursuivre; mais les seigneurs de Paësane, auprès de qui les fugitifs avaient trouvé un asile, représentèrent qu'à eux seuls, de concert avec l'évêque et les inquisiteurs, appartenait le droit d'exercer de pareilles poursuites sur leurs terres; leurs propres vassaux, d'ailleurs, partageaient presque tous la croyance des Vaudois.

La marquise acheta alors, de l'évêque et des inquisiteurs, le droit de poursuite qui leur appartenait, et envoya des missionnaires dont le premier acte fut d'ordonner à tous les religionnaires de la vallée du Pô de venir faire pénitence à Paësane, devant le frère Angiolo Ricciardino de Saviglian. Nul d'entre eux n'ayant comparu, les poursuites cessèrent.

Deux hommes sont arrêtés à Saint-Frons. — D'où êtes-vous? — De ces montagnes. — Êtes-vous Vaudois? — Nous le sommes tous. — Abjurez l'hérésie. — Quand on aura prouvé que c'est l'hérésie.

On ne le prouvait pas et on incarcérait les chrétiens.

Quelques années se passèrent ainsi; mais enfin, sollicitée par le clergé, la marquise de Foix mit sur

pied une compagnie de deux cents hommes et les fit marcher vers ces montagnes.

La plupart des habitants s'enfuirent à Barges avec leurs bestiaux; d'autres sont pris et jetés dans les prisons.

Leur procès ayant été instruit *sans y épargner les tortures*[1], cinq d'entre eux sont condamnés à mort[2].

On réserva l'exécution de leur supplice pour le dimanche des Rameaux. Les prisonniers devaient être brûlés vifs, en face de la maison paternelle de l'un d'eux, nommé Maynard.

Le bûcher fut élevé; mais au jour désigné il tomba une si grande quantité de pluie et de neige, que le bois ne pouvait brûler. On remit l'exécution au lendemain. Pendant la nuit, un ami secret fit passer une lime aux malheureux captifs; ils brisèrent leurs fers, et glorifiant Dieu de cette délivrance ils allèrent se réfugier à Barges auprès de leurs coreligionnaires.

Les bourreaux se vengèrent sur d'autres prisonniers de la fuite de ces victimes. Marie et Julie Gienet, avec un de leurs frères, nommé Lanfré Balangier, furent brûlés vifs sur les bords du Pô, le 2 du mois de mai suivant.

Mais les prisons ne s'étaient pas vidées. Plusieurs détenus subirent la bastonnade : ignoble et cruelle peine dont plusieurs moururent en de longues douleurs.

Quelques-uns de leurs compagnons de captivité périrent lentement dans les souterrains du château

[1] *Non risparmiati i tormenti*, Muletti, t. VI, p. 385.

[2] Le 24 mars 1510.

de Paësane. D'autres vinrent à résipiscence; un petit nombre fut gracié; tous ceux qui purent se sauver se retirèrent à Barges, et de là dans la vallée de Luserne.

Les biens de ces pauvres gens furent confisqués, la marquise de Foix en eut les deux tiers. C'était plus que le droit de poursuites ne lui avait coûté.

Aussi fit-elle part aux moines de Riffredo des dépouilles des hérétiques. Le dernier tiers de ces confiscations fut partagé entre les seigneurs d'Oncino et de Paësane, sur les terres de qui on les avait faites. Ils s'étaient opposés au meurtre, mais ils participèrent à la spoliation.

Enfin, le 18 juillet 1510 (avant la réformation, comme on le voit), l'inquisition fit démolir le temple des Vaudois, qu'un manuscrit du temps nommait *la synagogue des hérétiques*, disant qu'elle était blanche et de belle apparence au dehors, mais pleine de confusion au dedans.

L'année d'après encore, cinq Vaudois furent brûlés vifs à Saint-Frons. Malheureuses et admirables tribus! la confiscation les privait de leurs biens, les armes décimaient leurs familles, les bûchers augmentaient leurs martyrs; mais la foi ne périssait pas.

Tous ceux qui, ayant échappé au glaive des soldats ou aux flammes du saint office, s'étaient cachés dans les montagnes, ou réfugiés à Barges et à Bagnols, se retirèrent dans la vallée de Luserne, où des seigneurs plus puissants et plus justes protégeaient leurs vassaux contre de telles agressions.

Là, sans craindre de lasser la généreuse hospitalité de ses frères, tout ce peuple de réfugiés vécut pen-

dant cinq ans entiers chez les pauvres montagnards, dans ces vallées vaudoises qui avaient été son berceau.

Participant à la fois à leur pain et à leur culte, priant et travaillant avec eux, mais attendant avec confiance l'heure de la rapatriation, les proscrits de Saluces ainsi accueillis sont une preuve de l'admirable solidarité qui existait entre toutes les parties de la communauté vaudoise.

Ils avaient nommé un syndicat chargé de faire des démarches auprès de la marquise de Saluces, afin qu'ils pussent rentrer dans leurs anciens domaines; mais ces requêtes restèrent sans effet.

Cependant, le séjour prolongé de tant de familles nouvelles au sein d'une aussi petite population que celle de la vallée de Luserne devait avoir un terme. Toute espérance d'y parvenir à l'amiable ayant échoué, les expatriés résolurent de rentrer dans leur patrimoine les armes à la main.

Leurs plans bien concertés, ils se réunissent dans la vallée de Rora, partent de nuit, traversent les montagnes de Crussol, descendent dans la vallée du Pô, regagnent leurs demeures, tombent comme la foudre sur leurs spoliateurs désarmés, combattent, renversent, poursuivent ceux qui font quelque résistance, en purgent le pays, y commandent par la terreur qu'inspirent l'audace et le succès, se rétablissent dans leurs biens et y ramènent la foi de leurs aïeux. Cinq Vaudois seulement périrent dans cette entreprise.

Que n'ont-ils plus souvent écouté la voix de ce courage qui leur rendit une patrie! La valeur impose plus que la faiblesse, et la modération des Vaudois a bien des fois doublé l'arrogance de leurs ennemis.

II

Les églises de la vallée du Pô furent alors tranquilles pendant quelques années. Le souffle de la réformation commençait d'agiter les esprits. On a vu quel effet il produisit dans les autres vallées vaudoises. Des lumières nouvelles se répandaient partout. Les doctrines évangéliques se propagèrent autour de ces montagnes, sur lesquelles avait brillé longtemps d'avance l'aurore de ce beau jour.

De même qu'en France les classes les plus élevées de la société avaient été les premières à leur donner des défenseurs, les plus nobles familles du Piémont s'honorèrent bientôt de leur appartenir.

Dans la province de Saluces, les seigneurs de Montroux ouvrirent leur château aux réunions religieuses des nouveaux réformés. La famille de Villanova-Sallaro vit plusieurs de ses membres se ranger à leur culte. Le duc de Savoie leur écrivit lui-même à diverses reprises pour les engager à en revenir. Ces instances, parties de si haut, rendaient plus éminente encore la profession de foi évangélique qu'elles cherchaient à ébranler. Le nombre des réformés s'accrut au lieu de diminuer; ils demandèrent des pasteurs, et, en attendant leur venue, ils se rendaient avec empressement aux prédications régulières qui avaient lieu dans la vallée de Luserne.

Le duc défendit alors à tous ses sujets étrangers aux vallées vaudoises, d'assister à ces prédications[1].

[1] Édit du 15 février 1560.

En même temps il envoya lui-même des missionnaires catholiques pour combattre le progrès de ces doctrines, et n'écrivit pas moins de quatre lettres dans le mois d'avril 1565, au châtelain, au podestat, à l'official et aux habitants de Carail, afin de leur recommander le missionnaire qu'il leur adressait.

Mais, comme la domination française s'étendait sur tout le marquisat de Saluces, ces sollicitations ne produisirent que peu d'effet. Le nombre des réformés s'accroissait au contraire de jour en jour, et à la suite de l'*édit de pacification* que le roi de Navarre venait d'obtenir en faveur de ses coreligionnaires, l'église de Dronèro, une des plus florissantes du marquisat, obtint du conseil royal des lettres patentes[1] qui l'autorisaient à ouvrir un temple protestant aux portes de la ville. Cette autorisation fut bientôt retirée par Charles IX[2]; mais le courage de ces petites églises n'en fut pas abattu; et, l'année d'après, elles s'organisèrent spontanément sur le pied des Églises réformées. Elles eurent des pasteurs, des diacres et des consistoires, et établirent un culte régulier qui seulement ne pouvait pas toujours avoir lieu en public.

La France était alors désolée par les guerres de religion; les huguenots avaient été massacrés à Vassy et en Champagne; les Guises excitaient le parti catholique, les Bourbons soutenaient le parti protestant.

Ces agitations intestines écartaient l'attention du

[1] Datées du 6 juin 1563.

[2] Par lettre, de Dieppe, le 7 août 1563.

pouvoir de dessus les provinces du dehors. Les églises de Saluces, protégées par leur isolement, purent s'accroître en paix, à l'abri de ces lointains orages. Aussi devinrent-elles en peu d'années nombreuses et florissantes. Les temps de calme sont ceux qui offrent le moins de matériaux à l'histoire. Dix pasteurs, desservant vingt et une églises, exerçaient en 1567 leur ministère évangélique dans le marquisat de Saluces.

A Coni et à Carail [1], il y avait aussi des églises protestantes alors constituées; et autour d'elles, un mouvement analogue s'annonçait dans presque toutes les parties du Piémont où s'étendait l'influence des vallées vaudoises.

Déjà en 1570, le duc de Savoie avait défendu expressément de célébrer le culte protestant en dehors de ces vallées [2].

« Les archers de justice, dit Gilles, ne cessaient de courir çà et là pour saisir dans les chemins, dans les champs et jusque dans leurs demeures les gens de la religion, qu'ils livraient ensuite aux commissaires. »

Les nouveaux protestants, aussi aisément effrayés qu'un troupeau qui se sent étranger dans un bercail où il entre pour la première fois, se dispersèrent en désordre. Ceux de Carignan et de Vigon se retirèrent à Quiers [3], ceux de Bubiane et de Briquéras à la Tour.

Comme en ce temps-là une partie du Piémont ap-

[1] En italien *Caraglio*.
[2] Édit du 15 février 1560.
[3] En italien *Chieri*.

partenait à la France, les fugitifs pouvaient se mettre à l'abri des poursuites inquisitoriales dans les villes françaises et au sein des vallées vaudoises, où la liberté religieuse, qui était alors attaquée mais énergiquement défendue, fut l'année d'après officiellement garantie.

Les archers de justice se dirigèrent alors du côté de Suze, et envahirent la vallée de Méane, où ils firent un grand nombre de prisonniers.

Leur pasteur, nommé Jacob, fut condamné à être brûlé vif. — Que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel, soupira le vieillard. — Et dans les tourments que la terre lui réservait, il servit le Seigneur avec une foi aussi vive que les élus peuvent le faire au sein des béatitudes célestes. —On lui offrit sa grâce s'il voulait abjurer, mais il la refusa ; et pour qu'il ne pût exposer au peuple la foi pour laquelle il allait mourir, on le conduisit sur le bûcher, les lèvres bâillonnées et les bras attachés. Là, il fut brûlé à petit feu. Mais sa contenance pleine de résignation et de force ébranla tellement les juges, que le sénateur de Corbis résolut de ne plus se mêler de pareilles poursuites ; et le comte de Racconis, dit Gilles, « s'adoucit tellement envers les réformés que depuis lors, au lieu de les persécuter, il leur procura de tout son pouvoir la délivrance de leurs fâcheries. »

Ainsi la mort silencieuse du martyr avait été plus utile à ses frères qu'une victoire remportée sur le champ de bataille. Il avait vaincu sur le bûcher, où le courage est moins facile que dans l'entraînement d'un combat.

La ville de Turin appartenait alors à la France. Il

s'y trouvait des pasteurs qui prêchaient publiquement devant un auditoire de plus en plus nombreux. Le clergé catholique organisa une députation chargée de se rendre auprès de Charles IX, au nom des habitants de cette ville, afin d'obtenir de lui des mesures de répression. Le jeune monarque répondit, le 17 février 1561, par une lettre au gouverneur de Turin et par une proclamation à ses *bons et féaux sujets*. Par ces deux lettres il annonçait ne vouloir souffrir le culte réformé ni dans la ville, ni dans ses alentours.

A peine ces pièces furent-elles arrivées à Turin, qu'on enjoignit aux pasteurs protestants d'en sortir. Il paraît qu'ils purent y rentrer bientôt, car on dut renouveler cet ordre de bannissement l'année d'après. Ce n'était que le prélude d'une mesure plus générale. Catherine de Médicis avait écrit au duc de Savoie pour lui dire que l'intention du roi était de faire cesser le culte réformé dans toute l'étendue du Piémont. Elle priait en conséquence Emmanuel-Philibert d'agir de même au sein de ses États.

Il commença par ordonner aux magistrats de surveiller les assemblées *de la religion* : c'était le terme admis; puis on en vint à les défendre. Ceux qui furent surpris en flagrant délit de prières communes et de méditations bibliques, furent traités en criminels. Les ville de Chiéri, d'Ozase, de Busque et de Frossac devinrent le théâtre de poursuites cruelles et souvent sanglantes contre les réformés.

Le comtesse de Moretta, qui les protégeait, fut obligée de se retirer elle-même devant leurs persécuteurs : quant à eux, ils furent contraints d'aller à la messe ou de s'expatrier. Mais ces hommes simples

et sincères, quoique nouvellement nés à la vie évangélique, préférèrent presque tous l'abandon de leur patrie et de leurs biens à celui de leur foi. Ils se retirèrent dans la vallée de Luzerne, où ils furent accueillis comme l'avaient été un demi-siècle auparavant les fugitifs de Paësane et de Saint-Frons.

III

Les Églises de Coni et de Carail, de leur côté, avaient vu s'augmenter le nombre de leurs fidèles; mais le duc de Savoie, naguère privé de ses États, venait de les récupérer, à l'exception de Turin, Pignerol et Saluces. On lui fit entendre qu'après être rentré dans ses droits héréditaires, il devait rétablir aussi dans son intégrité la religion de ses ancêtres. Il rendit alors, à Coni, un édit[1] par lequel tous les habitants étaient tenus de remettre entre les mains des magistrats les livres *de la religion* qu'ils pouvaient posséder. De même que la Bible est appelée simplement *le livre*, de même la profession de ses doctrines, renouvelée par la réforme, fut appelée simplement *la religion*. Ces termes usuels passèrent dans le langage reçu : comme si le bon sens populaire, créateur instinctif de cette locution, avait ainsi attesté, à son insu, que la religion était là, et point ailleurs.

Mais le nombre de ceux qui se refusèrent à livrer leurs livres fut si grand, qu'on n'osa employer la force pour les y contraindre.

[1] 28 septembre 1561.

D'ailleurs Emmanuel-Philibert venait d'accorder le libre exercice de leur culte aux habitants des vallées vaudoises[1]; les seigneurs qui l'avaient suivi à la guerre se prévalaient encore, dans leur indépendance, du souvenir tout récent de leurs exploits; il était impossible de marcher dans la voie des rigueurs aussi vite que l'Église romaine l'eût désiré.

Mais peu d'années après (en 1565), ce même prince ayant ordonné aux Vaudois d'abjurer dans l'espace de deux mois, on donna suite, dans l'église de Coni, à l'édit de 1561. Chaque famille fut obligée de se rendre devant les magistrats pour y faire une déclaration d'orthodoxie romaine, sous menace des plus graves peines.

On conçoit combien ces obstacles durent y retenir d'hommes désabusés, mais timides, d'esprits éclairés, mais faibles, qui avaient soutenu la cause de la réformation.

Cependant il se trouva encore cinquante-cinq familles qui, devant les magistrats, eurent le courage de rompre ouvertement avec le papisme, et de se déclarer protestantes. C'était se condamner à la proscription; aussi la plupart d'entre elles, connaissant toute la portée de cet aveu, se hâtèrent-elles de mettre ordre à leurs affaires, de vendre leurs biens, et de se retirer ailleurs.

Quelques-unes seulement d'entre les plus puissantes et les plus vénérées, obtinrent, sous caution spéciale d'un propriétaire catholique, la faveur de conserver leurs biens et leurs croyances, à condition

[1] A Verceil, le 10 janvier, et à Cavour le 5 juillet 1561.

toutefois qu'elles ne se livreraient à aucun exercice religieux, ni dans leurs maisons, ni ailleurs, sous peine d'une confiscation totale de leurs propriétés[1].

Les pauvres gens, plus légers de biens terrestres, avaient rejeté toute entrave ; les riches s'en laissèrent imposer. Le parti des protestants était divisé ; mieux eût valu qu'ils eussent résisté ensemble.

Le faisceau étant dissous, chaque rameau tomba sans force. Le peuple s'était éloigné ; les nobles familles se retirèrent dans leurs terres, espérant y vivre plus libres et plus tranquilles.

On parut, en effet, les oublier pendant quelque temps ; elles s'endormirent dans cette sécurité trompeuse ; mais bientôt, sans bruit, les unes après les autres, on les décima toutes, retranchant leurs membres les plus éminents, arrêtant les personnes les plus zélées dans leurs demeures, sous le prétexte toujours plausible qu'elles s'étaient livrées à la prière de famille et à l'adoration secrète de leur Dieu.

L'église de Carail dut subir à peu près les mêmes vicissitudes que celle de Coni. On commença par demander aux magistrats la liste des réformés[2]. Cette liste s'éleva aussitôt à près de neuf cents personnes, quoique plusieurs fussent absentes et n'y figurassent pas.

Une ancienne maison, celle des Villanova-Sollaro, se distinguait à Carail par son attachement aux doctrines évangéliques ; c'est à son ombre que l'église,

[1] Au mois de mars 1565.

[2] Lettre de Gioanetto Arnaudo, l'un des commissaires chargés de dresser cette liste. *Chronique de la famille Villanova-Sollaro*, Mss. de la bibliothèque du roi à Turin.

maintenant poursuivie, avait surgi et s'était abritée.

Le duc de Savoie fit écrire dès le commencement de l'année[1] aux chefs de cette noble famille que, s'ils voulaient conserver la protection de leur prince, ils devaient cesser d'étendre la leur sur une hérésie déjà trop ambitieuse; puis il leur écrivit lui-même[2], manda le comte Sollaro auprès de lui, et employa les plus vives instances pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Église romaine; mais le comte lui répondit avec respect qu'il ne pouvait.

Peu de jours après, le duc envoya à Carail un missionnaire[3], en ordonnant à tous les habitants de la ville d'assister à ses prédications. La plus grande partie des réformés refusa de s'y rendre. Alors un huissier du conseil d'État vient prévenir les syndics qu'ils aient à dresser la liste spéciale de ces derniers dans l'espace de quatre jours[4], et en même temps arrive une proclamation du duc, dans laquelle il exhorte les réformés de toute la ville à changer de doctrines, les menaçant de sa colère s'ils persistaient dans leur hérésie.

La plupart de ces chrétiens prirent alors la fuite, ce qui laissa un grand vide et jeta la désolation dans le pays. Le duc chercha à les ramener en leur faisant écrire, le 20 mai, une lettre dans laquelle il les engageait à rentrer dans leurs demeures, promettant qu'il ne serait rien innové jusqu'à nouvel avis.

[1] Le 27 février 1565.
[2] Le 14 avril.
[3] Il arriva à Carail le 28 avril.
[4] Le 8 mai 1565.

Mais ce nouvel avis ne tarda pas à se produire. Le 10 juin, paraît un édit par lequel il est ordonné à tous les protestants de Carail qui n'abjureraient pas de sortir du pays dans l'espace de deux mois. On leur accordait un délai d'une année pour y vendre leurs biens, par procureurs fondés.

De nombreuses démarches eurent lieu pour obtenir la révocation de cet ordre à la fois injuste, impolitique et barbare. La duchesse de Savoie[1] suppliait son mari de le retirer.

Les seigneurs de Sollaro, qui jouissaient d'un crédit doublement mérité par leurs lumières, leur illustration et leurs vertus, se rendirent auprès du souverain, qui parut d'abord céder à leurs instances; mais à peine se furent-ils éloignés, que le podestat de Carail reçut ordre de faire exécuter l'édit du 10 juin.

Dans cet état de choses, il ne restait aux réformés que deux alternatives : l'abjuration ou l'exil. Ils n'hésitèrent pas, et firent leurs préparatifs de départ; mais on fit défendre aux habitants des pays d'alentour de recevoir les fugitifs. Les instructions ne portaient pas qu'on dût refuser absolument un asile aux réformés, mais qu'on ne devrait les accueillir qu'en leur faisant promettre d'abjurer. Cette mesure, cependant, équivalait à une proscription absolue, car s'ils avaient voulu abjurer, ils n'auraient pas eu besoin de chercher un asile hors de chez eux.

La bonne duchesse de Savoie, sentant tout ce que

[1] Catherine de France. Elle avait appris à connaître les doctrines nouvelles auprès de la reine de Navarre et de Renée de France.

ces ordres arbitraires avaient d'inhumain et d'inhabile, supplia son mari d'en ajourner au moins l'exécution jusqu'à ce qu'il se fût rendu lui-même à Carail, pour juger par ses propres yeux de leur opportunité.

Emmanuel-Philibert arriva dans cette ville vers la fin du mois d'août 1566. Deux jours avant son arrivée, il avait ordonné aux protestants étrangers d'en sortir.

A son approche, les réformés du lieu eurent le tort de prendre la fuite à leur tour. Cette fuite fut considérée comme une preuve d'éloignement pour le souverain et de sympathie pour les étrangers qu'il venait de bannir. On conçoit que ces dispositions pouvaient être motivées, mais en réalité le peuple ne céda qu'à un sentiment de frayeur et de timidité qu'il ne raisonnait pas.

Le duc, irrité, fit immédiatement publier dans Carail une défense expresse de transporter hors de la ville aucune espèce de vivres, afin de punir ainsi les réformés qui avaient eu le malheur d'en sortir à son arrivée.

Il en repartit en laissant une garnison dont les soldats devaient être nourris et logés dans les maisons mêmes des protestants, soit fugitifs, soit à demeure, jusqu'à ce que ces derniers se fussent convertis au catholicisme.

Mais comme ceux qui s'étaient éloignés ne revenaient pas, on les assigna devant le podestat de Coni. Ces tribus errantes et dépossédées n'ayant osé comparaître devant lui, il prononça la confiscation de leurs biens et leur bannissement.

Alors l'archevêque de Turin se rendit à Carail[1], dans l'espérance de les ramener avec plus de facilité à l'Église romaine. Il les invita à entrer en conférence avec lui.

Quelques-uns se présentèrent, mais la plus grande partie s'abstint, et, d'entre ceux qui étaient venus, un petit nombre fut ramené au papisme.

La sentence de bannissement et de confiscation fut confirmée contre ceux qui n'auraient point paru ou qui auraient résisté aux sollicitations du prélat.

Cependant des apparences de guerre s'étant élevées entre la Savoie et la France, Emmanuel-Philibert donna ordre au podestat de Coni de réintégrer les dispersés dans leurs demeures, à condition qu'ils s'abstiendraient de tout exercice religieux, sous peine de la vie.

La famille de Villanova-Sollaro sut noblement conserver sa grandeur au milieu de cette décadence. Elle avait soutenu l'église protestante dans ses jours de progrès, et ne l'abandonna pas dans son affaiblissement.

La conviction oblige autant que la noblesse. Ils étaient six frères : tous furent inébranlables. « Que notre souverain nous demande tout autre sacrifice que celui de notre foi, et nous serons heureux de l'accomplir. »

Le chancelier, comte Stropiaus, à qui ils parlaient ainsi, leur déclara formellement que l'intention du duc était de ne plus souffrir deux religions dans ces contrées.

[1] Le 20 septembre 1566.

Les nobles réformés comprirent la menace renfermée dans ces paroles, revinrent à Carail, vendirent une partie de leurs terres et se retirèrent dans le marquisat de Saluces, alors possédé par la France.

Le troisième d'entre les six frères vint se retirer dans la vallée de Luzerne, où sa famille se perpétua pendant plus d'un siècle. Elle donna le jour à cette pieuse et belle Octavie Sollaro, dont Gilles a conservé l'attendrissant souvenir dans une page de ses chroniques si simples et si sévères.

IV

Pendant que l'église de Carail succombait ainsi dans les États du duc de Savoie, les églises de Saluces jouissaient, sous la domination française, de la tolérance accordée aux réformés de France; mais leurs pasteurs étaient la plupart étrangers et originaires soit de la Suisse, soit des vallées vaudoises, ou de quelques autres parties du Piémont.

Le duc de Savoie demandait au lieutenant du roi dans la province de Saluces[1], de faire sortir de son gouvernement tous ceux qui n'étaient pas nés dans le royaume, et de n'y recevoir aucun des fugitifs originaires du Piémont qui pourraient s'y retirer.

Le gouverneur de Saluces rendit des ordres en conséquence. Les étrangers durent quitter le pays avec leur famille dans l'espace de trois jours, avec défense

[1] C'était alors le duc de Nevers.

d'y rentrer sans une permission spéciale, sous peine de la vie et de la confiscation des biens[1].

Ce coup était principalement dirigé contre les pasteurs qui se trouvaient étrangers au marquisat; mais, ne pouvant se résoudre à abandonner leurs troupeaux, ils demeurèrent dans le pays. Truchi, né à Cantal, en Provence, et Soulf, à Coni, en Piémont, furent emprisonnés à Saluces. Leur collègue Galatée, quoique fort âgé, se rendit à la Rochelle pour solliciter leur grâce du roi de Navarre et eut le bonheur de l'obtenir. Le duc de Nevers, gouverneur de Saluces, reçut même l'ordre d'élargir tous les prisonniers[2]. Ces pauvres églises, un instant effrayées, se relevèrent avec plus de courage, comme une plante vigoureuse que l'orage fortifie quand il ne la brise pas.

Mais bientôt éclatèrent les foudres sanglantes de la Saint-Barthélemy. L'ordre de faire massacrer dans une nuit tous les protestants de la province de Saluces avait été donné à Birague, qui en était alors le gouverneur. Ignorant que cette mesure s'appliquait à toute la France, il fut fort troublé de cet ordre, et le soumit au Chapitre du lieu. Plusieurs opinaient pour qu'il reçût une complète et immédiate exécution; mais des sentiments plus humains furent aussi exprimés; et ici, disons-le bien haut, avec une joie chrétienne dont nous sommes heureux de pouvoir faire remonter la source à un prêtre catholique, ce fut l'archidiacre de Saluces, nommé Samuel Vacca, qui s'opposa avec le plus de force au massacre des protestants.

[1] Arrêté du 19 octobre 1567.
[2] Par lettre datée du 14 octobre 1571.

Les églises du marquisat continuèrent donc de prospérer. Dans la vallée de Maira, les chefs catholiques et protestants constituèrent même une alliance commune, se promettant, dit Gilles, « bonne amitié et union, sans injures ni reproches pour cause de religion; mais, au contraire, de s'entr'aider réciproquement en cas de nécessité, contre quiconque les viendrait assaillir. »

Mais la guerre existait alors entre la France et le Piémont; le marquisat de Saluces fut successivement pris et repris par les deux puissances, jusqu'à ce qu'il demeura définitivement au duc de Savoie par le traité du 17 janvier 1601, conclu à Lyon entre Henri IV et Charles-Emmanuel. Par ce traité, le roi de France cédait au duc ses possessions en Piémont, savoir les provinces de Saluces et de Pignerol, en échange de la Bresse et du Bugey. On dit, à ce propos, que le roi de France avait fait une paix de duc, et le duc une paix de roi. Mais il faut observer que, douze ans auparavant (en 1588), Charles-Emmanuel s'était déjà emparé du marquisat, à la faveur des guerres intestines par lesquelles la France était alors paralysée. A peine fut-il maître de cette province, que, fidèle aux engagements qu'il avait pris avec ses alliés, il commença d'inviter les églises réformées de Saluces à se ranger au culte catholique. La lettre qu'il leur écrit pour cela est datée du 27 mars 1597.

Les évangéliques répondirent respectueusement qu'ils étaient reconnaissants de l'intérêt que Son Altesse Royale témoignait à leur état spirituel, mais qu'ils le suppliaient de vouloir bien respecter leurs convictions et les maintenir dans l'état où il les avait re-

çus. Notre religion est fondée sur la sainte Écriture, disaient-ils en terminant, comme aussi notre fidélité et notre conduite ; et nous espérons que Votre Altesse Royale nous reconnaîtra toujours pour des sujets fidèles, des citoyens intègres et des chrétiens sérieux.

Le duc ne poussa pas plus loin ses instances dans cette occasion, d'autant plus que la province de Saluces lui était alors disputée. Mais après le traité de Lyon, lorsqu'il s'en vit le maître incontesté, il rendit un décret par lequel tous les religionnaires étaient tenus de quitter ses États dans l'espace de deux mois, ou d'abjurer dans le délai de quinze jours[1].

Les récalcitrants devaient être punis par la perte de la vie et la confiscation des biens.

La plus considérable des églises protestantes qui se fussent élevées était alors celle de Dronier (Dronèro), située à l'entrée de la vallée de Maira (valle di Magra), dans un des plus riches bassins de ce fertile pays. A peine, dit Rorengo, y voyait-on quelques vestiges de catholicisme[2].

On commença par y envoyer des missionnaires qui firent peu de prosélytes, et c'est alors que Charles-Emmanuel fut sollicité d'employer des moyens plus expéditifs.

Il renouvela l'édit de 1601, par lequel tout réformé était tenu d'abjurer ou de s'enfuir.

Ceux qui trouvèrent assez de force dans leur foi pour renoncer à toutes les douceurs de la fortune et de la patrie, se retirèrent soit en France, soit à Ge-

[1] Juillet 1601.

[2] *Memorie istorichi*, p. 145.

nève, soit enfin dans les vallées vaudoises, où ils obtinrent un asile, malgré les termes de l'édit qui les bannissait de l'État.

Ils n'ont plus rien! disait le monde. Mais n'est-ce rien que les trésors d'une bonne conscience et que la paix de Dieu?

On est surpris néanmoins que tous les réformés et les Vaudois de la province n'aient pas agi avec plus d'énergie et d'ensemble, pour s'opposer par une résistance courageuse à ces iniquités.

Leurs adversaires mêmes l'avaient craint; aussi, avaient-ils répandu partout et ne cessaient-ils de répéter que, malgré sa généralité, cet édit n'avait pour but que de frapper les protestants de la plaine, et que ceux des montagnes ne seraient point inquiétés, pourvu toutefois qu'ils se tinssent tranquilles pendant les poursuites dirigées contre les premiers.

Les habitants des montagnes abandonnèrent ainsi leurs coreligionnaires de la plaine aux épreuves qui les frappaient alors, et n'eurent point d'appui dans celles qui devaient les frapper à leur tour.

A peine eut-on réussi à se défaire des protestants répandus autour des grandes villes, qu'on intima à ceux des villages plus retirés l'injonction formelle de se conformer à l'édit.

L'influence sous laquelle cet édit était éclos agrandissait son cercle de dépopulation et de mort. Jusque-là, pourtant, aucune menace n'avait été adressée aux Vaudois de Praviglielm et de toute la haute vallée du Pô, où ils avaient exercé le culte évangélique depuis un temps immémorial.

Mais lorsque tous leurs frères eurent été bannis ou

dispersés, on leur fit entendre qu'ils devaient fléchir aussi bien que les autres.

Alors ces apathiques montagnards, voyant se dresser devant eux une question de vie ou de mort personnelle, transportés d'une indignation peut-être depuis longtemps contenue, s'armèrent sans s'être concertés, se jurèrent aide et constance, et par leur union, leur énergie et leur valeur, sauvèrent, pour quelque temps du moins, leur cause menacée.

Abandonnant leurs troupeaux, leurs maisons, leurs familles, ils se réunissent en armes, et menacent les catholiques au milieu desquels ils demeuraient de mettre tout à feu et à sang parmi eux, s'il arrivait malheur à leurs femmes ou à leurs enfants. Puis ils descendent dans la plaine, marchent contre leurs oppresseurs, s'emparent de la place de Château-Dauphin, et menacent encore de tout ravager si on ne révoque pas à leur égard les mesures qui ont déjà causé tant d'infortunes.

Les catholiques, qui n'avaient jamais souffert du voisinage des protestants, et qui devaient comprendre la cause de leur irritation, furent les premiers à intercéder pour eux, moins par désir de justice que par crainte de leur colère.

Des requêtes nombreuses furent adressées à Charles-Emmanuel; les magistrats du pays conseillaient eux-mêmes de ne pas réduire au désespoir une troupe aussi déterminée; l'un des anciens pasteurs de Praviglielm, Dominique Vignaux, qui était alors pasteur au Villar dans la vallée de Luzerne, et qui avait conservé des relations avec le gouverneur de Saluces, joignit ses instances à celles des habitants du pays,

en faveur de ses anciens paroissiens; et enfin, les Vaudois de ces profondes vallées où le Pô prend sa source obtinrent de rentrer dans leurs demeures et d'y conserver leur religion.

Ce succès fut obtenu sans effusion de sang, tant il est vrai que l'énergie en épargne souvent bien plus que la faiblesse.

V

Dans les vallées de la Sture, de la Vrayta et de Valgrane, les fugitifs des grandes villes s'étaient retirés aux campagnes ou aux villages d'alentour. Là, chacun d'eux apportait avec soi une part du flambeau évangélique de leur église dispersée, une étincelle de la foi commune qui se propageait ainsi dans leur exil.

Le propre de la lumière est de s'étendre en se communiquant; le nombre croissant des âmes éclairées faisait, dans leur retraite obscure, une auréole de lumière aux courageux proscrits, et ces villages oubliés, qui leur servaient de résidence, devenaient peu à peu de nouvelles églises.

En outre, plusieurs d'entre les familles qui avaient accepté les formes extérieures du catholicisme lorsqu'il s'était imposé par la violence, se hâtèrent de revenir à l'expression naturelle de leur foi, dès que l'oppression eut cessé.

L'édit du 25 février 1602, qui avait interdit le culte protestant hors des vallées vaudoises, n'avait eu pour but que de le faire cesser dans les villes de la province de Pignerol, situées aux alentours de ces vallées;

mais on voulut l'appliquer dans la province de Saluces.

Les réformés de Saluces adressèrent une requête à Charles-Emmanuel [1] pour demander qu'on ne les fît relever d'aucune juridiction ecclésiastique, mais seulement des magistrats civils ; qu'on ne forçât point à s'expatrier ceux d'entre leurs coreligionnaires qui étaient établis depuis plus de sept ans dans le pays ; et enfin, que les mariages mixtes bénis par les ministres protestants sous la domination française ne fussent point annulés. C'était là pourtant ce que le clergé catholique demandait avant tout, sans égard pour les perturbations de tout genre que cette mesure allait introduire dans les familles.

Ces trois points furent accordés aux Vaudois de Saluces. Précédemment déjà, un abbé des environs avait pris sur lui de rendre, de son autorité privée, un ordre d'expulsion contre tous les réformés de sa paroisse. Cet abus de pouvoir fut dénoncé au duc de Savoie, qui fit répondre qu'on en écrirait au gouverneur.

Les réformés et les Vaudois originaires de cette province avaient donc lieu d'espérer que des jours de tranquillité seraient enfin venus pour eux ; mais, à la sollicitation des capucins et des jésuites, la justice promise et les concessions obtenues firent place bientôt à de nouvelles rigueurs.

Le 12 juin 1602, parut l'édit suivant : « Nous ordonnons à tous les adhérents de la religion prétendue réformée, qu'ils soient nés dans le pays ou seulement

[1] Le 15 mai 1602.

domiciliés, d'embrasser la foi catholique en moins de quinze jours, ou de sortir de nos États et de vendre leurs biens dans l'espace de six mois, sous peine de confiscation et de mort. »

Les réformés sortirent en masse de la province de Saluces, et se retirèrent encore une fois dans cet Éphraïm des vallées vaudoises, où toujours les exilés trouvaient un asile, les chrétiens des frères, et les affligés de saintes consolations.

Mais, comme plusieurs d'entre eux s'étaient établis sur la rive gauche du Cluson, dans la vallée de Pérouse, aux Portes, à Pinache, à Doublon et à Pérouse même, où, d'après un édit[1] récemment publié, le culte réformé devait également être aboli, le capucin Ribotti, l'un des zélateurs les plus prononcés contre les Vaudois, y poursuivit encore ces malheureuses et fuyantes victimes.

Favorisé par les instances du nonce, il obtint un édit[2] par lequel le prince renouvelait d'une manière plus générale la défense de célébrer le culte protestant dans ses États, en dehors des limites dans lesquelles on avait restreint le territoire des vallées vaudoises. Les protestants ne se hâtèrent pas d'abjurer, et le duc ne se hâta pas de sévir ; mais en multipliant ses interdictions il multipliait les titres de ceux qui sollicitaient des mesures de rigueur. Aussi, malgré sa bonté naturelle, le prince ne put-il se défendre d'appuyer la mise à exécution des ordres qu'il avait donnés. « Désirant, dit-il, que la sainte entreprise d'ex-

[1] Le 28 de mai 1602.
[2] Rendu le 3 juillet 1602.

tirper l'hérésie s'accomplisse dans mes États[1], et Sa Sainteté nous ayant pour cela envoyé des missionnaires, dont le chef est le P. Ribotti, nous commandons à tous nos officiers de lui prêter la main forte. »

Puis, dans l'abnégation de sa propre clémence, il recommande d'avoir des égards pour les Vaudois, et de leur laisser croire qu'ils étaient dus à la bonté particulière du P. Ribotti; car, présumant bien que ce moine serait sans pitié, le duc écrivit au gouverneur de Saluces une lettre particulière, dans laquelle il lui disait : « Afin que par ses rigueurs il ne devienne pas trop odieux à ces pauvres gens, vous aurez soin de leur complaire en quelque chose et de leur accorder quelques adoucissements, comme s'ils étaient dus à son intercession[2]. »

Ces malheureux campagnards, si souvent inquiétés, proscrits, dépossédés, chassés encore de leurs demeures, déjà aigris et excités par une foule de mécontents ou de bannis comme eux, mais qui sans doute étaient moins chrétiens qu'eux, se réunirent dans les montagnes en une bande de partisans. Ils se proclamèrent les défenseurs des opprimés, sans cacher leur intention de résister aux armes mêmes du souverain, s'il eût voulut en faire usage contre eux ou leurs adhérents.

Pour subsister, cette troupe faisait des incursions fréquentes dans la plaine, s'alimentant par le pillage, dont les catholiques et les convertis avaient surtout à souffrir. De là, bien des désordres répréhensibles.

[1] Circulaire du 5 septembre 1602.
[2] Cette lettre est datée du 8 juillet 1602.

Cette bande affamée reçut le nom de bande des *Digiunati*, et par l'intimidation qu'elle exerçait, elle força plusieurs protestants qui avaient récemment abjuré à revenir à l'Église réformée, d'où la violence les avait fait sortir.

Tristes et déplorables conversions des deux parts ! Le duc de Savoie, ayant été informé de ces troubles, commanda aux magistrats de faire citer devant eux les syndics des communes que fréquentaient les *Digiunati*, et de rendre chacun de ces syndics responsable des désordres commis dans sa commune.

En même temps il enjoignit aux protestants des villes situées dans la vallée du Piémont, sur la lisière des vallées vaudoises, de quitter leurs demeures ou d'embrasser le catholicisme dans l'espace de quinze jours.

L'irritation des partis fut portée à son comble, et, pour surcroît de calamités, une famine générale vint encore augmenter la détresse de ces nombreuses familles de protestants, qui, sans être sorties des États de Savoie, vivaient errantes et bannies.

Les *Digiunati* devinrent des agents de déprédation et de vengeance ; et malgré les poursuites sévères, mais impuissantes, dont ils étaient l'objet, malgré la défense expresse de leur donner asile, secours ou nourriture, leur nombre s'accroissait tous les jours.

S'excitant à nuire à leurs ennemis dans cette vie vagabonde et sauvage, ils se faisaient de plus en plus redouter. Leur établissement dans les montagnes était comme un asile ouvert à tous les poursuivis ; et l'exaspération s'augmentait encore de tant de misères et d'animosités réunies.

Quatre jeunes gens de Bubiane, ayant rencontré un des agents de l'inquisition, le tuèrent comme une bête malfaisante, et s'allèrent joindre aux *Digiunati*.

Un autre assassinat eut lieu sur la personne d'un catholique de Bagnols, qui était venu se joindre aux réfugiés afin de les trahir ; et en outre, dit Gilles, ils commirent encore plusieurs vengeances, qui déplaisaient fort aux gens de bien, nonobstant tous les prétextes et toutes les raisons que ceux-ci opposaient à leurs censures.

Mais le désordre est comme l'incendie, il s'accroît de sa propre violence. Et doit-on s'étonner que ces malheureux, dont la tête était mise à prix, cherchassent à se défendre ainsi qu'à se venger ?

Les populations, du reste, les catholiques mêmes, quoique souffrant de cet état de choses, trouvaient naturelle la défense de ces infortunés poussés au désespoir, et tous leurs vœux étaient, non pour leur mort ; mais pour un arrangement qui permît aux proscrits de rentrer dans la vie commune.

« A peine fûmes-nous arrivés à Luzerne, raconte un voyageur de cette époque, que nous fûmes environnés d'hommes et de femmes, nous priant à mains jointes que l'accommodement se fît. En cela nous remarquâmes le jugement de Dieu : car on avait fait sortir les bannis de Luzerne pour cause de religion, et maintenant c'étaient les papistes qui n'osaient sortir à cause des bannis. »

Ce fut le comte de Luzerne qui s'entremit pour eux, et particulièrement pour ceux de Saluces, depuis plus longtemps dispersés.

Il demanda qu'une requête lui fût remise.

Toutes les églises vaudoises et réformées, depuis Suze jusqu'à Coni, faisant, disaient-elles, un même corps en Christ, se hâtèrent de la signer [1].

Pendant ce temps, les *Digiunati* continuaient leurs expéditions. Six d'entre eux étant descendus à Luzerne pour acheter des vivres [2], on leur coupa le passage aux deux bouts d'une rue étroite dans laquelle ils s'étaient engagés; et alors, traqués comme des bêtes fauves, sachant que leur tête était mise à prix, n'ayant de salut que dans la fuite et se voyant cernés, ils s'élancent avec le courage du désespoir contre leurs ennemis, renversent les soldats, tuent le capitaine et passent au travers des cinquante hommes qu'il commandait sans laisser un prisonnier.

Les soldats se mettent à leur poursuite, les *Digiunati* prennent des routes différentes, et s'échappent tous, à l'exception d'un seul, qui, ayant sauté du haut d'une muraille, se cassa la cuisse en tombant et ne put se sauver. Il fut pris, attaché à quatre chevaux et déchiré vivant. Ce n'était pas le moyen d'apaiser les esprits.

Enfin la requête des Vaudois fut présentée à Charles-Emmanuel. Le duc comprit combien il y avait de danger, soit pour les catholiques, soit pour les protestants, à perpétuer les causes de ces fatales divisions, et il décida [3] que tous les bannis pourraient rentrer dans leurs demeures; que les confiscations opérées sur leurs biens seraient annulées, et même que les

[1] En mars 1603. La réponse de Charles-Emmanuel était du 9 avril.

C'était le 6 mars 1603.

protestants convertis auraient le droit de rentrer dans l'Église qu'ils avaient quittée, si leur conscience les y portait.

Cependant un certain nombre d'entre les *Digiunati* furent exceptés de ces dispositions, et l'on renouvela l'ordre de les livrer morts ou vifs.

Mais ce n'était plus qu'une fraction perdue dans ce grand peuple, qui de partout se releva pour acclamer le culte de ses pères, au point que dans ce pays où la veille tout était catholique, en apparence du moins, une multitude de familles protestantes, repoussant tout à coup le voile d'une adhésion forcée à l'Église romaine, se prononcèrent pour la réformation.

Ainsi furent relevées les églises de Savigliano, Levadiggi, Demont, Dronèro et Saint-Michel.

Leurs éléments n'avaient pas besoin de se former, mais de se rejoindre. Quelques-unes d'entre ces petites églises se trouvèrent même plus fortes à leur réveil que la veille; telles furent celles de Saint-Damien, de Verzol et d'Aceil. La paix seule leur eût été nécessaire pour subsister et pour fleurir.

VI

Charles-Emmanuel était alors en guerre avec l'Espagne, à propos du Montferrat. Il demanda du secours à la France, qui lui envoya Lesdiguières. Cet illustre général, qu'on regardait alors comme le chef du parti protestant en France, entra dans la province de Saluces en 1617.

Révolté des vexations sans nombre dont ses coreli-

gionnaires avaient été victimes, il intercéda pour eux auprès de leur souverain. La cour de Savoie comprit aisément que le chef des réformés ne pouvait combattre pour elle avec beaucoup de dévouement si elle persécutait son parti. On jugea donc prudent d'accorder quelque repos aux Vaudois de Saluces, et le 28 septembre 1617, le duc, étant à Asti, rendit un décret dans ce but. Il y disait : « En la considération expresse d'un grand personnage, nous accordons aux protestants réfugiés et aux bannis du marquisat de Saluces la faculté de rentrer dans la libre possession de leurs biens et de leurs demeures, pendant trois ans entiers[1]; d'en disposer et de les vendre à leur gré durant cette époque, avec défense pourtant de répandre leurs opinions hérétiques ou de dogmatiser, sous peine de la vie. Les prisonniers détenus pour cause de religion seront mis en liberté et jouiront du même privilége; et quant aux biens confisqués ou vendus, on les rendra à leurs premiers propriétaires moyennant une juste indemnité que nous accorderons aux acquéreurs. »

Ces dispositions eussent été précieuses si elles avaient duré; mais leur assigner d'avance une limite aussi rapprochée, c'était ne rien accorder, ce n'était que préparer de nouveaux troubles et de nouvelles ruines pour l'avenir.

Les protestants néanmoins s'en montrèrent fort reconnaissants. Leur susceptibilité ne fut éveillée qu'à l'égard d'un seul point, et ils écrivirent aux pasteurs de Genève pour savoir s'ils devaient accepter ce dé-

[1] Borelli, dit trois mois.

cret, attendu qu'ils y étaient traités d'hérétiques[1].

Que n'ont-ils insisté pour que ces bénéfices reposassent sur une base moins précaire ! Toutefois, Lesdiguières obtint que le mot d'hérétiques fût retranché ; et dans leur naïve bonne foi, ces simples montagnards, confiants en la justice de leur prince, ne pensaient pas qu'il pût revenir sur ces dispositions. Pour eux, ce qui était juste et vrai la veille, devait l'être le lendemain.

L'heureux effet qu'elles produisirent dépassa toute attente. En quelques jours le pays eut changé de face. « La veille, disent les capucins, nous le croyions presque purgé d'hérétiques, et dès le lendemain ils surgirent de toutes parts, comme ces soldats de Cadmus qui naissaient tout armés du sable de la terre. »

Dans la vallée de la Sture, plus profonde et plus étendue que les autres, le protestantisme qui n'avait jamais été déraciné refleurit avec plus de vigueur que jadis. C'était dans la ville d'Aceil (illustrée de nos jours par la naissance du célèbre Cibriaris, auteur de l'*Histoire du Droit européen pendant le moyen âge*), que la réforme avait les plus nombreux adhérents. Le village de Pagliero se joignit à cette profession ouverte de l'Évangile. La ville de Verzol se déclara courageusement pour la même cause, mais s'arrêta ensuite. Celle de Saint-Michel, qui parut se prononcer plus lentement que les autres, s'enhardit bientôt et suivit Aceil avec persévérance.

Les assemblées publiques étaient cependant défendues aux protestants, mais de nombreuses réunions

[1] *Archives des pasteurs de Genève,* vol. F, p. 174.

privées remplaçaient le culte public; et d'ailleurs ils ne tardèrent pas d'avoir pendant la nuit, sous ce climat aussi doux que celui de Nice, des congrégations générales, dont le secret fut souvent trahi par la joie qu'ils ne pouvaient contenir, soit avant de s'y rendre, soit après en être revenus.

Plusieurs d'entre eux, au lieu de vendre leurs biens, en achetèrent d'autres; l'activité industrielle, le commerce, l'agriculture, reprirent en peu de temps un essor inaccoutumé. Il semblait que l'on n'eût plus rien à craindre de l'avenir; et cette prospérité eût dû engager le duc de Savoie à maintenir les causes qui l'avaient produite, au lieu de la détruire en les supprimant.

Les catholiques, dit Rorengo[1], n'osaient même plus faire de processions à cause de leur petit nombre, tandis, au contraire, que les protestants s'accroissaient toujours.

A Dronèro, en 1618, les fêtes de Pâques avaient été célébrées par une si grande affluence de protestants, que l'évêque de Saluces s'y était transporté aussitôt pour rendre quelque splendeur à son église abandonnée.

Malgré sa présence, le dimanche d'après, il y eut encore une assemblée si nombreuse de réformés, que toutes les pièces de la maison particulière dans laquelle ils étaient réunis se trouvaient occupées. La salle, le devant de la porte, les degrés, et jusque dans la rue, disent les témoins oculaires, tout était débordant de fidèles qui ne pouvaient entrer[2].

[1] *Memorie istorichi*, p. 185.
[2] *Brief discours*, ch. III.

Le pasteur venait de commencer sa prière d'invocation; tout le peuple était à genoux autour de lui, lorsqu'on vit arriver en grand appareil l'évêque escorté de soldats et de gens de justice.

— Au nom de Son Altesse Royale, s'écrient-ils, cessez votre congrégation.

Mais la voix qui priait Dieu ne s'arrêta pas devant celle qui parlait aux hommes. Le pasteur continua son invocation et ses actions de grâce; les huissiers en dressèrent procès-verbal; l'évêque attendit la fin de la prière et renouvela ensuite sa sommation. Le pasteur répondit que l'assemblée n'était point en contravention avec les ordres du souverain, puisqu'elle était réunie dans une maison particulière.

Cette réponse fut consignée au procès-verbal, et l'évêque se retira. Mais, ayant consulté les légistes pour connaître la portée légale de l'édit, il vit avec une satisfaction victorieuse qu'il y était défendu de dogmatiser. En conséquence, il revint trois jours après, avec le grand référendaire, nommé Milliot, pour citer les protestants à comparaître devant la justice, comme coupables d'avoir dogmatisé, contrairement aux termes de l'édit dont ils se prévalaient. Au lieu de comparaître, les inculpés se refugièrent dans les bois situés au-dessus de Dronier.

Là, ils demeurèrent pendant quarante jours comme Jésus dans le désert, jeûnant et priant Dieu, animés d'une ferveur croissante en face du danger dans le calme des solitudes.

Ce n'était point toutefois par manque de courage qu'ils avaient pris la fuite; plusieurs protestants qui avaient été oubliés dans la sommation, allèrent spon-

tanément se déclarer solidaires de la même foi, et demandèrent aux juges d'être mis au nombre des proscrits. Ce dévouement d'une foi sincère n'est-il pas aussi noble et aussi courageux qu'eût pu l'être celui d'une héroïque résistance? Et ce courage lès sauva ; car le nombre des réformés ou des Vaudois qui s'étaient fait inscrire sur les listes des magistrats parut à ces derniers si considérable, qu'ils reculèrent devant la nécessité de sévir sur tant de gens, et en écrivirent au duc de Savoie pour s'en remettre à sa décision. De leur côté, les Vaudois prièrent Lesdiguières d'intercéder pour eux, et Charles-Emmanuel mit fin à ces incertitudes en couvrant d'une amnistie générale tout ce qui s'était passé, après quoi il rétablit simplement les dispositions de l'édit du 28 septembre 1617.

Les fugitifs revinrent donc dans leurs demeures, et le comte Millet, auquel l'histoire donne maintenant le titre de vice-chancelier, ordonna[1] que tous ceux qui voudraient jouir des bénéfices du dernier édit[2] vinssent se faire inscrire sur un registre particulier.

Ce registre d'inscription fut ensuite envoyé au sénat de Turin.

Pendant ce temps, les catholiques cherchaient toujours à surprendre les protestants en flagrant délit de culte religieux; et ces derniers, se tenant sur leurs gardes, marchaient armés et n'épargnaient pas à leurs adversaires le dédain et les récriminations.

Ainsi les partis s'aigrissaient par leur hostilité

[1] Le 2 juin 1618.

[2] Celui du 28 septembre 1617.

même. En de pareilles circonstances, la moindre étincelle peut allumer un incendie.

Un dénonciateur des protestants ayant été assassiné, ce crime leur fut imputé, et devint un grief dont ils eurent tous à souffrir. Le duc de Savoie renouvela les mesures de rigueur portées dans l'édit du 25 février 1602, d'après lequel le culte protestant, les mariages mixtes et les acquisitions de biens de la part des réformés étaient interdits en dehors des étroites limites des vallées vaudoises. Les baux ou les contrats par lesquels ils avaient affermé ou acheté des terres aux catholiques furent donc annulés.

A Aceil, ils s'étaient emparés des édifices de la confrérie du Saint-Esprit et y célébraient leur culte. On les en expulsa en leur défendant d'y revenir, sous peine de la vie.

Enfin, un édit de Charles-Emmanuel, rendu le 2 juillet 1618, ordonna à tous les chefs de famille protestants d'apporter chacun au magistrat de son canton la liste nominale des siens, sous peine de trois cents écus d'or d'amende et de divers châtiments corporels, jusqu'à la prison et au gibet.

L'évêque de Saluces et les missionnaires capucins veillaient, en outre, avec une sollicitude inexorable à ce que nul ne jouît de ses biens au delà des trois ans accordés par l'édit du 28 septembre 1617.

Ce terme fatal allait arriver; les conflits se multipliaient, surtout à l'occasion des ensevelissements, pour lesquels l'édit de 1618 avait défendu aux protestants de se réunir au nombre de plus de six personnes, ainsi que d'ensevelir leurs morts dans les cimetières catholiques, ou dans un terrain clos de murs.

Or dans la plupart des communes, il n'y avait eu, jusque-là, qu'un cimetière commun, et dans les villes où les protestants s'en étaient fait un particulier, ils l'avaient environné de murailles. On exigeait maintenant qu'ils allassent déposer le cercueil de leurs frères sur le bord des grandes routes, ou dans les terrains vagues, ouverts à tout venant, à toutes les profanations.

Ainsi se passaient ces jours sombres et agités, en attendant que l'orage éclatât. Vers la fin de l'année 1619, une réunion extraordinaire de prêtres, de moines et de zélateurs papistes de toute confrérie, fut convoquée à Saluces, pour aviser aux moyens d'en finir une fois pour toutes avec les hérétiques. Après le repas de corps qui les avait réunis, on fit brûler en effigie les principaux d'entre les protestants, en attendant de pouvoir les atteindre dans leur personne.

Ces passe-temps du clergé catholique montrent assez de quel esprit il était animé.

Du côte des réformés, le mécontentement ne faisait qu'augmenter; une lutte était imminente : le plus faible devait périr.

Les habitants d'Aceil, qui se trouvaient presque tous de la même communion, et qui n'avaient jamais cessé de tenir des réunions évangéliques, se prévalurent de leur nombre pour les continuer.

Le gouverneur de Dronier, Andrea della Negra, fut envoyé contre eux ; il arrêta et conduisit dans les prisons de Saluces les deux notables de l'Église qui présidaient habituellement à ces réunions de prière.

L'un se nommait Pierre Marquisy, et l'autre Mau-

rice Mongie. L'arrestation du premier eut lieu en juin, et celle du second en septembre 1619. L'un et l'autre ne tardèrent pas d'être condamnés à mort par l'Inquisition.

Ils interjetèrent appel de ce jugement devant le sénat de Turin. On espérait pouvoir faire auprès du duc de Savoie quelques démarches pour les sauver; mais ce prince était alors absent (il était allé en Savoie pour recevoir Christine de France qui venait en Piémont). Le sénat se trouvait ainsi abandonné à lui-même, ou plutôt aux suggestions du haut clergé, tout-puissant à la cour. Par une circonstance aggravante pour le sort des prisonniers d'Aceil, un nouveau soulèvement eut lieu dans cette ville. Le gouverneur de la province, comte de Sommariva, fut tué d'un coup d'arquebuse, sur les coteaux de Mongardino où il avait poursuivi les récalcitrants. Cet accident hâta le supplice de Maurice et de Marquisy. Ils furent exécutés à Saluces, le 21 octobre 1619, vers les quatre heures du matin. Malgré cette heure hâtive, l'évêque de Saluces s'était fait conduire en carrosse au pied de l'échafaud.

Sur ces entrefaites, le nouveau pape Grégoire XV avait accordé au duc de Savoie, par son bref du 27 mai 1621, la faculté de retenir pendant six ans la dîme des revenus ecclésiastiques, à condition qu'il consacrerait ces fonds à l'extirpation de l'hérésie.

Le duc toucha l'argent, et le clergé le pressa d'agir.

En février 1622, on commença d'employer ces ressources, ou de montrer du moins qu'on les utilisait pour l'œuvre demandée, en reprenant les poursuites déjà si souvent dirigées contre ceux des réformés du

Piémont qui ne s'étaient pas restreints dans les étroites limites où l'on avait circonscrit le territoire des vallées vaudoises.

Au mois de mars suivant, les fidèles de Praviglielm et des autres communes de la vallée du Pô, qui n'était pas comprise au nombre des vallées vaudoises, furent cités à comparaître devant le préfet de Saluces, sous peine de mort et de confiscation. N'ayant pas comparu dans le terme prescrit, ils furent tous condamnés par contumace à être bannis des États de Son Altesse Royale, et pendus s'ils tombaient entre les mains de la justice. Quant à leurs biens, il va sans dire qu'ils étaient confisqués : c'était là, pour le fisc et pour Rome, le plus clair de l'affaire.

Cette sentence fut rendue à Saluces le 15 de mars 1622, confirmée par le sénat de Turin le 7 de juin, et publiée à Paësane le 29 du même mois.

Ces pauvres gens eurent recours à Lesdiguières, qui avait alors abjuré, mais qui écrivit néanmoins à Charles-Emmanuel en faveur de ses anciens coreligionnaires des hautes vallées[1]. « Ils ont vécu, dit-il, sans jamais donner de reproches à personne; ils ont toujours été maintenus en l'exercice de leur religion, quelque ordonnance que Votre Altesse ait faite pour les autres; que Votre Altesse permette qu'ils puissent jouir en repos du fruit de ses grâces, puisqu'elles augmenteront en la personne de ces pauvres gens les obligations qui me font être, Monseigneur, votre très-humble, » etc. La lettre est datée de Grenoble, 29 juillet 1622.

[1] Cette lettre est conservée par Gilles, p. 421.

L'illustre général écrivit dans le même sens à l'ambassadeur de France près la cour de Turin ; de sorte que les Vaudois, sans obtenir la révocation formelle de cette cruelle condamnation, reçurent néanmoins la promesse qu'il n'y serait donné aucune suite, et qu'ils pourraient vivre en paix dans les modestes héritages de leurs pères.

Quelques-uns d'entre eux, qui s'étaient déjà expatriés, furent cependant saisis à leur retour; et les sévérités du pouvoir s'appesantissaient sur leurs coreligionnaires des autres vallées du marquisat.

En 1627, celle de la Sture fut cruellement travaillée par les convertisseurs.

Les derniers vestiges de protestantisme qui restaient à Carail en furent extirpés par le fer et le feu. Il n'était plus nécessaire maintenant d'avoir assisté aux assemblées des réformés pour être incarcéré; il suffisait de ne pas aller à la messe.

A Saint-Michel, à Pagliers, à Demont, les poursuites incessantes dont les Vaudois furent l'objet dépouillèrent rapidement ces bourgades, jadis florissantes, des citoyens paisibles qui les animaient, pour peupler les prisons de victimes ou les montagnes de proscrits.

La plupart de ces derniers se retirèrent en France; mais la France ne devait pas tarder à leur être tout aussi inhospitalière. On a retrouvé à Berlin les mémoires d'une famille qui sortit à cette époque de Demont, s'établit alors en Provence, et fut expulsée plus tard de ce dernier pays lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Aussi, appauvries, décimées, proscrites et partout

poursuivies, ces malheureuses Églises de Saluces allaient s'affaiblissant de jour en jour.

Dans les hautes vallées du Pô, à Oncino, à Praviglielm, à Bietonet, le culte proscrit survivait cependant encore, mais on ne devait pas s'attendre à ce qu'il fût constamment épargné.

En 1629, le comte de la Mente, lieutenant général des armées du duc dans le marquisat, frappa une contribution de quatre cents ducats sur les seuls habitants de Praviglielm. Ceux-ci ne se hâtèrent pas de payer : c'était là probablement ce qu'il avait attendu. Aussitôt il envoie quatre cents soldats pour ravager les terres, enlever les bestiaux, et piller les demeures des malheureux Vaudois.

Le butin fut transporté à Paësane, et il fallut payer mille ducats pour le ravoir.

Jaloux des fruits de cette expédition, un autre seigneur vint, quelques jours après, à la tête de vingt-cinq hommes, pour saisir le pasteur de Praviglielm et s'emparer de quelques otages, qu'il n'eût ensuite relâchés que sous forte rançon.

Ces pauvres montagnards étaient livrés à toutes les incursions, comme un pays conquis. Cette fois pourtant ils repoussèrent l'agresseur avec ses vingt-cinq hommes; mais il revint bientôt, accompagné non plus de soldats, mais de moines. Quelle devait être cette nouvelle expédition ?

On va l'apprendre en peu de mots.

Le capitaine commence par ordonner à tous les habitants du pays de se rendre aux prédications des missionnaires, sous peine d'un écu d'or d'amende pour chaque contravention. Les contraventions furent

nombreuses, et sous prétexte de faire payer aux Vaudois les amendes encourues, on se saisit encore de leurs récoltes et de leurs biens.

Alors les habitants du val de Luzerne se décidèrent à prendre les armes pour venir au secours de leurs coreligionnaires de la vallée du Pô; alors aussi leur premier spoliateur, le comte de la Mente, tenant à ce que les choses n'allassent pas trop loin, dans la crainte des comptes qu'il aurait eu à rendre lui-même, mit fin à ces scandaleuses extorsions.

La peste qui ravageait le Piémont en 1630 n'épargna pas les habitants de ces montagnes; mais ce fléau du moins n'irritait pas les esprits, ne semait pas la division parmi les hommes.

Une nouvelle recrudescence du zèle papiste le remplaça bientôt, en apportant avec lui tous ses tristes effets.

Victor-Amédée venait de monter sur le trône; le nonce, les prélats, les congrégations, tous les représentants du papisme se hâtèrent de le circonvenir, et le duc rendit, le 23 septembre 1623, un édit dans lequel il s'exprimait ainsi :

« Les princes de la terre, étant établis de Dieu, ne doivent avoir rien de plus à cœur que la défense de sa religion. C'est pourquoi, afin de rendre la paix à l'Église et de prouver notre indulgence aux hérétiques de Saluces, qui ont encouru la peine de mort pour leur obstination continuelle, nous ordonnons qu'ils aient à abjurer leurs erreurs dans l'espace de deux mois après la publication du présent édit, et cela dans les formes qui leur seront prescrites par l'évêque de Saluces. Dans ce cas, nous leur ferons grâce

pour toutes les peines qu'ils auront encourues; mais s'ils laissent passer ce terme sans abjurer, ils seront tenus de s'éloigner de nos États sous peine de la vie. »

Dans cette pièce, fort abrégée ici, les Églises de Biolet, Biétonet, Croésio et Praviglielm sont nominalement mentionnées.

Ce fut le coup de mort pour ces malheureuses tribus, et notre chapitre va se clore par leur dernier soupir.

Dès la publication de cet édit, plusieurs familles vaudoises, sentant l'agonie venir pour les Églises évangéliques de leurs chères vallées, s'étaient silencieusement exilées en Dauphiné.

En même temps l'évêque de Saluces, fier d'un prochain triomphe et de l'importance que l'édit lui avait donnée, arrivait dans ces pauvres villages escorté de moines et de soldats.

Les maisons furent incendiées et démolies, les biens confisqués, les troupeaux saisis et vendus au profit de l'évêque, des moines et du fisc.

Quant aux habitants, les uns se convertirent — je me sers de l'expression reçue; — d'autres, errants dans les montagnes où ils s'étaient retirés, laissèrent s'éteindre dans la misère et les tourments de l'exil les derniers restes de cette Église vaudoise si longtemps florissante sur les sources du Pô.

CHAPITRE IX.

CASTROCAR.

Vers le milieu du seizième siècle (de 1560 à 1630), époque où la France fut le plus agitée par les guerres religieuses, les Vaudois du Piémont jouirent de quelque tranquillité.

Le fâcheux retentissement qu'eut dans toute l'Europe (sauf à Rome et en Espagne) la Saint-Barthélemy (1572), contribua à éloigner les ducs de Savoie de toute violence contre les religionnaires. — Et, le croirait-on? c'était Charles IX lui-même qui, la veille de cet attentat (en 1571), s'était fait le protecteur des Vaudois par une lettre à Emmanuel-Philibert, laquelle mérite d'être conservée.

« Je veux, dit-il, vous adresser une requête, non point ordinaire, mais tant affectionnée que vous n'en sauriez avoir plus instante de moi; veuillez en ma faveur, à ma prière et spéciale recommandation, les recevoir en votre bénigne grâce, les remettre et les rétablir en leurs biens confisqués. Cette cause est si juste et si pleine d'affection de ma part, que je m'assure d'en obtenir l'effet. — Blois, 28 septembre 1571. »

Charles IX, disent les Bénédictins, avait reçu de la nature un excellent esprit et de rares talents; malheureusement il fut dominé par ses alentours, qui pervertirent ce naturel heureux.

Mais comment l'auteur de la Saint-Barthélemy avait-il été amené à intercéder, d'une manière si pressante, en faveur des Vaudois ?

Il faut, pour le comprendre, savoir ce qui s'était passé parmi eux.

La province où se trouvent les vallées vaudoises avait reçu pour gouverneur un homme vindicatif et d'humeur tracassière : un parvenu qui semblait prendre plaisir à multiplier les vexations, pour faire sentir son autorité. Ce gouverneur se nommait Castrocar.

Un de ses premiers soins avait été de faire bâtir le fort de Mirabouc, qui coupait aux Vaudois toute communication directe avec la France. Ceux-ci protestèrent contre la construction de cette forteresse, et voulurent en arrêter les travaux. Le gouverneur les traita de rebelles; et pour les châtier d'une manière qui lui fût profitable, il les condamna à lui payer d'énormes amendes, avec vingt-cinq écus d'or pour chaque jour de retard. Ils ne payèrent pas, et Castrocar se mit en devoir de confisquer leurs biens.

Les Vaudois de toutes les vallées renouvelèrent alors à Bobi [1] l'alliance qu'ils avaient jurée en 1561, promettant de se soutenir tous les uns les autres; puis ils adressèrent en commun d'instantes requêtes à la duchesse de Savoie, Marguerite de France, qui était leur protectrice et qui, pour mieux réussir dans son intercession, recourut à l'entremise de son cousin le roi de France.

C'est ainsi que Charles IX fut amené à solliciter

[1] Le 11 novembre 1571.

auprès du duc de Savoie la grâce des Vaudois, qu'il obtint d'autant plus facilement, que le gouverneur des vallées avait déjà donné d'autres sujets de plaintes. « Ce gouverneur, dit Gilles [1], avait fait commettre plusieurs assassinats; ne se souciant guère que de vivre en débauches dans son château de la Tour, où il nourrissait une troupe de chiens énormes, pour lui servir de défenseurs au besoin, ses rapines étaient sans frein, comme les mœurs de ses enfants; mais, quoiqu'il ne respectât personne, il s'acharnait surtout contre les Vaudois. »

Ces derniers cependant lui avaient sauvé la vie. Fait prisonnier par eux dans les guerres de 1561, il dut sa liberté au pasteur Gilles, qui le fit relâcher sain et sauf. C'était, avait-il dit, pour témoigner sa reconnaissance aux Vaudois et devenir leur protecteur, qu'il désirait être nommé gouverneur de leur province. La bonne duchesse de Savoie lui obtint ce gouvernement. A peine y fut-il installé, qu'il fit arrêter le pasteur auquel il devait la vie. Ce fut en vain que tous les autres ministres des vallées se portèrent caution pour leur collègue, Castrocar refusa de le mettre en liberté. Ce fut un envoyé de l'Électeur Palatin qui obtint du duc que Gilles serait rendu à sa famille.

Castrocar voulut ensuite interdire aux Vaudois de s'assembler en synode, puis chasser de leurs vallées tous les protestants qui n'y étaient pas nés, et empêcher tout étranger de venir s'y établir; mais l'entre-

[1] *Histoire des Églises vaudoises*, p. 265, 276, etc., ch. XXXI et XXXII, *passim*.

mise de la duchesse fit encore révoquer ces ordres arbitraires.

En 1567, Castrocar chercha à amener dans les demeures vaudoises le cantonnement de l'armée espagnole, que le duc de Clèves conduisait au secours des Flandres; il espérait peut-être que des scènes violentes s'en seraient suivies, et lui auraient servi de prétexte à de nouvelles confiscations; mais l'urgence des circonstances qui appelaient ailleurs le duc de Clèves ne lui permit pas de s'arrêter longtemps en Piémont, et le perfide gouverneur des vallées fut obligé de renoncer à son dessein.

C'est alors qu'il fit construire le fort de Mirabouc, et que par mille vexations de détail il chercha à tourmenter ce pauvre peuple. Il devait aux Vaudois une reconnaissance qui semblait, dans son âme vile, se tourner contre eux en inimitié.

A peine la terreur causée par la Saint-Barthélemy commençait-elle de se dissiper, que Castrocar ordonna [1] que tous ceux qui se trouvaient établis dans son gouvernement, sans y être nés, eussent à en sortir dans l'espace de cinq jours, sous peine de trois coups d'estrapade et de la confiscation des biens.

Ce fut Lesdiguières qui, cette fois, appuya auprès du duc de Savoie l'intercession de la duchesse, à qui les Vaudois avaient encore recouru. Emmanuel-Philibert révoqua l'ordre de Castrocar.

Pendant dix ans encore, ce tyrannique gouverneur tourmenta les Vaudois par toutes sortes de vexations. Pillages, assassinats, enlèvements, étaient présentés

[1] Par arrêté du 28 juillet 1573.

par lui comme des actes de dévouement au souverain, accomplis pour le service de l'État.

Pour comble de malheur, leur généreuse protectrice avait cessé d'exister en 1574. Son mari ne lui survécut que de cinq à six ans. Charles-Emmanuel lui succéda en 1580, étant à peine âgé de dix-huit ans. Mais, comme il était désireux d'inaugurer son règne par des actes de justice, en s'informant par lui-même des griefs de son peuple, il fit enjoindre à Castrocar de se rendre à Turin, pour donner des explications sur les actes qu'on lui reprochait. Le gouverneur des vallées vaudoises refusa d'obéir. Sa résistance trahit son infidélité.

Le comte de Luzerne fut chargé de l'arrêter. Cette arrestation eut lieu, non sans peine, le 13 de juin 1582. Castrocar et son fils, dont la complicité dans les rapines et les déportements du père fut mise hors de doute, expirèrent dans les prisons.

Mais les guerres de religion étaient alors en France dans toute leur fureur. Il était à craindre que l'incendie du fanatisme ne gagnât nos modestes vallées. Un jeûne solennel de quatre jours y fut célébré en 1585, pour apaiser à cet égard la colère céleste.

Peu après, le duc de Savoie s'empara du marquisat de Saluces, qui appartenait alors à la France, et entra ainsi en guerre avec cette puissance. Lesdiguières porta les armes françaises en Piémont.

Il s'empara de la province de Pignerol, où se trouvent les vallées vaudoises, et reçut la soumission des habitants. Les troupes espagnoles, qui soutenaient le duc, cherchèrent à l'en repousser et ensanglantèrent la vallée de Luzerne. Leurs expéditions militaires res-

semblaient à des invasions de pillards. A la Tour, qu'ils surprirent en 1593, ils massacrèrent indifféremment catholiques et protestants, dépouillant leurs victimes, et coupant les doigts aux femmes dont la main était ornée de bagues, pour s'emparer plus tôt de ces bijoux.

Enfin, le duc rentra en 1601 en possession de ses États ; mais alors on prétendit faire un crime aux Vaudois d'avoir subi la domination française, qui s'était étendue du reste sur une grande partie du Piémont, mais présentée par leurs ennemis comme ayant pu être repoussée par eux à l'abri de leurs montagnes.

Charles-Emmanuel, satisfait d'avoir reconquis la paix et agrandi ses États, ne voulut pas les troubler lui-même par des poursuites inconsidérées. Mais d'autres circonstances se joignaient à ces récriminations injustes, pour empêcher les Vaudois de pouvoir jouir du repos qui venait d'être rendu à leur patrie. C'était l'influence de Castrocar qui continuait de les poursuivre.

Quelques jeunes gens de la Tour, s'étant rendus coupables de tapage nocturne sous les fenêtres du curé du lieu, qui passait pour être peu respectable dans ses mœurs et fort agressif contre les protestants, furent cités à comparaître devant le podestat de la ville, et mis par lui aux arrêts, dans une maison où ils se rendirent sans résistance. Là, ils eurent avis qu'une troupe de gens armés allait venir s'emparer d'eux pour les conduire à Turin et les jeter dans les cachots de l'Inquisition. Alors ils prirent la fuite et se retirèrent dans les montagnes.

Le podestat les cita encore à paraître devant lui ;

mais, soit que l'assignation ne leur fût pas parvenue, soit qu'ils craignissent de tomber dans un piége, ils ne comparurent pas. Traités de rebelles, ils furent jugés par contumace, et condamnés au bannissement ou aux galères s'ils étaient surpris dans les États de Savoie.

Ces jeunes gens se retirèrent dans les lieux écartés, se tenant sur leurs gardes, armés et réunis, mais sans demeurer longtemps dans le même lieu. Leur vie fut bientôt celle des vagabonds, obligés de vivre çà et là de contributions volontaires ou forcées.

Comme ils étaient bannis, en italien *banditi*, on les nomma la *troupe des bandits*, et pendant quelques années elle ne fit que s'augmenter.

On publia à son de trompe une défense rigoureuse de leur donner aucun secours, asile ou assistance ; mais, pressés par la faim, ils n'en devinrent que plus redoutables.

Le podestat de la Tour, qui aurait pu, avec plus de modération, éviter ces troubles dès le début, voulut marcher contre les bannis avec des gens armés ; mais il fut vaincu et risqua d'y perdre la vie. Alors il se retira à Luzerne, et n'osait même plus paraître à la Tour pour accomplir les devoirs de sa charge.

Indépendamment de ces actes de résistance et de vigueur, il y eut des actes de vengeance particulière accomplis par des mains inconnues, et que l'on mit, par induction gratuite, sur le compte des bannis. Ceux-ci, ne pouvant donc se fixer nulle part, ni gagner leur vie d'une manière constante et régulière, étaient obligés de rançonner leurs alentours, et firent quelquefois composer des bourgades entières. N'ayant

rien à perdre ni à espérer, nul frein ne les retenait.

Les Vaudois gémissaient de ces désordres; ils s'attendaient à quelque châtiment du ciel, et tous les phénomènes de la nature leur semblaient en être les avant-coureurs. C'est à cette époque que la province de Saluces était également parcourue et désolée par la bande des *digiunati*, analogue à celle des *bandits* qui existait dans la vallée de Luzerne. Des vexations prolongées eurent lieu également contre les Vaudois de Pérouse et des environs de Pignerol. On s'attendait, d'un jour à l'autre, à ce que le centre des vallées Vaudoises devînt le théâtre de quelque catastrophe.

La troupe des bannis était plus forte que jamais. Les catholiques accusaient toute la population protestante des excès qu'ils commettaient; l'irritation de ceux-ci s'en accroissait encore davantage; ne se fiant à personne et ne craignant personne, ils se faisaient redouter de tous.

On demandait à grands cris au duc de Savoie de détruire une fois pour toutes ce foyer d'hérésie, ce repaire de brigands.

Les Vaudois reçurent de nombreux avis manifestant par l'annonce de prochaines rigueurs les progrès de ces obsessions.

Ils nommèrent des pasteurs spéciaux pour suivre, exhorter, reprendre, contenir les proscrits; puis un jeûne universel fut observé dans les vallées, au milieu du mois d'août [1], pour implorer sur elles le pardon et les miséricordes célestes.

[1] Le 11 et le 12.

Les familles effrayées commençaient déjà à se retirer dans les montagnes; leurs défenseurs veillaient et priaient, sachant qu'il n'est de bonne défense que celle du Seigneur.

Sur ces entrefaites, le gouverneur Ponte se rendit à la Tour, où il convoqua les syndics de toutes les communes vaudoises, et leur demanda de livrer les bannis. « Ce sont nos persécuteurs, dirent-ils, qui ont mis le peuple en cette confusion, car Votre Seigneurie n'ignore pas combien la défiance et le désespoir sont funestes, et si quelques-uns de ces malheureux ont agi en désespérés, ils ne sont pas les seuls coupables; mais, comme il serait difficile de les punir tous, et qu'il y a déjà bien assez de calamités souffertes, il nous paraît plus expédient de jeter de l'eau sur ce feu, en procurant la paix à tous. »

Le gouverneur Ponte repoussa cette voie et ordonna de lui livrer les bannis morts ou vifs. Cet ordre n'eut pas même le temps d'être exécuté; car, peu de jours après, ce gouverneur fut arrêté lui-même et dépouillé de toutes ses dignités, sous l'inculpation d'avoir trahi les intérêts de son prince en de secrètes relations avec des généraux français.

Le comte Charles de Luzerne, qui jouissait d'une grande influence à la cour, vint alors aux vallées pour aviser à un accommodement.

Ayant été précédemment envoyé à Prague auprès de l'empereur Rodolphe, en qualité d'ambassadeur de Savoie, il avait reçu de l'Électeur de Saxe à Dresde un splendide accueil; et, le comte lui ayant demandé comment il pourrait lui en témoigner sa reconnaissance, l'Électeur lui avait répondu que rien ne lui

serait plus agréable que d'apprendre qu'à son retour il protégerait les Vaudois.

Le comte le promit et tint parole. Les députés vaudois furent donc appelés à se réunir dans son palais de Luzerne le 19 novembre 1602. Vignaux et Gilles se trouvaient à cette réunion : l'un pour la vallée de Luzerne, l'autre pour celle de Saint-Martin.

Tout le monde désirait un accord; car la troupe des bannis s'était encore augmentée d'un grand nombre de protestants expulsés du marquisat de Saluces et de la plaine du Piémont.

C'est d'abord ce que le comte reprocha aux Vaudois, en leur faisant un crime d'avoir accordé à ces bannis des moyens de subsistance.

On répondit que des bourgades catholiques avaient fait bien plus, en leur payant tribut. Des deux côtés, on déplora les excès qui en étaient résultés, et une députation fut envoyée à Turin, où le comte promit d'appuyer ses démarches pour obtenir une amnistie générale.

Mais le duc de Savoie l'ayant refusée, les Vaudois refusèrent à leur tour les grâces qu'il était disposé à leur accorder.

Cependant la vie errante et belliqueuse des bannis continua de se poursuivre en diverses expéditions.

Après de nouvelles démarches pour mettre fin à ces désordres, le duc rendit à Coni, le 9 avril 1603, un édit, par lequel ceux d'entre ces fugitifs qui appartenaient aux vallées pourraient rentrer dans leurs demeures sans être poursuivis.

Mais il restait encore les bannis de Saluces, de

Fenil, de Bubiane, de Villefranche et de quelques autres parties du Piémont.

Le duc voulut les détruire, et il établit, à cet effet, un corps de troupes spéciales, qui devaient être entretenues aux frais des vallées, et dont le commandement fut confié au capitaine Galline; mais, sous prétexte de poursuivre les bannis, ce chef secondaire commit plusieurs attentats contre les biens et les personnes.

Un jour du mois de juillet, étant arrivé à Bobi avec sa troupe pendant que tous les habitants étaient occupés à leurs travaux champêtres, il se jeta dans le village l'épée à la main, tua un jeune homme qui se présentait à lui, envahit la demeure du pasteur, qui se sauva dans les vignes des Pausettes, et aurait poursuivi ses ravages, si les villageois, avertis par les cris d'alarme qui se répétèrent soudain de rocher en rocher, n'étaient accourus du plus haut des montagnes et ne l'avaient cerné au creux de la vallée. Galline, voyant la partie perdue et les forces supérieures des Vaudois se presser autour de lui d'une manière menaçante, se jeta tout à coup dans les bras du plus influent de ses adversaires (le capitaine Pelleuc) et le supplia de lui sauver la vie. « Il est bien évident que ce ne sont pas les bannis que vous veniez chercher, lui dirent les Vaudois irrités, puisque vous tuez des gens de bien et vous jetez sur nos pasteurs. » Galline s'excusa avec humilité!

On lui fit grâce, en lui montrant, toutefois, qu'on aurait pu exterminer sa bande ou le retenir prisonnier. « Mais ceux que vous traitez si mal, ajoutèrent les directeurs de la troupe vaudoise, savent rendre le

bien pour le mal, et, loin de vous détruire, nous allons vous escorter pour qu'il ne vous arrive rien. »

La précaution ne fut pas inutile; car de tous côtés, de hardis combattants descendaient devant eux. Les soldats de Galline voulurent les braver encore; un sergent nommé la Morre, rencontrant à la Pianta un groupe de montagnards, se mit à les narguer, et paya de la vie cette insolence.

La leçon aurait dû servir à ses camarades; mais, au Villar, une foule indignée et en armes ne put contenir l'expression de sa colère à leur passage; quelqu'un répondit par un coup de pique à l'un des interpellateurs : à cette violence, les paysans, hors d'eux-mêmes, se précipitent sur les soldats et les mettent en pièces.

Un petit nombre s'échappa dans un grand désarroi. Galline arriva à Luzerne sans armes, sans chapeau et sans hommes. Ceux qui avaient demandé grâce aux Vaudois l'obtinrent sans difficulté, et furent ramenés à Bobi, au nombre de quarante, pour y rester en otage, jusqu'à ce que cette affaire eût été assoupie.

Le duc, l'ayant apprise, envoya à Luzerne le prévôt général de justice, qui réglementa la troupe de Galline; car, depuis sa mésaventure, ce capitaine l'avait rétablie par de nombreux enrôlements. Il fut convenu qu'elle resterait sur la rive droite du Pélis, et les Vaudois sur la gauche. Le prévôt fit dire ensuite aux habitants des autres communes qu'ils n'auraient rien à craindre, pourvu qu'ils ne se mêlassent pas de l'affaire de Bobi et du Villar; mais tous, sans hésiter, se portèrent solidaires les uns des autres, et refusèrent

de contribuer dorénavant en rien à l'entretien de la troupe de Galline.

Le prévôt s'en retourna donc sans avoir rien conclu; mais, peu de jours après, le comte Charles de Luzerne s'annonça aux vallées comme un médiateur plénipotentiaire pour cet arrangement, et après quelques pourparlers, il fut décidé que les vallées payeraient quinze cents ducatons, et que l'on gracierait les bannis en couvrant d'une amnistie générale tous les excès passés.

On autorisa même les Vaudois à conserver les biens qu'ils possédaient hors des limites de leurs vallées [1], et à faire profession de leur foi devant les catholiques, lorsqu'ils en seraient requis, car, jusqu'alors, ils ne pouvaient pas même l'avouer, et on ne leur interdisait plus que de la défendre par des discussions polémiques. C'était lui reconnaître une bien grande foree.

Ces concessions furent surtout favorables à un grand nombre d'habitants de Saluces qui s'étaient réfugiés dans les vallées, et qui purent désormais y demeurer. Les abondantes collectes qui leur vinrent de France et de Suisse leur permirent alors de se relever un peu des confiscations dont ils avaient été frappés.

Les Vaudois ayant joui à cette époque de quelques années de tranquillité, leur nombre s'accrut de jour en jour, et le temple des Copiers reçut, en 1608, des agrandissements qui l'établirent dans les proportions qu'il conserve aujourd'hui. On apprenait cependant

[1] L'édit est du 19 septembre 1603.

que les églises réformées de France étaient exposées à de nouvelles persécutions. Un régiment avait été envoyé dans la vallée de Barcelonnette pour y favoriser la conversion des Vaudois de cette localité.

Vers la fin de janvier 1611, le régiment du baron de La Roche passa de Barcelonnette dans la vallée de Luzerne. « C'étaient, dit Gilles, des hommes bien armés, apparents et superbes, ravageant et rançonnant où ils pouvaient, nonobstant tout ce qu'on faisait pour contenter leur insolence. »

On les avait logés dans les communes de la plaine, afin de pouvoir se retirer dans celles des montagnes en cas de besoin.

Ils voulurent les assaillir, mais furent repoussés avec perte, et si l'on avait adhéré au désir des plus bouillants, ils eussent été expulsés des vallées; mais les pasteurs, usant toujours des voies de la modération, apaisèrent le peuple en l'exhortant à se renfermer patiemment dans les strictes limites de la légitime défense.

Un gentilhomme de la vallée offrit son entremise pour obtenir de Charles-Emmanuel le délogement pacifique de ces troupes; mais ce traître engagea au contraire le duc de Savoie à maintenir le régiment déprédateur dans les vallées, et à profiter de sa présence pour obtenir des Vaudois des concessions de servilité et d'apostasie. — N'accordez rien, dit aux Vaudois le capitaine Farel, car ces troupes recevront bientôt une autre destination, et seront dirigées ailleurs, sans démarches de votre part. — Ses prévisions se réalisèrent; mais ces troupes, ayant voulu poursuivre dans leurs nouveaux cantonnements les

excès qu'elles avaient commis dans la vallée de Luzerne, furent massacrées par les paysans.

En 1613, une grande partie des milices vaudoises durent partir pour la guerre du Montferrat; elles étaient commandées par les comtes de Luzerne, et se réservèrent la faculté de se réunir, matin et soir, pour leur culte particulier, en quelque lieu qu'on les dirigeât.

Elles se conduisirent bravement dans cette campagne, et reçurent des éloges de leur souverain.

L'année d'après, Charles-Emmanuel s'étant mis en guerre avec l'Espagne par ses prétentions sur le Montferrat, de nouvelles levées furent demandées aux valeureux montagnards de nos Alpes, qui marchèrent alors du côté de Verceil, toujours accompagnés de leurs pasteurs.

Des troubles, dont nous avons déjà raconté les alternatives, eurent lieu, en 1620, dans les églises de Saluces et aux alentours des vallées vaudoises. Ces dernières s'étant entremises pour les faire cesser, leurs députés furent emprisonnés soit à Turin, soit à Pignerol. Il fallut payer la somme de six mille ducatons pour obtenir leur délivrance et la fin des vexations dont souffraient les protestants.

C'est en 1620 aussi qu'eut lieu le massacre des protestants de la Valteline. En 1625, Lesdiguières fut appelé en Piémont pour soutenir le duc de Savoie dans la guerre qu'il venait d'intenter à la république de Gênes, et sa présence dans les vallées fut utile à leurs habitants. Mais, après son départ, les atteintes des magistrats et les attaques des moines recommencèrent avec plus de force.

On engagea des discussions théologiques avec les pasteurs. Ce n'est pas ce que ceux-ci redoutaient ; mais le 9 juin 1627, plusieurs chefs de familles protestantes furent arrêtés à la même heure dans les villes de Luzerne, Bubiane, Campillon et Fenil, puis conduits et retenus prisonniers à Cavour. Des enfants furent également enlevés aux Vaudois et renfermés dans des couvents, où on les élevait catholiques.

En 1628, une armée française, commandée par le marquis d'Uxel, se présenta aux portes des Alpes pour aller secourir le Montferrat contre les troupes de Charles-Emmanuel ; les Vaudois furent chargés de défendre leurs montagnes, et s'en acquittèrent vaillamment. Le duc lui-même vint deux fois les visiter à cette occasion [1], et rendit hommage à leur patriotisme, car ils ne recevaient point de solde, mais seulement du pain. C'était beaucoup pourtant, car toutes les récoltes avaient manqué en Piémont, dans l'automne de 1627 ; et dès les premiers jours de 1628, ces pauvres gens s'étaient vus obligés de vendre leur bétail, leurs meubles et jusqu'à leurs habits, pour venir chercher dans le Queyrasque les ressources qui leur manquaient.

La présence de l'armée d'Uxel sur les frontières de la France aggrava leur position, en entravant ce commerce d'échange ; puis les habitants du Queyrasque, effrayés de la grande quantité de substances alimentaires qu'on enlevait de leurs contrées, en interdirent l'exportation, et allèrent jusqu'à emprisonner les malheureux affamés qui venaient pour se les procurer.

[1] Le 18 juillet et le 14 août 1628.

Les moines de Pignerol et leurs acolytes profitèrent de ces circonstances pour essayer d'acheter, parmi les Vaudois, des abjurations affamées, au prix d'un morceau de pain. Mais, doublement fidèles, à l'exemple de l'Église primitive, les Vaudois d'alors mirent, pour ainsi dire, tous leurs biens en commun, et firent eux-mêmes distribuer chaque jour le pain quotidien à ceux qui en manquaient.

Les moines, voyant cela, dirigèrent leurs tentatives de conversions par famine sur les autres communes des vallées, mais avec aussi peu de succès ; on ne voulut pas même consentir à ce que les minimes célébrassent la messe. Ces derniers allèrent alors se loger au Villar, dans un ancien palais tout ruiné, que l'on répara graduellement, et qui est devenu l'Église catholique, ainsi que la maison paroissiale de nos jours.

A Rora, on s'empara d'une maison abandonnée, et l'on y logea deux moines ; à Bobi, enfin, le gouverneur de Mirabouc en logea deux aussi dans une petite chambre qu'il avait louée.

Mais les habitants du lieu se réunirent autour de la maison, les priant de s'éloigner avant que leur présence n'eût fait naître des troubles dont ils pourraient être les premières victimes.

Les moines comprirent que cette prière pouvait devenir une injonction, et retournèrent à Luzerne.

Le gouverneur de Pignerol, comte Capris, vint alors aux vallées, en réunit tous les syndics, ainsi que les pasteurs, et leur dit que le pape ne cessait d'insister auprès du duc de Savoie pour que ces religieux fussent introduits dans ces montagnes, que Son Altesse

avait le droit de commander, et que, si l'on ne voulait pas se conformer de bon gré à ses désirs, elle emploierait la force. Dès demain, ajouta-t-il, j'irai faire célébrer la messe à Bobi (il y alla, en effet, mais toutes les portes, toutes les fenêtres furent fermées; pas un visage humain ne parut). Il somma le syndic de lui faire ouvrir au moins une écurie pour s'y mettre à l'abri. « Mes pouvoirs expirent au seuil des demeures privées, répondit le syndic. — Eh bien! je vais me faire ouvrir de force votre propre maison. — Que Votre Seigneurie y réfléchisse avant d'agir. »

Le gouverneur sentit qu'il pourrait y avoir de l'imprudence à insister, et que les défenseurs du village, pour ne pas se montrer, n'en étaient peut-être que plus près; il se contenta de faire chanter une messe sur le grand chemin, et s'en retourna ensuite.

Deux jours après, il alla à Angrogne dans la même intention, et fut reçu pareillement.

Vers la fin de janvier 1629, il revint à la Tour avec un seigneur français, nommé de Serres, convoqua de nouveau les délégués vaudois, et chercha à les persuader, en leur représentant qu'en France les religieux catholiques pouvaient s'établir partout au milieu des protestants.

« Oui, répondirent les Vaudois; mais en France les protestants aussi peuvent s'établir partout au milieu des catholiques, tandis qu'ici nous sommes restreints à d'étroites limites dont nous ne pouvons sortir : qu'il nous soit permis de nous étendre par tout le Piémont, ou qu'on respecte du moins l'intégrité de notre territoire. » Ces tentatives demeurant sans succès, le gouverneur se retira, et les observan-

tins, alors établis au Villar et à Rora, changeant tout à coup de tactique, dans le but d'entraîner les Vaudois à quelques violences qui eussent pu servir de prétexte à de cruelles représailles, devinrent tout à coup insolents et provocateurs.

« Vous vous attirerez quelque mauvais parti ! leur dit-on.

— Tant mieux : qu'on nous pourchasse, qu'on nous frappe, qu'on nous tue, c'est ce que nous désirons ! »

Mais, au lieu du martyre, ils eurent le ridicule; comme il était défendu à tout homme de porter la main sur eux, des femmes les abordèrent, et quelques-unes de ces robustes montagnardes, habituées à transporter de lourds fardeaux, chargèrent sur leurs épaules, comme un faix de bois, ces pauvres hommes d'église, qui se laissèrent emporter. On charria ensuite leurs meubles, leurs chappes, leurs reliques, et tout ce bagage fut transporté hors des limites de la commune.

Le clergé s'en plaignit à Turin. Les Vaudois y envoyèrent des députés pour défendre leur cause; et un édit du 22 février 1629 remit toutes choses dans l'état qui avait été garanti par les précédentes concessions.

Ici se termine la longue période du règne de Charles-Emmanuel, qui occupa le trône de Savoie pendant un demi-siècle : couronné le 2 septembre 1580, il mourut le 16 juillet 1630, à l'âge de soixante-huit ans et demi.

L'année de sa mort, dès le mois de juin, la peste avait éclaté en Piémont. Un grand nombre de personnes se retirèrent dans les vallées vaudoises, qui, pendant quelque temps, avaient paru être à l'abri du

fléau : ce surcroît de bouches à nourrir fit renchérir les vivres, au point de faire craindre une famine. Puis, la peste vint y joindre ses horreurs. Les malades et les cadavres étaient parfois abandonnés; un chirurgien français demanda cinquante pistoles d'or pour faire une saignée. Plusieurs personnes promettaient d'avance la cession d'une de leurs propriétés pour obtenir l'assurance d'être ensevelies; quelques maisons furent brûlées avec les cadavres qu'elles contenaient. Tous les pasteurs vaudois moururent à cette époque, à l'exception de deux. L'un des survivants était l'historien Gilles. Mais il avait perdu ses quatre fils. Malgré son âge et ses douleurs, il allait dans toutes les paroisses, prêchant deux fois chaque dimanche, et une fois au moins chaque jour de la semaine; visitant les malades et consolant les affligés, sans craindre la mort, que tous ses collègues avaient trouvée[1] dans l'accomplissement de cette tâche pénible et dangereuse. Il poursuivait avec courage l'œuvre de son ministère; calme et serein au milieu des mourants, il leur communiquait sa confiance inébranlable en celui qui frappe et qui relève, qui fait la plaie et la guérit. Mais, quelque zélé qu'il fût, le ministère d'un vieillard ne pouvait remplacer celui d'un clergé tout entier.

Les Vaudois recoururent à l'église de Genève, pour qu'elle leur envoyât des pasteurs destinés à remplacer ceux qu'ils avaient perdus. C'est alors que l'usage de la langue française se substitua à celui de la langue italienne dans la prédication et les écoles.

[1] A l'exception seulement du pasteur de Saint-Martin, nommé Valère Gros, qui passa ensuite au Villar.

De cette époque aussi datent les rapports réguliers que l'Église vaudoise a depuis lors entretenus avec celle de Genève. Cette même année (26 juillet 1630), Victor-Amédée I[er] succéda à Charles-Emmanuel. Son premier soin fut de rendre la paix à ses États, par le traité de Ratisbonne conclu le 13 octobre 1630; l'année d'après, il signa à Queyrasque (le 6 avril) un traité par lequel il rentrait en possession de tous ses États, et acquérait quelques villes dans le Montferrat, en compensation de Pignerol et de Luzerne, ainsi que des vallées de Pérouse et d'Angrogne qui restaient à la France.

Les Vaudois lui envoyèrent une députation chargée de lui apporter l'hommage de leurs vœux et de leur fidélité.

Le duc accueillit ces députés avec bonté, et leur dit en les congédiant : « Soyez-moi fidèles sujets, et je vous serai bon prince. »

Mais les jésuites et les minimes, ennemis naturels des Vaudois, redoublèrent d'activité pour frapper dans leur germe les espérances qu'un tel accueil faisait concevoir aux vallées. Elles furent accusées d'une foule de délits et de contraventions, pour l'examen desquels eurent lieu de nombreuses informations. C'est alors aussi qu'un échange d'écrits polémiques assez animé eut lieu entre les pasteurs vaudois et les moines.

En 1633, les Vaudois de la vallée du Pô durent se retirer dans celle de Luzerne, et les moines de Paësane incendièrent les maisons des fugitifs pour leur retirer d'avance l'espoir d'un abri au retour. Puis une société tout spécialement dirigée contre les Vaudois fut

fondée en 1637, sous le titre de *Societas de propaganda fide et exstirpandis hæreticis*[1]. On l'appela vulgairement *la Propagande;* c'est à elle que doivent être attribués, en grande partie, les massacres affreux de 1655.

L'année même où cette société se fonda en Piémont, le duc de Savoie mourut, ne laissant pour lui succéder que des enfants en bas âge. Leur mère, Christine de France, fille de Marie de Médicis, fut nommée régente.

Les frères de son mari lui disputèrent la régence pendant cinq ans; de là des troubles prolongés dans l'État; puis on eut la guerre avec l'Espagne (de 1642 à 1659), et, dans les vallées vaudoises, des excitations de plus en plus agressives attestaient l'esprit de violence croissante dont se trouvaient animés les moines et le clergé.

Ce furent d'abord des défis de polémistes, puis des enlèvements d'enfants, enfin des interdictions de culte.

Le prieur de Luzerne, Rorengo, se signalait surtout dans cette hostilité. Il voulut interdire aux Vaudois de demeurer sur la rive droite du Pélis, de séjourner plus de trois jours en dehors de leurs limites, de se réunir en synode sans sa participation, etc.; mais les rênes flottantes du pouvoir, toujours disputées par des mains ambitieuses, laissaient, sur ces questions d'autorité, s'élever des conflits qu'elles étaient impuissantes à réprimer, et ces conflits, à leur tour, devinrent le prélude des plus violentes conflagrations.

[1] Une société semblable avait été fondée à Rome en 1627, mais seulement sous le titre de *Congregatio de propaganda fide.*

CHAPITRE X.

LES PAQUES PIÉMONTAISES.

On donne ce nom au plus affreux massacre qui ait jamais ensanglanté les vallées vaudoises, et qui eut lieu le jour de Pâques ainsi que la veille et plusieurs jours successifs de cette fête en 1655. Des troupes étrangères avaient été d'avance, et sous divers prétextes, introduites pour cela au milieu de la population inoffensive de ces vallées, qui leur donnaient asile sans défiance.

Mais, comme il arrive habituellement qu'un complot existe longtemps avant qu'il éclate, on peut présumer qu'un tel événement avait mis du temps à se produire, et que diverses circonstances contribuèrent à l'amener.

Pour en suivre l'enchaînement, il nous faut remonter jusqu'à la mort de Victor-Amédée Ier, laquelle eut lieu le 7 octobre 1637. Ce monarque laissait deux fils, mais ni l'un ni l'autre n'était en âge de régner. Leur mère Christine fut nommée tutrice des princes et régente des États; mais le premier de ces jeunes princes mourut en 1638, et le second fut reconnu souverain, sous le titre de Charles-Emmanuel II.

La régence de ses États fut alors disputée à sa mère par ses oncles, Thomas et Maurice de Savoie.

Ce dernier était cardinal et appuyé par l'Église; Thomas était militaire et appuyé par l'armée. Christine chercha des appuis à l'étranger; elle était sœur du roi de France, alors Louis XIII, et alliée de l'Autriche.

Elle dut viser en outre à se concilier le clergé et à se faire des partisans dans son propre royaume, où les grandes familles elles-mêmes étaient quelquefois divisées. C'est ainsi que la famille des comtes de Luzerne, qui exerçaient une grande influence dans les vallées vaudoises, s'était partagée entre les deux partis.

Le comte Christophe de Luzerne soutenait Christine, pendant que son frère, marquis de Luzerne et d'Angrogne, soutenait les prétendants. De là aussi deux influences contraires se disputant l'appoint des sympathies du petit peuple montagnard.

Une assemblée générale eut lieu à Saint-Jean pour aviser à ce qu'il fallait faire. Le comte s'y trouvait. Le pasteur Antoine Léger insista pour que les Vaudois maintinssent leur indépendance au profit du prince légitime Charles-Emmanuel II, alors mineur.

Les Vaudois mirent sur pied leurs propres milices, pourvurent au maintien de l'autorité désorganisée et à la défense de leur territoire, ouvrirent le passage des Alpes à l'armée française, que Turenne et d'Harcourt amenaient au secours de Christine, et enfin remirent à cette princesse victorieuse l'une des provinces les mieux tenues de ses États. Le souvenir qu'elle leur en témoigna plus tard fut loin d'être de la reconnaissance. Des agents de la propagande ro-

maine s'étaient établis à Turin, et leur influence s'étendit comme un réseau invisible sur la cour de Savoie. Le père de la duchesse, Henri IV, avait été protestant; le fanatisme signalait cette circonstance à l'esprit égaré ou plutôt à la conscience servile de Christine, comme jetant sur son origine une tache déplorable que le zèle le plus fervent pouvait seul effacer, et l'on sait déjà en quoi consistait le zèle pour le catholicisme. Tout ce qui était nuisible aux protestants était ferveur pour lui; la propagande fortifia ces pensées, et des vues politiques achevèrent de les faire triompher.

Un des premiers actes de la régente fut d'enjoindre aux Vaudois établis en dehors de leurs limites d'y rentrer dans l'espace de trois jours [1].

L'année suivante, elle renouvela ses ordres contre leurs extensions territoriales. En 1639 eut lieu au synode de Saint-Germain la consécration au ministère du jeune Léger, qui devait être plus tard, par son courage aussi bien que par ses écrits, l'un des plus puissants défenseurs des vallées. L'Église qu'on lui donna à desservir fut celle de Prol et de Rodoret. Quelques mois après, la duchesse, sollicitée toujours par les propagandistes, donna plusieurs ordres au préfet de la province, nommé Rossano, pour qu'il fît interdire le culte protestant à Saint-Jean, et fermer le temple que les Vaudois y possédaient [2].

Puis elle leur renouvela la défense de dépasser

[1] Daté du 3 novembre 1637.

[2] Ces ordres sont du 4 et du 17 avril 1640. Le temple des Vaudois était alors situé au quartier des Malanots.

leurs limites, soit pour acquérir des terres au delà, soit même pour en affermer, et cela, sous peine de la vie et de la confiscation des biens.

Un délégué spécial fut envoyé à Turin pour veiller à l'observation de cet édit. C'était un docteur en droit, de Montcallier, maître des requêtes au conseil d'État, et fort zélé au point de vue de sa souveraine. Il se nommait Gastaldo, et vint s'établir à Luzerne.

Son premier soin fut de citer à comparaître devant lui tous les Vaudois qui possédaient des terres, ou des établissements quelconques, en dehors des limites de plus en plus restreintres qu'on voulait leur imposer; car la rive droite du Pélis elle-même leur était interdite [1].

Les personnes citées ayant refusé de comparaître, leurs biens et leurs établissements furent déclarés confisqués et dévolus au fisc [2]. En même temps on favorisait par tous les moyens possibles l'introduction et l'influence des propagandistes, particulièrement des capucins, dans les vallées vaudoises [3].

Il était en même temps défendu aux Vaudois de se réunir sans la présence des chapelains, sous peine de cinquante écus d'or pour chaque contrevenant; enfin une immunité de charges publiques était assurée pendant cinq années consécutives à tous les protestants qui consentiraient à se convertir.

Cette promesse n'ayant séduit personne, on la re-

[1] Par un ordre du 23 décembre 1640.

[2] Par le décret de Gastaldo, du 29 janvier 1641.

[3] Entre autres, par les édits du 15 et du 16 janvier, ainsi que par celui du 6 avril 1642.

nouvela par un édit spécial, plus pressant encore que le premier [1].

Quelques-uns abjurèrent; mais le mépris public, les humiliations dont ils furent l'objet de la part de leurs compatriotes, les obligèrent bientôt à quitter les vallées pour aller vivre ailleurs.

Dans l'intervalle, la régence avait été définitivement reconnue à Christine, par traité du 14 juin 1642.

Peu de temps après se succèdent, coup sur coup, des mesures de plus en plus rigoureuses contre les Vaudois. On leur interdit de sortir de leurs limites, même pour quelques heures, sauf aux jours de foire [2]. En même temps on poursuit leurs pasteurs [3], on veut anéantir toutes les paroisses protestantes [4], on encourage les capucins [5], et l'on promet de nouvelles récompenses à l'apostasie [6].

En 1645, un établissement particulier est fondé à Luzerne, pour recevoir et doter les jeunes filles vaudoises qui voudront abjurer; mais cet établissement ne put se soutenir. La même année, un conseil souverain, établi en Piémont par le roi de France, prend des mesures tout aussi vexatoires contre les Vaudois de Pérouse et de Pragela [7].

[1] Édit du 6 avril.

[2] 17 février 1644.

[3] Citations judiciaires du 20 décembre 1642 et du 10 avril 1643, ainsi que du 3 avril 1647.

[4] Ordre du 13 décembre 1646.

[5] Ordres des 10 janvier, 28 avril, 8 octobre 1646, 22 juillet 1648, etc.

[6] 8 mai 1645, 8 mars 1648, etc.

[7] Édit du 17 juillet 1645.

Leurs anciens priviléges furent cependant ratifiés, à cette époque, plus fréquemment que jamais. Les Vaudois croyaient leur donner plus de force par ces confirmations coûteuses[1]; pour la cour ce n'était rien accorder, et pour eux rien obtenir; mais Rome leur enviait encore cette impuissante sauvegarde, et Innocent X annula, par un décret pontifical daté du 19 août 1649, les dernières faveurs que ces pauvres gens avaient obtenues de leurs souverains.

L'influence des propagandistes n'en prit que plus de force, et bientôt tous ces priviléges, si dérisoirement garantis, furent arbitrairement suspendus par l'édit du 20 février 1650[2].

Cette suspension devait durer jusqu'à ce que les Vaudois eussent démoli *les onze temples* qu'ils possédaient en dehors des limites, renvoyé leurs pasteurs d'origine étrangère[3], fermé les nombreuses écoles tenues par eux ailleurs que dans leur territoire, et consenti à la célébration universelle du culte catholique dans toutes les vallées.

Les moines commencèrent d'y ériger des chapelles,

[1] Un édit du 26 février 1635, entériné le 19 septembre, confirme les priviléges de 1585; il coûta aux Vaudois 15,198 livres. Autres confirmations du 8 mai 1643, du 17 juillet 1648, 30 juin 1649, etc.

[2] Cet édit fut rendu sur un rapport ou parere du ministre de la justice *Gambarana*, dont les considérants sont assez curieux. *Perchè*, y est-il dit, *detti heretici... sono desobedientissimi, e continuamente intravengono alli ordini di V. A. R., e alle loro proprie concessioni...* etc., etc.

[3] Le pasteur Daniel Roche avait déjà été rappelé des vallées à Genève, où il entra dans l'académie de cette ville en qualité de professeur. La lettre de rappel est du 23 mars 1648.

malgré le déplaisir visible et quelquefois l'opposition formelle des habitants.

Mais les prétentions et les instances du clergé devenaient de plus en plus exigeantes, et, les requêtes des Vaudois ayant été rejetées, des instructions furent données à Gastaldo le 15 mai 1650, pour qu'il restreignît les limites des Vaudois en dessus de Saint-Jean et de la Tour, ordonnant à tous ceux qui étaient établis dans ces communes, ainsi que dans celles de Luzernette, Bubiane, Fenil et Saint-Segont, de s'en retirer dans l'espace de trois jours, sous peine de la vie, avec obligation pour eux de vendre leurs biens dans l'espace de quinze jours, sous peine de les voir confisquer. Les communes toutes protestantes de Bobi, Villar, Angrogne et Rora furent chargées d'entretenir à leurs frais une station de capucins missionnaires au sein de chacune d'elles, et pendant qu'on cherchait à augmenter ainsi, par tous les moyens possibles, le nombre des catholiques, on défendit à tout protestant étranger de venir s'établir aux vallées, sous peine de la vie, et d'une amende de mille écus d'or pour la commune qui l'aurait reçu. Gastaldo, malgré le peu de sympathie qu'il avait jusque-là témoigné aux Vaudois, mit, il faut le dire, les plus grands ménagements dans l'application de cette ordonnance, qui fut, entre ses mains, plutôt comminatoire que répressive.

Depuis longtemps les délais fixés étaient écoulés, sans que les malheureux frappés par elle s'y fussent conformés, et Gastaldo fermait les yeux. Il appuya lui-même auprès du souverain les requêtes qui furent dressées par les intéressés, qu'en attendant il ne

poursuivait pas; et bientôt de nouvelles confirmations des anciens priviléges leur furent accordées, le 12 janvier et le 4 juin 1653. Ainsi, la barbare ordonnance du 15 mai 1650 demeura sans exécution.

Mais dans l'intervalle la propagande avait pris un développement inattendu par suite du jubilé, qui amena à Rome, en 1550, le riche tribut des superstitions de toute l'Europe; une sorte d'enthousiasme populaire s'éleva pour cette œuvre, dont l'accès était ouvert à tous les catholiques, de quelque ordre qu'ils fussent; il suffisait d'y entrer pour obtenir indulgence plénière : de grands personnages y figuraient; les princes et les artisans pouvaient s'y rencontrer; cette institution de la propagande se répandit donc avec rapidité, non-seulement en Italie, mais encore en France.

Elle eut des conseils spéciaux dans presque toutes les villes de ces contrées, et c'est alors qu'à son titre de congrégation pour la *propagation de la foi* elle ajouta, en Piémont du moins, ces mots complémentaires : *et pour l'extirpation de l'hérésie*[1].

L'archevêque de Turin et le marquis de Saint-Thomas, ministre de la couronne, étaient les présidents du conseil général de la Société dans cette ville; la marquise de Pianesse présidait un comité de dames rattaché à la même œuvre. « Ces dames, dit Léger, se partageaient les villes par quartiers, visitant chacune le sien, afin d'enrôler dans la Société le plus grand nombre de membres possible.

« Elles avaient des espions partout, qui les infor-

[1] Congregatio de propagandâ fide et exstirpandis hæreticis.

maient de toutes les maisons protestantes où s'élevaient quelques difficultés de famille, et en profitaient pour faire des prosélytes [1]. »

Tel fut le secret de la force qu'avait si rapidement acquise cette immense organisation, par l'activité multipliée et partout répandue des agents innombrables qui lui servaient d'instruments dévoués.

Ses principales conquêtes furent des enfants enlevés par surprise ou par captation à leurs parents, et placés dans les monastères.

A cette époque, le Piémont ouvrit aux troupes de Louis XIV la traversée de son territoire, pour aller secourir le duc de Modène, où elles furent conduites par le prince Thomas, oncle du duc régnant. A leur passage, elles étaient cantonnées dans les provinces traversées, et entre autres dans les vallées vaudoises, qui furent bientôt épuisées de vivres. La famine augmentait le prix des denrées, et la misère leur rareté.

Cependant la marquise de Pianesse était atteinte d'une maladie mortelle : n'espérant plus rien de ce monde, elle fit venir son mari qu'elle n'avait pas vu depuis longtemps, et lui dit: «Je crois avoir beaucoup à expier, et peut-être envers vous. Mon âme est en danger; aidez-moi, et travaillez à la conversion des Vaudois.» Le mari promit ; c'était un brave militaire, et il y travailla par des moyens militaires, mettant tout à feu et à sang [2].

Il avait un motif d'être zélé, c'est que sa femme ne

[1] Léger, P. II, p. 74.

[2] Michelet, *Histoire de France*.

lui laissait les sommes considérables dont elle pouvait disposer qu'à cette condition.

Les jésuites présidèrent à ce pacte de l'agonie et de l'extermination, inspiré par la propagande. Cette Société ne se préoccupa plus alors que de faire naître une occasion, un prétexte, un motif de violences. Les moines devinrent plus arrogants que jamais, et les jésuites semèrent parmi les Vaudois des agents provocateurs qui devaient les exciter à quelque coup de main.

On résolut pour cela de profiter du passage des troupes françaises, qu'on pouvait introduire parmi les Vaudois à titre de garnisaires, pour les frapper d'un coup dont ils ne pussent plus se relever.

Gastaldo ayant donc reçu ordre d'exiger que les habitants des vallées se conformassent aux dispositions de l'édit du 15 mai 1650, rendit, le 25 janvier 1655, un ordre portant que tous les chefs de famille protestants domiciliés hors des limites eussent à se transporter dans les communes de Bobi, Villar, Angrogne et Rora, les seules de la vallée où Son Altesse Royale entendait tolérer leur religion. Les Vaudois obéirent; mais ils adressèrent une requête à leur jeune souverain (car le duc était devenu majeur).

« Je les laisserais volontiers habiter à Saint-Jean et à la Tour, dit-il, pourvu que de leur côté ils consentissent à se retirer des autres localités plus rapprochées de la plaine; car leurs adversaires ne me laisseront en paix qu'après avoir obtenu quelque satisfaction. »

Mais ces adversaires ne se fussent pas tenus pour satisfaits.

De nombreuses délégations des Vaudois sont appelées à Turin pour débattre leurs intérêts, et toujours écartées ou paralysées.

La propagande s'attachait à faire en sorte que ces démarches traînassent en longueur et ne pussent aboutir.

En attendant, le lieutenant du duc pour le service de la guerre, sur les instigations de cette Société dont il était membre, s'occupait de faire cantonner des troupes étrangères dans les vallées.

Un dernier jour d'audience est assigné aux députés vaudois. Le marquis de Pianesse devait les recevoir; mais dès la veille (16 avril 1655) il avait quitté Turin à la tombée de la nuit, pour rejoindre le corps d'armée qui l'attendait sur la route des vallées vaudoises; et le lendemain, pendant que nos mandataires, pleins de franchise et de loyauté, se rendaient avec confiance à son hôtel, Pianesse, en qui le jésuitisme avait tué à la fois la noblesse du sang et l'honneur du soldat, se trouvait déjà au seuil de leur patrie, à la tête des troupes qui devaient la frapper d'extermination.

Le 17 avril, il envoya un messager à la Tour pour ordonner aux Vaudois de pourvoir au logement et à l'entretien de huit cents fantassins et de trois cents chevaux, dont le cantonnement était fixé dans leur commune, par ordre de Son Altesse Royale. Vers le soir, le marquis de Pianesse, après avoir franchi sans résistance la ligne de Briquéras, Fenil, Campillon, Bubiane et Saint-Jean, d'où les Vaudois s'étaient retirés, arriva sous les murs de la Tour avec les régiments de Villa et de Saint-Damian.

On conçoit sans peine que cette concentration de

troupes sur les vallées, les desseins avoués de la propagande, la haute position de ses promoteurs, l'excitation générale du fanatisme populaire, les avertissements de leurs amis, les menaces de leurs adversaires, eussent dû révéler assez clairement aux Vaudois les intentions hostiles que l'on avait contre eux.

Ils ne savaient pas, cependant, jusqu'à quel point ils devaient se tenir sur leurs gardes, ou s'abandonner à la foi de leur souverain. N'étant l'objet d'aucune poursuite officielle, ayant obéi à l'édit du 25 janvier, tout en réclamant contre lui, ils avaient envoyé des députés chargés d'en obtenir la révocation; ces mandataires étaient encore à Turin. D'un autre côté, la voix générale leur dit de se défendre; mais les incertitudes de l'avenir les empêchaient de concerter un plan. Ils sentaient venir l'orage, sans prévoir l'étendue des calamités qui allaient fondre sur eux.

Inquiets avec raison de voir à la tête des troupes qu'ils doivent héberger l'un des chefs de la propagande qui avait juré leur perte, n'osant ni se livrer avec confiance, ni résister avec rigueur, ils ne prirent que des demi-mesures, insuffisantes dans les deux cas.

Il n'y eut que Janavel qui, dès le mois de février, avait mis sur pied une petite compagnie de résolus défenseurs, dans la prévision trop justifiée que de telles mesures n'étaient que le prélude d'une terrible persécution. Quoi qu'il en soit, c'est le 17 avril au soir que le marquis de Pianesse parut sous les murs de la Tour. C'était un samedi; il faisait clair de lune; toute l'armée du duc de Savoie faisait halte dans la plaine. Le général en chef fit sommer les Vaudois de pourvoir à son logement. Ceux-ci n'étant dans la ville qu'au

nombre de trois ou quatre cents, répondirent qu'il leur était impossible de loger tant de monde; que rien n'avait été préparé, qu'ils demandaient un délai pour y réfléchir et y pourvoir.

Pianesse répond qu'ils aient à ouvrir leurs demeures, faute de quoi les troupes s'en empareront de vive force.

Les Vaudois, effrayés, se retranchent alors derrière des bastions élevés à la hâte. L'entrée de la Tour, en face du pont d'Angrogne, est fermée par des barricades. Cette barrière arrête les ennemis et se hérisse de défenseurs.

Il était près de dix heures du soir. Le marquis de Pianesse la fait attaquer : les Vaudois résistent vaillamment. Après trois heures de combat, les assaillants n'avaient encore pu obtenir aucun avantage. Mais vers une heure du matin, le comte Amédée de Luzerne, qui connaissait les lieux, se mit à la tête du régiment de *Villa,* commandé par Galleazzo, et pendant que le reste des troupes continue d'occuper les assiégés, ce régiment tourne la ville du côté du Pellis, remonte par les prairies et les jardins qui s'étendent vers le sud, puis, sur les pas de son guide, pénètre au centre de la Tour, dans la rue des Bruns, et vient prendre par derrière les défenseurs de la barricade. Alors les Vaudois l'abandonnent, font volte-face, percent les rangs de ces nouveaux venus, qui les poursuivent inutilement, et se retirent sur les hauteurs.

Vers les deux heures du matin, les catholiques, vainqueurs et maîtres de la place, se rendent en masse à l'église de la Mission, chantent le *Te Deum laudamus*, et crient de tous côtés : *Viva la santa chiesa romane!*

E viva la santa fede e guai agli Barbetti! Les Vaudois n'eurent dans cette affaire que trois morts et peu de blessés. Vers les cinq heures du matin arriva le marquis de Pianesse avec son état-major, et il alla se loger dans les bâtiments de la *Mission*.

On était alors au dimanche matin; c'était le dimanche des Rameaux, on allait entrer dans la semaine sainte.

Immédiatement après la messe, les soldats catholiques partirent sous la conduite du commandant Mario de Bagnolo, et allèrent, disaient-ils, donner la chasse aux hérétiques, c'est-à-dire tuer, à coups de fusil, tous les Vaudois qu'ils rencontraient, se mettant à l'affût pour les surprendre, et brûlant les maisons dont ils avaient chassé ou tué les propriétaires.

Dans la soirée, de nouveaux corps de troupes arrivèrent encore. Le lundi 19, l'armée, au dire de Léger, était déjà composée de près de quinze mille hommes[1]. Il n'était plus possible d'en douter, cet antique projet de l'extermination des Vaudois, si longtemps fomenté, mûri et hautement avoué par les représentants les plus zélés de l'Église romaine, allait enfin être mis en exécution. C'est ainsi que le papisme entendait célébrer les Pâques de 1655.

Les Vaudois, voyant depuis les hauteurs d'Angrogne et du Taillaret le ravage et l'incendie qui s'étendaient déjà dans la plaine, se mirent alors sur la défensive. Ils placèrent des sentinelles sur les points avancés, et quelques postes de défense aux passages les plus im-

[1] Deuxième partie, ch. IX.

portants. Mais ils étaient mal armés et mal organisés; ils n'avaient, d'ailleurs, aucune idée des massacres affreux et des criantes perfidies dont ils allaient être victimes.

Le lundi, les troupes du marquis de Pianesse attaquèrent à la fois nos montagnards sur toutes les hauteurs où ils s'étaient retranchés, et toutes ces attaques furent repoussées.

La campagne s'ouvrait donc, pour eux, par une victoire. Eût-on prévu qu'elle devait finir par de si grands malheurs?

Le mardi, deux attaques seulement furent dirigées, l'une contre le Castellus, l'autre contre le Taillaret. Toutes les deux laissèrent, une seconde fois, l'avantage du côté des Vaudois.

Le marquis de Pianesse crut alors devoir recourir à des moyens qui n'ont que trop souvent réussi contre les Vaudois, parce qu'ils en ignoraient l'usage; il envoya le mercredi matin, sous tous les retranchements des Vaudois, des clairons et des hérauts, proclamant qu'il était prêt à recevoir des députés, afin de traiter d'un accommodement au nom de Son Altesse Royale le duc de Savoie.

Toutes les communes de la vallée se hâtent de lui envoyer des députés; il leur fait un accueil bienveillant, les entretient jusqu'à midi, leur donne un excellent dîner, témoigne les meilleures dispositions à l'égard des Vaudois, affirme qu'il n'a jamais été dans sa pensée de les inquiéter en aucune façon, déplore les excès commis par ses soldats, en accuse la difficulté de faire régner une exacte discipline en troupes d'origine si diverses, témoigne même quelque crainte

de ne pouvoir les contenir, exprime le désir de les renvoyer, se montre fort embarrassé de leur nombre, et finit par dire qu'il y aurait un grand avantage de les disséminer.

« Ce serait, ajoute-t-il, me rendre un grand service que d'engager vos communes respectives à recevoir chacune, et à loger seulement l'un des régiments que l'on a fait venir.

« En les accueillant ainsi sans résistance, non-seulement les localités qui les auront reçus seront à l'abri de toute violence, mais encore il se peut que le prince, touché de cette preuve de confiance, se montre ensuite moins rigoureux dans l'exclusion prononcée contre les villes de la plaine. »

Les députés promirent de s'employer, selon leurs forces, à un si bon dessein. Léger et Janavel y opposèrent en vain une inflexible résistance. Les communes consentirent à recevoir les soldats du marquis de Pianesse, et, dès le soir même, ils prirent possession de tous les passages, s'installèrent dans tous les hameaux, envahirent toutes les propriétés, et, malgré l'ordre formel de se conduire avec prudence, n'attendirent pas même au lendemain pour massacrer quelques hérétiques.

A Angrogne, ces troupes s'abstinrent de tout excès. De Pianesse se contenta d'y prendre position et de s'y rafraîchir, sans paraître vouloir y demeurer plus de deux ou trois jours, selon que le portaient les conventions.

Tout en cherchant ainsi à gagner la confiance des femmes et des enfants vaudois, ces nouveaux venus les engagèrent à rappeler leurs maris et leurs frères,

qui avaient pris la fuite, en protestant qu'il ne leur serait fait aucun mal. Ainsi du haut en bas de la vallée, dans les villages et les hameaux, sur les routes et les rochers, la propagande, grâce à la mauvaise foi autorisée par son église, avait alors introduit des soldats ou posté des sicaires.

Alors aussi le voile fut levé. Le samedi, veille du jour de Pâques (24 d'avril 1655), à quatre heures du matin, le signal d'un massacre général des Vaudois est donné à ces troupes perfides, du haut du château de la Tour.

Les soldats s'étaient levés de bonne heure, ils se trouvaient frais et dispos, ils avaient dormi sous le toit de ceux qu'ils allaient égorger. Et maintenant, comment pourrons-nous donner une idée des horreurs qui suivirent? Il faudrait pouvoir, d'un seul coup d'œil, embrasser à la fois tout le pays, pénétrer dans toutes les chaumières, assister à tous les supplices, distinguer, dans cette immense voix d'angoisses et de désolation, chaque cri particulier d'un cœur ou d'un être vivant que l'on déchire.

Les petits enfants, dit Léger [1], étaient arrachés des bras de leurs mères, écrasés contre des rochers, et jetés à la voirie.

Les malades ou les vieillards, tant hommes que femmes, étaient ou brûlés dans leurs maisons, ou hachés en pièces, ou mutilés, massacrés à demi, écorchés vifs, exposés moribonds à l'ardeur du soleil, d'autres liés et roulés dans les précipices. On en vit qui, déchirés et brisés par les rochers sur lesquels ils

[1] Deuxième partie, ch. IX.

avaient rebondi, étaient restés suspendus à quelque branche d'arbre, et gémissaient encore quarante-huit heures après.

Les femmes, les jeunes filles outragées, empalées, plantées nues sur des piques, aux angles des chemins, enterrées vivantes, rôties sur des lances et découpées par ces *soldats de la foi*, comme par des cannibales; puis, après le massacre, l'enlèvement des enfants qui avaient survécu, qu'on trouvait égarés dans les bois, ou qu'on enlevait de vive force aux tristes restes de leur famille, pour les jeter, comme des agneaux aux boucheries, dans les demeures de leurs bourreaux et dans les monastères ; puis enfin, l'incendie succédant au massacre et à l'enlèvement; les moines, les propagandistes, les *zélés catholiques*, courant de maison en maison avec des torches résineuses, ou des projectiles incendiaires, et dévastant au milieu des flammes ces villages remplis de cadavres.

Tel est le tableau épouvantable, inouï, sans exemple, que présentèrent alors ces lieux de désespoir.

« Et qu'on ne dise pas, ajoute Léger, que j'exagère les choses à cause des persécutions personnelles que j'ai souffertes; je me suis porté moi-même de communauté en communauté, pour recueillir les témoignages authentiques des survivants, qui déposaient des choses qu'ils avaient vues, et cela devant deux notaires qui m'accompagnaient.

« Que dirai-je? mon Dieu! la plume me tombe des mains. Les cadavres épars ou plantés sur des pieux, les quartiers d'enfants écartelés, jetés au milieu de la route, les cervelles plâtrées contre les rochers, les

tronçons de corps humains, qu'on trouvait sans bras ou sans jambes, à moitié écorchés, ou les yeux arrachés de la tête, et les ongles des pieds; d'autres attachés aux arbres, avec la poitrine ouverte, sans cœur ou sans poumons ; ici des corps de femmes plus horriblement mutilés encore; là, des tombes à peine fermées, où la terre semblait gémir encore des malheureuses victimes qui avaient été ensevelies vivantes : partout le deuil, l'effroi, la désolation et la mort!

« Voilà ce que je puis vous dire. »

L'embrasement universel de toutes les maisons vaudoises succéda au massacre de leurs habitants. En plusieurs communautés, il ne resta pas une seule cabane debout. Nous ne reproduirons pas le tableau de ces scènes affreuses. Pourquoi s'arrêter sur des martyres individuels, quand c'est un peuple entier que l'on égorge?

Tous ces nobles et courageux suppliciés eussent pu sauver leur vie en abjurant leur foi, et les tourments infligés à plusieurs d'entre eux se poursuivirent encore dans la prison, sans les faire fléchir.

Dix ans, vingt ans après, il y avait encore dans les galères du souverain des forçats qui étaient *des martyrs.* Dans les cachots de Villefranche et de Turin, il y eut des victimes oubliées dont le ciel a pu seul connaître les tortures, la fermeté et la joyeuse mort.

Il y eut aussi dans les vallées vaudoises, il faut le dire, de nombreuses abjurations écloses sous l'impression de l'épouvante et du désespoir, chacun peut en apprécier la valeur.

La plupart des prisonniers cependant moururent sans vouloir abjurer. Jacques et David Prins du

Villar, hameau de la Baudina, avaient été conduits dans les prisons de Luzerne; là, dit Léger, ayant résisté à toutes les sollicitations d'apostasie qui leur furent faites par les moines, « on leur écorcha les bras depuis les épaules jusqu'au coude, en déchiquetant la peau en forme d'aiguillettes, qu'on laissait attachées par le haut, et qui restaient ainsi flottantes sur la chair vive; « on leur écorcha de la même manière le reste des bras depuis le coude jusqu'aux mains, et les cuisses jusqu'aux genoux, et enfin les jambes, depuis la jarretière jusqu'à la cheville du pied; ensuite on les laissa mourir en cet état [1]. »

« Un homme de Freyssinières, garçon de ferme à Bobi, après avoir eu la plante des pieds et la paume des mains percées de coups de poignard, fut dépouillé des caractères de son sexe, et suspendu sur un flambeau ardent, afin que la flamme arrêtât l'effusion de sang. Après cela on lui arracha les ongles avec des tenailles pour l'obliger à abandonner sa religion; mais comme il tenait bon, on l'attacha par les pieds aux harnais d'un mulet, et on le fit ainsi traîner dans les rues de Luzerne. Le voyant presque mort, ses bourreaux lui cerclèrent la tête avec une corde et la serrèrent tellement que les yeux et la cervelle en sortirent; après quoi on jeta le cadavre dans la rivière [2]. »

Dans un cantique imprimé à cette époque, on lit les vers suivants :

Seigneur, ici le sang d'Abel
Crie encore sur les supplices;

[1] Léger, p. 122. Dépositions notariées.
[2] Léger, p. 118. Dépositions notariées.

Vois Zacharie encor parmi ces sacrifices,
Mort entre le temple et l'autel.
Gloire de l'Éternel, justice des justices
As-tu fermé les yeux, et ta puissante main
Endormi en ton sein?

Ils sont un écho de l'émotion ressentie par l'Europe tout entière en faveur des Vaudois. Plusieurs personnes, même d'entre celles que l'on avait choisies pour servir d'instrument à cette œuvre d'extermination, la réprouvèrent avec horreur et refusèrent d'y concourir.

De ce nombre fut le premier capitaine du régiment de Grancez, M. du Petitbourg; lorsqu'il connut à quel usage on destinait ses troupes, il refusa de les conduire à ce déshonorant massacre et se démit de son commandement.

La cour de Savoie ayant fait écrire, plus tard, une sorte d'apologie, dans laquelle tout l'odieux de ces événements était reporté sur les chefs de l'armée française, le commandant du Petitbourg publia une déclaration par laquelle il repousse toute participation aux barbaries commises et en atteste, en même temps, l'affreuse réalité. « J'ai vu, dit-il, l'ordre qu'il fallait tout tuer; mais je proteste devant Dieu que rien des cruautés commises n'a été exécuté par mon ordre; au contraire, voyant que je n'y pouvais apporter aucun remède, je fus contraint de me retirer et d'abandonner la conduite du régiment, pour n'assister à de si mauvaises actions.

« Fait à Pignerol, ce 27 novembre 1655. »

La plupart des puissances étrangères, depuis le roi de Suède jusqu'aux cantons helvétiques, écrivirent

à Charles-Emmanuel en faveur de ses sujets protestants, dont le cri de détresse émut toute l'Europe.

Louis XIV lui-même ordonna à Lesdiguières de recueillir les fugitifs des Vallées et de leur garantir sa royale protection.

L'ambassadeur français en Piémont, M. de Servient, reçut l'ordre d'agir dans le sens de cette lettre. Cromwell envoya un ambassadeur extraordinaire chargé de la mission toute spéciale de faire des représentations énergiques à la cour de Turin. C'était Morland, plus tard historien des Vaudois. Il arriva le 21 de juin et fut reçu le 24. « Le Sérénissime Protecteur, dit-il, conjure Votre Altesse Royale d'avoir compassion de ses propres sujets des vallées, si cruellement maltraités. Après les massacres est venue la misère; ils sont errants par les montagnes, ils souffrent de faim et de froid; leurs femmes et leurs enfants traînent dans le dénûment, languissants et désolés. Et de quelles barbaries n'ont-ils pas été victimes!

« Leurs maisons incendiées, leurs membres déchirés, écartelés, mutilés, quelquefois même dévorés par les meurtriers; ah! le ciel et la terre en frémissent d'horreur! Quand tous les Néron des temps passés et des temps à venir (ce qui soit dit sans blesser Votre Altesse Royale) viendraient contempler ces champs de carnage, d'infamie et d'atrocités inexprimables, ils croiraient n'avoir eu jamais rien que de bon et d'humain en comparaison de ces choses-là! (Ce que je dis est sans offense pour Votre Majesté.) O Dieu, souverain Seigneur des cieux et de la terre, détourne

de dessus la tête des coupables les justes vengeances qu'appelle tant de sang répandu ! »

Telle fut la harangue de Morland!

Ce discours empreint de l'énergique onction du puritain, prononcé avec la mâle assurance de la jeunesse et du courage, plus semblable à l'accent sévère des prophètes qu'aux souplesses de la diplomatie, produisit une sensation profonde. Jamais prince n'avait été, en face, si hardiment blâmé. Charles-Emmanuel ne répondit pas; mais la duchesse prit la parole. Les jésuites l'avaient formée. — « Je suis très-sensible, dit-elle, à l'intérêt que votre maître témoigne pour mes sujets. Seulement je m'étonne qu'il ait prêté l'oreille aux inexactitudes que reflète votre discours; car il est impossible de présenter comme des barbaries les châtiments si doux et si paternels infligés à des sujets rebelles dont nul souverain n'aurait pu excuser la révolte. Néanmoins je veux bien leur pardonner, pour faire connaître au Sérénissime Protecteur le désir que j'ai de lui être agréable. »

Voyons maintenant comment les malheureux Vaudois ont pu se relever d'une aussi vaste extermination.

CHAPITRE XI.

JANAVEL ET JAHIER.

Louis XIV ayant donné à Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, l'ordre de recevoir et de protéger les Vaudois fugitifs, tous ceux d'entre eux qui purent le faire se retirèrent dans les vallées de Pérouse et de Pragela, qui faisaient alors partie de la France, dont les limites s'étendaient jusqu'à Pignerol.

En même temps, les anciens Vaudois des Alpes françaises qui habitaient encore les vallées du Queyras et de la Durance, prenaient les armes pour défendre leurs frères persécutés.

L'indignation excitée par les attentats inouïs dont ils venaient d'être victimes fut si grande, qu'à Grenoble même des troupes réglées désertèrent pour courir à leur secours[1].

Mais, pendant ce temps, les Vaudois eux-mêmes s'étaient organisés. Janavel avait pris les devants. Le jour même qu'éclata le massacre (24 avril), ayant vu monter vers Rora un détachement du bataillon de Saint-Damien, il s'était rendu à la rencontre de ces

[1] Un ordre du 14 juin 1655 fut affiché à Grenoble, sous forme de placard, pour interdire ces désertions. — Une lettre de Louis XIV à Lesdiguières, datée du 4 juin, le chargeait déjà de les prévenir.

soldats, et, ralliant en route six hommes déterminés comme lui, il s'alla poster avantageusement sur le passage des troupes, qui croyaient surprendre le village à l'improviste; il les attendit, avec son escouade, derrière les rochers resserrés, à travers lesquels elles devaient forcément passer.

Dès qu'elles sont engagées dans ce défilé, Janavel et ses compagnons poussent ensemble un grand cri, déchargent leurs armes, dont chacune porte coup; six soldats tombent, les autres rétrogradent; ceux qui les suivent croient à une embuscade bien plus nombreuse que celle qui existe; ils font volte-face; l'avant-garde est alors séparée du gros du détachement. Les Vaudois, cachés dans les rochers où l'ennemi ne pouvait apprécier leur nombre, multiplient leurs coups, éclaircissent cette avant-garde, la débandent et la mettent en fuite. L'arrière-garde, à peine arrivée au sommet du col, voyant que les premiers rangs cherchent à le remonter, se hâte de redescendre par où elle est venue, sans même avoir vu ceux qui les avaient attaqués; les fuyards, tournant également le dos aux Vaudois, ne les virent pas non plus : ainsi tout un bataillon se retira devant un homme résolu, ou plutôt devant les périls d'une embuscade redoutable, dont cet homme avait fait naître la crainte dans les rangs ennemis. Janavel, de retour à Rora, apprit aux habitants de ce village le danger qu'ils avaient couru. Ignorant les massacres qui s'étaient accomplis dans la vallée de Luzerne pendant cette même journée, les Rorains allèrent se plaindre immédiatement au marquis de Pianesse de l'invasion tentée contre eux le matin.

« Si l'on a voulu vous attaquer, ce n'est point par mon ordre, répondit-il; jamais les troupes que je commande n'eussent commis un pareil attentat. Ce ne peut être qu'une bande de brigands et de vagabonds piémontais.

« Vous m'auriez fait plaisir de les tailler en pièces. Du reste, ajouta-t-il avec bienveillance, j'aurai soin que de pareilles alertes ne se renouvellent plus. »

Ce n'était point une alerte, en effet, qu'il voulait, mais une surprise qui les écrasât tous. La preuve ne se fit pas attendre.

Dès le lendemain, un nouveau bataillon est envoyé sur Rora par la montagne de Cassulet. Cette fois, Janavel avait seize hommes avec lui; cela paraît bien peu, et cependant, sous sa main, ils valurent une armée. De ces dix-sept hommes, douze étaient armés de pied en cap, six n'avaient que des frondes. Il les disposa en trois bandes de six hommes chacune, savoir : quatre mousquetaires et deux frondeurs. Son poste était choisi d'avance; c'était encore un défilé; dix hommes à peine y pouvaient manœuvrer, et il en avait presque le double.

Dès que le bataillon du marquis de Pianesse se fut engagé dans les rochers, les Vaudois se démasquent, un officier et dix fantassins tombent sous leur première décharge. Une grêle de pierres siffle dans les rangs ennemis; le désordre s'y met. *Sauve qui peut!* s'écrie un lâche. La débandade commence. Janavel et ses hommes s'élancent alors du fond de leur embuscade, le pistolet d'une main et l'épée de l'autre.

La souplesse, la vigueur et l'intrépidité multiplient leur nombre, le sentiment de la victoire double leur

force ; et pourquoi ne le dirions-nous pas, puisqu'ils le dirent eux-mêmes? ils se sentaient soutenus de Dieu.

Le bataillon déjà surpris, troublé, à moitié en déroute, voyant sa mousqueterie perdue dans des broussailles vides ou sur des rocs impénétrables, et cependant de ces broussailles et de ces rocs surgir, tomber, bondir devant lui et tout armés, des hommes résolus qui sèment la mort sur leurs pas; le bataillon, ou plutôt les compagnies d'avant-garde qui ont été les premières surprises et les plus engagées, reculent involontairement devant eux.

Le mouvement rétrograde se propage, la terreur se communique, l'entraînement l'emporte, et bientôt ces six cents hommes, dépaysés sur un champ de bataille qu'ils ne connaissent pas, prennent la fuite vers Luzerne, ignorant à la fois le nombre de leurs adversaires et celui des morts qu'ils laissent derrière eux.

Des hommes qui fuient ne se défendent pas, ne mesurent pas le danger, se l'exagèrent en fuyant, lui donnent des armes par leur faiblesse, et doublent ainsi la force des vainqueurs.

C'est ce qui arriva au bataillon de Cassulet. Il n'avait perdu que douze hommes dans le défilé, il en perdit quarante dans sa fuite, et voici dans quels termes, trente ans plus tard, Janavel, proscrit de sa patrie, rappelait, du fond de son exil, ce glorieux événement: « Nous n'étions que bien peu, quelques fusiliers et six ou sept hommes de fronde, qui ne pouvaient encore se servir de fusils, et nous battîmes l'ennemi; sans cela, nous étions tous perdus. Lorsqu'on se bat

à la descente, les pierres des frondes avec dix fusiliers font plus d'effet que vous ne pourriez croire [1]. »

Le marquis de Pianesse, déçu une seconde fois dans ses projets, envoie à Rora le comte Christophe, seigneur du lieu, pour rassurer les Vaudois et rejeter sur un malentendu l'envoi des troupes dirigées sur leur vallée. Mais en même temps il faisait rassembler, pour les anéantir, un bataillon plus nombreux que la veille, et dès le lendemain, 17 d'avril, un régiment tout entier se mit en marche dans la vallée de Rora, s'emparant de tous les sentiers, occupant toutes les positions, brûlant à mesure les maisons qu'il trouvait sur son passage, et se chargeant du butin produit par le pillage. Quant aux habitants, ils s'étaient retirés vers les hauteurs du mont Friouland.

Janavel, avec ses hommes, contemplait de loin le saccagement de la vallée, mais n'osait s'approcher, à cause du grand nombre d'envahisseurs. Cependant, quand il les vit encombrés de butin et embarrassés par les troupeaux qu'ils emmenaient avec eux, il encouragea ses dix-sept hommes, se jeta à genoux, fit une ardente prière au Dieu des armées, et, plein de courage, conduisit sa petite troupe dans une position favorable, nommée Damasser.

Là, il attend la venue du bataillon, et l'arrête par une décharge à bout portant. L'ennemi, ignorant le nombre de ses adversaires, et ne voulant pas abandonner son butin, rétrograde, et se retire sur le

[1] Lettre écrite de Genève aux vallées par Josué Janavel en 1685, pour prévenir les Vaudois de la terrible persécution qui éclata en 1686 (*Archives de la cour à Turin*).

Villar. Mais les Vaudois prennent un raccourci, les devancent, vont se poster sur leur passage, et leur coupent encore la retraite.

C'était vers le sommet de la montagne qui sépare Rora du Villar, sur le plateau gazonnant nommé *Pian-pra*. L'armée de Pianesse s'avance, en traînant après elle le produit de ses spoliations.

Elle marchait en désordre et sans défiance, ayant laissé derrière elle ces insaisissables adversaires, qui semblaient ne devoir plus se montrer. Tout à coup, il se fit un feu de mousqueterie bien nourri à travers les arbres. Les soldats, au lieu de se défendre, précipitent leur marche. Ils étaient déjà sur la pente de la montagne. L'escouade de Janavel fait rouler sur elle une avalanche de pierres. Ils s'écartent pour les éviter. Alors les Vaudois se précipitent au milieu de ces soldats débandés. C'est en vain qu'ils cherchent à se rallier; le terrain ne le leur permet plus : plusieurs d'entre eux glissent et se font égorger, ou tombent dans les précipices.

La plus grande partie de l'armée arriva cependant au Villar, mais elle avait laissé son butin en route; les Vaudois ne perdirent aucun des leurs, et ils rentrèrent en possession de presque tous les biens qu'on venait de leur enlever.

Étant remontés sur *Pian-pra*, Janavel les arrête : «Rendons grâces,» dit-il; ses hommes s'agenouillent. «O Dieu! » s'écrie leur intrépide chef, «nous te bénissons de nous avoir conservés. Protége nos gens dans ces calamités, et augmente en nous la foi!» Cette courte prière est suivie de l'Oraison dominicale et du Symbole des Apôtres.

Pendant ce temps les fuyards arrivaient à Luzerne. Le marquis de Pianesse, furieux, humilié, rugissant de colère, et voulant néanmoins se contenir, mais reconnaissant qu'il était inutile de recourir à de nouvelles tromperies, à de perfides protestations, convoque le ban et l'arrière-ban de ses troupes. Il en fait venir de Bubiane, de Barges et de Cavour. Elles doivent se réunir à Luzerne pour marcher sur Rora; le jour et l'heure sont indiqués; mais un membre de la propagande, plus zélé que les autres, le capitaine Mario de Bagust, veut avoir la gloire de détruire à lui seul cette misérable poignée d'aventuriers, il part donc avec ses mousquetaires deux heures avant les autres milices.

Il avait trois compagnies de troupes réglées, une de volontaires et de bannis piémontais; une cinquième d'Irlandais expulsés de leur patrie par Cromwell, en punition des massacres qu'ils avaient commis contre les protestants de cette île. C'était un titre pour qu'ils fussent bien reçus parmi les massacreurs des Vaudois. On leur avait même promis d'avance la concession gratuite du sol dépeuplé des vallées. Ils combattaient donc dans leur propre cause; ils brûlaient de se venger sur les protégés de Cromwell, du sévère puritain qui les avait bannis. Le fanatisme, la vengeance et l'intérêt personnel : quels plus puissants mobiles pour d'implacables coups de main!

Le capitaine Mario divisa ses troupes en deux parties, dont l'une prit la droite et l'autre la gauche du vallon de Rora. Il parvint ainsi sans résistance jusqu'aux rochers de Rummer, signalés déjà, depuis quatre jours, par la première victoire de Janavel.

Celui-ci s'y était encore retranché, avec sa petite troupe augmentée de quelques nouveaux combattants, et portée alors au nombre de trente à quarante hommes. Mais la droite du comte de Bagnol, s'étant déployée sur les hauteurs, avait pris le dessus de Rummer, et menaçait de venir attaquer les Vaudois par derrière, pendant que le reste des assaillants les auraient attaqués par devant.

Janavel voit le piége dans lequel il va être pris, et, avec la promptitude de décision et l'énergie d'action qui caractérisent le génie militaire : « En avant! *à la broua*[1] *!* s'écrie-t-il ; la victoire est là-haut ! » et, faisant volte-face, il abandonne le front du capitaine Mario, dont le mouvement de poursuite allait être retardé par la nécessité d'escalader les rochers; il se tourne contre le détachement supérieur qui se déployait déjà sur les croupes unies de la colline ; tous les Vaudois avaient leurs armes chargées; Janavel les dirige en droite ligne sur l'aile droite de ce détachement qui manœuvrait pour le cerner. « Feu ! » s'écrie-t-il. Une décharge terrible mitraille ses adversaires; le gros des troupes se porte de ce côté pour résister aux Vaudois ; mais Janavel s'est jeté ventre à terre, et la mousqueterie a passé sur sa tête. Alors profitant des tourbillons de fumée qui le couvrent encore, au lieu de poursuivre sa course dans la première direction, il fait un coude subit à droite et va l'épée à la main se frayer un passage à travers l'aile gauche, où l'ennemi est déjà affaibli par le mouvement de concentration qui s'était opéré du côté opposé. Perçant

[1] Mots patois signifiant *au sommet*.

ainsi la ligne d'invasion, il la dépasse, atteint le sommet ou *la broua* qu'il avait désigné à ses soldats. De là il domine l'ennemi, et tous les Vaudois se rangent en bataille, adossés contre les rochers avec la triple énergie que donnent le bon droit, la confiance en Dieu et le succès.

C'est en vain que les deux détachements du comte de Bagnol se rejoignent pour les assaillir, les Vaudois ne se laissent pas entamer.

Le cercle de leurs adversaires embrasse tout le bas de la colline, et comme l'affleurement d'une eau qui s'élève autour d'un promontoire, ce cercle se resserre en montant autour d'eux; mais il ne dépasse pas une certaine limite, car les soldats qui le forment tombent frappés de mort dans tout le rayonnement des balles vaudoises.

Comme une neige qui se fond sur un côté de la montagne, cette armée diminue peu à peu, son invasion s'arrête là.

« Les Vaudois, dit Léger, firent une si longue et si courageuse résistance, qu'enfin la confusion et l'esprit d'étourdissement s'étant manifestement saisis de cette grande multitude d'assaillants, ils prirent la fuite, laissant soixante-cinq de leurs morts sur la place, sans compter les blessés et les cadavres qui furent emportés. »

Voyant que les ennemis se retiraient par le bas de la vallée, les Vaudois veulent les poursuivre. Janavel les arrête. « Mieux que ça, » leur dit-il; et dépassant par les hauteurs le front des fuyards, il court se poster encore, avec ses invincibles fusiliers, sur un passage étroit, nommé *Piero Capello*.

Là arrive la troupe ennemie qui commençait à reprendre haleine. Au moment où elle s'y attendait le moins, les Vaudois font une nouvelle décharge, précipitent des quartiers de rochers, s'élancent sur elle, redoublent son effroi, son désordre, ses pertes; il n'y eut pas ombre de résistance; une terreur panique, ou plutôt la frayeur du Dieu de Jacob, saisit d'une telle manière ces soldats débandés, que, ne pouvant fuir à leur aise, à cause de la difficulté des sentiers, ils se jettent à corps perdu dans les rochers, les ravins, les torrents, et se noient ou se brisent dans les précipices, s'ils ne tombent pas sous le fer et le plomb de leurs terribles assaillants.

Le capitaine Mario lui-même fut à grand'peine retiré d'un gouffre rempli d'eau, où il avait failli se noyer; on le ramena à Luzerne, sans habits, sans chapeau, sans souliers, et il mourut peu de jours après.

Quelque étonnantes que soient déjà les victoires multipliées de Janavel contre des ennemis cinquante fois plus nombreux, on ne verra pas sans surprise que le marquis de Pianesse ait alors fait prendre les armes à toutes les troupes disponibles qu'il avait sous ses ordres, et fait marcher près de dix mille hommes contre la petite commune de Rora, défendue avec tant de persévérance par une simple compagnie de braves montagnards.

C'était dans les premiers jours du mois de mai 1655. Trois mille hommes partirent de Bagnol, trois mille du Villar et quatre mille de Luzerne, pour assaillir en même temps un village de cinquante maisons.

La bande venue par le Villar parut la première.

Janavel repoussa son attaque ; mais pendant qu'il combattait, les deux autres bandes envahirent le bas de la vallée, pillèrent le village, incendièrent les maisons, massacrèrent les habitants, commirent des outrages monstrueux, et emmenèrent prisonniers les malheureux qui n'avaient pas péri. La position n'était plus tenable ; Janavel n'avait plus rien à défendre ; Rora était détruit, ses habitants tués ou captifs ; il se retira avec son héroïque cohorte dans la vallée de Luzerne.

Le lendemain, il reçut du marquis de Pianesse un billet ainsi conçu : « Au capitaine Janavel. Votre femme et vos filles sont entre mes mains, elles ont été faites prisonnières à Rora ; je vous exhorte, pour la dernière fois, à abjurer votre hérésie, ce qui sera le seul moyen de vous faire pardonner votre rébellion contre l'autorité de Son Altesse Royale, et de sauver la vie à votre femme et à vos filles, qui seront brûlées vivantes si vous ne vous rendez. Et si vous persistez à faire l'opiniâtre, sans me donner la peine d'envoyer des troupes contre vous, je mettrai votre tête à prix, pour une telle somme que, eussiez-vous le diable au corps, il faudra que vous me soyez livré mort ou vif ; et si vous tombez vivant entre mes mains, vous pouvez vous attendre à ce qu'il n'y aura pas de tourments si cruels qui ne vous soient infligés. Cet avis est pour votre gouverne, songez à en faire votre profit. »

Voici ce que répond Janavel : « Il n'y a pas de tourment si cruel que je ne préfère à l'abjuration de ma foi, et vos menaces, loin de m'en détourner, m'y fortifient encore davantage. Quant à ma femme et à mes filles, elles savent si elles me sont chères ! Mais Dieu

seul est le maître de leur vie, et si vous faites périr leur corps, Dieu sauvera leur âme. Puisse-t-il recevoir en sa grâce ces âmes chéries, ainsi que la mienne, s'il arrive que je tombe entre vos mains. »

Telle fut la réponse de l'héroïque montagnard. Aussitôt sa tête est mise à prix.

Il lui restait un fils, un jeune garçon qui avait été confié à un parent du Villar. Craignant qu'on ne le fît encore prisonnier, l'intrépide et malheureux père prend avec lui cet enfant, le porte à travers les neiges de l'autre côté des Alpes, descend en Dauphiné, y dépose son fils, y ravitaille sa petite escorte, prend quelques jours de repos, et en profite pour recruter sa bande; puis, toujours confiant en Dieu, il franchit de nouveau les Alpes, rentre dans les vallées, et se remet en campagne, plus fort, plus redouté, plus intrépide que jamais.

Pendant ce temps, le modérateur des églises vaudoises, Léger, s'était rendu à Paris, où il avait fait imprimer un manifeste, qui fut adressé à toutes les puissances protestantes de l'Europe.

Des preuves multipliées de la plus vive sympathie et du plus actif intérêt arrivèrent de toutes parts aux églises vaudoises. Mais la duchesse Christine poursuivait avec vigueur l'expulsion ou l'extermination complète de ces évangéliques enfants des vallées.

Elle avait en vain sollicité Mazarin de leur refuser un asile en France; n'ayant pas pu l'obtenir, elle lui demanda de les éloigner des frontières du Piémont, à la distance de trois jours. L'exécution de cette mesure lui ayant encore été refusée, elle demanda et obtint qu'il serait interdit aux Français de venir au

secours des Vaudois qui se trouvaient encore dans les vallées.

Ses démarches étaient si actives, ses desseins si hautement avoués, que, dans les vallées mêmes, plusieurs personnes doutaient que les Vaudois pussent jamais s'y raffermir.

Le capitaine des gardes suisses du duc de Savoie, étant du canton de Glaris, où se trouvaient quelques familles catholiques mécontentes d'habiter un pays protestant, proposa à Charles-Emmanuel II d'accueillir ces familles dans les vallées, et d'envoyer en échange les Vaudois dans le canton de Glaris.

Cromwell, de son côté, offrit aux Vaudois de les recevoir en Irlande, à la place des indigènes qu'il avait expulsés de cette île. Mais Léger supplia le Protecteur d'envoyer un plénipotentiaire à Turin, pour travailler à rétablir les Vaudois dans les vallées, plutôt qu'à les en éloigner. Ce plénipotentiaire fut Morland, dont nous avons entendu l'écrasante et hautaine harangue au duc et à sa mère. Christine n'avait pu se dispenser de promettre des accommodements. On entra en pourparlers; mais, selon sa tactique, la propagande faisait en sorte que les conférences traînassent en longueur sans amener de résultat.

Pendant ce temps, un capitaine vaudois, nommé Jahier, qui s'était retiré dans la vallée de Pérouse (sur terres de France) avec un grand nombre de ses compatriotes, entendant parler des exploits de Janavel, résolut de venir le rejoindre. Il leva lui-même une petite troupe parmi les réfugiés, et vint rétablir dans leurs biens les habitants de Pramol et d'Angrogne. Janavel, de son côté, ne demeurait pas inactif.

Il avait essayé de s'emparer de Luzernette, village catholique situé à une demi-lieue de Luzerne. Mais, aux appels du tocsin, les troupes de Luzerne et de Bubiane accoururent en si grand nombre, qu'il avait été obligé de renoncer à son projet. Il était déjà entouré d'ennemis lorsqu'il battit en retraite, et cette retraite fut si habilement exécutée, que ses adversaires eux-mêmes n'en parlèrent qu'avec admiration.

Dans cette affaire, ce hardi capitaine reçut une balle à la jambe, et il la garda toute sa vie dans les chairs. Mais cette blessure ne l'empêcha pas de poursuivre ses expéditions. Celle qu'il venait de tenter sur Luzernette, quoique ayant manqué son but, n'en eut pas moins des suites importantes, car elle donnait une nouvelle face à cette guerre d'extermination dans laquelle les Vaudois prenaient alors l'offensive pour la première fois.

Une terreur inexprimable commença à troubler les villes du Piémont les plus rapprochées des montagnes. Chacune voulut avoir ses retranchements et sa garnison. Des troupes irlandaises furent casernées à Bubiane, mais elles y commirent tant d'excès, que les habitants eux-mêmes furent bientôt obligés de prendre les armes pour les en chasser. Ainsi, les persécuteurs commençaient à se détruire les uns les autres.

C'est alors que Jahier écrivit de Bramol à Janavel pour lui proposer de se rendre à Angrogne, où il irait lui-même avec ses soldats ; et là, de joindre en une seule leurs deux petites troupes. Cette jonction eut lieu le 27 mai, au bas du plateau de la Vachère. Ces deux hommes de guerre, en réunissant leurs forces,

devenaient plus redoutables et plus puissants dans leurs expéditions.

La première entreprise qu'ils tentèrent en commun fut dirigée contre le bourg de Garsiliane, dont ils cherchèrent à s'emparer dès le soir même. Mais, comme à Luzernette, de nombreuses troupes étant survenues au son du tocsin de toutes les bourgades environnantes, ils furent obligés de se retirer, emmenant seulement quelque bétail et six paires de bœufs dont ils s'étaient emparés.

Le lendemain, au point du jour, s'étant encouragés par la prière, et sentant l'urgence de quelque énergique démonstration pour sauver leur patrie, ils assaillirent le bourg Saint-Segont et s'en emparèrent. Pour se mettre à l'abri du feu de leurs ennemis, les Vaudois faisaient rouler devant eux des tonneaux remplis de foin, et s'approchèrent ainsi des murailles de la ville, du haut desquelles pleuvait sur eux une grêle de balles, qui se perdaient dans les futailles sans frapper ceux qui s'abritaient derrière ces mantelets roulants.

Arrivés au pied des retranchements, ils mirent le feu à des tas de fascines et de sarments, dont la fumée les déroba aux regards des assiégés. Ayant alors enfoncé une porte, ils pénétrèrent dans le bourg et se chargèrent de butin. Un régiment irlandais fut surpris dans sa caserne, et taillé en pièces.

Le nombre des morts faits par les Vaudois fut de sept à huit cents Irlandais, et de six cent cinquante Piémontais. Les habitants sans armes furent epargnés[1]

[1] Une fille seulement fut tuée par une balle perdue.

et en partie retenus prisonniers; puis on livra le village aux flammes.

C'était une exécution terrible, et qu'on eût peut-être pu se dispenser de pousser aussi loin, sans la nécessité où étaient les Vaudois d'imposer enfin par le déploiement de leurs forces, à des ennemis qui avaient osé les égorger sans défense. D'ailleurs, en temps de guerre, on ne raisonne plus avec le sang-froid d'un jugement paisible.

Et puis, les vallées vaudoises avaient été si cruellement bouleversées, le sang répandu criait si haut, l'irritation devait être si profonde, que, sans attribuer à l'esprit de vengeance seulement de telles représailles, on peut les concevoir comme une conséquence ou une nécessité.

Elles furent utiles, en effet, pour amener les persécuteurs à reconnaître qu'il fallait enfin compter avec ce peuple sacrifié. Et s'il est vrai que l'on n'a d'égards que pour ceux que l'on aime ou ceux que l'on redoute, les Vaudois, assurés de n'être pas aimés, n'avaient plus assurément qu'à se faire redouter.

Ils réussirent en peu de jours. Déjà la prise de Saint-Segont équivalait au gain d'une bataille. Ils avaient fait mordre la poussière à quatorze cents ennemis; la perte, de leur côté, n'était que de sept hommes [1]; ces résultats presque incroyables furent bientôt connus.

La terreur inspirée par Janavel et Jahier gagna

[1] Savoir : un de la Tour, deux du val Saint-Martin, un de Rocheplate, deux d'Angrogne et un de Saint-Jean. Il y eut en outre six blessés.

toutes les villes voisines. Elles s'entendirent pour se défendre mutuellement, convinrent d'un signal télégraphique, qui du haut des clochers devait avertir de l'arrivée des Vaudois et signaler leur position.

Le peuple, qui souffrait de l'interruption du commerce, du cantonnement des troupes, des incursions des Vaudois, s'élevait avec force contre l'origine, ou du moins contre le résultat de ces perturbations.

La voix publique devint plus pressante encore lorsque Jahier et Janavel eurent multiplié leurs exploits avec leurs intrépides partisans.

Le marquis de Pianesse chercha vainement à les abattre en mettant à prix la tête des principaux d'entre eux; leur vaillante légion, au lieu de s'affaiblir, s'augmentait chaque jour par de nouvelles recrues ou par des volontaires qui leur venaient du Queyras et de Pragela. Au 2 juin elle se composait de quatre compagnies, commandées par les capitaines que nous connaissons déjà, et en outre par les capitaines Laurens et Benet. Dans leur petit conseil de guerre, ils résolurent d'aller attaquer Briquéras. Pour exécuter ce dessein, les quatre compagnies marchèrent par différentes directions, de manière à pouvoir non-seulement surprendre le bourg, mais encore s'opposer aux secours qu'il aurait demandés; mais, au signal donné, les garnisons voisines accoururent avec tant de rapidité que cette bourgade ne put être emportée.

Jahier rétrograda donc vers les collines de Saint-Jean, où Janavel avait tenu en échec les troupes qu'il s'était chargé d'arrêter.

Renforcés alors l'un par l'autre, ces deux capitaines attaquèrent l'ennemi avec tant d'impétuosité qu'il

laissa cent cinquante morts sur le champ de bataille. Les Vaudois n'eurent qu'un seul homme de tué.

Le Villar était la seule bourgade vaudoise qu'on n'eût point incendiée, à cause du nombre d'habitants qui s'étaient convertis, et qu'on avait cru devoir laisser tranquilles dans leurs demeures.

Janavel leur fit dire qu'ils eussent à se rendre auprès de lui, pour augmenter le nombre des défenseurs de la patrie, faute de quoi ils seraient traités comme des apostats, des traîtres et des ennemis.

A cet énergique langage, les Villarains, par crainte ou par patriotisme, se joignirent au rude guerrier qui leur parlait ainsi.

Janavel alors unit derechef ses efforts avec ceux de Jahier, et ils formèrent le projet de reconquérir ensemble la capitale protestante de leurs vallées, la ville de la Tour.

Ils ne purent y réussir, mais ils tuèrent plus de trois cents soldats.

Les troupes réunies de ces deux capitaines se montaient alors à plus de six cents hommes. Ils établirent leur quartier général sur une des hauteurs d'Angrogne, nommée *le Verné*. Mais il fallait pourvoir à l'entretien de ces soldats; on ne pouvait le faire qu'en rançonnant les ennemis.

Les habitants de Crussol, village situé dans la vallée du Pô, ayant fait beaucoup de mal aux Vaudois lors des derniers massacres, Jahier résolut de les mettre à contribution.

Il partit avec quatre cent cinquante hommes pendant la nuit, et le lendemain matin, à l'aube du jour, avant que les Crussolains eussent pu prendre aucune

mesure de défense, leur village fut envahi. Les habitants effrayés se retirèrent dans une profonde caverne, et les Vaudois emmenèrent sans résistance plus de quatre cents vaches ou bœufs et de six cents moutons. Ce butin fut transporté et partagé à l'Alp de *Liouza*.

Pendant que cette expédition s'accomplissait sur les rives du Pô, les catholiques de Saint-Segont et des bourgades voisines étaient venus attaquer les cent cinquante Vaudois demeurés à Angrogne. Les capitaines Laurens et Benet, avec les frères Jahier, repoussèrent ces assaillants, qui, dans leur retraite, surprirent un homme sans défense et assouvirent sur lui leur cruauté [1].

Cependant le capitaine Jahier était allé en Pragela pour vendre ou mettre en garde une partie du butin qu'il avait fait à Crusol. Janavel, l'ayant attendu inutilement pendant huit jours, se décida à attaquer seul la ville de Luzerne. Ce retard fit manquer l'expédition; car un nouveau régiment qui était arrivé la veille repoussa son attaque.

Deux jours après, le marquis de Pianesse ayant fait mettre sur pied toutes les forces du pays, soutenues par un nouveau régiment que commandait M. de Marolles, vint attaquer à son tour la troupe de Janavel, au cœur même d'Angrogne. Il avait quatre divisions sous ses ordres : elles devaient monter sur Angrogne

[1] Ils lui passèrent une corde autour de la tête, et la serrèrent avec un bâton jusqu'à ce qu'elle eût pénétré dans les chairs. Cet homme se nommait Pierre Reggio ; il venait de Pinache, et il mourut quelques jours après des suites de ce supplice.

par la Tour, Saint-Jean, Rocheplate et Pramol, afin de frapper toutes ensemble; mais cette simultanéité d'opérations ne put être obtenue, à cause des différentes routes qu'elles avaient suivies.

Le détachement venu par Rocheplate donna le signal de l'attaque quelques minutes trop tôt.

Janavel n'avait avec lui que trois cents hommes ; il fit face à ces premiers assaillants et les repoussait déjà, lorsque arrivèrent sur ses derrières les troupes qui sortaient de Pramol.

Afin de les diviser, il se porte sur les hauteurs de Rochemanant. Le voilà soudain en face du détachement qui avait gravi les côtières de Saint-Jean, et en même temps il voit s'avancer celui qui montait de la Tour.

Dans cette position critique, assailli de toutes parts, privé de la moitié des siens, encore en Pragela, le héros de Rora, avec cette sûreté de coup d'œil et cette énergique promptitude d'exécution qui caractérisent les grands capitaines sur un champ de bataille, Janavel rétrograde avant que le bataillon de Rocheplate se soit *rallié* sur ses flancs, se précipite au centre de celui qui venait de Ramol, le coupe en deux, passe au travers, et, comme il l'avait déjà fait avec tant de succès à Rora, va se poster avec ses hommes au sommet d'une colline qu'il couronne de héros. Cette colline était formée par un relèvement des couches de la montagne, inclinées en pente douce du côté qu'il avait gravi, mais taillées à pic et sciées en arêtes de précipice du côté opposé.

Les quatre bataillons ennemis se groupent au bas de cette pente. Voilà donc Janavel resserré entre un

précipice et une armée dix fois plus nombreuse que la sienne. Il était neuf heures du matin, il résista dans cette position jusqu'à deux heures de l'après-midi; alors, jugeant que ses hommes s'étaient suffisamment exposés en luttant de pied ferme pendant cinq heures entières, et apercevant déjà des indices de lassitude, d'impatience et d'hésitation dans les rangs ennemis, Janavel lève ses armes vers le ciel. — « O Dieu! c'est à ta garde, soutiens-nous et préserve-nous! » — Puis, à ses hommes : « En avant, mes amis! » — Et, comme une avalanche de piques, d'épées et de balles, ces hommes courageux se précipitent au bas de la colline avec toute l'impétuosité d'une valeur trop longtemps contenue. Sans attendre leur choc, les ennemis veulent s'étendre dans la plaine et reculent devant eux. Par cette manœuvre, ils affaiblissent leur ligne en la développant. Les Vaudois achèvent de la briser, le désordre s'y met. La confusion est facile en des corps diversement commandés; elle était habituelle à ces troupes de différente origine, toutes les fois qu'elles avaient le dessous; elle fut prompte alors sous le hardi mouvement des Vaudois. Ces trois mille hommes se débandent. Les Vaudois les poursuivent, ils en tuent plus de cinq cents, et n'ont eux-mêmes qu'un mort et deux blessés.

Mais tout n'est pas fini. Ayant purgé le bassin d'Angrogne de ces envahisseurs, Janavel rentrait dans ses retranchements. Au même moment, le capitaine Jahier arrivait de Pragela ; leurs troupes étaient fatiguées, les unes par le combat, les autres par la marche ; celles de Janavel n'avaient pris aucune nourriture depuis le matin. Pendant qu'elles se réfec-

tionnent à la hâte, il va reconnaître la position des ennemis. Il les voit ralliant, dans la plaine de Saint-Jean, leurs corps de troupes dispersés, et tout à fait éloignés de la pensée d'une agression.

Cet infatigable combattant rappelle ses hommes, les fait descendre par des collines boisées qui dérobent son mouvement aux yeux des ennemis, et tombe comme la foudre sur cette armée imprévoyante, qui est une seconde fois mise en déroute devant lui. Les Vaudois tuèrent là plus de cent hommes; mais la mort de Janavel manqua d'être alors, pour ses compatriotes, une calamité plus grande qu'une défaite, car ce chef, qu'ils n'eussent pu remplacer, fut frappé d'une balle qui traversa son corps de part en part, étant entrée par la poitrine et ressortie par le dos.

Sa bouche se remplit de sang; il perdit connaissance, on crut qu'il allait expirer : la douleur fut extrême; il remit le commandement à Jahier, à qui il donna encore ses instructions au milieu des larmes, des prières et de l'affection désespérée de ses soldats.

Cependant la Providence ne voulut pas priver pour toujours les vallées de leur plus intrépide défenseur, et, après six semaines de souffrances, la guérison de Janavel fut assurée.

Il s'était fait porter à Pinache, sur les terres de France, pour s'y rétablir ou y mourir. Son dernier avis au capitaine Jahier avait été de ne plus rien entreprendre dans le courant de cette journée, à cause de la fatigue de ses troupes; mais, un émissaire étant venu prévenir Jahier qu'il pourrait s'emparer de la ville d'Osasc, ce capitaine, trop bouillant, dit Léger, et en qui l'intrépidité l'emportait toujours sur la pru-

dence, brûlant de se signaler par quelque coup d'éclat, prit avec lui cent cinquante soldats, et se mit en marche à la suite de l'émissaire.

Cet émissaire était un traître. Il conduisit Jahier dans une embuscade, où tout un escadron de cavalerie l'environna et le défit.

Dans ce moment suprême, Jahier s'éleva au-dessus de lui-même par sa valeur extraordinaire; se voyant trahi, il tua le traître, invoqua Dieu, fit prendre l'arme blanche à ses soldats, se jeta contre la cavalerie de Savoie avec une intrépidité digne d'un meilleur sort, et là, frappant d'estoc et de taille, éventrant les chevaux, tuant les cavaliers, enfonçant les rangs de ses adversaires, il fit un ravage terrible autour de lui, tua de sa propre main trois officiers ennemis, et enfin, succombant à la quantité de ses blessures, tomba mort sur la place.

Son fils, qui combattait à ses côtés, mourut auprès de lui. Tous ses soldats, à l'exception d'un seul, furent taillés en pièces.

Celui qui survécut s'était caché dans un marais, et traversa de nuit le Cluson à la nage, pour venir apporter cette déplorable nouvelle à ses compatriotes.

Fatale journée du 15 juin! Les Vaudois furent à la fois privés de Janavel et de Jahier. Ce dernier, dit Léger, « avait toujours montré un grand zèle pour le service de Dieu et la cause de sa patrie; ayant un courage de lion, et cependant humble comme un agneau, rendant toujours à Dieu seul toute la louange de ses victoires, extrêmement versé dans les saintes Écritures, entendant parfaitement la controverse, et

homme de grand esprit, qui eût pu passer pour un personnage accompli, si seulement il eût été capable de modérer son courage. » (Léger, partie II, page 104.)

Les exploits des Vaudois avaient néanmoins donné une force croissante à la voix publique, dont les cris s'élevaient de toutes parts contre ces guerres d'extermination.

Ces faits d'armes relevaient leur cause au point de vue militaire, autant que les souffrances de leurs martyrs l'avaient déjà élevée au point de vue religieux.

Des hommes d'armes de différents pays vinrent offrir leurs services à ce peuple héroïque qu'on avait cru anéantir. Le lieutenant général français Descombies, et le colonel suisse Andrion, furent de ce nombre. Ce dernier s'était déjà distingué en Suède, en France et en Allemagne. Il restait en outre aux Vaudois des capitaines de mérite, entre autres Bertin et Podio de Bobi, Albarea du Villar, Laurens du Val Saint-Martin, ainsi que Revel et Costabelle, lieutenants de Janavel et de Jahier.

Le modérateur Léger, enfin, était rentré dans les vallées. De nouvelles rencontres eurent lieu, pour mettre fin à ces guerres intestines ; des envoyés de la Suisse protestante s'étaient rendus à Turin.

Des conférences sérieuses furent ouvertes, et un traité fut conclu à Pignerol le 18 août 1655, sous le titre de *Patentes de grâce*. Par ce traité, les anciens priviléges des Vaudois sont reconnus et confirmés ; il leur est interdit d'habiter et de posséder aucun bien en dehors des limites territoriales qui leur avaient été

imposées ; les prisonniers seront rendus *lorsqu'on les réclamera.* Ces paroles permettaient d'en retenir plusieurs qu'on disait morts, et entre autres les enfants qu'on avait enlevés. Les parents les réclamaient-ils : — « Dites-moi où est votre enfant, leur répondait-on, et on vous prêtera main-forte pour l'obtenir. » — Ainsi, le jésuitisme triomphait encore par des voies détournées, même sous les décisions protectrices d'un édit officiel.

Quelques dispositions d'un intérêt purement temporaire terminent ce traité, formé en tout de vingt articles.

Les plénipotentiaires avaient, il est vrai, demandé des garanties plus solides pour le repos des Vaudois, entre autres la démolition du fort de la Tour; mais elles furent ou refusées ou éludées, et, comme nous le verrons bientôt, leur absence devint la source de nouveaux embarras et de nouveaux malheurs.

CHAPITRE XII.

PRAGELA.

Pendant la période agitée que venaient de traverser les vallées vaudoises soumises à la domination piémontaise, celles d'entre ces vallées qui appartenaient à la France jouissaient, sous l'influence de Mazarin, d'une heureuse tranquillité. Mazarin était indifférent aux questions religieuses ; de là sa tolérance. Mais, vers la fin du règne de Louis XIV, de cruelles agitations succédèrent pour les protestants au repos dont ils avaient joui sous la régence de sa mère.

Ces vallées vaudoises qui furent paisibles pendant les massacres de 1655 étaient celles de Pérouse, de Pragela et de la Haute-Doire. Elles servirent alors d'asile aux persécutés. Plus tard, persécutées à leur tour, leurs habitants se réfugièrent dans les vallées piémontaises, qui se trouvaient épargnées. Cela dura jusqu'à la paix d'Utrecht (1713), qui fit passer toutes ces vallées sous la domination des rois de Piémont.

C'est du Pragela que les Vaudois allèrent s'établir dans la vallée de Méane et sur les bords supérieurs de la Doire, vers la fin du quatorzième siècle[1]; mais, dès les temps les plus anciens, ils occupaient les rives

[1] Gilles, ch. II.

du Cluson, car c'est de là que sont sortis la plupart de leurs vieux manuscrits en langue romane [1]. Ils sont pour nous d'antiques témoins du moyen âge évangélique, et les plus précieux monuments de ces églises cachées que l'astre du salut avait fait éclore à sa lumière.

Écartées ou voisines, toutes ces communautés chrétiennes faisaient partie du même corps ecclésiastique, fortifiant en elles l'unité de l'esprit par le lien de la paix, et l'unité d'action par une organisation commune. Elles avaient des assemblées générales où les paroisses les plus éloignées se faisaient représenter.

C'est au Laus, en Pragela, que se tint le plus nombreux des synodes vaudois; cent quarante pasteurs s'y trouvèrent réunis [2]. Cette assemblée si imposante aurait eu lieu près de deux siècles avant la réformation, si de simples rapprochements suffisaient pour établir avec exactitude une date historique [3]. Comme ces contrées faisaient partie du Dauphiné, ou débouchaient dans cette province, c'est aussi de là que pé-

[1] Voyez Léger, p. I, p. 23; *Perrin*, p. 57; *Actes synodaux* de l'assemblée tenue à *Mentoules* en 1612, etc.

[2] Gilles, p. 17.

[3] Dans le bref de Jean XXII, daté du 23 juillet 1332 (Rorengo, p. 16), il est dit que l'hérésie s'est tellement étendue que les Vaudois avaient eu récemment des synodes de plus de 500 députés : *In quibus quingenti Voldenses fuerunt congregati*. Or Gilles parle de 140 pasteurs ; chacun d'eux était accompagné de deux ou trois députés laïques ; il en résulte bien le nombre approximatif mentionné par le bref. — Le plus nombreux de ces synodes a attiré l'attention de Gilles, et il le place au Laus ; il a attiré l'attention de Jean XXII, et il le place avant 1332 ; le lieu et la date semblent ainsi pouvoir être fixés.

nétraient en France ces missionnaires colporteurs, dont l'œuvre d'évangélisation patiente et cachée forme l'un des caractères les plus saillants de l'Église vaudoise dans ces temps reculés.

« Pendant l'été, dit un auteur catholique en parlant des habitants de Pragela, presque tous les hommes se répandent dans la plaine et dans les contrées voisines afin de gagner quelque argent; en hiver ils retournent chez eux, et passent l'hiver dans les étables avec leur bétail, pour se garantir plus aisément de la rigueur du froid.

« Dans toute la vallée il n'y a pas une seule maison de noblesse, ni aucun seigneur temporel ou ecclésiastique, excepté le roi. Cela rend le peuple superbe et fier, malgré sa misère; aussi les gens de ce pays s'estiment tous indépendants...., et c'est une chose remarquable que, durant près de quatre-vingts ans, on n'ait vu personne dans toute la vallée qui ait osé faire profession de la religion catholique [1]. »

Il n'y eut d'abord que six ministres ou barbas vaudois pour desservir les paroisses de cette vallée, plus tard il y en eut huit; mais, outre ces huit ministres, il y avait dans chaque village un ancien, qui faisait la prière et l'instruction dans un petit temple au son de la cloche, qui appelait tout le hameau [2].

Avant la domination des rois de France, cette petite peuplade avait subi le sceptre des dauphins, et le défilé

[1] *Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela en Dauphiné*, in-4, sans date ni lieu d'impression, p. 1 et 2.

[2] *Description des vallées du Piémont.... avec une carte dressée sur les mémoires de Valérius Crassus et de Jean Léger, à Paris, chez J.-B. Ruolin, quai de l'Horloge, MDCXC.*

qui sépare la vallée du Pragela de celle de Pérouse porte encore le nom de *Bec-Dauphin.* Alors déjà les inquisiteurs y avaient poursuivi l'Évangile. On trouve dans les comptes du chatelain Delphinal, rendus le 6 novembre 1315, un article de dépense pour l'exercice des fonctions inquisitoriales dans cette vallée [1]. En 1345, les poursuites des inquisiteurs contre *les hérétiques* du Pragela étaient dans toute leur vigueur, si l'on en juge par les nombreux articles de dépenses et de recettes résultant de ces persécutions [2].

Après avoir mentionné celles qui eurent lieu en 1556 contre les évangéliques du Piémont, un auteur ancien ajoute : « Peu de jours après, les Églises vaudoises de *Larche*, *Méronne*, *Méane* et *Suze* furent assaillies fort rudement. Le ministre de Méane fut pris et mis à mort. L'église de Larche fut bien tourmentée aussi. De réciter par le menu toutes les ruses, menées, pilleries, outrages et cruautés qui furent faites là, serait chose bien longue [3]. »

[1] « Item, pro expensis inquisitorium, reddit litteras 68, 6, turn.; item, « pro expensis eorumdem 24, 9 » (savoir, en tout, 93 *livres tournois et* 3 *deniers*, 92 francs de notre monnaie). » — Extrait des *Archives de Fenestrelle*, compulsées par M. le professeur Aillaud de Pignerol.

[2] Les recettes étaient produites par la vente des biens confisqués (dans les comptes de 1345, on mentionne ceux d'une nommée *Simonde Challier*, *brûlée vive* pour hérésie). Les dépenses étaient produites par les frais des inquisiteurs. — Achats de poulies, d'anneaux, de crocs de fer, *pour donner la question aux hérétiques* (même source).

[3] *Histoire des persécutions et guerres faites.... contre le peuple vaudois*, etc., *nouvellement imprimée*, MDLXII, in-8, p. 43. — Cet ouvrage a été publié en latin sous le nom de *Reichardus*. — Il se trouve dans *Crespin* (édit. fol.) du fol. 532 au fol. 547. — Ces évé-

« La vallée de Pérouse, dit Gilles, n'était pas opprimée par des seigneurs, mais elle avait à ses portes d'autres ennemis non moins redoutables et bien plus acharnés, savoir, les moines de l'abbaye de Pignerol. Comme ils étaient fort opulents, et que le prince avait donné liberté à chacun et même ordonné à ses troupes de molester les Vaudois [1], ces moines prirent à leur solde une horde d'environ trois cents fanatiques, fort ennemis des réformés et fort amis de leurs biens; ces ravageurs allèrent brigander par tout le pays circonvoisin, tuant hommes et femmes ou les menant prisonniers à l'abbaye. Là, les attendaient les commissaires, qui les condamnaient, sans désemparer, au feu ou aux galères, s'ils refusaient d'abjurer leur religion [2]. »

L'année d'après, les Vaudois de toutes les vallées du Dauphiné et de celles du Piémont renouvelèrent entre eux le serment solennel de se soutenir mutuellement dans toutes les circonstances où leur Église pourrait être intéressée; et par leur bon accord ils obtinrent

nements ne sont pas indiqués avec plus de détails par Gilles, ch. XIII, p. 75. Rorengo, p. 40. Ils eurent lieu sous l'influence de l'inquisiteur Giacomello, dont il sera question plus loin.

[1] En 1560, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, avait défendu à tous les habitants de ses États d'aller entendre les ministres vaudois, et à ces derniers de célébrer leur culte hors des vallées (*Édit de Nice*, 15 février 1560 ; Rorengo, p. 39-40). Mais cet édit ne spécifiait pas encore d'une manière précise jusqu'où devait s'étendre le territoire des vallées vaudoises ; et des délégués particuliers furent nommés, sous le nom de *commissaires ducaux*, pour veiller à son exécution. — Ces officiers commirent beaucoup de cruautés. — Ces mesures avaient été prises à l'instigation de la cour de Rome et de la cour d'Espagne (Gilles, p. 72).

[2] Gilles, ch. XIV.

en 1661 que la liberté de conscience serait accordée à tous ceux d'entre eux qui habitaient les États du duc de Savoie [1]. Mais tout le pays dont nous nous occupons dans ce chapitre appartenait alors à la France, sauf les deux petites vallées de Mathias et de Méane, qui seules purent profiter de ces dispositions. Les réunions religieuses de cette dernière se faisaient même dans un hameau situé sur la limite des deux États : de telle manière que le temple protestant était sur les terres du duc de Savoie, et l'habitation du pasteur sur les terres de France [2].

Les guerres de religion troublaient alors la France; Charles IX, lors même qu'il l'eût voulu, était trop faible pour résister à l'influence des Guises, du maréchal de Retz et de Catherine de Médicis. Les protestants, de leur côté, avaient les princes de Condé, l'amiral de Coligny et le roi de Navarre pour défenseurs. Leur culte, encore interdit dans l'enceinte des villes, était autorisé dans les campagnes [3]; mais à quel signe précis pouvait-on distinguer les villes des villages? Des conflits multipliés eurent lieu par suite de cette mesure destinée à les empêcher.

Les chefs du parti huguenot en Dauphiné étaient l'intrépide Montbrun et le brutal des Adrets. Ce dernier déshonora sa cause par des violences inutiles. Il envahit le Pragela au commencement de l'année 1562, ravagea les établissements catholiques, incendia le monastère d'Oulx, le livra au pillage, interdit la célé-

[1] Traité de Cavour, juin 1561.
[2] Gilles, ch. I, p. 10.
[3] Par édit de janvier 1562 (le parlement de Paris refusa de l'enregistrer, et ne le fit qu'après trois jussions consécutives).

bration de la messe et voulut imposer le culte protestant sous peine de la vie. Il ne nuisit qu'à son Église en l'exposant aux mêmes reproches de violence qu'elle avait adressés à l'Église romaine. La responsabilité des brigandages qu'il commit alors pesa plus tard d'une manière bien cruelle et pendant bien des années sur la vallée de Pragela, dont les habitants néanmoins étaient demeurés étrangers à ces excès. Ce furent eux qui en portèrent la peine.

Le baron des Adrets ayant été repoussé des vallées du Cluson et de la Doire, le parti catholique y prit bientôt sa revanche. « En quelques lieux, dit Gilles, les Vaudois n'osaient plus célébrer leur culte que de nuit; car s'ils voulaient tenir leurs assemblées en plein jour, conformément à la liberté qui était alors accordée à leurs coreligionnaires du reste de la France, on leur courait sus à main armée pour les détruire [1]. »

Ces tentatives audacieuses étaient favorisées par leur isolement. Leur parti, qui était puissant dans le Dauphiné, ne pouvait pas les défendre sur l'extrême frontière de cette province. Les Vaudois des vallées piémontaises pouvaient seuls leur porter secours. Ils n'y manquèrent pas, et par leur dévouement ils assurèrent le repos de leurs frères, après avoir signé de leur sang l'acte d'union qui liait entre elles ces antiques vallées.

Les guerres religieuses furent momentanément calmées en France par l'édit de pacification que Charles IX signa à Amboise, le 19 mars 1563. Cet

[1] Ch. XL, p. 279.

édit contenait les dispositions les plus favorables que les réformés eussent encore obtenues; mais il fut modifié par une ordonnance royale, rendue à Lyon le 9 août de l'année suivante. Une paix menaçante et précaire, comme le calme qui précède l'orage, assoupit pendant quelque temps les passions politiques que les querelles religieuses envenimaient et semblaient alors dominer.

Le duc de Clèves traversait le Piémont avec une armée espagnole, pour se rendre en Flandre; il venait d'arriver à Pignerol; à peine eut-il appris la tentative d'enlèvement que Condé et Coligny avaient faite en 1567 contre Charles IX et sa mère, qu'il ordonna à tous les réformés, Vaudois ou étrangers, de venir se faire inscrire individuellement chez le gouverneur de la province qu'ils habitaient[1]. La même mesure fut prise pour ceux de la France. On voulait par ce dénombrement connaître les forces du parti.

Birague, alors gouverneur de Pignerol, défendit en outre à ses administrés de loger les protestants du Pragela sous peine de la vie[2]. Les démarches que ces derniers avaient faites pour obtenir plus de liberté dans leurs exercices religieux devinrent même des chefs d'accusation[3]. De toutes parts arrivaient aux

[1] Les vallées du Cluson, de Pragela et de la Haute-Doire, ainsi que le marquisat de Saluces, appartenaient alors à la France.

[2] « .... Quale si colui che alloghera, come quello che sara allogiato ; inconerano, per la prima volta, a chiaschedun d' essi nella pena di cento scudi ; la seconda, di doi batti di corda e ducento scudi ; e la terza, della perdita della vita e beni. » (Pignerol, 19 d'octobre 1567.) *Chronique des Sollaro.*

[3] Même source ; à la date du 28 novembre 1567.

Vaudois d'inquiétantes nouvelles, de menaçants avis. Ici on disait que l'armée espagnole allait les exterminer; ailleurs, que leur culte serait complétement interdit; partout, que des dangers prochains menaçaient leur Église [1].

Les Églises vaudoises tinrent un synode en Val-Cluson [2] et décrétèrent un jeûne universel, pour détourner par l'humiliation et la prière *les verges du Seigneur et l'embrasement de son ire* [3]. Et comme un nuage qui, chassé par le vent, porte ailleurs les foudres dont il était chargé, ces funestes présages, ces motifs d'épouvante, passèrent sur les vallées sans y laisser de deuil.

Mais ce ne fut qu'un répit sans durée. La Saint-Barthélemy venait d'ensanglanter la France. L'effroi se répandit de nouveau en Piémont. « Les catholiques, dit Gilles [4], firent de grandes réjouissances et raillaient les religionnaires *comme si Dieu eût été aboli*. Le culte protestant était du moins interdit sur les terres françaises. Les habitants de Saint-Germain et de Pérouse réclamèrent auprès du gouverneur de Pignerol. « Lors de la cession de notre vallée à la France [5], disaient-ils, il fut convenu que les priviléges dont nous jouissions à cette époque nous seraient conservés [6]. »

Birague n'en tint compte; et le pasteur de Saint-

[1] Gilles, p. 238.
[2] Fin de mai 1567.
[3] Gilles, p. 239.
[4] Page 250.
[5] En 1562.
[6] Requête du 2 août 1573.

Germain, pendant que le temple de sa paroisse était fermé, monta à Pramol, offrit une discussion publique au curé du lieu, qui prit la fuite pour l'éviter, et conquit au protestantisme cette commune tout entière, qui jusqu'alors avait été catholique.

Le clergé s'en émut; les Vaudois continuaient leur culte dans la campagne ou dans les maisons. Birague fut excité à sévir contre eux par les armes; mais il redoutait la vaillance, déjà éprouvée, de ces montagnards, et l'appui réciproque qu'ils se prêtaient toujours.

Pour empêcher les vallées de Luzerne et de Saint-Martin, qui appartenaient au duc de Savoie, de porter secours à leurs frères du Val-Pérouse, il se plaignit de leur intervention, comme si elle avait déjà eu lieu. Le duc de Savoie, redoutant des complications avec la France, fit interdire aux Vaudois de ses États de sortir en armes des frontières.

Dans l'intervalle, Charles de Birague avait succédé à son frère Louis, comme lieutenant du roi de France dans le gouvernement de Pignerol. Jaloux de signaler son entrée en fonctions par quelque mesure éclatante, et pressé d'ailleurs par le conseil royal[1] de cette ville, excité lui-même par le clergé, ce gouverneur ordonna aux protestants du pays de cesser toutes leurs assemblées religieuses.

Ils refusèrent. Birague arma sa garnison et, la faisant marcher de nuit, vint surprendre le bourg de Saint-Germain avant l'aube du jour[2].

[1] Nommé quelquefois aussi *Sénat de Pignerol.*
[2] Le 22 juillet 1573.

Cinq hommes furent saisis, et pendus quelque temps après aux arbres du chemin; mais le reste des habitants se défendit avec vigueur; l'alarme fut donnée; le capitaine Frache, l'un des plus vaillants hommes de son temps, disent les chroniques [1], accourut des hauteurs d'Angrogne, avec la phalange aguerrie qui déjà en 1562 avait glorieusement dégagé un parti de protestants assiégé dans le château d'Exiles, dont ils s'étaient emparé; délivra Saint-Germain, et chassa les troupes de Birague jusques au-dessus de la Pérouse et en dessous de Pignerol.

Birague étant revenu à la charge avec des troupes fraîches, toutes les communes du Val-Luzerne envoyèrent un contingent pour défendre leurs frères, malgré les mesures sévères et les commissions expresses que le duc de Savoie mit en avant pour s'y opposer. Des engagements multipliés eurent lieu sur les bords du Cluson pendant tout le mois d'août 1573. Les pertes nombreuses que les assaillants avaient éprouvées dans ces rencontres, et le trouble qui en résultait pour les Vaudois dans leurs travaux agricoles, portaient également les deux partis à désirer la paix. On avait appelé ces conflits *la guerre de la Rade,* du nom du chef ennemi qui s'y était le plus ardemment signalé. Enfin, par esprit d'accommodement, les Vaudois de *la châtellenie de Pérouse*, offrirent à Birague de suspendre la publicité de leurs services religieux pendant un mois, et de renvoyer leur pasteur, à condition qu'on poserait les armes de part et d'autre, que les prisonniers seraient rendus sans rançon,

[1] Gilles, p. 255.

et que nulle poursuite n'aurait lieu à propos de ces événements ; ces stipulations furent converties en traité [1]. Le roi l'approuva ; mais il voulait que les Vaudois du Val-Pérouse renonçassent complétement à leur culte public. Birague leur signifia cette résolution. Ils répondirent avec dignité qu'ils mettaient la vie religieuse à plus haut prix que la vie du corps, et qu'il n'eût pas été nécessaire de mettre bas les armes, si l'on avait l'intention de les obliger aussitôt à les reprendre.

Ce fier langage porta Birague à ne pas insister, et l'on prétendit même qu'il avait été autorisé par une commission secrète du roi à tolérer l'exercice public du culte réformé dans la vallée de Pérouse.

Mais bientôt les guerres religieuses se rallumèrent en France. La *Ligue* qui venait de s'y former pour détruire les réformés, donna en Piémont plus d'audace aux ennemis des Vaudois. On ne parlait de rien moins que d'une coalition entre Henri III, Philippe II et le duc de Savoie, pour anéantir l'Église des vallées. A ces bruits d'extermination, l'Israël des Alpes répondit par un jeûne public, consacré à l'humilité et à la prière [2].

Les vallées vaudoises qui se trouvaient sous la domination du duc de Savoie étaient alors tranquilles ; mais celles de la Doire et du Cluson subissaient douloureusement le contre-coup de toutes les fluctuations qui agitaient la France. Cependant Lesdiguières

[1] Fait à Pignerol le 1er de septembre 1573.

[2] Ce jeûne public eut lieu dans toutes les vallées le 15 et le 16, ainsi que le 22 et le 23 du mois de mai 1585.

avait acquis une prédominance puissante en Dauphiné. Les ennemis personnels des Vaudois devinrent plus timides. Le général huguenot se préparait à entrer en Piémont, pour punir le duc de Savoie de l'usurpation qu'il avait faite de la province de Saluces et de l'envahissement de la Provence. Il mit ce dessein à exécution en 1592, et s'étant emparé de toute la vallée de Pragela (où les défenses de Fenestrelles n'existaient pas encore), il entra dans les murs de Pérouse le 27 septembre au soir, par un superbe clair de lune.

Cependant les habitants de la vallée de Saint-Martin et de Luzerne s'étaient mis en armes pour résister à l'invasion. Ils en furent quittes pour une forte contribution, dont le montant fut convenu au Grand-Doublon, le 1er octobre, entre leurs députés et Lesdiguières. Ce général se porta ensuite sur Briquéras, et fit démolir (en 1593) les châteaux de la Tour et de Pérouse. Vers la fin de l'année, les troupes françaises se retirèrent du Piémont, n'y conservant que Cavour, Mirabouc et quelques autres places. Mais en abandonnant à Charles-Emmanel les vallées qu'il avait conquises, Lesdiguières avait stipulé que la liberté religieuse y serait à jamais garantie à tous les habitants [1]. Les Vaudois, qui s'étaient hâtés de multiplier leurs lieux de culte, n'obtinrent toutefois du duc de Savoie la ratification de leurs priviléges qu'à la condition que les temples nouvellement établis seraient

[1] Ce traité est mentionné dans un arrêté du *Conseil souverain de S. M. à Pignerol*, du 24 avril 1654 (*Archives civiles de Pignerol*, catégorie XXV, Mazzo, n° 7).

fermés, et que les chapelles abandonnées qui avaient été appropriées au culte protestant seraient rendues au culte catholique. Mais la guerre se poursuivait entre la Savoie et la France.

La partie haute des vallées du Cluson et de la Doire appartenait à cette dernière puissance : Charles-Emmanuel voulut s'en emparer. Mais il fut repoussé par les habitants. Le duc de Savoie augmenta alors les fortifications qui gardaient ces vallées. Le bourg de la Chapelle fut entouré de murailles et reçut garnison. Une nouvelle forteresse s'éleva à l'entrée du val Saint-Martin, et prit le nom de *Palais-Louis*.

A cette époque, les protestants de Pinache se réunissaient dans un temple assez vaste, qui avait été autrefois une église catholique; les catholiques du pays la leur avaient cédée, par une convention à l'amiable. Néanmoins, les patentes du 21 novembre 1594 ayant déclaré que les édifices destinés autrefois au culte catholique devraient lui être restitués, on voulut priver les Vaudois de cette église. Ils refusèrent de la céder. Le gouverneur Ponte vit dans ce refus une insulte à son autorité, et s'étant entendu avec les chefs militaires de la Chapelle et de Palais-Louis, il forma le projet de massacrer les habitants de Pinache lorsqu'ils seraient réunis dans leur temple, et d'enlever le pasteur au milieu même de son troupeau. Mais les habitants, prévenus de l'arrivée des troupes par un berger des environs, se hâtèrent de prendre la fuite, et cette expédition n'aboutit qu'au saccagement des propriétés environnantes.

Cependant la paix avait été conclue entre le Pié-

mont et la France[1]. Le marquisat de Saluces fut cédé à Charles-Emmanuel, mais la vallée de Pragela restait à Henri IV. Les habitants de cette vallée jouissaient alors des priviléges assurés aux réformés par l'édit de Nantes[2].

Les ennemis de la liberté religieuse n'en firent que plus d'efforts auprès du duc de Savoie, pour qu'il supprimât le culte protestant dans la province de Saluces qu'il venait d'acquérir. Les vallés vaudoises du Pélis et de Saint-Martin avaient leurs priviléges, en vertu desquels ils pouvaient l'exercer en des limites déterminées.

Malgré ces diversités de position, les différentes parties de l'Église vaudoise voulurent attester leur unité de corps, par une déclaration commune de leur foi et de l'esprit qui les animait.

« De temps immémorial, disent-ils, nos aïeux et nos familles ayant été élevés dans la doctrine que nous professons aujourd'hui, et dans laquelle nous sommes résolus de vivre et de mourir, si quelqu'un prétend que nous sommes dans l'erreur, qu'il le prouve, et nous en sortirons. Mais si par la seule force et contrainte on nous veut faire suivre des superstitions humaines, nous aimons mieux renoncer à nos biens et même à notre vie, plutôt qu'à la vérité et au salut de notre âme[3]. »

Cette déclaration courageuse, rédigée en Pragela, et dont nous abrégeons les termes, ne fit qu'irriter le

[1] Le 17 janvier 1601.
[2] 1598.
[3] Perrin, p. 185-189. — Léger, P. I, p. 3.

zèle du prosélytisme. La vallée de Pérouse, qui n'est que le prolongement de celle de Pragela, se trouvait comprise dans le diocèse de Turin. L'archevêque de cette métropole y envoya des missionnaires, s'y rendit lui-même pour les installer, et alla prendre gîte chez un hôtelier protestant, dont il espérait faire son premier prosélyte [1].

La disette régnait dans le pays; le prélat fit distribuer du blé, de l'argent et du pain aux catholiques indigents, promettant les mêmes secours aux protestants qui se convertiraient. Puis il voulut interdire aux moissonneurs à gage de se rendre dans la plaine du Piémont, pour s'y livrer à leurs travaux, sans une permission spéciale signée de sa main. Cette permission lui étant demandée, il ne voulut l'accorder qu'en retour d'un engagement formel pris par le requérant de suivre le culte romain.

Malgré toutes ces captations, il y eut peu d'apostasies, et la plupart des personnes qui s'étaient laissées aller à de fausses abjurations revinrent au culte évangélique après le départ de l'archevêque. Ces moyens n'ayant donc pu réussir, on ordonna aux principaux habitants de Pinache de comparaître à Turin, devant le duc de Savoie. Ils s'y rendirent; et le duc les exhorta fort affectueusement à se convertir au papisme, en les assurant de sa munificence s'ils consentaient à le faire. Les Vaudois lui répondirent avec respect qu'ils seraient heureux de se consacrer à son service, même jusqu'à mourir pour lui, mais que leur religion leur était plus chère que la vie.

[1] Le 25 mai 1602.

Un capucin, présent à cette audience, se récria sur l'insolence de ces manants, qui osaient résister au désir de leur prince; mais le duc lui imposa silence, en disant : « Une conversion doit être volontaire; si ces gens-là veulent entrer dans notre Église, j'en serai satisfait; mais je ne veux pas les y contraindre. »

A la même époque, le parlement de Grenoble ordonna le rétablissement du culte catholique dans toutes les paroisses de ces vallées. Dans la partie du Val-Cluson qui appartenait au duc de Savoie, un édit de ce prince interdit aux protestants d'habiter la rive droite du Cluson, et leur ordonna de se retirer sur la rive gauche; mais les catholiques du pays réclamèrent eux-mêmes contre cette mesure, en certifiant que leurs voisins calvinistes, loin de leur être un scandale, donnaient l'exemple de toutes les vertus et ne s'opposaient nullement à leurs pratiques religieuses.

Le châtelain de la Pérouse engagea alors les Vaudois à tenir leurs portes fermées pendant quelques jours, comme s'ils avaient délogé, afin de témoigner de leur déférence aux ordres du souverain; et cet édit n'eut point d'autre suite. Mais peu après, ce même châtelain adressait au duc de Savoie une requête au nom des catholiques, pour demander des mesures plus rigoureuses contre les protestants.

Par sa réponse, datée du 6 octobre 1623, le duc accordait aux catholiques tout ce qu'ils avaient demandé, et ordonnait aux protestants de démolir six de leurs temples (sous prétexte que ces édifices étaient placés hors des limites assignées au culte réformé par l'édit de 1602).

Les frais de sceau, d'expédition et autres s'élevè-

rent à trois mille ducats, et les protestants seuls furent chargés de les payer. Comme ils mettaient quelque lenteur à s'exécuter, ayant adressé une requête en appel, le duc, sur des sollicitations passionnées, donna l'ordre à ses troupes de marcher sur la vallée du Cluson, afin de démolir par la force les six temples indiqués comme étant hors des limites tolérées.

Un régiment d'infanterie française à la solde de Charles-Emmanuel et sous le commandement du colonel Savine, entra dans la vallée de Pérouse par celle de Pragela. On voulut le faire marcher contre les Vaudois; ces derniers implorèrent le secours de leurs frères des vallées voisines. Le régiment lui-même fut démembré par la défection d'un grand nombre d'officiers et de soldats, qui demandèrent leur congé pour ne pas combattre contre les protestants, dont ils partageaient les croyances. Plusieurs d'entre eux passèrent même au parti des Vaudois.

De leur côté, les pasteurs du Val-Cluson et de Pragela, pays alors sous la domination française, se rendirent à Pinache, pour essayer, par leur pacifique médiation, de terminer le différend.

Après deux jours de conférences, il fut convenu que les Vaudois démoliraient leurs temples à condition qu'il leur serait permis de les reconstruire dans les mêmes localités, quoique sur d'autres emplacements.

Ils commencèrent sur-le-champ à démolir celui de Pinache, afin de voir si réellement les troupes se retireraient après cette manifestation, ou s'il serait nécessaire de prendre des mesures plus rigoureuses.

A peine ce travail de destruction était-il commencé, que des courriers arrivèrent de Saint-Germain, annonçant avec effroi que les Vaudois y étaient attaqués de toutes parts. Ceux de Pinache et du Val-Pérouse coururent aux armes. Ayant repoussé de Saint-Germain les troupes assaillantes, ils revinrent furieux. En fuyant, les ennemis avaient mis le feu aux granges et aux maisons isolées des alentours de Saint-Germain.

Les habitants de ce village, craignant d'être assaillis plus vivement encore à la suite de cette attaque, envoyèrent, durant la nuit, des émissaires dans les vallées d'Angrogne et de Luzerne, pour demander main-forte.

Le comte de Luzerne s'opposa de nouveau à la levée de boucliers que voulaient faire les Vaudois; mais il partit pour Saint-Germain, et vint au milieu de la nuit trouver le colonel Savine, afin de prévenir l'effusion du sang.

Ses négociations réussirent, et le duc de Savoie publia une amnistie complète pour tout ce qui s'était passé durant ces événements.

En 1626, Louis XIII, ayant traversé les Alpes par les allées de Suze et de Pragela, fut sollicité par les moines d'Oulx de prendre des mesures contre l'extension de l'hérésie dans ces vallées, et, par un édit du 1er avril 1629, il ordonna que l'exercice de la religion romaine serait partout rétabli, dans les vallées d'Exiles, de Bardonèche, de Sézane et du Pragela; que le clergé catholique rentrerait immédiatement en possession de tous les biens qui lui avaient autrefois appartenu, en quelques mains qu'ils fussent pas-

sés et quelque prescription que l'on pût faire valoir en faveur des propriétaires actuels. De là naquirent une foule de contestations et de procès.

En 1630 eut lieu une nouvelle invasion du Piémont par la France, et la peste vint alors ajouter ses horreurs à celles de la guerre; mais du moins l'activité des convertisseurs violents en fut un peu ralentie.

Après la paix de Ratisbonne [1], Louis XIII, à qui restaient les vallées du Pragela et de la Doire, accorda à leurs habitants non catholiques la confirmation de leurs anciens priviléges [2].

Par leurs travaux agricoles, leur industrie ou leurs acquisitions, ils occupaient dans la contrée un espace de plus en plus étendu. Comme ils voulurent ouvrir de nouveaux lieux de réunion, l'intendant Destempes s'y opposa [3], en décidant qu'il ne serait rien innové à cet égard.

Mais l'attention publique se porta par là même sur l'extension qu'ils avaient acquise. Leurs ennemis se récrièrent sur ces empiétements, le clergé fit agir les magistrats, et le conseil souverain établi à Pignerol renouvela aux Vaudois la défense d'ouvrir des écoles ou des temples, de prêcher et même de dogmatiser en dehors des limites qu'on leur avait imposées [4]. Il défendit en outre à tout protestant étranger de s'établir dans le pays, sous peine de la confiscation de tous ses biens, et d'une amende de mille livres à

[1] Juillet 1630.
[2] Le 6 de juin 1630. — Léger, P. II, p. 161-162.
[3] Par arrêté du 10 juillet 1645.
[4] Arrêté du 16 juillet 1645.

payer par la commune qui aurait souffert un pareil établissement sans en donner avis au greffe du tribunal de Pignerol.

Enfin il était interdit aux protestants d'exercer aucun office public; d'acheter ou d'affermer aucun domaine, hors de leurs limites; de travailler les jours de fête catholique; de détourner de leur résolution ceux d'entre eux qui auraient manifesté l'intention de se convertir; de vendre et d'acheter aucun livre de religion protestante, et de tenir des assemblées municipales sans l'assistance du juge du lieu, sous peine de deux cents livres d'amende pour chacun de ceux qui y auraient assisté.

Les Vaudois firent valoir les droits dont ils avaient joui sous les ducs de Savoie, dont tous les édits étaient maintenus par l'arrêté du 17 juillet, et, sur leur requête, le conseil souverain déclara « n'avoir « entendu innover, ni altérer aucune chose, ès droits, « état et condition, esquels les demandeurs estoient « sous la domination des ducs de Savoie en 1630[1]. » Encouragés par le succès, les Vaudois de Pragela, qui faisaient alors partie de la France, demandèrent à jouir des bénéfices que l'édit de Nantes accordait aux protestants. Cette demande leur fut encore accordée par décisions du conseil du 10 mars et du 19 août 1644.

Sous l'empire de cette législation plus douce, le nombre et la prospérité des Vaudois du Pragela s'accrurent rapidement. Les tentatives de Louis XIII pour

...rmes de l'arrêt (même source, liasse 2, n° 2). La ...n 23 octobre 1645.

rétablir le catholicisme dans leur pays n'avaient produit qu'un effet momentané. Les églises qu'il avait fondées en 1622 demeuraient vides et fermées; les cures où devait résider, pour un troupeau absent, un prêtre solitaire furent bientôt désertes; la peste de 1630 en avait tué ou banni les prieurs; ces ecclésiastiques ne furent pas remplacés [1]. En divers lieux, le corps municipal fit servir les édifices devenus vacants à d'autres destinations.

Lors des massacres qui eurent lieu en 1655 dans la vallée de Luzerne, celle de Pragela jouissait donc d'un paisible repos. Ceux qui échappèrent au massacre purent s'y réfugier. Le gouverneur du Dauphiné eut ordre de recevoir ces proscrits avec humanité et de pourvoir à leurs plus pressants besoins. Mais c'était surtout de la part de leurs frères du Pragela qu'ils reçurent asile, secours et protection.

Ces derniers cependant ne devaient pas tarder à subir de cruelles épreuves. Louis XIV venait de monter sur le trône; une mission de jésuites s'était établie à Fenestrelle, et le roi défendit, sous des peines sévères, de détourner qui que ce fût d'aucun projet de conversion [2].

La tâche des pasteurs et des chrétiens zélés du Pragela devenait de plus en plus difficile. Mais ils n'y faillirent pas, et les efforts de leurs adversaires

[1] « De 1629 à 1646, le prieur de Mentoules fut le seul prêtre de la vallée » (*Mémoires touchant l'établisse[...] la cessation de la religion protestante en Prag[...]* thèque du roi à Turin).

[2] Par ordonnance du 18 sept[...]

ne servirent qu'à augmenter la ferveur et l'union de ces Églises persécutées.

Il fallut en venir à des moyens de plus en plus violents pour les détruire; après une série de restrictions vexatoires analogues à celles qui avaient lieu en France contre les protestants, on en vint à l'achat des consciences.

« Il a été fait un très-grand nombre de conversions dans les vallées de Pragela, dit Pellisson[1], par les soins de l'évêque de Grenoble, de la propagande et des jésuites; en sorte que, sans autre distribution que d'environ deux mille écus envoyés à diverses fois, on a les listes bien certifiées de sept à huit cents personnes rentrées dans l'Église. »

Puis vinrent les dragonnades. « A la vue de tant de troupes, écrivait le supérieur des jésuites, établis à Fenestrelle, les Vaudois, au lieu de mépriser les missionnaires, comme à l'accoutumée, vinrent implorer leur secours contre l'insolence des soldats. Cette humiliation des hérétiques n'a pas peu servi à la conversion de plusieurs, dont nous parlerons dans cette liste[2]. »

A cette époque, la châtellenie de la vallée du Cluson étant devenue vacante, le prince de Conti la fit acheter, et y plaça un fervent soutien des missionnaires. « Sans cet appui, dit un écrit du temps,

[1] Mémoire daté de Versailles, 12 juin 1677. — Pellisson Fontanier avait été lui-même protestant, et mit beaucoup d'activité, après avoir embrassé le catholicisme, à faire entrer dans l'Église romaine ses anciens coreligionnaires.

[2] *Procès-verbaux des conversions opérées en Pragela* (aux archives de l'év. de Pignerol); huitième liste, datée du 3 août 1680.

ils n'eussent pu rien faire; et la manière dont cette charge est maintenant occupée fait le fondement de tout le bien qu'on peut espérer d'obtenir dans ce pays [1]. »

Pour favoriser cette œuvre, en augmentant le nombre des propagandistes, Alexandre VII avait accordé des indulgences plénières aux *confrères et consœurs* qui entreraient dans cette congrégation [2].

En même temps on renouvela aux pasteurs vaudois la défense de célébrer aucun service religieux hors du lieu de leur résidence [3].

Cependant ce n'était point assez : les membres de l'Église vaudoise avaient formé des réunions quotidiennes dans les moindres hameaux; partout où se trouvait un ancien s'ouvrait un nouveau culte. Les laïques le dirigeaient; eux-mêmes étaient devenus pasteurs; au lieu de dix à douze temples, il y en eut soixante. Chaque matin et chaque soir, les cloches lointaines de ces rustiques bourgades appelaient les fidèles à la réunion de prière ou d'actions de grâces. L'usage des cloches fut alors interdit [4].

Le clairon des bergers, ces trompes retentissantes dont ils se servent pour avertir leurs troupeaux, remplacèrent l'airain pour signaler l'heure des saintes assemblées.

Des peines sévères furent alors portées contre ceux qui les présidaient. — Que firent les chrétiens? —

[1] *État de la religion en Pragela*, p. 6.
[2] Par bref du 27 juillet 1661.
[3] Arrêté du parlement de Dauphiné du 28 janvier 1662.
[4] Par arrêté du 28 janvier 1662.

Réunis en silence, ils lisaient la Bible tour à tour, ou à voix basse, ils priaient les uns après les autres; aucun d'entre eux n'était chargé plus spécialement qu'aucun autre de diriger ces pieux et modestes exercices; l'esprit de Dieu présidait seul à ces réunions.

Alors que fit-on? « Nous venons de remporter une victoire dans la vallée de Pérouse, s'écrie un des jésuites; car au commencement du mois d'octobre dernier (1677) on a obtenu que tous les enfants qui naîtraient de femmes huguenotes et de pères catholiques seraient baptisés et élevés catholiques [1]. »

Les moindres prétextes étaient d'ailleurs saisis avec empressement, pour faire rentrer de gré ou de force les Vaudois dans le giron du catholicisme. Ici c'est un prêtre qui éloigne du lit d'un vieillard moribond les membres de sa famille, pour ne pas le quitter *qu'il n'ait expiré*. Là, c'est une mère qui se précipite sur les pas de ceux qui lui enlèvent son enfant, afin de le leur arracher, *tant l'hérésie rend les femmes opiniâtres et furieuses*. Ailleurs, c'est un homme qui veut cacher à sa compagne, dont la grossesse était fort avancée, l'abjuration qu'il vient de faire, crainte que cette nouvelle ne la trouble au point de la blesser, *tant ces conversions font du bruit dans les familles!* observent les missionnaires [2].

Ces naïvetés d'expression, qui sont un indice de la bonne foi des convertisseurs, jusque dans les actes qui nous paraissent le plus antipathiques à l'esprit du christianisme, font connaître leur œuvre d'une ma-

[1] *Procès-verbaux des conversions de Pragela.*

[2] *Journal des conversions en Pragela.* Les paroles soulignées sont extraites textuellement de ces procès-verbaux.

nière bien caractéristique. « Cet homme, disent-ils à propos d'un nouveau converti, s'est donné à l'Église à la suite de plusieurs arrêts qui l'avaient fort effrayé. »

De nouveaux prieurs furent établis dans les cures depuis longtemps désertes. La *Gazette de France* célébra ces triomphes. « Pendant que notre grand monarque remporte de tous côtés des victoires sur les ennemis, on a vu avec admiration son triomphe sur l'hérésie des Vaudois, qui avaient banni de leurs montagnes la sainte Église depuis des siècles. A peine y avait-on pu maintenir trois curés : à Mantoules, à la Rua et à Usseaut; les deux premiers sans paroissiens, et le dernier avec un très-petit nombre[1]. »

Mais ce n'était point assez d'avoir établi des prêtres catholiques, il fallait vaincre l'Église vaudoise elle-même, entraver son organisation, s'opposer à son culte, proscrire ses ministres; et les mesures arbitraires vont se succéder dans ce but avec une effrayante rapidité[2]. En même temps, toutes sortes de faveurs étaient accordées aux convertis : exemptions d'impôts, suspensions de poursuites, secours aux indigents, hospices ouverts aux malades, dots promises aux jeunes filles, établissements divers facilités à tous; si le catholicisme n'avait lutté qu'avec de pareilles armes, il se fût fait bénir! quoique à vrai dire son triomphe n'eût impliqué en rien l'excellence de ses doctrines, et que la vérité soit indépendante des rapports éphémères que créent des intérêts matériels.

En 1684 et en 1686 on établit en Pragela deux nou-

[1] N° du 28 mai 1678.

[2] Voir les pièces dans l'*Israël des Alpes*, t. III, p. 457 et suiv.

veaux curés; en 1687, on y envoya de Paris cinq docteurs en Sorbonne, pour aider les missionnaires à effacer, autant que possible, les traces partout vivantes encore de l'Église réformée; en 1688, on fit bâtir de nouvelles églises. L'année suivante les Vaudois du Piémont rentraient dans leurs vallées; et pendant le terrible hiver qu'ils passèrent à la Balsille, de 1689 à 1690, leurs frères du Pragela leur fournirent fréquemment les provisions qui leur manquaient. La guerre qui se déclara en 1690 entre la France et le Piémont donna quelque répit aux habitants de Pragela.

Toutefois, à la paix d'Utrecht (1713), Louis XIV ne céda Pragela au Piémont qu'à la condition que nul autre culte que le culte catholique n'y serait publiquement toléré. Les ennemis des Vaudois profitèrent de cette clause pour détruire l'Église évangélique du Pragela.

Au mois de mai 1714, le commandant de Pérouse entra en Pragela avec des troupes, envahit, au milieu de la nuit, la demeure des principaux d'entre les Vaudois, les fit arracher de leur lit et conduire à Fenestrelle chargés de chaînes.

Le roi de Prusse, ayant appris ces cruels traitements, adressa au roi de Piémont quelques sollicitations en faveur des Vaudois. L'ambassadeur d'Angleterre intervint dans le même sens. Quelques jours de repos s'ensuivirent; mais l'ambassadeur de France insistait dans le sens contraire. Des billets de comparution furent adressés aux principaux membres de l'Église de Pragela.

Ils devaient comparaître à Turin; ils s'y rendirent;

on s'empara de leurs personnes, et on les transporta en différentes villes du Piémont, où on les retint prisonniers. En outre, la famine était alors si grande dans le pays épuisé d'exactions, qu'on voyait des malheureux sans asile et sans nourriture errer dans les campagnes, cherchant à vivre de l'herbe des champs. Les moines, les jésuites et les missionnaires de tout froc profitaient de cet état de choses pour obtenir des promesses d'abjuration en échange de quelque monnaie ou d'un morceau de pain.

Bientôt on fit fermer les écoles protestantes des vallées du Cluson et de la Doire; et l'on y interdit d'une manière formelle la célébration publique du culte réformé. Les Pragelains réclamèrent contre cette interdiction.

On répondit à leur supplique en les empêchant de tenir même des assemblées religieuses particulières au nombre de plus de dix personnes; les transgresseurs étaient passibles d'une amende de cent écus d'or pour la première fois, et de dix ans de galères pour la seconde.

Cet édit fut publié en Pragela le 7 février 1716. On ne saurait dire à quelle multitude de vexations patentes ou cachées, de tracasseries sourdes, de poursuites de toute sorte, il servit de prétexte entre les mains d'une magistrature servile et d'un clergé haineux.

Privés ainsi de toute espèce de moyen de célébrer leur culte, soit en public, soit en particulier, les invincibles évangéliques du Pragela se résolurent à traverser les montagnes qui les séparaient de la vallée de Saint-Martin, pour venir chaque dimanche assister

au culte dans les temples de Macel et du Pomaret.

Cette faculté leur fut encore interdite; un nouvel ordre, plus sévère que les précédents, interdit le culte réformé d'une manière absolue. On ne pouvait cependant fermer les cœurs comme les temples, et le culte proscrit, malgré les entraves qui lui étaient opposées, renaissait toujours dans le secret des bois ou des chaumières; comme ces plantes des montagnes qu'on voit se renouveler du soir au matin entre les fentes de la pierre, il n'avait besoin que d'un peu d'air pour vivre et pour fleurir.

On interdit, itérativement aussi, aux pasteurs des autres vallées vaudoises de recevoir aucun étranger dans leurs temples [1], afin d'en proscrire par là leurs coreligionnaires du Pragela.

Les réclamations les plus pressantes furent inutilement adressées au souverain; les rigueurs continuèrent, et enfin on ordonna à tous les habitants des vallées acquises par le traité d'Utrecht, de faire baptiser leurs enfants dans l'Église romaine, vingt-quatre heures après leur naissance, sous peine de deux cents livres d'amende à chaque contravention [2].

C'est en vain que les Vaudois adressèrent de nouvelles suppliques; elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Alors ils songèrent à s'expatrier. Quelques-uns quittèrent le pays; d'autres, en y prolongeant leur séjour, ne firent que prolonger l'agonie de leur Église.

En 1726, le sénat de Pignerol expose dans un mé-

[1] Décrets dû 28 septembre et du 22 octobre 1720.

[2] Arrêt de la cour de Pignerol rendu le 21 avril 1721, sur le rapport du procureur général.

16.

moire : « Que *les hérétiques*, quoique obligés de faire baptiser leurs enfants par les curés, en vertu de l'arrêté du 21 avril 1721, les élèvent néanmoins dans la foi protestante ; et il propose, pour réprimer ces *intolérables abus :* 1° de faire enlever les enfants à leurs parents, et de confier le soin de leur éducation à des congrégations catholiques ; 2° de déroger à l'édit du 12 mai 1679 (émané de Louis XIV), qui prononce peine de mort contre les relaps (et qu'on ne pouvait appliquer à toute une population), pour mettre en vigueur l'arrêt du 7 mai 1685 (émané du conseil d'État), lequel interdit d'une manière absolue la profession, soit publique soit particulière, de toute autre religion que le catholicisme. »

L'année suivante, le pasteur de Saint-Jean, Cyprien Appia, fut poursuivi pour avoir baptisé l'enfant d'un habitant de Fenestrelle nommé Simon Rochette. Ce procès devint très-long. Le pasteur fut condamné au bannissement, avec confiscation des biens ; mais lord Edge, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Turin, obtint sa grâce. « Je veux qu'il soit bien reconnu, dit Victor-Amédée II à cette occasion, que ce n'est point du tout par égard pour les Vaudois, mais par considération personnelle de l'ambassadeur, que cette grâce est accordée. »

Ces Vaudois néanmoins étaient, vingt ans auparavant, au dire du même prince, les amis les plus fidèles de son adversité, les soutiens de son trône, les *amés et féaux* de son âme reconnaissante.

Cependant les curés de Pragela se plaignaient encore de ce que les habitants de la vallée n'assistaient pas à la messe, n'observaient pas les fêtes catholi-

ques, contractaient mariage à des degrés de parenté défendus par l'Église, et ensevelissaient leurs morts sans le secours des prêtres. Ils demandaient en conséquence de nouvelles rigueurs.

Ils les obtinrent, et les émigrations augmentèrent. Alors un nouveau mémoire est présenté au souverain.

« Si Votre Majesté daignait ordonner que tous les biens de ceux qui sortent sans sa permission fussent confisqués, ce serait peut-être un excellent moyen de retenir ces gens-là dans les heureux États de Votre Majesté. » Quel langage et quelles mœurs!

En 1728, un nouvel édit de Victor-Amédée spécifia que, dans une famille protestante dont le père ou la mère seraient catholiques, tous les enfants devraient être élevés en catholiques. Chacune de ces mesures était suivie de quelques nouvelles émigrations. Les Vaudois du Pragela furent détruits en détail; ils ne disparurent pas tout à coup, mais comme les neiges de leurs montagnes dont la vaste étendue s'affaisse insensiblement sur la terre qu'elle recouvre, et qui s'évanouit sans que l'œil ait pu suivre les progrès insensibles de sa disparition.

L'édit du 20 juin 1730, promulgué sous forme d'*Instruction au sénat de Pignerol*, renouvela toutes les dispositions cruelles et restrictives prises depuis les temps les plus anciens contre les Vaudois.

« A l'égard des habitants de Pragela, Salabertrans, Bardonèche et Château-Dauphin, » il y est dit: « Vous devez tous les considérer ouvertement comme catholiques, sans vous enquérir de ce qu'ils pensent, mais sans souffrir aucun exercice religieux autre que ceux de la religion romaine. »

En outre, il était enjoint aux protestants français qui depuis 1698 se seraient établis dans les vallées vaudoises, d'en sortir au terme de six mois, avec défense d'y rentrer, sous peine de fustigation pour la première fois, et de cinq ans de galères à la seconde.

Ces mesures entraînèrent immédiatement la dépopulation presque complète de la vallée. Les familles proscrites se retirèrent en Suisse; on voulut empêcher ces départs. « J'ai mis sur pied des détachements de troupes pour arrêter les fugitifs », écrit-on de Turin. « Les châtelains sont chargés de découvrir les guides qui les conduisent au delà des frontières. Quand ces misérables seront arrêtés, je les ferai pendre sans forme de procès. »

Avant la fin de l'année, près de huit cents proscrits étaient passés des vallées vaudoises sur le sol étranger. Quelques-uns d'entre eux partirent pour la Hollande, d'autres séjournèrent en Suisse ou passèrent en Allemagne. Ceux qui restèrent en Piémont durent accepter la profession publique du catholicisme, et leurs enfants élevés dans cette communion en devinrent plus tard des adhérents sincères.

Ainsi cette église du Pragela, où jadis se tenaient des synodes de cent cinquante pasteurs, qui plus tard comptait quatre-vingts lieux de culte public, qui ensuite n'eut plus que des réunions religieuses privées, qui enfin fut dépossédée de toute prédication évangélique, on la voit dépérir et s'éteindre en se ranimant au moindre souffle de liberté, pour s'affaiblir encore dans l'oppression et disparaître enfin sans retour.

CHAPITRE XIII.

PRÉLUDE D'UNE NOUVELLE PERSÉCUTION.

L'ère funeste des *Pâques piémontaises* avait été fermée par le traité de Pignerol, connu sous le nom de *Patentes de grâce.*

Dans les préliminaires de ce traité, il avait été convenu que le château fortifié de la Tour, nommé *Sainte-Marie*, et situé sur la colline qui porte encore aujourd'hui le nom du *Fort*, serait démoli.

Ce château, qui avait abrité les sévices et les orgies de Castrocar, n'ayant été entre ses mains qu'un instrument de tyrannie, fut démoli une première fois par Charles-Emmanuel Ier en 1603.

Christine de France, tutrice de Charles-Emmanuel II, l'avait fait reconstruire de 1638 à 1642, pendant les guerres intestines entretenues par les frères de son mari, qui lui disputaient la régence. C'est de cette forteresse qu'était parti le signal du massacre, la veille du jour de Pâques (24 avril 1655); elle était devenue doublement odieuse aux Vaudois.

Les ambassadeurs suisses, envoyés pour garantir les intérêts de leurs coreligionnaires après cette épouvantable crise de 1655, voulaient que dans le traité de Pignerol la démolition du fort de la Tour fût garantie par un article spécial.

Les délégués sardes répondirent que le duc de

Savoie ne pouvait consentir à paraître ainsi désarmer devant ses sujets, qu'il ne demandait d'autre forteresse que leurs cœurs reconnaissants, et que les fortifications de la Tour seraient rasées immédiatement après la signature du traité; mais dans l'espace qui séparait le texte des signatures, on inséra un nouveau paragraphe disant que « Son Altesse Royale accordait aux Vaudois le droit de lui adresser des supplications pour que la citadelle de la Tour fût démolie ou reconstruite ailleurs. »

C'était se faire reconnaître le droit de refuser, c'était remettre en question tout ce qui avait été convenu; et lorsqu'on s'en plaignit, il fut répondu que cette interpolation était due à une négligence du copiste.

Néanmoins, sur les supplications autorisées, le duc fit démolir un petit fortin inutile situé dans la plaine de la Tour, et augmenta l'étendue de la citadelle située sur la hauteur. On y mit garnison l'année d'après.

Cependant les autorités françaises virent avec défiance s'élever et se munir une place forte aussi rapprochée de leurs frontières. Le gouverneur du Dauphiné et le commandant de Pignerol en témoignèrent leur mécontentement; c'est alors que Louis XIV offrit aux Vaudois d'être le garant de la pleine exécution du traité de Pignerol, conclu sous ses auspices [1]. Un synode fut tenu à la Tour [2] pour en déli-

[1] Lettre de Louis XIV à Lesdiguières, 22 février 1656 (Léger, p. 256). Lesdiguières écrivit lui-même aux Vaudois, le 4 mars 1656, en leur envoyant la lettre de Louis XIV par un lieutenant-colonel, nommé M. *du Buis*, id., p. 247.

[2] Le 28 et le 29 de mars 1656.

bérer. Les Vaudois remercièrent le monarque de sa protection, le prièrent de la leur continuer, et remirent à son envoyé un mémoire exposant tous les griefs dont ils croyaient avoir à se plaindre depuis la signature des *Patentes de grâce*. Ils se plaignent surtout de ce qu'on enlevait leurs enfants pour les mettre dans les couvents, de ce qu'on n'avait pas rendu à leurs familles tous les prisonniers faits dans la dernière guerre; et enfin de ce que la garnison de la Tour commettait impunément les attentats les plus graves contre les personnes et les propriétés.

L'auditeur Gastaldo, qui était devenu le gouverneur des vallées, sans cesser d'être membre de la Propagande, rendit le 15 juin 1657 un arrêté par lequel il était défendu aux Vaudois aucune espèce de culte à Saint-Jean, sous peine d'une amende de mille écus d'or pour le ministre qui le présiderait, et de deux cents pour chacun de ses auditeurs. En même temps, de nouvelles missions papistes étaient fondées dans les vallées; les jésuites y prenaient pied partout; on accordait des exemptions de taxe et d'autres dispositions favorables aux catholiques et aux convertis, tandis que l'on se montrait d'une rigueur extrême dans l'exécution de toutes les mesures qui étaient onéreuses.

Le synode des vallées tenu en mars 1658 décida qu'on en appellerait au souverain de l'arrêté de Gastaldo, et que le pasteur de Saint-Jean (Léger, l'historien) continuerait d'exercer ses fonctions à cet endroit jusqu'à ce que la question eût été résolue.

Cette décision du synode causa une grande irritation à Turin. « Le premier devoir des sujets, disait-

on, est d'obéir à leur prince; en résistant à ses ordres, les Vaudois se rendent coupables de rébellion, de lèse-majesté. » La Propagande et le clergé catholique cherchaient à irriter les esprits plutôt qu'à les calmer.

Léger et les membres du consistoire de l'église de Saint-Jean, au nombre de dix, sont condamnés par le sénat de Turin, le premier à subir la peine capitale, les autres à dix ans de galères [1]. Plus tard d'autres personnes, parmi lesquelles Janavel, furent encore condamnées à mort ou aux galères pour avoir assisté au culte de Saint-Jean [2].

Les condamnés prirent la fuite; une amende de trois mille ducats fut prononcée contre les communes qui toléreraient quelqu'un d'entre eux sur leur territoire; leur tête en outre fut mise à prix. Personne n'osa les livrer.

On employa la force pour s'en saisir: l'officier de justice Perrachino se mit à la tête d'une troupe de soldats, qui commencèrent leurs exploits par le saccagement et le pillage. Ils allèrent raser la maison de Léger à Saint-Jean, et celle de Josué Janavel aux vignes de Luzerne [3].

Le commandement du fort de la Tour était en outre confié au comte de Bagnol, l'un des massacreurs de 1655, qui était demeuré le zélé serviteur de la Propagande.

Les soldats commirent des excès de tout genre;

[1] Arrêt du 12 janvier 1661.
[2] Par édit du 25 janvier 1661.
[3] En mars 1662.

ils arrêtaient les voyageurs et les dévalisaient, pillaient les maisons des Vaudois, enlevaient leurs filles et tuaient ceux qui cherchaient à réprimer ces violences.

Plusieurs de ces pauvres villageois abandonnèrent leurs demeures afin de chercher un asile plus sûr au fond de leurs montagnes. Les bannis qui s'y étaient réfugiés en descendirent pour défendre leurs coreligionnaires.

De Bagnol prononça les peines les plus sévères contre quiconque les recevrait. La maison de quelqu'un qui aurait seulement donné à manger à un banni devait être rasée. Tout ce que l'on pouvait faire alors pour irriter les Vaudois semble avoir été fait.

Le commandant du fort de Mirabouc suivait l'exemple de celui de la Tour. Que pouvaient devenir les vallées en de pareilles mains?

Janavel, à la tête de sa troupe de bannis, était leur seule défense. Cette troupe s'augmenta rapidement de tous les Vaudois chassés de leurs demeures.

On leur enjoignit d'y rentrer sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. Puis, sous prétexte de s'emparer des biens confisqués, les soldats étendirent partout leurs dévastations et leur pillage. La troupe des bannis, que l'on appelait comme autrefois *gli banditi*, s'opposait à ces expéditions.

On conçoit ce qu'elle devait faire sous la conduite de Janavel! Chaque jour était marqué par de hardis coups de main; ne pouvant subsister que par les contributions forcées ou volontaires des habitants, elle allait de préférence les lever sur des bourgs catholi-

ques. Janavel s'empara de plusieurs d'entre eux, en assiégea plusieurs autres et rançonna les catholiques de la plaine pour soutenir les persécutés des montagnes. Il n'y avait pas de jour, dit Léger, que quelque action n'eût lieu [1] entre ses troupes aguerries et celles du marquis de Fleury ou du capitaine Pool, qui commandaient les forces de la province.

Toutes les tentatives que l'on fit pour s'emparer de cet intrépide partisan demeurèrent infructueuses. Comme le déploiement des forces militaires dirigées contre les vallées n'avait pour but avoué que de saisir des hommes mis hors la loi par une condamnation judiciaire, on faisait aux Vaudois un crime de soutenir leurs défenseurs, comme s'ils s'étaient rendus coupables de favoriser des criminels. Plus d'une fois les syndics des communes furent obligés de repousser toute solidarité avec la troupe *degli banditi*.

On ordonna alors à tout le peuple de s'armer contre eux [2], en promettant qu'il serait fait une enquête sur les actes de brigandage reprochés au commandant du fort de la Tour. Par le même édit, Janavel est condamné à être tenaillé, écartelé, puis à avoir la tête tranchée et plantée au bout d'une pique sur un lieu élevé.

Les Vaudois refusèrent de telles conditions. Alors on fit partir de Turin des troupes réglées contre eux. Six régiments, sous la conduite du marquis de Fleury,

[1] Léger, P. II, p. 302, si prolixe en d'autres circonstances, est d'un laconisme extrême pour les faits historiques. « *J'omets*, dit-il, *mille rencontres notables*, » etc. (p. 303). « *Je ne m'amuserai pas à rapporter les victoires signalées,* » etc. (p. 299).

[2] Édit du 25 juin 1663.

marchèrent sur Angrogne, où se portaient en même temps la cavalerie de Saint-Ségont par les hauteurs de Rocheplate, et l'infanterie de Cavour par les collines de Briquéras.

Ces divers corps de troupes se joignirent au point du jour sur le plateau supérieur auquel viennent aboutir les routes qu'ils avaient suivies.

C'était le 6 juillet 1663. Leur but était de s'emparer de la Vachère, qui s'élève au-dessus du plateau et qui domine, comme d'un point central, l'épanouissement de trois vallées.

Mais déjà un corps d'observation, placé par les Vaudois, défendait ce poste important. Le gros de l'armée vaudoise, commandé par Janavel, était placé plus bas sur les côtières de Saint-Jean. Il était donc menacé d'être pris par derrière par les troupes du marquis de Fleury. Celles du comte de Bagnol, qui avaient été requises pour cette expédition, devaient le prendre par devant, en montant à la fois du côté de la Tour et du côté de Saint-Jean.

Elles accomplirent ce mouvement et opérèrent leur jonction en face de Janavel.

Le patriote vaudois recule devant des forces supérieures aux siennes. Arrivé au sommet du plateau, il le voit déjà occupé par les ennemis, qui lui coupent toute communication avec son arrière-garde qui vient de se porter sur la Vachère.

Jamais Janavel ne s'était trouvé dans une position aussi critique; un miracle seul semblait pouvoir le sauver. Mais il ne doutait pas de Dieu, et la confiance du chrétien était en lui aussi éprouvée que l'intrépidité du guerrier.

Avec cette parfaite connaissance des lieux qu'il possédait mieux que tout autre et ce sang-froid qui ne l'abandonnait jamais en face du danger, il envoie soixante hommes dans un défilé nommé *les portes d'Angrogne*, s'ouvrant sur le plateau occupé alors par le marquis de Fleury. « Là, dit-il, vous arrêteriez une armée, et vous couvrirez à la fois la Vachère et Rochemanant. Allez, priez et tenez ferme. »

Puis, continuant de se replier devant les lignes du comte de Bagnol, il arrive à ces escarpements inabordables, nommés Rochemanant, n'ayant avec lui qu'environ six cents hommes.

« C'est ici notre Thabor, dit-il; à genoux et courage! » Le biblique guerrier se souvenait des victoires de Barac et de Débora. Ses hommes avaient devancé l'ennemi. Ils s'agenouillèrent. « O Dieu, s'écrie leur chef, couvre-nous de ta puissante main! »

Mais l'ennemi s'approche : les Vaudois se répandent dans les rochers; ils ferment toutes les issues; de chaque fente s'élancent de belles meurtrières. De Bagnol s'arrête et examine la position. Après avoir laissé reposer ses troupes, il tente d'enlever le poste, mais il est repoussé. Les troupes reprennent haleine et reviennent à l'assaut; elles sont repoussées une seconde fois. Déjà le comte avait perdu plus de trois cents hommes, et son armée ne pouvait rien contre un rocher. Il cherche à l'escalader; mais ses soldats sont précipités les uns sur les autres. Alors une terreur superstitieuse les saisit. — Serait-il vrai que ces hérétiques aient fait un pacte avec le démon pour être invulnérables? — On disait même que les Vaudois ramassaient, dans les plis de leur chemise, toutes

les balles dont leurs vêtements étaient criblés sans que leur corps en eût souffert. — Il est vrai que Janavel avait été percé de part en part en 1655; mais cette blessure, qui eût été mortelle pour tout autre, l'avait laissé vaillant et vigoureux. Ces pensées plus ou moins prononcées, plus ou moins générales, se trahissaient par l'hésitation croissante des troupes catholiques. — Les Vaudois s'en aperçoivent et font une vigoureuse sortie.

L'ennemi plie et se débande; les montagnards mettent l'épée à la main et le poursuivent avec vigueur. Le comte de Bagnol veut en vain s'opposer à la déroute qui l'entraîne lui-même; ses soldats se jettent en désordre sur les pentes latérales de la montagne; dix Vaudois faisaient fuir cent ennemis. Ces derniers ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils eurent atteint la plaine; plusieurs d'entre eux périrent encore en fuyant; toute la montagne fut balayée de ses envahisseurs.

Alors Janavel rallie son héroïque armée, remonte sur le plateau, rend grâce à Dieu de la victoire qu'il vient de remporter; puis, tout brisé de fatigue, il va rejoindre les soixante hommes qu'il avait envoyés aux *portes d'Angrogne*, pour protéger son arrière-garde.

Comme il l'avait prévu, ils avaient suffi pour tenir en échec, depuis le matin, toutes les forces du marquis de Fleury. Retranchés derrière un talus en terre de cinq pieds de hauteur, cette barrière les mettait à couvert et leur permettait de faire des décharges continuelles sur le front des ennemis.

Cependant de roche en roche, ces derniers étaient

parvenus à cerner, pour ainsi dire, cette vaillante petite troupe. Encore un effort, et le poste était emporté, le défilé franchi, la Vachère occupée, la vallée perdue.

Les Vaudois le sentaient, et envoyèrent un émissaire à Janavel pour obtenir des renforts. Mais Janavel s'était déjà défait du comte de Bagnol, et il arriva lui-même avec toutes ses forces.

L'avantage dès lors ne fut plus douteux. Les ennemis, voyant arriver ce redoutable capitaine avec ses six cents hommes, comprirent que le comte de Bagnol avait été vaincu. — Rien n'ôte le courage comme la contagion d'une défaite. — Le marquis de Fleury voit, à son tour, son armée fléchir et se débander devant ces nouveaux assaillants ; l'intrépidité des Vaudois augmente, la victoire se déclare pour eux; les catholiques prennent partout la fuite, et inondent de leur déroute toutes les collines d'Angrogne, de Ségont et de Briquéras.

Ils laissèrent sur le champ de bataille autant de morts que les Vaudois comptaient de combattants. Ces derniers ne perdirent que cinq ou six des leurs et n'eurent que douze blessés, dont aucun ne mourut.

Ayant poursuivi ses adversaires jusqu'à mi-côte de la montagne, Janavel s'arrêta, et ses six cents guerriers s'agenouillèrent autour de lui pour rendre grâce au Dieu de la victoire de les avoir si complétement délivrés.

Des rencontres moins considérables, des escarmouches, dans lesquelles il eut presque toujours l'avantage, signalèrent encore ses opérations les jours suivants; ainsi non-seulement il diminuait les forces

ennemies, mais chaque jour il augmentait les siennes; car indépendamment des Vaudois, qui chaque jour se rangeaient plus nombreux sous son commandement, beaucoup de Français accoururent pour soutenir leurs frères.

On retira alors le commandement des troupes piémontaises au marquis de Fleury, et l'on envoya à sa place le comte de Saint-Damian. Celui-ci augmenta son armée de quelques nouvelles recrues, et, pour son début, sortit de Luzerne à la tête de quinze cents hommes, afin d'aller s'emparer de la petite commune de Rora.

Quinze Vaudois et huit Français seulement, en tout vingt-trois hommes, la défendaient alors. Ils étaient postés dans une situation avantageuse; mais que pouvaient-ils contre quinze cents assaillants? Ils luttèrent pendant six heures et furent taillés en pièces, à l'exception d'un seul qui fut fait prisonnier.

Enorgueilli de son succès, Saint-Damian fit, dès le lendemain, une sortie dans la vallée de Luzerne. Mais à peine était-il arrivé à la bourgade de Sainte-Marguerite, où ses soldats mirent le feu, que les Vaudois vinrent, au nombre de deux cents, des hauteurs du Taillaret, si souvent attaquées et toujours victorieuses. Ils prirent sa troupe par le ravin qui descend des Copiers, la mirent en fuite, tuèrent beaucoup de monde aux incendiaires, et n'eurent de leur côté ni tué ni blessé.

Après avoir affaibli ses adversaires, Janavel prit l'offensive et poursuivit le comte de Saint-Damian jusqu'à son quartier général; puis il renouvela ses incursions dans la plaine. La ville de Luzerne de-

manda à être ceinte de murailles, pour se mettre à l'abri de ce terrible envahisseur. On commença les travaux, mais une nouvelle attaque des montagnards vint les interrompre. L'armée de la Propagande était découragée; les finances du duc s'épuisaient; de nouvelles ouvertures furent faites aux héroïques montagnards.

On leur offrait la paix à condition qu'ils poseraient les armes, qu'il ne serait point question de religion, et que chaque communauté des vallées adresserait à l'avenir ses requêtes en particulier. C'était, pour elles, renoncer à être un peuple, une église, un corps dont toutes les parties sont solidaires entre elles; c'était rompre leur unité : les Vaudois le comprirent, et ces conditions furent encore repoussées.

Mais à l'étranger les puissances protestantes s'émurent, firent des collectes pour les Vaudois et des représentations à leur souverain. De son côté, la Propagande employait tous ses soins pour qu'ils ne fussent considérés que comme des rebelles et des malfaiteurs. Le duc de Savoie n'en reçut pas moins les ambassadeurs des puissances médiatrices, et ils arrivèrent à Turin en novembre 1663.

Après de longues et nombreuses conférences, il fut convenu que les bases d'un arrangement seraient présentées aux Vaudois sous le titre de *patentes de grâce.* Cette grâce accordée aux Vaudois, et acceptée par eux, impliquait qu'il y avait eu rébellion de leur part: et ils firent quelques difficultés de l'accepter. Leurs protecteurs les engagèrent cependant à ne pas insister sur des questions de langage, et la convention fut si-

gnée le 14 février 1664. Elle portait une amnistie générale pour tous les faits qui s'étaient passés durant la guerre, et maintenait la condamnation de Janavel, ainsi que de Léger et de quelques autres Vaudois qui s'expatrièrent.

Cependant les Propagandistes poursuivirent leurs menées, et persuadèrent au duc de Savoie de réclamer aux Vaudois une somme de près de deux millions pour les frais de la guerre qui venait de cesser. Quant aux garanties réclamées pour l'avenir, Charles-Emmanuel demandait que l'on élevât, à l'entrée de chaque vallée et aux frais des Vaudois, un poste fortifié dont la garnison serait entretenue à leurs dépens. Il exigeait, en outre, qu'ils ne pussent plus tenir de synode sans la présence d'un de ses officiers; que les communes des vallées ne fussent plus solidaires entre elles, mais que chacune traitât désormais isolément de ses affaires particulières sans consulter les autres. C'était se réserver de détruire les Vaudois en détail, en les privant de toute vie commune. D'autres conditions furent encore demandées, mais elles furent toutes rejetées. De nouveaux conflits allaient surgir. Louis XIV proposa un arbitrage qui fut accepté. Luimême intervint comme arbitre, et sa décision fut assez modérée en face des prétentions exorbitantes du duc de Savoie.

Elle portait que les Vaudois payeraient cinquante mille francs et abandonneraient les vignes de Luzerne au domaine privé de Charles-Emmanuel II. Il était dit, en outre, qu'ils feraient une déclaration par laquelle eux et leurs successeurs se soumettaient d'avance à la perte de tous leurs biens et à l'abolition de tous leurs

priviléges, s'il leur arrivait encore de prendre les armes contre leur souverain.

Les habitants des vallées refusaient, avec raison, de s'engager pour leurs successeurs. Les choses traînèrent en longueur, mais furent à peu près réglées en 1670. Charles-Emmanuel mourut en 1675 ; son fils, Victor-Amédée II, lui succéda sous la régence de sa mère; car il n'était âgé que de neuf ans lorsque la couronne ducale fut placée sur son front, où elle devait devenir une couronne de roi.

La régente écrivit, en 1679[1], aux cantons suisses pour les assurer du soin qu'elle mettrait à faire respecter tous les priviléges des Vaudois, qui, à cette époque, firent preuve de leur fidélité vaillante et généreuse, en prenant la défense de la couronne dans une révolte qui eut lieu à Mondovi.

L'oncle du jeune roi, don Gabriel de Savoie, mentionna ce fait d'une manière très-honorable, dans un ordre du jour de 1680, et écrivit lui-même aux Vaudois pour les en remercier. Ces derniers, à leur tour, demandèrent la ratification de tous leurs anciens priviléges, ce qui leur fut accordé. Il semblait donc que leurs églises n'eussent plus rien à craindre de l'avenir; et c'est alors précisément qu'elles étaient le plus près de leur perte.

Louis XIV, qui s'était ici entremis en faveur des Vaudois et qui dans ses États avait laissé fleurir le protestantisme sous le ministère de Colbert, subissait peu à peu l'influence d'un esprit tout contraire à celui de cet homme d'État.

[1] Le 28 janvier. Cette lettre se trouve dans l'*Histoire des négociations de* 1686.

On connaît les mesures de plus en plus intolérantes qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes. Elles eurent leur application dans les vallées de Pérouse et de Pragela, qui appartenaient alors à la France; et leur contre-coup détermina, pour l'Israël des Alpes, le plus terrible orage qui jamais ait menacé son existence.

Janavel le pressentait avec tristesse, mais avec courage, dans la sollicitude lointaine de son patriotisme. Il s'était *réfugié* à Genève; connaissant les relations qui existaient entre Louis XIV et Victor-Amédée, il vit bien que le duc de Savoie ne pourrait être que le vassal du roi de France.

Ce dernier ne tarda pas en effet de faire des instances auprès du duc de Savoie, pour qu'il prît à l'égard des Vaudois des mesures analogues à celles qui avaient été prises en France contre les réformés.

« J'ai représenté à ce prince et à ses ministres, écrit de Turin l'ambassadeur français, combien il leur serait facile de forcer les Vaudois à changer de religion, au moyen des troupes de la France; que c'était une affaire honorable pour ce prince, qui convenait fort au repos et au bien de ses États, et qui pouvait même lui être d'un grand mérite auprès du pape pour obtenir l'investiture de la principauté de Masseran que Sa Sainteté lui refuse jusqu'à cette heure.

« A ces offres, à ces conseils on me répond, Sire, par beaucoup d'honnêtetés, de remercîments et de reconnaissance, mais je ne vois pas qu'on se mette en mesure de rien faire d'efficace. »

Cependant les hésitations du duc devaient être vaincues par les sollicitations impérieuses du roi.

« Vous devez lui représenter fortement, écrit Louis XIV à son ambassadeur, que tous les ménagements qu'il aurait pour ces gens-là ne serviraient qu'à les rendre plus opiniâtres. Il doit, tout d'un coup, leur retirer les grâces et les permissions qui ont été octroyées par ses prédécesseurs; ordonner la démolition de leurs temples, leur défendre aucun exercice de religion et, dans le même temps, charger du logement de ses troupes ceux qui seront les plus opiniâtres... et il réussira d'autant plus facilement par cette fermeté de conduite, que ces misérables n'espéreront aucun secours, et que quand même ils pourraient résister aux forces du duc, ils jugeront bien qu'il sera toujours appuyé des miennes pour l'exécution de ce dessein [1]. »

Ces insistances réitérées ne pouvaient manquer d'aboutir.

La Propagande et le nonce pressaient, de leur côté, la mise à exécution des vues de Louis XIV. Le duc de Savoie ne pouvait se défendre d'y céder tôt ou tard.

Du fond de son exil, Janavel avait prévu cette catastrophe. Avant qu'elle eût éclaté, il l'annonça à ses compatriotes, leur disant de quelle manière ils seraient attaqués et de quelle manière ils devraient se défendre. La sûreté de ces appréciations fut justifiée par les événements.

Les Vaudois envoyèrent une députation à Turin, mais elle ne fut pas reçue. Le gouverneur de la province reçut l'ordre de fortifier les postes de Luzerne, de la Tour et de Mirabouc. En même temps les offi-

[1] Dépêche datée de Versailles, le 17 janvier 1686.

ciers du régiment des gardes furent rappelés sous les drapeaux. La Propagande se donnait plus de mouvement que jamais. Elle avait des conseils organisés à Turin, à Pignerol, à Grenoble et à Briançon. Ces conseils combinaient leurs efforts, et l'on doit reconnaître que les intentions et le zèle d'une véritable charité ont animé plusieurs d'entre les personnes qui en faisaient partie. Les sacrifices qu'elles s'imposaient pour la conversion des hérétiques attestent leur générosité, mais les moyens employés prouvent leur ignorance.

Le premier prétexte que l'on saisit pour attenter au repos des Vaudois, fut le grand nombre de réfugiés français qui s'étaient retirés dans les vallées après la révocation de l'édit de Nantes.

Le duc de Savoie promulgua un édit par lequel il était défendu aux Vaudois de recevoir aucun de ces fugitifs, et enjoignait à ces derniers de sortir du Piémont ou d'abjurer dans l'espace de huit jours, sous peine d'incarcération [1].

Puis le jeudi 31 janvier 1686, parut l'édit fatal qui ordonnait aux Vaudois de cesser immédiatement et pour toujours tous les exercices de leur religion, abolissant leurs anciens priviléges et ordonnant que tous les temples et édifices consacrés au culte fussent rasés. Les pasteurs et maîtres d'école de ces vallées, ainsi que les étrangers protestants établis en Piémont, devaient embrasser le catholicisme ou quitter le pays dans l'espace de quinze jours, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens.

[1] Le 4 novembre 1685.

Il serait impossible de peindre la consternation qui régnait alors dans les vallées vaudoises. Toutes les paroisses furent invitées à nommer des délégués, pour aviser à la défense des intérêts communs.

« Votre premier soin, avait dit Janavel à ses compatriotes, devra être d'adresser des requêtes à votre souverain. » Ils se souvinrent de ce conseil. Une supplique fut dressée, mais elle resta sans réponse. Ils la renouvelèrent et en même temps écrivirent à la Suisse pour solliciter son intervention auprès de Victor-Amédée.

Les représentations du gouvernement helvétique restèrent également sans réponse. Alors une assemblée des cantons protestants se réunit à Bade et envoya ses délégués à Turin. A peine arrivés, ils sollicitèrent une audience, qui leur fut refusée.

De leur côté, l'ambassadeur de France, le nonce et la Propagande ne laissaient point de repos au duc; les délais qu'il avait accordés aux Vaudois étaient près d'expirer. Les troupes françaises, cantonnées à Pignerol, attendaient le signal avec impatience.

Les Vaudois se donnèrent une discipline militaire, d'après les instructions de Janavel[1]; mais, avant d'en venir aux mains, ils voulurent épuiser tous les moyens de conciliation. Déjà cernés par les troupes ducales et françaises, ils ignoraient que la Suisse eût envoyé des ambassadeurs pour défendre leur cause. Ces ambassadeurs eux-mêmes, n'ayant pu aborder Victor-Amédée, rédigèrent un mémoire plein de force, dans lequel, rappelant au jeune prince les édits qui

[1] Rapportées dans l'*Israël des Alpes*, t. II, p. 503.

garantissaient aux Vaudois la liberté de conscience, ils lui représentaient que la fidélité aux traités constitue la force des États et peut seule assurer leur repos; que s'il n'était plus permis de compter sur la parole des rois, les princes protestants pourraient traiter leurs sujets catholiques comme il traitait lui-même ses sujets protestants; et que sa propre gloire, l'humanité, la justice, la prospérité du Piémont étaient intéressées à ce qu'il ne se fît pas lui-même le bourreau d'un peuple fidèle, dont il devrait être le protecteur et auquel il avait promis de servir de père.

L'électeur de Brandebourg, la Hollande et l'Angleterre avaient également adressé à Victor-Amédée de vives représentations au sujet des Vaudois. Les députés de la Suisse se rendirent parmi eux pour sonder leurs dispositions.

« Consentiriez-vous à quitter votre patrie, si nous obtenions de Victor-Amédée qu'il vous laissât disposer de vos biens et sortir de ses États avec vos familles? »

« Ce serait une lâcheté, s'écrièrent les montagnards, d'abandonner ainsi la patrie que Dieu nous a donnée, après les merveilleuses délivrances qu'il a accordées à nos ancêtres. »

« Ce serait une folie, répondaient les prudents diplomates, de compter aujourd'hui sur des événements miraculeux. Il vous est impossible de lutter de vive force contre vos ennemis; il vous est impossible d'être secourus. Réfléchissez à votre position. Une issue vous reste pour en sortir. Ne vaut-il pas mieux transporter ailleurs le flambeau de l'Évangile

dont vous êtes dépositaires, que de le laisser ici s'éteindre dans le sang ? »

A la suite de ces paroles l'assemblée se trouva divisée et répondit qu'elle ne pourrait s'engager sur un objet aussi grave, sans avoir consulté tout le peuple.

Les ambassadeurs ne pouvaient attendre cette décision et retournèrent à Turin. Leur secrétaire vint chercher la réponse. L'assemblée des communes était en permanence à Angrogne ; il la trouva dans une grande agitation.

« Votre cause, leur dit-il, empire de jour en jour. Louis XIV jette feu et flammes, par l'organe de son ambassadeur, contre les retards du duc de Savoie. Le nonce promet à ce dernier l'investiture du Masseran, dès qu'il aura agi ; la Propagande travaille dans l'armée et dans le peuple : hâtez-vous de quitter ce pays pendant que vous le pouvez encore. »

Mais ces malheureuses églises vaudoises ne pouvaient se résoudre à prendre aucune détermination. La plupart des pasteurs étaient d'avis de se soumettre ; le peuple préférait se défendre. Les débats se prolongèrent sans résultat pendant une journée entière. Le lendemain, une partie des communes vaudoises résolut de passer soumission [1] et d'envoyer des députés à Turin ; les autres persistèrent dans leur refus [2].

Elles envoyèrent cependant aussi un député, mais chargé seulement de remercier l'ambassade suisse

[1] Ces communes étaient celles de la Pérouse et de Saint-Martin, de Rarusting et de Rocheplate, de Rora, du Villar et de la Tour, cette dernière n'adhérant pas à l'unanimité.

[2] Ce furent les communes de Bobi, de Saint-Jean et d'Angrogne, avec les dissidents de celle de la Tour.

de sa bienveillante entreprise, en lui déclarant qu'on était résolu à se défendre jusqu'au dernier soupir.

Les ennemis des Vaudois triomphaient de cette division; et, pour en recueillir tout de suite les fruits, ils firent signer à Victor-Amédée un nouvel édit qui traitait de l'émigration des Vaudois comme d'une affaire décidée [1].

Cet édit ne fit qu'augmenter l'agitation qui régnait déjà dans les vallées. Les délégués des communes se réunirent de nouveau, et décidèrent à l'unanimité de résister jusqu'au bout, de s'en remettre à la Providence et de défendre vaillamment leurs toits et leurs autels, comme avaient fait leurs pères.

Ainsi cette mesure qui avait été prise pour les désunir produisit un effet contraire. Les ambassadeurs, désolés de voir s'écrouler en un instant les résultats si péniblement obtenus, firent une dernière tentative, par une lettre des plus pressantes, qui fut lue du haut de la chaire dans toutes les paroisses vaudoises.

« Sans doute, leur disaient-ils, la patrie a de grands charmes! pourtant les biens du ciel sont préférables à ceux de la terre. Vous pouvez encore sortir de ce pays, qui vous est à la fois si cher et si funeste; vous pouvez emmener vos familles, conserver votre religion, éviter de répandre le sang : au nom du ciel, ne vous obstinez pas dans une résistance inutile. Ne vous fermez pas la dernière issue qui vous reste pour éviter une totale destruction! »

Qu'on juge de l'effet produit par ces paroles! Tous les temples de ces vallées retentissaient de larmes et

[1] Le 9 avril 1686.

de sanglots. Mais bientôt les graves accents de la prière s'élevèrent seuls au-dessus de ces lamentations. On implora l'assistance et les conseils de Dieu. Les cœurs furent calmés, les âmes fortifiées : la confiance reprit le dessus dans les esprits agités.

Une nouvelle assemblée des communes se tint à Rocheplate, le 19 avril, et renouvela la déclaration du 14, par laquelle, au nom de la justice de leur cause, les Vaudois s'engageaient à défendre leur patrie et leur religion jusqu'à la mort.

C'était le vendredi saint. On décida que d'universelles exhortations à la repentance et à l'amendement seraient adressées au peuple des vallées, pour qu'il reçût avec humilité les épreuves par lesquelles il devait passer, et que la main divine daignât en modérer la rigueur.

Puis, dans chaque paroisse, devait se célébrer, au dimanche suivant, une solennelle communion de tous les enfants de ces montagnes, héroïques disciples de l'Évangile, résolus à se défendre contre d'indignes oppresseurs.

Dans quelques communes, l'affluence du peuple se trouva si nombreuse à cette solennité, que la sainte cène fut célébrée en plein air. Auguste et touchante cérémonie! sublime et douloureuse communion! Ce fut pour la plupart d'entre eux l'hostie du mourant qu'ils reçurent en cette circonstance. Ce devait être pour le peuple tout entier la dernière communion à laquelle il pût assister avant la terrible catastrophe que nous allons raconter, et qui entraîna la dispersion totale de ce peuple héroïque.

CHAPITRE XIV.

LA GUERRE D'EXPULSION.

Les ambassadeurs de la Suisse, voyant que toute nouvelle tentative d'accommodement serait inutile, résolurent de quitter le Piémont, ayant le cœur plein d'amertume et de regrets.

Mais, prévoyant l'inévitable et prochaine destruction de cette Église vaudoise qui leur était si chère, ils écrivirent à Frédéric-Guillaume, grand électeur du Brandebourg, pour s'informer auprès de lui des terres disponibles qu'il y aurait dans ses États, afin de recevoir une colonie de Vaudois, s'ils devaient être expatriés. L'Électeur répondit avec le plus généreux empressement que rien ne lui coûterait pour leur donner un asile. Tous ces écrits dénotent les craintes universelles qu'inspirait alors l'état précaire de l'Israël des Alpes. Ces lugubres et croissantes appréhensions ne furent que trop justifiées.

Déjà les forces réunies de la France et du Piémont se rapprochaient en bon ordre des vallées vaudoises, Victor-Amédée II passa la revue de ses troupes dans la plaine de Saint-Ségont. Son armée se composait de deux mille cinq cent quatre-vingt-six hommes, tirés des divers régiments de la milice de Mondovi, de Borges et de Bagnol ; d'un corps d'infanterie pié-

montaise et d'un corps de cavalerie. Elle était suivie de mulets chargés de munitions de guerre et de bouche. D'autres bêtes de somme portaient des pelles et des haches, ainsi que des sacs vides destinés à être remplis de terre, sur les lieux, pour garantir les soldats des balles ennemies; d'autres enfin charriaient divers engins propres aux fortifications et aux retranchements. La vieille réputation de bravoure des montagnards vaudois avait dicté ces précautions.

Les troupes françaises étaient formées de plusieurs régiments de cavalerie et de dragons, de sept ou huit bataillons d'infanterie venus du Dauphiné, ainsi que d'une partie des garnisons de Pignerol et de Casal.

Des volontaires et des fourrageurs accouraient au butin, comme des oiseaux de proie à la suite des deux armées.

De nouvelles *pâques piémontaises* se préparaient. Le signal de l'attaque devait être donné le lundi de Pâques, 22 avril, par trois coups de canon tirés du haut de la colline de Briquéras. Les deux vallées de Luzerne et de Saint-Martin devaient être ensuite immédiatement assaillies : la première, par le duc de Savoie en personne; la seconde, par Catinat, général en chef des troupes françaises. Ce général partit de Pignerol dans la nuit du dimanche au lundi. Il marcha pendant deux heures à la clarté des torches et des flambeaux, et au lever du jour se trouva en face du village de Saint-Germain.

Catinat y envoya un détachement d'infanterie commandé par le lieutenant-colonel Villevieille, qui s'empara du bourg et chassa les Vaudois de leurs premiers retranchements; mais ceux-ci, s'étant retirés

plus haut et se voyant encore poursuivis, firent volte-face et repoussèrent à leur tour les agresseurs. Catinat envoya alors un détachement de cavalerie et de dragons pour soutenir son infanterie. Le combat s'engagea sur toute la ligne, et le feu dura dix heures consécutives.

L'infanterie française commençait à se lasser; la cavalerie ne pouvait manœuvrer sur les pentes couvertes de broussailles; les montagnards, voyant tomber le feu de l'armée assaillante, firent sur elle une sortie si impétueuse, que les Français, surpris et renversés, furent mis en déroute et chassés du territoire de Saint-Germain, jusque sur la rive gauche du Cluson.

Il y eut dans cette affaire plus de cinq cents Français tués ou blessés, et deux Vaudois seulement qui perdirent la vie.

Le village de Saint-Germain était donc dégagé, sauf pourtant la présence d'un petit corps de troupes qui s'était jeté, avec le valeureux lieutenant-colonel Villevieille, dans le temple des Vaudois, où il tint ferme jusqu'au soir.

Catinat poursuivit sa route vers la Pérouse. Là il partagea les forces en deux divisions : la première, commandée par Mélac, tourna les hauteurs de Pomaret en pénétrant dans la vallée de Pragela ; la seconde, conduite par lui-même, fut dirigée sur les Clots ; et le lendemain, 23 avril, ce général attaqua Rioclaret, situé en face de la position qu'il avait occupée.

Les habitants de toute la vallée de Saint-Martin avaient déclaré, quatre jours auparavant, vouloir

profiter des dispositions de l'édit du 9 avril et ne point prendre les armes. Mais leur résolution ne fut connue de Victor-Amédée que l'avant-veille de l'attaque; il refusa de l'accepter en déclarant qu'il était trop tard. Ses troupes occupaient déjà les abords des vallées; le mandataire envoyé par celle de Saint-Martin ne put y rentrer; les habitants de cette contrée ignoraient la réponse du duc; ils se fiaient aux dispositions de l'édit, et, ne comptant pas être attaqués, ils n'avaient fait aucun préparatif de défense. L'armée de Catinat les surprit donc à l'improviste et les tailla en pièces.

Ils avaient manqué à l'union jurée entre tous les Vaudois, et cette lâcheté leur coûta plus cher que n'eussent fait les efforts, même désespérés, d'un généreux courage.

Les troupes ennemies se répandirent sans résistance dans la vallée, pillant, tuant, saccageant tout. Six familles faites prisonnières et envoyées à la Pérouse y fûrent lâchement massacrées. Un homme de Macel eut tous les membres brûlés l'un après l'autre, à la suite des refus successifs qu'il opposait aux menaces et aux instances que, dans l'intervalle de ses tortures, on faisait auprès de lui pour obtenir son abjuration.

Au hameau des Fontaines, près de Rodoret, quatre femmes furent saisies au moment où elles fuyaient emportant leurs enfants. Ces derniers furent égorgés sous les yeux de leurs mères, et celles-ci massacrées sur les cadavres de leurs nourrissons.

Les horreurs de 1655 se renouvelèrent partout dans ce malheureux pays; et comme si ce n'avait pas été

assez de l'épée et des bûchers pour martyriser les Vaudois, les plus cruels supplices furent employés contre eux. Les uns furent attachés à leur charrue et mis en pièces dans le sol; d'autres précipités dans les rochers ou écartelés par des chevaux. Les arbres de la route servaient de gibet pour d'autres victimes, et des mutilations abominables étaient subies par ces nouveaux martyrs.

Après avoir ainsi ravagé la vallée de Saint-Martin, Catinat y laissa quelques troupes et marcha sur Pramol.

Mélac ne tarda pas de l'y joindre, après avoir commis les mêmes horreurs au Pomaret. Il poussa même plus loin la barbarie et l'impudeur. Ignorant les sentiers qu'il devait suivre dans la montagne, il se fit guider pendant quelque temps par les femmes et les filles vaudoises qu'il y avait saisies, et qu'il obligeait à coups d'épée de marcher toutes nues à la tête de son armée.

Les troupes réunies de Mélac et de Catinat campèrent dans le bassin de Pramol au hameau de la Rua, situé en face de celui de Pœmian. Les Vaudois s'étaient retirés dans ce dernier village au nombre de plus de quinze cents. Leurs frères de Saint-Germain, qui avaient repoussé avec tant de succès la première attaque des ennemis, vinrent se joindre à eux; ils étaient donc en mesure de résister encore, et probablement qu'ils l'eussent fait avec avantage.

On songea à les vaincre par la trahison. Catinat leur fit dire que les habitants de la vallée de Luzerne avaient posé les armes et s'étaient rendus à Victor-

Amédée, qui leur avait fait grâce. Il les exhortait à suivre cet exemple pour jouir des mêmes bienfaits. Les Vaudois envoyèrent au général français deux députés pour recevoir de sa propre bouche la confirmation de cette nouvelle et de ces promesses.

L'honneur militaire ne se révolta pas dans le cœur de cet homme de guerre, et il certifia le mensonge avec l'assurance de la vérité.

« Posez les armes, ajouta-t-il, et tout est pardonné. » Les députés témoignèrent quelque crainte des violences de la soldatesque.

« Par la sambleu! reprit Catinat, toute mon armée traverserait vos maisons qu'elle n'y toucherait pas seulement une poule. »

Les Vaudois crurent à sa parole. Le général envoya au duc de Savoie un courrier qui, passant par Pœmian, dit aux Vaudois qu'il allait avertir le prince de la paix proposée. Le lendemain il revint et dit que la paix était conclue.

Les Vaudois se croyaient donc assurés d'un paisible avenir; c'était leur perte qu'on venait de décider. Les troupes françaises entrèrent à Pœmian. On les reçut sans armes et sans défiance. Le chef qui les commandait renouvela aux Vaudois les assurances de son général, se fit présenter les chefs de famille, sépara les hommes d'avec les femmes, et dit aux premiers qu'il allait les faire conduire au duc de Savoie, pour qu'ils fissent leur soumission devant lui.

Ayant ainsi privé ces malheureuses familles de leurs défenseurs naturels, n'ayant plus devant eux que des femmes, des enfants et des vieillards, les soldats de Catinat se ruèrent comme des bêtes sauvages sur

cette multitude inoffensive et si lâchement abusée; massacrèrent les uns, torturèrent les autres, les dépouillèrent de tout ce qu'ils avaient de précieux; s'emparèrent des femmes et des filles pour les brutaliser, et leur firent subir toutes les horreurs de l'outrage et de l'assassinat.

Quant aux enfants, ils furent enlevés et dispersés en Piémont, soit dans les couvents, soit au sein de diverses familles catholiques.

Leurs pères, qui avaient été envoyés au camp de Victor-Amédée pour faire leur soumission à ce monarque, furent jetés dans les prisons de Luzerne, de Cavour et de Villefranche, où plusieurs périrent de maladie et de chagrin.

Mais le propagandisme triomphait, la trahison l'avait servi; les trois quarts des Vaudois étaient massacrés ou prisonniers, et ce qui restait de l'Israël des Alpes ne pouvait longtemps subsister.

Victor-Amédée s'était tenu dans la plaine formée par la jonction des vallées de Luzerne et de Rora. Sa ligne d'opérations s'étendait de Briquéras à Saint-Jean. Les Vaudois occupaient, sur le sommet des collines de la Costière, une série de petits postes situés dans une zone supérieure, mais parallèle à son front de bataille.

Le 22 avril, don Gabriel fit attaquer ces postes par tous les points à la fois. Les Vaudois combattirent tout le jour, et, fidèles à la tactique de Janavel, concentrèrent leurs forces en élevant leur front de résistance sur les retraits supérieurs de la montagne, se resserrant ainsi entre des points moins nombreux et de plus en plus rapprochés.

La nuit venue, les feux du bivouac s'allumèrent des deux côtés. Cette ceinture lumineuse coupait la montagne vers le tiers de sa hauteur. Les Serres et Castelluz appartenaient aux ennemis; Rochemanant et les portes d'Angrogne étaient au pouvoir des Vaudois.

Dans le camp piémontais, le culte de la Vierge se mêlait au récit des atrocités commises dans les vallées. Dans le camp des persécutés, la prière du soir s'élevait fervente et humble au milieu du recueillement, de la tristesse et de la résignation.

Le 23 avril l'attaque recommença contre eux. Ils se replièrent encore vers les crêtes de la montagne, mais en bon ordre et sans cesser de combattre durant toute la journée.

Vers le soir ils se réunirent en un seul camp au pied de la Vachère, et fortifièrent cette position avantageuse par des retranchements en terre et en rocaille, promptement élevés par leur intrépide vigueur dès longtemps habituée au travail.

Le lendemain 24, Gabriel de Savoie eut connaissance de la reddition des Vaudois de Pramol, qui s'étaient livrés avec confiance aux mains de leurs ennemis et dont les familles avaient ensuite été massacrées sans défense.

Il résolut d'employer le même moyen contre ses adversaires et leur fit dire que, leurs coreligionnaires du Val Saint-Martin ayant posé les armes et obtenu leur grâce, il leur conseillait de suivre cet exemple pour éviter de plus grands malheurs, vu que s'ils ne se rendaient pas, les troupes françaises qui occupaient les vallées de Saint-Martin et de Pramol vien-

draient les prendre par derrière, et qu'alors ils seraient infailliblement écrasés.

Les montagnards du Val Luzerne, retranchés au pied de la Vachère, ne pouvaient croire à cette nouvelle. Janavel, dans les recommandations qu'il leur avait adressées, avait mis en première ligne la nécessité, pour tous les enfants des vallées, de demeurer constamment unis : comment se pouvait-il que la moitié des leurs eût traité avec l'ennemi, sans leur avoir fait part de cette résolution?

Pour éclaircir cette question ils envoyèrent des mandataires à Gabriel de Savoie, qui confirma cette nouvelle et leur remit un billet, signé de sa propre main, dans lequel il était dit : « N'hésitez pas à poser les armes, et soyez certains qu'en vous remettant à la clémence de S. A. R. il vous sera fait grâce, et que l'on ne touchera ni à vos personnes, ni à celles de vos femmes et de vos enfants. »

Devant une promesse aussi formelle, signée d'une main royale, il n'y avait pas à hésiter, et si le jugement de l'histoire doit être sévère pour tout ce qui dégrade la dignité humaine il ne saurait frapper d'une réprobation trop rigoureuse des actions si basses venues de si haut.

Les Vaudois de la Vachère ouvrirent leurs retranchements à Gabriel de Savoie, et se portèrent eux-mêmes, sans armes et sans défiance, au-devant du prince de Savoie. Les troupes dont il était suivi se mêlèrent à eux sous les dehors les plus pacifiques, les environnèrent, puis se saisirent d'eux, et, les ayant garrottés comme des forçats, les menèrent prisonniers à Luzerne, où ils furent jetés

dans les cachots, jonchés déjà de leurs frères trahis.

Oh ! combien les conseils de Janavel durent alors se présenter à eux dans toute leur puissance ! Mais il était trop tard.

L'ennemi s'était emparé, presque sans coup férir, de ces redoutables vallées où les Vaudois avaient des postes si avantageux, dit un contemporain, et des retranchements si forts, qu'on eût pu y rester dix ans.

Les défenseurs de cet antique sanctuaire de l'Évangile étaient chargés de fers ; leurs enfants enlevés et disséminés dans les contrées catholiques, leurs femmes et leurs filles outragées, massacrées ou captives.

Quant à ceux qui restaient encore, quant à tout ce que l'ennemi put saisir, ce fut une proie dévouée au carnage, à la spoliation, à l'incendie, à des excès que l'on ne peut raconter, à des violences que l'on ne saurait décrire.

Joseph David, étant blessé, fut porté par les soldats dans une maison voisine, où ils le firent brûler vivant; la mère de Daniel Fourneron, âgée de quatre-vingts ans, fut roulée dans un précipice parce qu'elle ne marchait pas assez vite ; Suzanne Olviette et Marguerite Boline, ayant voulu défendre leur honneur, perdirent la vie dans la lutte, et ne livrèrent qu'un cadavre à la soldatesque effrénée ; Marie Romain, fiancée depuis peu de jours, se laissa massacrer plutôt que de se rendre ; Marguerite Fontaine fut enterrée vivante.

Pendant que ces choses se passaient à Angrogne, Victor-Amédée avait poursuivi sa marche dans la vallée de Luzerne.

Les Vaudois y occupaient encore deux postes im-

portants : l'un au hameau des Geymets, et l'autre à Champ-la-Rama. Ils couvraient ainsi l'entrée du Pra-du-Tour d'un côté, et le chemin du Villar de l'autre. Ces deux postes, étant attaqués à la fois, tinrent ferme pendant toute une journée. L'ennemi ne put gagner un pouce de terrain et perdit beaucoup de monde, entre autres, le commandant de la milice de Mondovi. Les Vaudois n'eurent que six morts et autant de blessés.

Vers le soir, les assaillants, dont les munitions étaient épuisées, parurent songer à la retraite; mais, dans la crainte d'être poursuivis, ils tentèrent à tout hasard d'abuser encore leurs adversaires par quelque promesse illusoire, et, sous le nom de ruse de guerre, de les rendre victimes de quelque perfidie, comme cela avait si bien réussi à la Vachère et à Pœmian.

Plusieurs officiers piémontais, ayant mis leurs armes et leur chapeau à terre, s'approchèrent des retranchements que les Vaudois avaient élevés à Champ-la-Rama, et faisant flotter un mouchoir blanc au bout d'un bâton, ils dirent qu'ils apportaient la paix.

On les laissa avancer. Ils déployèrent un papier, dirent que c'était une lettre de Victor-Amédée, qu'il avait fait grâce à tous ses sujets, ordonnait à ses troupes de se retirer, et engageait les Vaudois à en faire de même.

Le podestat de Luzerne, nommé Prat, magistrat fort connu des Vaudois, accompagnait ces officiers, et attesta la vérité de leur déclaration, assurant ces pauvres montagnards qu'ils auraient la vie et la liberté, à condition que les hostilités cesseraient à l'instant.

Les Vaudois eussent pu, par une sortie vigoureuse,

mettre en déroute ces troupes épuisées, ou du moins s'emparer de leurs officiers. Mais, se confiant en leur parole, ils ne tirèrent plus, laissèrent l'ennemi se replier en paix, et allèrent eux-mêmes chercher quelque repos.

A peine s'étaient-ils retirés, que les soldats catholiques revinrent sur leurs pas avec de nouveaux renforts, et s'emparèrent du poste abandonné. Ceux qui se défendaient encore au hameau des Geymets, moins élevé que Champ-la-Rama, se voyant dominés par l'ennemi, abandonnèrent alors leur poste, et se retirèrent au Villar.

Il semblerait que des perfidies si souvent renouvelées eussent dû épuiser la mesure de la déloyauté persécutrice et de la trop facile confiance des Vaudois. Il n'en fut pas ainsi.

Les troupes ennemies, après avoir poursuivi les montagnards qui se repliaient sur le Villar, s'arrêtèrent au hameau des Bonnets et y demeurèrent deux jours sans oser en venir aux mains. Pendant ce temps, ils envoyèrent aux Vaudois plusieurs émissaires successifs, pour leur assurer, au nom des choses les plus sacrées, que ceux qui se rendraient obtiendraient leur grâce, tandis que les châtiments les plus sévères atteindraient les récalcitrants. Plusieurs se rendirent et furent jetés en prison. Ainsi le nombre des Vaudois diminuait de jour en jour.

Ils pouvaient être encore cinq à six cents hommes. Cette troupe eût suffi à Janavel pour faire des prodiges; mais l'illustre proscrit, banni depuis trente ans de sa patrie, ne pouvait plus la servir que de ses conseils, et ses conseils n'avaient pas été suivis.

Au bout de quelque temps, les Vaudois du Villar se voyant décimés par la surprise ou par la trahison, affaiblis par les intrigues d'un ennemi sans loyauté et sans courage, abandonnèrent encore le poste qu'ils occupaient et se replièrent sur Bobi, dernier village important de la vallée.

Ainsi se passa le mois d'avril. Le 4 mai, Gabriel de Savoie fit marcher toutes ses troupes contre eux, Cette attaque fut repoussée. Les Vaudois, retranchés sur les hauteurs de Subiasc, lui tuèrent quelques officiers et beaucoup de soldats.

Le 12, l'armée française, s'étant jointe à celle de Victor-Amédée renouvela l'attaque, qui fut encore repoussée par les Vaudois avec un grand succès. Le lendemain, le marquis de Parelles, qui avait remonté la vallée de Saint-Martin avec un détachement des troupes de Catinat, traversa le col Julian et vint attaquer par derrière les valeureux défenseurs de Bobi.

Se voyant pris entre deux feux, ceux-ci abandonnèrent alors une position impossible à conserver, et se dispersèrent sur les montagnes latérales de la Sarcena et de Gaein.

On leur expédia de nouveaux émissaires pour leur promettre la liberté s'ils voulaient se rendre à leur souverain. Plusieurs se rendirent encore, et comme les précédents ils furent jetés en prison.

Le cœur se révolte au règne prolongé d'une fourberie toujours puissante et toujours désastreuse. Le triomphe de ce qui est honteux ravale la nature humaine.

Cependant les plus sanglantes horreurs ne cessaient de se commettre de toutes parts sur cette terre déso-

lée. Deux sœurs, Anne et Madeleine Vittoria, furent brûlées vives après toute sorte d'outrages.

Daniel Pellenc fut écorché vivant, et comme les soldats ne pouvaient parvenir à faire remonter la peau de son corps par-dessus ses épaules, ils le mirent à terre, jetèrent une grosse pierre sur son corps déchiré, mais palpitant encore, et le laissèrent expirer dans cet état.

Vingt-deux personnes furent précipitées dans les ravins du Cruel, des hauteurs du Bariound et de Garneyreugna. Plusieurs d'entre elles, suspendues aux arêtes des rochers, ayant les os brisés et les chairs en lambeaux, restèrent encore vivantes pendant quelques jours.

Une jeune mère qui fuyait, emportant son enfant dans ses bras, et qui en portait un autre dans son sein, fut atteinte par les massacreurs. Ils lui enlevèrent son nourrisson, le prirent par les pieds et lui fracassèrent la tête contre les rochers; puis, s'élançant l'épée à la main sur la mère évanouie, ils firent encore deux meurtres d'un seul coup.

Une autre fut mise nue avec son enfant dans ses bras, et les soldats s'amusaient de loin à lancer leurs poignards, les uns contre la mère, d'autres contre l'enfant. Cette malheureuse femme se nommait Marguerite Salvajot.

Une autre fut surprise dans une caverne et conduite devant le marquis de Bénil, colonel du régiment de Savoie. On voulut savoir d'elle où s'étaient retirés ses coreligionnaires qui avaient disparu. Elle n'en savait rien. Pour la faire parler, on lui écrasa les doigts entre des barres de fer, mais ce fut inutilement. Alors

les défenseurs, les héros, les soutiens de la foi légale lui brisèrent les jambes, et, lui ayant lié la tête aux talons, la firent rouler dans un gouffre où déjà ils avaient jeté son enfant.

Le marquis de Parelles lui-même était indigné de rencontrer des bandes de soldats portant à leurs chapeaux des trophées hideux des diverses mutilations qu'ils avaient fait subir aux malheureux vaudois.

« Toutes les vallées sont exterminées, les habitants tués, pendus ou massacrés. » Tels sont les termes dans lesquels un officier français annonçait à l'étranger le résultat de cette lutte fratricide, par une lettre du 26 mai 1686.

Sous la même date, Victor-Amédée rendit un décret par lequel tous les Vaudois, sans exception, étaient déclarés coupables du crime de lèse-majesté, pour n'avoir pas déposé les armes à la première sommation, et tous leurs biens confisqués au profit du domaine royal.

Le peu de Vaudois échappés au carnage ou aux prisons errait misérablement dans les montagnes. Ceux qui se trouvaient encore dans leurs demeures écartées reçurent l'ordre de ne plus en sortir. Ainsi la destruction de ces églises vaudoises, si longtemps éprouvées, paraissait alors inévitable; leur abaissement semblait être complet. Bientôt il ne resta plus, dans ces vallées vaudoises, de tant de courageux, mais trop crédules défenseurs, qu'une petite troupe de combattants, qui luttait encore sur la montagne de Vandalin. Le dernier espoir de la patrie abattue, le dernier rayon de la liberté mourante reposait sur leurs nobles efforts.

Mais un vertige fatal devait jeter les plus mâles courages dans le piége grossier de ces promesses illusoires dont on avait déjà tant abusé.

Le gouverneur de la province, après avoir dirigé plusieurs attaques inutiles contre ce groupe de héros, leur adressa une lettre où il leur promettait, comme magistrat et comme homme d'honneur, la grâce de leur famille et leur propre liberté, si, conformément aux dispositions de l'édit du 28 mai, ils consentaient à se retirer dans leurs demeures respectives. Les Vaudois crurent à ces paroles perfides, et immédiatement après leur retraite, le gouverneur fit occuper le poste retranché qu'ils venaient d'abandonner, arracha de leurs mains le billet qu'il leur avait écrit, et les fit jeter dans les prisons déjà remplies de leurs frères.

Dans la vallée de Saint-Martin, une pareille phalange des derniers défenseurs de la patrie expirante s'était aussi formée. Le marquis de Parelles alla les attaquer. Il avait eu soin de faire marcher en tête de son armée des prisonniers vaudois, afin que leurs frères n'osassent pas tirer sur eux. Étant arrivés à Macel, il força ces prisonniers, le pistolet sur la gorge, d'écrire plusieurs billets par lesquels ils exhortaient leurs compatriotes à poser les armes pour s'en remettre à la clémence du souverain, dont la grâce, disaient-ils, était offerte à tous ceux qui voudraient en profiter.

A la vue de ces caractères bien connus, les Vaudois, exténués de fatigue, de faim et de misère, se rendirent presque tous, et, loin d'obtenir leur grâce, augmentèrent le nombre des captifs.

Ainsi, après avoir massacré plus de mille per-

sonnes, fait par surprise plus de six mille prisonniers, et dispersé deux mille enfants protestants dans toutes les directions; après avoir déclaré coupables de lèse-majesté tous les Vaudois qui restaient encore dans les vallées, et prononcé la confiscation universelle de leurs biens, il semblait qu'on n'eût plus rien à faire dans ce malheureux pays que d'abandonner à leur propre silence les ruines dépeuplées de l'Église vaudoise, et de laisser pour jamais s'étendre sur elles la solitude du tombeau.

Mais, qui l'eût dit? c'est alors au contraire que les Vaudois reprirent courage, et puisérent une nouvelle énergie dans l'excès de leur désespoir. Ils n'avaient plus ni temples, ni foyers, ni patrie; aucune perspective de clémence ne pouvait désormais les tromper, ils ne devaient attendre leur salut que d'eux-mêmes et de Dieu, et c'est alors qu'ils reparurent animés d'une confiance plus invincible qu'auparavant.

Les troupes françaises s'étaient retirées. La milice de Mondovi venait de rentrer dans ses foyers. L'armée piémontaise commençait aussi d'abandonner cette terre appauvrie et désolée. Alors, du fond des bois, du creux des ravins, des fentes des rochers, du haut des cimes escarpées, sortirent des hommes amaigris, des patriotes à moitié nus, des proscrits battus par l'orage, aguerris au danger, familiers aux fatigues et à la faim, qui, pour échapper à la persécution, s'étaient nourris, pendant des mois entiers, de l'herbe des montagnes, de la chair des chamois, ou même de la sauvage géniture des loups vaguant pour dévorer les corps laissés sans sépulture.

Peu à peu ces rudes montagnards se rapproché-

rent, se réunirent, s'organisèrent, et s'étant comptés dans la vallée de Luzerne, sur les hauteurs ombragées de Becès, ils se trouvèrent en tout quarante-deux hommes, quelques femmes et quelques enfants. Un nombre à peu près égal surgit de la vallée de Saint-Martin.

Quels étaient leurs noms? qui fut leur chef, quels actes d'héroïsme et de valeur extraordinaire accomplirent-ils depuis lors pour affranchir, à eux seuls, la patrie opprimée, tirer de prison leurs compatriotes trahis, regagner tous leurs biens confisqués, et obtenir, avec armes et bagages, pour eux et pour leur peuple, une glorieuse retraite en pays étranger?

C'est ce que l'on ignore. Nul n'a écrit les annales de ces enfants perdus, mais victorieux, des montagnes vaudoises.

Poussés par la main de Dieu, ils tombèrent comme la foudre sur les persécuteurs qui les croyaient anéantis, défirent successivement les garnisons du Villar, de la Tour, de Luzerne et de Saint-Ségont, enlevèrent des convois de ravitaillement qui se rendaient à Pignerol, refirent ainsi leur équipement, leurs munitions et leurs vivres. Puis, rentrant dans ces montagnes, dont ils connaissaient les détours, ils multiplièrent leur nombre par leur activité, leurs forces par leur valeur, leur pouvoir par la crainte qu'ils inspiraient, et leurs chances de salut par les pertes réitérées qu'ils faisaient subir à leurs ennemis.

Imprévus dans l'attaque, insaisissables dans la fuite, ils tombaient à l'improviste sur un poste négligé, sur un cantonnement endormi, mettaient tout

Barbets du diable; nous sommes plus de *trois mille*, et nous occupons tous les postes. »

Les Vaudois montèrent à l'assaut, et tous ces postes furent emportés. La fuite de ces soldats, naguère si insolents, s'opéra avec tant de précipitation et de désordre qu'ils n'emportèrent aucune des munitions dont leurs retranchements étaient garnis. Ces munitions furent d'un grand secours aux Vaudois. Mais ils eurent la douleur de perdre dans cette affaire le capitaine Josué Mondon, qui mourut de ses blessures, et fut enseveli le lendemain au hameau de Paousettes, situé en dessus de Bobi.

Ils descendirent le même jour de la montagne, allèrent à l'Aiguille et à Sibaoud, et chassèrent le 30 août les nouveaux habitants qui s'étaient établis dans leurs terres.

Le lendemain 1er septembre, la vallée leur étant rendue par la retraite des étrangers et de l'ennemi qui s'était arrêté au Villar, ils jugèrent à propos de se recueillir dans un culte solennel. C'était un dimanche. Réunis sur la colline de Sibaoud, dont la vue domine tout le bassin de Bobi, ils groupèrent leurs armes en faisceaux, et goûtèrent pour la première fois avec recueillement les douces émotions de la patrie reconquise.

La prédication fut faite par le pasteur Montoux. Après le service religieux, on s'occupa de faire quelques règlements; puis les religieux et vaillants patriotes se lièrent solidairement par une promesse solennelle, renouvelée de l'ancien serment d'Union des vallées, et contenant pour ainsi dire la substance même des instructions de Javanel. En voici les principaux passages :

« Dieu, par sa grâce divine, nous ayant heureusement ramenés dans les héritages de nos pères, pour y rétablir le service de notre sainte religion; nous, pasteurs et capitaines et autres officiers, jurons et promettons devant la face du Dieu vivant, pour nous et nos soldats et sur la vie de nos âmes, d'observer parmi nous l'union et l'ordre; de ne point nous séparer, ni désunir, tant que Dieu nous conservera la vie, dussions-nous être réduits à trois ou quatre, de ne jamais parlementer sans la participation de notre conseil de guerre, etc...

« Et nous, soldats, promettons et jurons aujourd'hui devant Dieu d'être obéissants aux ordres de nos officiers, et de leur demeurer fidèles jusqu'à la dernière goutte de notre sang...

« Promettant tous ensemble à Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ d'arracher autant que possible les restes dispersés de nos frères au joug qui les opprime, pour rétablir avec eux et maintenir dans ces vallées le règne de l'Évangile jusqu'à la mort. »

Tous les Vaudois, levant leurs mains au ciel, ratifièrent par serment cet engagement solennel qu'Arnaud venait de lire, et peu après ils se séparèrent en deux corps, pour occuper simultanément la vallée de Luzerne et celle de Saint-Martin.

Leur première expédition fut dirigée contre le Villar; ils s'emparèrent du bourg; la garnison se retira dans les solides murailles du couvent; ils en firent le siége; mais un corps de cavalerie venu de la plaine les obligea de se retirer. Plus tard ils s'emparèrent de cet édifice, et le renversèrent avec la mine.

Plusieurs petites expéditions avec des chances diverses de succès et de revers eurent lieu ensuite dans les vallées de Rora, d'Angrogne et de Saint-Martin. Victor-Amédée avait donné l'ordre de retirer des montagnes les troupeaux, les récoltes et toute espèce de provisions qui eussent pu leur servir de ressource.

Ils s'en procurèrent par des captures de convois militaires, des contributions levées sur les campagnes, et des incursions en Dauphiné. Les habitants de Pragela leur en fournirent aussi.

Vers la fin de l'année, ils se retirèrent à la Balsille. « C'est là, dit le marquis du Pezaz, que la nature a édifié de ses mains un asile pour des hommes destinés à fuir la persécution de leurs semblables; c'est là que des milliers de citoyens, persécutés par des soldats et des prêtres, ont défendu leur vie contre les oppresseurs[1]. »

Les Vaudois s'étant retranchés dans cette citadelle de rochers, eurent soin d'y réunir des provisions pour l'hiver. Ils rétablirent un moulin dévasté et firent des farines avec les blés de l'année précédente, qui n'avaient pas été récoltés sur les montagnes, et s'étaient conservés intacts sous les neiges.

« Est-il possible, dit Arnaud, qu'on puisse se refuser à reconnaître la main de la Providence dans cette circonstance extraordinaire, qui permit aux Vaudois de faire la moisson, non pas au cœur de l'été,

[1] Page 144 de l'ouvrage intitulé : *Noms, situation et détail des vallées de la France le long des grandes Alpes...., et de celles qui descendent des Alpes en Italie*, etc.... Turin, 1793.

mais au cœur de l'hiver? Est-il un autre que Dieu qui ait pu inspirer à si peu de gens, dépourvus d'or, d'argent et de tout autre secours terrestre, d'aller faire la guerre à un roi qui alors faisait trembler toute l'Europe? Peut-il tomber dans l'esprit que, sans une protection toute divine, ces pauvres gens, logés presque comme des morts en terre et couchés sur la paille, après avoir été bloqués pendant huit mois, aient enfin triomphé[1]. »

Isolés au sommet des rochers, comme dans une aire inaccessible, ces derniers représentants de l'Israël des Alpes virent les flots de leurs ennemis se briser au pied de ce promontoire crénelé qui leur servait de forteresse.

Leur chef primitif, Turrel, désespérant de leur cause, sous prétexte d'une sortie, les abandonna, avec quelques autres réfugiés français.

Ils nommèrent alors le capitaine Odin de Saint-Jean pour commandant général. Arnaud prenait aussi une part de plus en plus active aux délibérations du conseil de guerre. En outre, il faisait deux prédications le dimanche et deux services religieux chaque jour : un le matin et un le soir. C'est ainsi qu'ils passèrent l'hiver.

On commençait de ressentir pour eux un vif intérêt à l'étranger. La Hollande leur fit passer des secours, qui furent interceptés par les troupes françaises. « On me mande, dit un écrivain du temps, qu'on a offert à ces montagnards de leur envoyer des chefs expérimentés, mais qu'ils ont refusé, disant qu'ils ne fe-

[1] *Glorieuse rentrée*, p. 402.

raient rien qui vaille, s'ils étaient conduits par des étrangers [1]. »

Les premières tentatives qu'on dirigea contre eux pour les débusquer de la Balsille furent repoussées avec succès. Au printemps, les troupes du marquis d'Ombrailles établirent des postes d'observation sur les montagnes du Clapier et du Passet. Ce général fit faire aux assiégés diverses offres de capitulation, qui toutes furent rejetées. Le 30 avril 1690, pendant la prédication d'Arnaud, car c'était un dimanche, les sentinelles vaudoises virent défiler, dans le bas de la vallée, les troupes de Catinat et du marquis de Parelles, qui débouchaient autour de la Balsille par le col du Pis et celui du Clapier.

Quatorze cents paysans des vallées de Pragela, de Césane et de Queyras avaient été mis en réquisition pour leur apporter des vivres, et leur frayer un chemin à travers les neiges [2]. Ils arrivèrent au pied de la Balsille, où les joignit bientôt un bataillon de troupes sardes.

Le mardi matin (2 mai 1690), deux nouveaux régiments, ceux du Vexin et du Plessis, parurent sur la hauteur du côté du Pis, et commencèrent à tirailler sur le fortin des Vaudois.

Pendant ce temps, Catinat, avec les régiments de Bourbon, d'Artois et de Lassarre, soutenus par un escadron de dragons du Languedoc, avait donné l'attaque de face. Une montée rapide, couvrant le bas de

[1] *Mercure hist.*, t. VII, p. 1275.

[2] Journal manuscrit de l'abbé Merlin, aumônier des troupes de Catinat.

la colline, conduisait au pied des escarpements fortifiés, qui, en élevant les uns au-dessus des autres leurs parapets et leurs rochers, formaient la pyramide escarpée au sommet de laquelle se dressait le fortin des Vaudois, appelé le fort des Quatre-Dents.

Les revêtements de ces bastions étaient formés de blocs de pierre et de troncs d'arbres, disposés en couches alternatives les uns sur les autres, les branches des arbres tournées en dehors.

Ces soldats crurent n'avoir qu'à les saisir pour les renverser et gravir par-dessus. Mais ils furent bien trompés quand, s'efforçant de le faire, ils s'aperçurent que ces arbres étaient inébranlables dans leurs rochers. Les Vaudois alors commencèrent à faire feu d'une si grande force, qu'ils faisaient tomber comme des mouches ces braves et malheureux soldats.

Mes amis, il faut aller coucher ce soir dans cette baraque! avait dit à ses soldats, deux heures auparavant, le lieutenant-colonel de Parat, en leur montrant le fortin qu'ils devaient attaquer. Les Vaudois, les voyant en déroute, firent une si vigoureuse sortie, qu'ils massacrèrent tout le détachement, à la réserve d'une quinzaine d'hommes qui, se sauvant sans chapeau et sans armes, allèrent porter au camp ennemi la nouvelle de leur défaite.

M. de Parat fut fait prisonnier, et conduit dans cette même baraque où il avait espéré pouvoir entrer le soir même en vainqueur.

Quelques jours après, Catinat s'étant retiré, le soin d'attaquer les Vaudois fut confié au marquis de Feuquières, à qui on donna par anticipation le titre de

dompteur de Barbets[1]. Les troupes qu'il avait désignées se mirent en marche pour occuper leurs positions. Elles mirent douze jours pour accomplir des travaux de tranchées et de retranchements. Plus d'une grande ville a été prise en moins de temps.

Lorsque tout fut prêt pour l'attaque, on offrit aux Vaudois cinq cents louis à chacun et des passe-ports pour se retirer à l'étranger avec armes et bagages; mais ils refusèrent cette capitulation, quelque honorable qu'elle fût.

M. de Feuquières leur écrivit lui-même « qu'ils devaient songer à éviter les dernières extrémités, ayant ordre de ne point quitter cette entreprise sans l'avoir mise à fin, et qu'on leur accorderait présentement des choses qu'il ne serait plus temps de réclamer lorsqu'une fois le canon aurait tiré[2]. »

Le général Odin répondit que leurs rochers, habitués au bruit de la foudre, ne seraient pas ébranlés par celui du canon. Alors Feuquières fit traîner sa grosse artillerie sur le mont Gunivert, d'où il dominait la Balsille.

Ayant démasqué sa batterie, il fit encore hisser le drapeau blanc et puis un drapeau rouge, pour donner à entendre aux assiégés que, s'ils ne se rendaient pas, ils n'auraient plus à espérer aucun quartier. Déjà même on avait fait publier à Pignerol que tous les Vaudois qui n'auraient pas été tués dans leurs rochers seraient pendus dans cette ville.

Les assiégés, n'ayant répondu à aucune de ces som-

[1] *Glorieuse rentrée*, p. 330.
[2] *Glorieuse rentrée*, p. 311.

mations ni de ces ouvertures, se résolurent à une vigoureuse résistance; et dès le lendemain (14 mai 1690) les canons ennemis battirent en brèche leurs modestes fortifications. Avant midi, cent quatorze boulets de douze à treize avaient déjà été lancés. Les bastions des Vaudois, qui n'étaient construits qu'en pierres sèches, furent bientôt démantelés.

De trois côtés alors les Français montèrent à l'assaut. Les Vaudois avaient déjà essuyé plus de cent mille coups, lorsqu'ils abandonnèrent le bas de leurs retranchements, sans avoir pourtant eu aucun mort et n'ayant que peu de blessés. Ils se retirèrent alors sur des fortifications plus élevées, appelées le *Cheval de la Bruxe*.

L'ennemi s'empara aussitôt de la position qu'ils venaient d'abandonner, et redoubla d'activité dans l'attaque des retranchements supérieurs.

Se voyant serrés de si près, les assiégés comprirent bien qu'il n'y avait plus que la main de Dieu qui pût les sauver. Ils invoquèrent son secours, résistèrent jusqu'à la nuit, et profitèrent des nuages pour sortir de leur retraite. Alors, sous la conduite du capitaine Poulat, qui était né dans ces montagnes, ils se faufilèrent les uns après les autres à travers des crevasses béantes au-dessus des gouffres de la Germanasque, en se traînant à plat ventre ou se cramponnant aux aspérités de la montagne, et parvinrent ainsi jusqu'aux glaciers du Gunivert et du Pelvoux.

Le lendemain, au lever du soleil, comme des aigles envolés de leur aïre, ils parurent aux yeux étonnés de leurs ennemis sur des cimes bien supérieures à la Balsille et à tous les postes occupés par Feuquières.

Ce général envoya un détachement à leurs trousses, mais inutilement.

Quelques jours après, on apprit qu'une rupture politique s'était déclarée entre la France et la Savoie; et ces deux puissances, naguère unies pour détruire ces vaillants montagnards, qui occupaient les frontières respectives des deux pays, recherchèrent à l'envi l'une de l'autre l'appui de leurs armes aguerries.

Le marquis de la Feuillade vint faire aux Vaudois des ouvertures de la part du roi de France, et le chevalier Vercelli, de la part de Victor-Amédée. Ils se décidèrent sans hésitation pour leur souverain légitime, qui leur envoya des vivres et des munitions.

Ils défendirent à eux seuls les frontières de ses États de 1690 à 1692; pénétrèrent avec lui en Dauphiné dans cette dernière année; rencontrèrent à Gap une jeune héroïne, nommée Philis de la Charce, qui vint elle-même avec ses vassaux combattre contre l'invasion.

En 1706 enfin, le Piémont étant à son tour envahi par Louis XIV, dont les troupes assiégeaient Turin, Victor-Amédée vint chercher, fugitif, un asile momentané chez ces mêmes Vaudois, qu'il avait proscrits en 1686, et rétablis officiellement dans leur patrie en 1692 et 1694.

Ce dernier édit de rétablissement fut attaqué par la cour de Rome, contre laquelle le duc de Savoie lutta alors avec beaucoup d'énergie.

Ainsi l'Israël des Alpes fut remis en possession de l'héritage de ses pères. Les familles vaudoises établies à l'étranger s'étaient hâtées de rentrer dans leurs

montagnes; et la colonie de Stendhal tout entière abandonna ses possessions et ses récoltes prochaines, pour revenir, du fond des plaines de la Sprée, dans ces vallées des Alpes si chères au cœur de leurs enfants.

Mais de nouveaux malheurs ne devaient pas tarder à les y assaillir.

CHAPITRE XVI.

NOUVELLES ÉPREUVES. EXIL ET COLONIE

Lors de la grande dépopulation des vallées vaudoises, qui eut lieu en 1686, tous les habitants de ces vallées n'étaient pas passés à l'étranger; une partie d'entre eux, dans l'espérance de conserver leur patrie, avaient embrassé le catholicisme.

Ils furent trompés dans ce calcul de leur apostasie. Au lieu de les laisser dans leurs montagnes, on les transporta dans les plaines stériles et marécageuses de Verceil, avec défense de rentrer dans leur patrie sous peine de mort.

Ils ne pouvaient s'éloigner de la station qui leur avait été assignée, sans une permission de leur curé. Objets d'éloignement pour les catholiques qui les voyaient avec défiance, et de mépris pour leurs anciens coreligionnaires, ils enviaient le sort des proscrits, qui du moins étaient libres à l'étranger et avaient conservé leur dignité personnelle, le trésor de leur foi, la paix de l'âme, les douceurs de leur culte et l'espoir d'un victorieux retour.

Aussi, lorsque ces vaillants exilés eurent reconquis leurs montagnes, et que Victor-Amédée, en guerre avec la France, eut légitimé leur rapatriation, en déclarant que tous les anciens Vaudois étaient libres de

rentrer dans les héritages de leurs pères et d'y exercer leur culte, ce furent les convertis de Verceil qu'on vit revenir les premiers dans ces antiques vallées, avec femmes et enfants.

Puis les familles restées en Suisse revinrent aussi peu à peu; et comme il y avait eu beaucoup de réfugiés français parmi les expéditionnaires, il y eut aussi beaucoup de familles françaises qui vinrent s'établir dans leur pays. C'est ainsi que les vallées vaudoises se repeuplèrent peu à peu.

Dès le 18 avril 1692, ne connaissant encore le succès de leur entreprise que par un ordre du jour dans lequel Victor-Amédée annonçait à ses troupes qu'elles n'eussent plus à traiter les Vaudois en ennemis, nos intrépides conquérants, dont le pasteur Arnaud était alors le véritable chef, tinrent un synode aux Copiers, dans le but de réorganiser immédiatement leurs Églises.

Le premier acte de cette assemblée fut d'ordonner qu'une fête religieuse serait célébrée, le 4 mai, dans toutes les vallées, afin de rendre grâce à Dieu de les avoir ramenés dans cet antique sanctuaire de l'Évangile. Un jeûne solennel était indiqué pour la même époque, afin que toutes les âmes s'humiliassent dans un double sentiment de repentance et de foi courageuse. en présence d'un avenir encore précaire.

Vers la fin de l'année, il y avait déjà douze églises protestantes relevées dans ce pays. Mais après tant de détresses, on conçoit combien il était difficile de pourvoir même à l'entretien de leurs pasteurs.

La reine d'Angleterre, ayant eu connaissance de ce dénûment, établit alors douze pensions de cent écus

chacune pour les pasteurs, et de cinquante écus d'Angleterre pour les maîtres d'école.

Ces subsides s'augmentèrent plus tard avec le nombre des paroisses, et s'élevèrent bientôt à la somme de cinq cent cinquante livres sterling[1], qui était annuellement envoyée par lettres de change payables à Turin. Cette somme n'ayant pas figuré sur le budget de la liste civile pendant le règne de Guillaume III, il y eut après lui une suspension de payement qui dura quelques années. Une députation spéciale des Vaudois se rendit à Londres, pour en faire reprendre le cours.

En 1692 cependant, malgré la réorganisation des douze Églises dont nous avons parlé plus haut, il n'y avait encore qu'un seul pasteur dans la vallée de Saint-Martin et trois dans la vallée de Luzerne. Leur nombre s'augmenta après que le premier édit de rétablissement eut été rendu[2].

Cinq synodes se tinrent dans le courant de cette même année. Des secours arrivèrent aux Vaudois de l'étranger et particulièrement de la Hollande. Les académies de Lausanne, de Bâle et d'Utrecht créèrent des bourses destinées à l'entretien des jeunes étudiants des vallées qui se voueraient au ministère évangélique dans l'intérêt de leur patrie.

Cependant Victor-Amédée venait de rentrer en possession de la vallée de Pérouse; le synode lui envoya une députation pour obtenir que les habitants de

[1] Treize mille huit cent soixante-cinq francs cinquante centimes de notre monnaie.

[2] Juin 1692.

cette vallée ne fissent désormais qu'un seul corps ecclésiastique avec leurs coreligionnaires des autres parties de l'ancien territoire vaudois. Le duc répondit d'une manière évasive ; et peu de temps après il défendit au contraire qu'il y eût aucune espèce de rapports religieux entre les uns et les autres.

On voyait, en outre, se manifester les indices d'une rigueur croissante contre les protestants. Les rapts d'enfants avaient recommencé sans qu'ils fussent punis. Des contributions extraordinaires étaient demandées aux Vaudois pour des cantonnements de troupes. On alla même jusqu'à exiger qu'ils payassent les impositions de leurs terres pour tout le temps qu'ils avaient été exilés et que ces terres étaient restées sans culture. «On ne conçoit pas, dit Walkenier, qu'ils puissent tenir dans ce pays. A force d'impôts, ils seront obérés au point de se voir forcés d'en partir pour chercher à subsister ailleurs. Ils se verront obligés de vendre leurs biens à vil prix, et beaucoup de catholiques romains n'attendent que cela [1]. »

La paix que Victor-Amédée conclut en 1696 avec la France, loin d'apporter à ses sujets des vallées le repos qui eût paru devoir la suivre, leur devenait plus onéreuse que la guerre. La jalousie haineuse et irritante des papistes de leurs alentours laissait même entrevoir l'espérance d'une nouvelle persécution.

Au printemps de 1698, un jésuite, accompagné de plusieurs moines, était venu visiter les vallées; puis il avait adressé un rapport au pape; et à la suite de ce rapport, le marquis de Spada était immédiatement

[1] Lettres. *Archives de Berne*, onglet E.

parti de Rome pour se rendre à Turin, où il avait eu une conférence avec le nonce apostolique. Louis XIV, dans le même temps, persécutait à outrance les protestants du Dauphiné; et, comme le duc de Savoie venait de conclure une alliance de famille avec ce monarque, on pensa que la conférence susdite devait avoir eu pour objet de préparer une nouvelle persécution.

En outre, dans le traité de paix conclu le 18 août 1696 entre la France et le Piémont, se trouvait un article secret, qu'on ignorait encore, mais dont l'esprit se faisait de plus en plus connaître. Par cet article Victor-Amédée s'engageait à défendre aux Vaudois, d'avoir aucune communication religieuse avec les sujets de Louis XIV, et à ne pas permettre que ces derniers s'établissent dans les vallées vaudoises. Il devait en outre interdire à tout prédicateur protestant de mettre le pied sur le territoire français, et s'engageait enfin à ne point tolérer le culte réformé dans les vallées de Pérouse et de Pragela qui lui étaient cédées par ce traité.

Aussi le duc rendit-il, le 1er juillet 1698, un édit par lequel il ordonnait que tous les protestants français établis dans ses États, *même les ministres*, indépendamment de toute permission antérieurement obtenue, eussent à en sortir dans l'espace de deux mois, *sous peine de la vie*.

Il défendait en même temps à tous les pasteurs vaudois de pénétrer dans les États du roi de France, sous peine de dix ans de galères; et interdisait enfin à tous les habitants des vallées vaudoises d'avoir aucun commerce avec les sujets du roi de France, en

matière de religion, sous peine de *trois trais de corde* (flagellation publique) à chaque contravention.

On se représente aisément le trouble et les déchirements qui durent avoir lieu dans toutes les familles atteintes par cet édit.

La plupart des réfugiés étrangers s'étaient alliés aux Vaudois, ou par le sang, ou par les sympathies, ou par les intérêts. Il leur fallait maintenant chercher un asile ailleurs.

Dès l'année précédente, les habitants du Pragela avaient fait des démarches dans ce but, car la tournure des négociations de Ryswyk et les derniers ordres de Louis XIV leur avaient fait pressentir ce nouveau malheur. A la suite de cet édit, plus de trois mille émigrants se mirent en route pour un nouvel exil. Parmi eux se trouvaient la plupart des pasteurs, qui étaient d'origine étrangère. Deux d'entre eux partirent immédiatement, et sur la fin de 1697 une partie des habitants de Pérouse et de Pragela avait été reçue en Wurtemberg, dans la principauté féodale de Neustadt. L'année d'après, à la suite de l'édit que nous venons de rappeler, les familles françaises qui s'étaient établies parmi les Vaudois, et les protestants qui restaient encore dans les vallées de Pérouse et de Pragela, durent s'expatrier aussi. Le nombre total des émigrants s'éleva ainsi à plus de trois mille.

Vers la fin de 1698 ils se mirent en marche en sept bandes, conduites chacune par un pasteur. On avait espéré, en forçant les proscrits de voyager à leurs frais, empêcher les plus pauvres d'achever leur route, et les obliger ainsi à rester dans le pays, où ils eussent dû alors embrasser le catholicisme; mais les riches

payèrent pour les pauvres, et tous ensemble ils arrivèrent à Genève, à l'entrée de l'hiver.

Les cantons évangéliques de la Suisse consentirent à les héberger pendant la mauvaise saison, à condition qu'ils quitteraient le pays au printemps de 1699, vu la trop grande population de leur pays et la mauvaise récolte de 1698.

Pendant ce temps, les députés vaudois faisaient des démarches en Wurtemberg pour y obtenir un domicile fixe. Ils étaient arrivés à Stuttgard dès le mois d'octobre 1698. Le conseil d'État rendit à l'unanimité un préavis favorable à l'admission des exilés, et, peu de jours après, le bailli de Maulbronn reçut du conseil intime l'ordre de parcourir le pays avec leurs délégués, afin de reconnaître les lieux les plus favorables à l'établissement des colonies projetées.

La question de leur admission n'était cependant encore résolue qu'à titre provisoire ; il fallait, pour la rendre définitive, l'approbation du souverain. Le jeune duc Eberhard-Louis n'hésita pas à la donner, et malgré l'opposition qu'il rencontrait encore dans l'intolérance du clergé luthérien, les Vaudois furent enfin admis à s'établir dans ses États.

Pour en arrêter les moyens, des conférences s'ouvrirent à Stuttgard, le 1er mars 1699, et les patentes de septembre 1699 en furent le résultat. L'article VIII de ces patentes portait qu'afin d'aider les colonies à entretenir leurs pasteurs, maîtres d'école et médecins, une certaine étendue des terres concédées appartiendrait à la communauté, et serait affranchie d'impôts perpétuellement.

En outre, le pasteur Arnaud, qui se trouvait aussi

au nombre des exilés, à raison de son origine française, était allé à Londres et avait obtenu du gouvernement britannique que les sommes accordées par la liste civile aux pasteurs des vallées seraient partagées proportionnellement avec ceux des colonies qui allaient se fonder.

En juin 1689, il était déjà arrivé près de deux mille exilés des vallées vaudoises en Wurtemberg. On voulait les disséminer au sein de la population indigène, mais ils insistèrent vivement pour qu'il leur fût permis de demeurer ensemble, et de fonder en commun des villages de réfugiés.

Dans le bailliage de Wierheim ils fondèrent le village de Pinache, du nom d'une bourgade de Val-Pérouse, d'où ils étaient sortis.

Dans le bailliage de Leouberg, ils donnèrent à leur colonie le nom de Pérouse. Ils eurent aussi Luzerne, les Lerres, Queyras et les Mûriers, du nom d'autant de bourgades des Alpes, situées soit en France, soit en Piémont. La plupart de ces noms, qui rappelaient leur origine, ont été remplacés par des noms allemands plus en rapport avec les habitudes du pays.

Les terres qui leur avaient été assignées étaient en général incultes et peu productives; aussi ces villages furent-ils longtemps très-misérables.

Dans le bailliage ou arrondissement de Maulbronn, les exilés furent répartis en trois groupes. L'un, du côté de Dertingen, donna naissance aux villages de *Petit-Villar* et de *Pausselot*, situés sur les parties élevées du plateau inégal et aride qu'ils durent féconder. Un autre groupe reçut trois cents arpents de terre sur les bords du lac de Bretheim, non loin du-

quel se trouvaient Balmbach et Mutschelbach, qui font actuellement partie du grand-duché de Bade.

Le troisième groupe demeura plus rapproché de Knittligen, et fonda le bourg de Grand-Villar, dont la population s'éleva bientôt à près de deux mille âmes. Les maisons de ce village, comme la plupart de celles des paysans de la Souabe, n'ont qu'un rez-de-chaussée, de petites fenêtres et des toits fort aigus. De chétifs pruniers entourent leurs maigres jardins. Les temples de ces modestes villages sont en harmonie avec la pauvreté des habitants, mais leur porte n'est jamais close; le voyageur peut à toute heure y entrer, s'il a besoin de recueillement ou de repos. Dans toutes les maisons on trouve la Bible, et l'ouvrage intitulé *la Nourriture de l'âme*, qui était autrefois le livre de dévotion le plus répandu.

Deux ans après leur expulsion, et lorsque ces familles expatriées eurent fondé les colonies qu'on vient de voir, il restait cependant encore un assez grand nombre de personnes sans domicile fixe. Plusieurs espéraient pouvoir rentrer bientôt dans les vallées du Piémont, comme on l'avait fait deux ans et demi après l'expulsion de 1686. Quelques-unes même en avaient déjà repris le chemin, lorsqu'elles furent détournées de ce projet par les représentations de leurs protecteurs.

Les derniers émigrés qui étaient encore épars et vagabonds se réunirent alors pour se fixer. Ils furent placés dans le bailliage de Calw, au milieu de la forêt Noire, sur un plateau tout couvert de sapins, où s'ouvre une assez large clairière remplie de prairies. C'est là que se fonda la dernière des colonies

vaudoises en Wurtemberg, à la suite de l'expulsion de 1698.

On la nomma *Bourset,* du nom d'un village situé dans la vallée de Pragela; elle n'est connue aujourd'hui que sous celui de New-Engsted ou *Nouvelle-Engsted,* qui lui vient d'un village voisin. Ses habitants trouvèrent leurs principales ressources dans les manufactures de Calw, où ils obtinrent de l'ouvrage. Plus tard ils fabriquèrent eux-mêmes une assez grande quantité de bas, au moyen du métier à mailles. Cette industrie s'est presque éteinte aujourd'hui.

L'administration de ces petites communautés était confiée à un syndic et à un diacre, qui, ordinairement, remplissaient aussi la charge d'anciens. Il y avait, en outre, deux autres anciens, et tous ensemble portaient le titre de justiciers. La présidence du consistoire était remise soit au pasteur, soit au syndic.

Quatre ans après la fondation de ces diverses colonies, de nouveaux événements forcèrent encore un millier de personnes à sortir de la vallée de Pragela. Elles furent également reçues en Wurtemberg, et placées ensuite dans l'arrondissement d'Heilbronn, où les terres pouvaient produire la vigne et le mûrier. La Hollande leur fournit les moyens de bâtir un temple et une école. Ces nouveaux venus étaient originaires d'Usseaux, de Mentoules et de Fenestrelles; comme leurs terrains se trouvaient placés entre Nordheim et Hausen, on décida que leur colonie porterait le nom de *Nordhausen.* Cette colonie est située dans un joli bassin, entouré d'un côté par des vignes, de l'autre par des vergers.

Lors des guerres de Napoléon, les habitants de ces

paisibles colonies furent souvent choisis pour servir d'interprètes aux Français, et lorsque l'usage du français se fut perdu, le patois des Alpes était encore parlé dans l'intérieur des familles ; mais il s'y introduisit promptement un assez grand nombre de locutions allemandes. Aujourd'hui l'idiome primitif est complétement oublié, si ce n'est des vieillards ; tandis que dans les premières années on avait vu plus d'une fois les enfants allemands du voisinage apprendre le français dans leurs relations avec les réfugiés.

Le grand consistoire de Stuttgard avait toujours vivement désiré de réunir les Vaudois à l'Église nationale. On employa successivement les promesses et les menaces pour engager les consistoires particuliers des colonies vaudoises à reconnaître la juridiction ecclésiastique du consistoire luthérien. Aussi longtemps que le Wurtemberg fut gouverné par des princes catholiques (jusqu'en 1797), le gouvernement de ce pays n'avait aucun intérêt à favoriser les uns plutôt que les autres ; et les Vaudois conservèrent leur autonomie. En 1806 on commença par ordonner que les administrations particulières de chaque colonie relèveraient de leur bailliage respectif : c'était déjà subordonner les consistoires protestants aux consistoires luthériens. En 1808, on ordonna que tous les registres de l'état civil, confiés jusqu'alors aux pasteurs, seraient tenus en allemand. Les Vaudois avaient cependant encore leur doyen général, qui maintenait l'intégrité apparente de leur constitution ecclésiastique. Mais après la mort de Fréderic, Guillaume I[er] étant monté sur le trône, on chercha, par de nouvelles tentatives, à germaniser les Église vaudoises. Alors

s'ouvrit une période de tiraillements et d'agitations de tout genre, de résistances et de manœuvres de toute espèce, pour porter chacune de ces petites colonies à se conformer de tout point à la législation du pays. Aujourd'hui la fusion est opérée; et l'on doit reconnaître qu'à bien des égards la réunion des colonies vaudoises à l'Église nationale était alors opportune, qu'elle mit fin à beaucoup d'abus, amena quelques heureux résultats et serait tôt ou tard devenue inévitable.

Il en fut à peu près de même dans les pays de Bade, de Hombourg et de Hesse-Darmstadt. Déjà en 1686, lors de leur première expulsion, les Vaudois avaient obtenu du landgrave de Hesse-Darmstadt des terres à cultiver.

On se prévalut de cette cession pour réclamer, en 1689, le droit de fonder dans ce pays des colonies de réfugiés. De généreuses concessions leur furent accordées.

On y parle de cités à fonder, de tribunaux de commerce à ouvrir, de grandes industries à organiser. Hélas! il ne s'agissait que de quelques pauvres petits villages à construire au milieu des forêts : tristes abris de la misère et de l'adversité; ils ressemblent moins à des villes qu'à des hameaux de passage, rappelant la cabane du voyageur, ou la tente des patriarches dans le désert.

Au nord-est de Darmstadt s'étend un horizon monotone, dont le sol onduleux et boisé présente une multitude de petites collines qui s'enchevêtrent les unes dans les autres. C'est dans ces solitudes qu'ont été fondés cinq petits villages par les expatriés du

Piémont, ce sont : Rorbach[1], Wembach et Heim, peu éloignés les uns des autres ; puis Waldorf, et non loin Welchneureth, qu'on prononce seulement Neireth.

Rorbach fut la résidence de Montoux, et le chef-lieu des autres colonies fondées aux alentours.

Wembach en est fort rapproché. Le site est nu et peu fertile ; enfin un petit groupe de maisons, jeté sur la pente d'une colline, comme une poignée de copeaux et de pierres, constitue le hameau de *Heim*. On est là sur les limites de la Hesse. De belles forêts s'étendent en face du village sur un plateau taillé à pic.

Waldorf, situé fort loin de là, était, comme Rorbach, une résidence pastorale. C'est une petite bourgade parsemée de vergers et de jardins, et cachée au milieu des bois sur la rive gauche du Mein, à quelques lieues de Francfort.

Ces bois interrompus par de fréquentes clairières, où s'étendent des prairies humides, contiennent dans la banlieue de Waldorf des fermes isolées, dont quelques-unes sont habitées par des descendants de nos Vaudois.

Toutes ces modestes paroisses, fondées par les exilés du Piémont, demeuraient intimement unies avec celles du Wurtemberg. Leurs synodes se tenaient en commun ; leurs pasteurs participaient aux mêmes subsides ; et selon les besoins du troupeau ils pouvaient passer de l'une à l'autre colonie sans sortir de la même Église, tout en habitant des pays différents.

Mais, sous le rapport du bien-être matériel, les co-

[1] Ou mieux *Rohrbach*. Ce mot signifie *ruisseau des joncs*.

lonies du Wurtemberg furent plus favorisées; celles du grand-duché de Darmstadt étaient plus pauvres, et eurent beaucoup à souffrir, surtout après la révolution française.

En 1699, il y eut aussi des Vaudois qui s'établirent dans le grand-duché de Bade. Les concessions qui leur furent accordées par le grand-duc, Frédéric Magnus, étaient à peu près les mêmes que celles dont ils jouissaient dans les autres pays. La colonie de *Friderischsthal* fut fondée en 1710, près de Carlsruhe, par des Français réfugiés auxquels s'étaient joints quelques Vaudois du Pragela. Ce petit village est situé dans un pays plat, tout entouré de forêts, et à peu de distance du Rhin.

On ne peut indiquer avec précision tous les lieux dans lesquels purent s'établir, à cette époque, quelques-unes de ces familles vaudoises qui sortirent isolément, ou par petits groupes, de la vallée de Pragela, de 1698 jusqu'à 1730; mais une paroisse distincte fut fondée par eux dans le *pays de Hanau.* C'est celle de Waldensberg. Le comte Charles d'Issembourg signa, le 11 août 1699, les patentes de leur installation. Conçues sous l'influence de Walkenier, cet infatigable colonisateur de tant d'errantes familles, ces patentes renferment à peu près les dispositions qui avaient déjà été adoptées en leur faveur dans les autres pays où nous venons de les suivre.

Waldensberg est situé sur une plaine élevée qui s'appuie, comme un immense gradin, aux montagnes de Vogelsberg. La campagne est parsemée de noyers et d'autres arbres à fruits; les routes sont quelquefois bordées de pruniers; mais à mesure qu'on s'approche

de Waldensberg, elles sont moins bien entretenues. Le village est triste et isolé. Quelques petits jardins verdoyants, à côté des maisons, en égayent seuls l'aspect vulgaire et misérable.

Les exilés qui le fondèrent étaient sortis de Mentoules, en Pragela. Au début de leur colonisation, ils n'eurent pendant plusieurs années ni temple, ni école, ni maison pastorale; mais, grâce aux collectes étrangères et à leurs propres efforts, ils parvinrent, au bout d'un demi-siècle, à posséder ces trois choses réunies.

« Les habitants de la colonie, dit un pasteur du lieu [1], sont presque tous pauvres; pas un seul n'est riche; quelques-uns sont à leur aise; pas un seul n'est mendiant, quoiqu'il y ait plusieurs familles indigentes. Outre leurs terres, qui ne sont pas des meilleures, ils ont pour gagner leur vie deux industries qu'ils connaissent presque tous. Les uns font des bas pour des fabricants de *Lieblas*, village près de *Gelnhaussen*, ou pour des colporteurs; les autres sont peigneurs de chanvre. Ceux qui se livrent à ce métier se dispersent en automne, et vont sérancer dans les villages des environs, depuis la fin des moissons jusqu'au milieu de l'hiver. Ils reviennent la plupart le samedi soir, pour passer le dimanche dans leur famille et assister au culte. Ils ont conservé l'amour de leur religion et des mœurs simples et pures, de sorte que dans toute la contrée ils sont aimés et honorés, louant Dieu et se rendant agréables à tout le peuple, comme il est dit des premiers chrétiens. Ils parlaient au commencement le patois de leur pays, et comprenaient peu la

[1] M. Schmid, note du 5 juin 1824.

langue française ; ils parlent aujourd'hui le patois allemand, et comprennent peu le bon dialecte.

D'autres Vaudois s'établirent aussi à Offenbach, à Yssembourg et à Hanau. Enfin la colonie de Dornolzhausen, fondée surtout par les habitants du vallon de la Balma, en Pragela, fut une des dernières à se former. Elle est située à peu de distance de Hombourg, sur une colline nue, adossée au Tannus. Le nom de Dornolzhausen, qui signifie *maison des épines* ou *séjour des ronces*, indique assez l'état inculte et aride dans lequel se trouvaient les terrains où elle fut bâtie.

L'acte par lequel on concédait aux Vaudois cette maigre colline est daté du 4 mai 1699, et signé du landgrave Frédéric, ainsi que de Walkenier; ses dispositions sont calquées sur celles des autres pièces du même genre, déjà exposées dans ce chapitre.

Le pasteur Jourdan, qui desservait l'église de la Balma en Pragela, avait suivi ses paroissiens. Après sa mort, qui eut lieu en 1725, Dornolzhausen devint une annexe de l'église française de Hombourg. Cela dura jusqu'en 1755, où cette petite colonie eut de nouveau son pasteur spécial; sauf de 1809 à 1824.

La vie de ces modestes colons est aussi simple que celle de leurs frères de Waldensberg. Pauvres et laborieux, ils sont obligés de joindre les ressources de quelques petites industries à l'insuffisant produit de leurs terres. La principale de ces industries est la fabrication des bas de laine, qui faisait vivre autrefois presque toute la population, mais qui a diminué considérablement depuis 1808.

C'est, je crois, la dernière des colonies vaudoises

fondées en Allemagne dans laquelle le culte public se célèbre encore actuellement en français.

Quelques Vaudois, dit-on, se retirèrent aussi en Valteline, proche de *Gressonez*, où ils ont conservé jusqu'à présent l'usage de l'idiome de leurs montagnes.

Puisse le tableau des souffrances de leurs ancêtres, en rappelant aux Vaudois de nos jours les douleurs qu'ont souffertes leurs pères, les porter à jouir avec d'autant plus de zèle et de reconnaissance du sort paisible auquel la Providence les a enfin appelés !

CHAPITRE XVII.

DERNIÈRES VICISSITUDES; ÉMANCIPATION CIVILE ET POLITIQUE DES VAUDOIS DU PIÉMONT.

Malgré l'expulsion des réformés français qui se trouvaient en Pragela lors de la cession de ce pays au Piémont (en 1713), et celle de toutes les familles d'origine française qui s'étaient jointes aux habitants des autres vallées vaudoises lors de leur repatriation, il y eut encore, depuis le commencement du siècle jusqu'à 1730, un certain nombre de protestants d'origine étrangère qui vinrent à différentes époques, isolés ou en famille, s'établir parmi les Vaudois du Piémont; et comme si la Providence eût voulu faire concourir toutes les épreuves de ce petit peuple, et même le mauvais vouloir de ses ennemis, à la conservation sans mélange de son antique race, un nouvel édit d'expulsion vint frapper ces nouveaux venus, qui furent alors les derniers exilés dont le souvenir ait le droit de tenir une place dans l'histoire.

Cet édit de 1730 fut donné sous forme d'*Instructions au Sénat de Pignerol*. Ce n'était point une ordonnance royale, mais une pièce élaborée dans les bureaux du ministère, se bornant à rappeler toutes les principales dispositions des édits antérieurs relativement aux Vaudois, et présentant pour ainsi dire un code complet sur les matières. La défense de tolérer

parmi eux des protestants d'origine étrangère s'y trouvait mentionnée en première ligne. Ce fut aussi une des mesures ainsi recommandées qui reçut la première son application. Un millier de personnes s'expatrièrent à cette époque des vallées vaudoises, et furent pour la plupart reçues en Brandebourg [1].

Les autres dispositions qui se trouvaient rappelées dans ce code de défiance et d'oppression, pour être remises en vigueur avec une nouvelle sévérité, suivaient pour ainsi dire les Vaudois dans toutes les circonstances de leur vie.

Il leur était défendu : 1° d'acquérir des terres en dehors des limites de leur territoire et de s'établir ailleurs même pour commercer; 2° d'exercer aucune profession libérale : ils ne pouvaient être ni notaires, ni médecins, ni avocats, ni officiers civils de quelque ordre que ce fût; 3° il leur était interdit de faire des prosélytes dans l'Église romaine, et de s'opposer à son prosélytisme parmi eux; 4° de réclamer leurs enfants enlevés sous prétexte d'abjuration; 5° d'augmenter le nombre de leurs temples et de leurs ministres, dans l'intérieur même des vallées; 6° de tenir des assemblées religieuses, ou de simples réunions de prière hors de ces temples et sans la présence du pasteur. Il était enfin statué que le culte catholique pourrait être célébré dans leurs vallées, partout où le clergé de cette Église le jugerait convenable, fût-ce même en des lieux où il n'aurait pas un seul adhérent.

On conçoit combien ces mesures permettaient d'ar-

[1] Voir Dieterici, *Histoire de l'introduction des Vaudois en Brandebourg* (en allemand); Berlin, 1831.

bitraire et quelles armes elles mettaient aux mains des ennemis de la liberté religieuse.

Les Vaudois cherchèrent vainement à obtenir des dispositions plus équitables et plus douces. Les idées de tolérance qui commençaient à se répandre dans le monde, à l'abri de ce qu'on a appelé la philosophie du dix-huitième siècle, provoquaient de la part des défenseurs du passé une recrudescence de rigueurs contre tout ce qui semblait devoir leur être favorable.

Une longue suite de vexations rampantes et assidues, cauteleuses et acharnées, sourdes et tracassières à la fois, s'étendit alors comme un réseau étouffant sur l'Église vaudoise. En outre, cette Église souffrit, pendant presque toute la durée du dix-huitième siècle, d'une extrême misère, tantôt provenant des événements publics, tantôt causée par de mauvaises récoltes ou par le manque de travail et de commerce ; triste résultat des interdictions de toute nature qui pesaient sur les Vaudois. Elle était due aussi à la surabondance de leur population, resserrée dans les limites infranchissables des trois vallées où ils étaient parqués.

Cependant les services qu'ils eurent plus tard l'occasion de rendre à leurs souverains par la vaillance de leurs armes, leur valurent peu à peu quelques adoucissements.

« Vous savez, messieurs, leur écrivit l'intendant de Pignerol, en 1733, que Sa Majesté a déclaré la guerre. » C'était à propos de la guerre de Pologne, que l'empereur d'Autriche voulait faire passer sur le front de l'électeur de Saxe. La France s'y opposait, et le roi de Sardaigne s'allia à la France. Il joignit ses troupes à

celles du maréchal de Villars, et prit à l'Autriche diverses places en Italie. La mort du maréchal mit un terme aux exploits de Charles-Emmanuel III, mais ne l'empêcha pas d'en recueillir les fruits; car le traité de paix qu'il conclut l'année suivante avec la cour de Vienne augmenta ses États de tout le Novarais et de quelques autres terres lombardes.

Quelques années après (en 1747) eut lieu la bataille de l'Assiette, dont le succès fut dû principalement aux Vaudois, et dont la conséquence fut encore d'agrandir les États de leur souverain.

On commença alors de leur accorder quelques légères faveurs. Ils purent avoir des notaires de leur communion. La justice se montra moins partiale à leur égard, et l'autorité protégea même leurs intérêts en diverses circonstances. Mais l'Église romaine n'en mit que plus d'activité dans son antagonisme. Elle avait obtenu, en 1740, de nouvelles *Instructions* par lesquelles il était défendu aux Vaudois de recevoir des catholiques dans leurs temples, de clore leurs cimetières, d'acheter ou d'affermer des biens hors des limites tolérées, et d'avoir aucun rapport religieux avec les étrangers. — Les mariages mixtes sont aussi défendus, à moins que le conjoint protestant ne signe préalablement la promesse d'embrasser le catholicisme. (Et l'on conçoit combien il était facile de supposer ce désir ou de le faire naître, par l'appât de de quelque promesse, dans l'esprit irréfléchi de l'enfant.) Enfin, s'il arrivait qu'un protestant tombât malade hors des limites légales des vallées vaudoises, le pasteur ne pourrait aller le visiter sans être accompagné d'un laïque; il lui était défendu de passer la

nuit auprès du malade; il ne pouvait y séjourner qu'un jour, et devait s'abstenir d'y célébrer aucune espèce de culte. Tout exercice religieux, soit public, soit privé, était interdit à Saint-Jean. Encore moins était-il permis d'y avoir une école. Il était défendu au pasteur d'y résider, et s'il se trouvait appelé auprès d'un malade, il ne pouvait y passer plus d'une nuit; c'est alors que les Vaudois de Saint-Jean célébrèrent leur culte au Chiabas, temple bâti sur le territoire d'Angrogne.

C'est au moment même où paraissaient ces *Instructions* aggravantes, qu'un établissement spécial destiné à recevoir les enfants enlevés fut transporté de Turin à Pignerol.

Mais, en revanche, c'est alors aussi que commença de se former à Turin la petite paroisse vaudoise, qui depuis n'a fait que s'accroître, tandis que les législations exceptionnelles de 1730 et de 1741 avaient depuis longtemps cessé d'être appliquées.

Cependant les Vaudois, par suite de leurs nombreuses relations avec la France et avec Genève, se ressentirent vers la fin du siècle de l'influence croissante de l'incrédulité qui se propageait dans le monde, à la suite du grand mouvement d'indépendance et de rénovation dont Voltaire et Rousseau avaient été les plus illustres représentants.

Ce mouvement lui-même, étant descendu dans les classes inférieures, devait entraîner la chute de la monarchie française. Les scènes révolutionnaires dont la France fut le théâtre n'excitèrent d'abord, dans les vallées vaudoises, qu'un sentiment de prudente réserve. On conçoit néanmoins que d'ardentes sympa-

thies pour la cause de la liberté dussent faire en secret palpiter bien des cœurs dans ces pauvres vallées, si longtemps opprimées.

En 1792, la guerre s'était déclarée entre la France et l'Autriche. Le Piémont soutint cette dernière puissance. La France envahit le Piémont et y proclama la république le 2 février 1799. Les Vaudois l'accueillirent avec enthousiasme et favorisèrent la retraite des garnisons françaises, ainsi que des membres du gouvernement républicain, lorsque quatre mois après, l'invasion austro-russe, conduite par Souvaroff, eut reconquis cette province.

Mais bientôt Napoléon repasse les Alpes, il arrive à Milan, marche sur Alexandrie et bat ses ennemis à Marengo. Tout le Piémont et toute la Lombardie retombaient ainsi sous la domination de la France, et la république cisalpine y fut soudain proclamée.

« Cet événement, dit M. Monastier, faisait aux Vaudois une position comme ils n'en avaient jamais eu, comme ils n'auraient jamais osé l'espérer. En un jour, et comme par enchantement, ils voyaient tomber toutes les lois prohibitives sous lesquelles ils avaient si longtemps gémi. La barrière qui les séparait des autres citoyens venait d'être brisée. Un libre champ était ouvert à l'activité de leurs lumières et de leur industrie, et, ce qui leur était plus précieux que tout le reste, ils allaient jouir sans entraves de cette liberté religieuse pour laquelle ils avaient lutté pendant trois siècles. »

Les premières mesures furent en effet de proclamer la liberté de conscience, l'égalité civile de tous les citoyens. Mais comme la France était en hostilité

avec l'Angleterre, les fonds anglais que l'Église vaudoise recevait pour l'entretien de ses pasteurs lui furent retirés. Sa position devint critique. Dans plus d'une localité on vit les anciens de l'Église parcourir les maisons, quêtant le pain qui manquait à leur pasteur.

La commission exécutive du Piémont, pour subvenir à ces besoins, réduisit à treize le nombre des paroisses catholiques qui se trouvaient dans les vallées vaudoises, et affecta le revenu des quinze autres au traitement du clergé protestant de ces vallées. Le décret du 28 brumaire an IX joignait à ces ressources les rentes de l'hospice de Pignerol, destinées jusque-là à favoriser l'enlèvement des enfants vaudois, et déclarait le peuple vaudois digne de *la reconnaissance nationale*.

En 1805, lorsque Napoléon alla à Milan pour mettre sur son front la couronne de fer, il reçut à Turin une députation de la Table vaudoise[1].

— Êtes-vous un des membres du clergé protestant de ce pays? dit-il à Peyran, qui portait la parole.

— Oui, sire, et modérateur de l'Église vaudoise.

— Êtes-vous schismatiques de l'Église romaine?

— Non, point schismatiques, mais séparés.

Puis l'empereur, changeant soudain de conversation, comme sous l'influence d'un souvenir subit, lui dit :

— Vous avez eu des braves parmi vous?

[1] On donne le nom de *Table nationale vaudoise* au comité administratif des Églises vaudoises nommé par le synode annuel, pour veiller à leurs intérêts dans l'invervalle d'un synode à l'autre.

— Oui, sire; le pasteur et le colonel Arnaud qui reconduisit nos aïeux dans leur patrie.

— Vos montagnes sont les meilleurs défenseurs que vous puissiez avoir. César eut de la peine à traverser leurs défilés. La rentrée d'Arnaud est-elle exacte?

— Oui, sire; mais nous croyons que notre peuple a été assisté par la Providence.

— Depuis quand formez-vous une Église indépendante ?

— Depuis Claude, évêque de Turin, vers l'an 820.

— Quel traitement reçoit votre clergé?

— Nous n'avons maintenant aucun traitement fixe[1].

— N'aviez-vous pas une pension de l'Angleterre?

— Oui, sire; les rois de la Grande-Bretagne ont toujours été nos protecteurs et nos bienfaiteurs, jusques à récemment.

— Comment cela?

— La pension royale a été supprimée depuis que nous sommes les sujets de Votre Majesté.

— Êtes-vous organisés[2]?

— Non, sire.

— Présentez un mémoire; envoyez-le à Paris, et vous aurez cette organisation immédiatement.

Le modérateur, étant revenu aux vallées, s'empressa

[1] Les revenus qui avaient été accordés aux Vaudois par la commission exécutive (18 novembre 1806 et 3 janvier 1801), se trouvaient suspendus par le séquestre mis sur les biens nationaux. — Décret du 4 germinal an X (25 mars 1805).

[2] Pour comprendre cette question et surtout la réponse, il faut se rappeler qu'une loi organique pour les Églises protestantes de France avait été rendue le 18 germinal an X (24 avril 1802), et qu'il s'écoula quelques années avant que l'organisation nouvelle se fût partout établie.

de convoquer les maires et les pasteurs de toutes les communes vaudoises à une réunion publique, qui se tint en plein air, à Saint-Jean, sur la place des Blonats. Cette assemblée fit dresser un mémoire qui fut envoyé à Paris ; et le 25 juillet 1805, Napoléon signa un décret par lequel les Églises vaudoises étaient organisées en trois consistoriales; peu de jours après, il leva le séquestre que la commission des biens nationaux avait fait mettre sur les immeubles que la commission exécutive leur avait alloués à titre de dotation.

Dès la première réunion synodale qui eut lieu ensuite, on décida qu'un nouveau temple serait érigé dans la commune de Saint-Jean, où le culte public avait jusqu'alors été interdit aux Vaudois. Cet édifice, dont le gouvernement favorisa la construction, fut élevé de 1806 à 1808.

Le 2 avril de cette dernière année, à cinq heures et quarante-cinq minutes du soir, un tremblement de terre, dont les secousses se continuèrent pendant près de deux ans dans la province de Pignerol, se fit sentir à la fois à Turin, à Gênes, à Lyon, à Grenoble et à Genève. Un grand nombre de maisons furent détruites ou lézardées dans les vallées vaudoises. Dans les premiers jours la terre n'était pas un instant tranquille. Pendant une seule nuit on compta jusqu'à trente-deux secousses.

Des collectes furent faites à l'étranger, et l'Empereur accorda un demi-million pour soulager les nombreuses infortunes causées par ce sinistre. A la chute de Napoléon, le roi de Sardaigne remonta sur son trône.

Les Vaudois jugèrent à propos d'envoyer une députation à Gênes, pour le recevoir à son débarquement et lui recommander les destinées de leur patrie. Le nouveau souverain (Victor-Emmanuel I[er]) refusa de recevoir cette députation, et à peine arrivé à Turin, il fit paraître un édit qui remettait en vigueur toutes les anciennes mesures d'intolérance et d'exclusion portées contre les Vaudois.

Ceux-ci, redoutant avec raison les conséquences d'un retour si étrange à des rigueurs dont les lumières du siècle avaient fait un anachronisme, hasardèrent une nouvelle tentative pour obtenir quelque adoucissement à leur position. Les mesures qu'on avait rétablies contre eux étaient si arriérées, que plusieurs étaient déjà tombées en désuétude à la fin du siècle précédent. Ils espéraient, d'ailleurs, qu'en rappelant au roi les expressions de la lettre si bienveillante que son père avait jadis écrite en leur faveur, il consentirait à réaliser quelques-unes des promesses qui y étaient mentionnées.

Cette fois la députation fut reçue. J'accorderai tout ce que je pourrai, répondit le monarque; mais le clergé catholique ne laissa pas à ses bonnes intentions le moyen de se produire.

Bientôt, au contraire, on fit fermer le temple que les Vaudois avaient construit à Saint-Jean, et ils furent obligés de célébrer leurs services religieux dans l'ancien temple du Chiabas, bâti sur les confins d'Angrogne, malgré le délabrement de cet édifice depuis longtemps abandonné.

L'intervention des puissances étrangères et particulièrement des ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse,

qui se déclarèrent les protecteurs devoués des Vaudois, amena quelque adoucissement à la situation pénible qui leur était faite. Les actes d'oppression devinrent plus rares, les lois plus régulières ; le règne, jusque-là inégal, d'une civilisation qui semblait encore se chercher, acquit plus de calme à mesure qu'elle prit plus d'extension.

Les Vaudois ne prirent aucune part aux événements politiques de 1821, qui amenèrent l'abdication de Victor-Emmanuel IV en faveur de son frère, Charles-Félix ; mais ils adressèrent au nouveau roi leurs hommages par une députation qui ne fut pas reçue : « Dites-leur, s'écria-t-il, qu'il ne leur manque que d'être catholiques. »

C'était leur reconnaître beaucoup de qualités. Sous le règne de Charles-Albert, la situation de l'Église vaudoise s'améliora surtout au point de vue de son organisation intérieure et de ses progrès religieux.

Félix Neff, qui avait déjà réveillé la vie religieuse dans les profondeurs des montagnes du Dauphiné, qu'avaient jadis habitées les Vaudois, vint visiter ces derniers dans leurs vallées du Piémont.

Quoique son séjour n'y eût été que de peu de durée, des réunions de prière se formèrent en dehors du cercle officiel de l'Église. Avec la vie religieuse se réveillait le zèle pour les œuvres qu'elle produit. L'établissement d'un hôpital fut proposé au synode de 1823 ; et à la suite de collectes abondantes faites à l'étranger, on put mettre la main à l'œuvre, et en 1824 l'ouvrage était achevé.

A la même époque, le docteur Gilly, ayant attiré l'attention du public anglais sur les vallées vaudoises,

par le récit du voyage qu'il y avait fait l'année précédente, suscita et favorisa l'idée d'élever à la Tour un collége, qui fut ouvert quelques années après.

Une annexe de cet établissement ne tarda pas à se former dans la vallées de Saint-Martin, et M. Beckwith fut un des fondateurs qui y prirent le plus de part. C'est à lui tout particulièrement que l'on doit l'érection ou l'agrandissement d'une centaine d'écoles dans les vallées, avec les moyens d'y maintenir un enseignement digne de ces progrès.

Cette organisation de plus en plus complète des services publics et de l'enseignement faisait un devoir au corps ecclésiastique des vallées de fortifier les liens de la discipline et de la communauté de foi. Les articles de la discipline étaient épars dans une foule d'actes synodaux; l'un des membres de la Table, M. le pasteur Muston, prit à tâche de les recueillir et de les classer. Il consacra deux ans à ce travail, dont la rédaction fut ensuite revue par tous les membres de la Table, et enfin par le synode tout entier.

De son côté, le clergé catholique avait fondé un magnifique établissement de mission permanente dans le sein même des vallées vaudoises. La congrégation qui devait l'occuper avait été placée sous l'invocation de saint Maurice et de saint Lazare. Le nom de ces saints préside en Piémont à un ordre de chevalerie dont le roi est le grand maître. En cette qualité, Charles-Albert fut invité à assister à la dédicace de la nouvelle basilique.

On avait déjà donné des ordres pour préparer à la Tour les logements de la troupe de ligne qui devait servir de garde à Sa Majesté, lorsque le roi, qui

déjà avait visité ces vallées en qualité de prince de Carignan, dit noblement : « Je n'ai pas besoin de garde au milieu des Vaudois ! » et il renvoya ses troupes.

Le marquis de Luzerne, suzerain naturel de la vallée dont il porte le nom, demanda au souverain s'il accorderait aux milices vaudoises la faveur de lui servir de gardes elles-mêmes. Cette offre fut acceptée. Tous les hommes valides de la vallée formèrent la haie pour le passage du roi, et, après la cérémonie, l'accueillirent par de sympathiques acclamations et l'escortèrent jusque dans la petite ville de Luzerne. Le roi, ému d'une réception si cordiale, se plaça sur le seuil de la porte du palais qui lui servait de résidence et fit défiler en parade les compagnies vaudoises, selon leurs communes, et avec leurs drapeaux. Il salua chaque étendard, et reçut ensuite une députation de la Table vaudoise.

A son départ, des feux de joie furent allumés sur les montagnes ; et pour consacrer le souvenir de cette réception, Charles-Albert fit élever, à l'entrée du bourg de la Tour, une petite fontaine monumentale, avec cette inscription : *Il Re Carlo-Alberto*, *al popolo che l'accoglievacon tanto affetto*, M D CCC XLV [1].

Ainsi l'inauguration d'un établissement hostile à l'Église vaudoise devint pour elle une garantie de sécurité et l'occasion d'une preuve particulière de bienveillance de la part du souverain ; c'est même à titre de bienfaiteur des Vaudois que la décoration de l'or-

[1] *Le roi Charles-Albert*, *au peuple qui l'accueillit avec tant d'affection*, 1845.

dre de Saint-Maurice et Lazare fut plus tard accordée au général Beckwith.

Vers la fin de 1847, les réformes sociales et politiques, longtemps méditées par le gouvernement piémontais, commencèrent à se manifester. Le 22 novembre fut promulguée la loi organique des conseils de communes et de provinces, où nulle restriction n'était plus apportée à l'élection des membres des divers cultes. La création des gardes nationales suivit de près ce premier pas. Alors un homme d'État, cœur généreux et écrivain éminent, le marquis Azeglio, se mit à la tête des signataires d'une pétition adressée au souverain dans le but d'obtenir une complète égalité de droits civils pour les Vaudois et les juifs, que régissait encore en droit une législation exceptionnelle et oppressive.

L'esprit public soutenait ces démarches. Dans un banquet patriotique qui fut donné, à Pignerol, le 12 décembre, l'avocat Audifredi prononça un chaleureux discours distiné à exciter les sympathies publiques en faveur des Vaudois. « C'est à nous, dit-il, qu'il appartient de demander que la patrie soit pour eux une mère et non une marâtre ; à nous de crier les premiers : *Vive l'émancipation des Vaudois !* » Toute l'assemblée répéta avec enthousiasme ce cri d'affranchissement et de fraternité.

Deux semaines après, un banquet semblable avait lieu à Turin. Ces élans de progrès et de patriotisme étaient excités aussi par l'espoir d'une prochaine constitution représentative.

Le *Statut*, ou la charte constitutionnelle des États sardes, parut enfin, le 8 de février 1848. Cette charte

accordait une chambre élective et des conditions assez larges d'éligibilité. L'enthousiasme fut général; les Vaudois y participèrent, quoiqu'ils ne fussent encore que tolérés, conformément aux anciens édits.

Mais la liberté de la presse qui venait d'être proclamée permit à l'opinion publique de faire entendre sa voix en faveur de leur affranchissement. Bientôt le bruit se répandit dans la capitale qu'un décret allait être signé pour l'effectuer. C'était le 16 février, vers la fin du jour. Aussitôt une affluence de plusieurs milliers de personnes se porta sous les fenêtres du pasteur vaudois en résidence à Turin, considéré alors comme le représentant de toute sa patrie. Des hymnes patriotiques y furent chantés avec enthousiasme, et les démonstrations de la plus vive sympathie se prolongèrent jusque fort avant dans la soirée.

Le lendemain parut l'édit suivant :

« Prenant en considération la fidélité et les bons sentiments de la population vaudoise..., etc. 1° Les Vaudois sont admis à jouir de tous les droits civils et politiques de nos autres sujets..., » etc.

A peine ce décret eut-il été connu dans les vallées vaudoises, qu'il y excita un enthousisme universel.

« A la Tour, dit une lettre de l'époque, il y eut illumination générale. Dès le matin, le tambour réunit presque tous les habitants de la commune. Chaque compagnie avait sa bannière. On se rendit au temple des Topiers, où fut célébré un service divin extrêmement touchant.

« Plusieurs jeunes gens s'étaient exercés à chanter en chœur des cantiques d'actions de grâces; leur voix

se fit alors entendre, et cette musique, ce service religieux, ces bannières qui remplissaient le temple, le recueillement de tous les auditeurs, augmentaient l'émotion de chacun d'eux.

« Le lendemain vendredi était encore un jour de fête destiné spécialement à célébrer l'émancipation des Vaudois. On était allé sur les hauteurs, pour instruire les habitants des montagnes de la cause de ces réjouissances, et vers le soir, pendant que l'illumination se faisait dans la ville, des feux de joie s'allumaient sur toutes les cimes environnantes.

« A Pignerol aussi, dès qu'on eut appris la nouvelle de l'émancipation des Vaudois, ceux d'entre eux qui y étaient établis demandèrent au commandant la permission d'illuminer leurs demeures : ce qui leur fut accordé. La même autorisation fut offerte aux catholiques, qui eussent voulu se joindre à ces manifestations ; et le soir toute la ville était illuminée.

« De pareilles fêtes eurent lieu dans les autres communautés vaudoises. Presque partout les catholiques y prenaient part. A Saint-Jean, le presbytère se faisait remarquer par sa brillante illumination : le prieur a même fait sonner ses plus belles *baoudëttes*[1].

« Après un repas fraternel, les gardes nationaux de la commune se rendirent en corps auprès du doyen des pasteurs vaudois, le vénérable Josué Meille, qui vivait retiré à la campagne, et dont l'émotion était extrême. Ce bon vieillard, à cheveux blancs, passait des uns aux autres, embrassant toute cette jeunesse, et criant : *Viva la fratellanza*[2] !

[1] Carillon d'allégresse.
[2] Vive la fraternité.

« Dans chaque commune, un banquet patriotique avait réuni la plupart des citoyens, sans acception de culte, et plusieurs discours de circonstance y furent prononcés. On remarqua celui de M. le professeur Malan, qui fut dit dans le plus pur italien.

« Mais tout cela n'était rien encore en comparaison de ce qui se passait à Turin.

« On avait annoncé pour le 28 février une fête nationale, où toutes les provinces du Piémont devaient avoir leurs représentants, pour célébrer dans la capitale l'établissement de la constitution.

« Dès le 27, la députation vaudoise s'était mise en marche. On criait sur son passage : *Vivent nos frères vaudois! vive la liberté de conscience!* A Turin, les membres de cette députation, à laquelle s'étaient jointes volontairement beaucoup d'autres personnes, furent logés, au nombre de plusieurs centaines, dans des maisons particulières. Il y eut des négociants qui débarrassaient leurs magasins pour les transformer en dortoirs.

« Le lendemain matin, toute cette troupe, s'étant réunie sur l'esplanade de Porte-Neuve, organisa le cortége qu'elle devait former. Il était précédé par un groupe de jeunes filles vêtues de blanc ornées de ceintures bleues, et portant chacune une petite bannière à la main. Plus de six cents personnes venaient ensuite, ayant à leur tête un magnifique étendard en velours, sur lequel les armes royales avaient été brodées en argent, avec cette simple inscription : *A Carlo-Alberto i Valdesi riconoscenti*[1] !

[1] *A Charles-Albert les Vaudois reconnaissants.* — Cette ban-

« Les acclamations les plus enthousiastes accueillirent les Vaudois dans les rues de la capitale; les mouchoirs s'agitaient aux fenêtres, les fleurs pleuvaient du haut des balcons sur les jeunes filles qui marchaient devant eux. *Evviva fratelli Valdesi! Evviva l'emancipazione dei Valdesi*[1]*!* criait-on de tous côtés.

« Les Vaudois étaient salués par ceux mêmes qui ne les connaissaient pas; on leur pressait la main, on se félicitait du nouvel avenir de paix et de liberté que tous les cœurs entrevoyaient alors pour l'Italie. On vit même des prêtres s'approcher du cortége, et embrasser des Vaudois dans les rangs, en s'écriant: *Viva la fratellanza! viva la liberta!*

« Lorsqu'il fut question d'organiser la série de toutes les députations provinciales qui devaient défiler devant le palais de Sa Majesté, les commissaires de la fête assignèrent aux Vaudois la première place. « Ils ont été assez longtemps les derniers, dirent ils, « il est juste qu'aujourd'hui ils soient les premiers. »

« Il est impossible de donner une idée de l'empressement, de l'affection, des sympathies avec lesquelles ils étaient reçus. Il arrivait parfois, dans les rues même, qu'à la rencontre d'un nouveau venu on lui prenait le bras en s'informant d'où il venait, et s'il était Vaudois, on lui sautait au cou.

« Ah! c'est Dieu qui a fait toutes ces choses! A lui soient la gloire et les actions de grâces! Puisse-t-il bénir à jamais notre belle patrie! »

nière fut offerte à S. M., qui en remercia les Vaudois par l'intermédiaire du marquis d'Azeglio, dont la lettre, datée du 28 février, se trouve dans Bert, p. 345.

[1] *Vivent nos frères Vaudois! vive l'émancipation des Vaudois!*

Le défilé eut lieu; plus de trente mille bannières, appartenant à diverses corporations, passèrent en s'inclinant sous le balcon du roi.

Pendant ce temps, une révolution inattendue éclatait en France, amenée par le refus inintelligent d'une simple réforme électorale. La monarchie fut renversée, la république proclamée, et tous les peuples de l'Europe ressentirent le contre-coup de ces agitations.

L'Italie n'en fut pas exempte. Grâce aux embarras de la cour de Vienne, qui avait à réprimer l'insurrection au sein même de sa capitale, Milan et Venise chassèrent les Autrichiens de leurs murs; la Sicile se déclara indépendante du roi de Naples; la Toscane et Rome se donnèrent une constitution démocratique; le pape se retira alors à Gaëte, sous la protection du roi de Naples, qui était un Bourbon allié à l'Autriche.

Les États lombards-vénitiens avaient prononcé par le suffrage universel leur annexion au Piémont; l'Autriche voulut les reconquérir. Charles-Albert se mit à la tête des troupes italiennes, et fut battu à Novare; les Autrichiens rentrèrent à Milan à la suite d'une capitulation.

Un patriote qu'on eût fait marcher de pair avec Washington, s'il avait réussi, l'illustre Manin, défendait toujours Venise. Mais enfin il fut aussi obligé de se retirer devant la supériorité des armes autrichiennes. Le grand-duc de Toscane ainsi que le roi de Naples rentrèrent également dans leurs États; et le pape Pie IX, qui, lors de son exaltation, avait été pendant quelque temps l'espoir de la régénération

italienne, fut ramené au Vatican par les armes françaises.

Ainsi une réaction universelle vers le passé se prononçait partout en Italie. Le Piémont seul, que ses réformes avaient mis à l'abri des révolutions, continua de marcher dans la voie du progrès. Charles-Albert, qui, après la bataille de Novare, avait abdiqué en faveur de son fils, se retira en Portugal, où il mourut à Oporto, le 28 juillet 1849.

Son fils, Victor-Emmanuel II, s'appliqua à consolider les institutions constitutionnelles fondées par son père, et à poursuivre dans un sens national toutes les améliorations compatibles avec ses alentours. Il était soutenu dans cette œuvre par un ministre habile, Camille de Cavour, dont le nom se rattachera désormais au souvenir de l'unité italienne, rendue possible par son audace prudente et sa diplomatie à longue portée, mises au service d'un patriotisme toujours actif.

Les Vaudois profitèrent de la liberté qui leur était laissée pour étendre le champ de leur évangélisation et augmenter le nombre de leurs paroisses. Un beau temple fut construit à Turin; d'autres lieux de réunion religieuse s'ouvrirent à Gênes, à Nice, Faval, Courmayeur, etc.

Cependant le régime politique de la France venait encore de changer. Le président de la république avait été nommé empereur. La situation du Piémont devenait de plus en plus tendue avec l'Autriche.

En 1858, les troupes autrichiennes envahirent le Piémont; mais celui-ci s'était ménagé l'alliance de la France, et le nouvel empereur, Napoléon III, fit passer en Italie, avec une rapidité prodigieuse, des armées

de secours, qui furent reçues comme les libératrices du pays.

Les batailles de Magenta et de Solferino justifièrent ces prévisions. Par la paix inattendue de Villafranca, la Lombardie fut cédée à la France, qui la remit immédiatement au Piémont. En même temps, les petits États de Toscane et de Modène, de Parme et de Plaisance, se déclarèrent indépendants, et voulurent passer également sous le sceptre de Victor-Emmanuel. Les Romagnes suivirent bientôt leur exemple.

En 1860, le synode vaudois, tenu au Pomaret, décida que la faculté de théologie établie à la Tour, dans le collége fondé par Gilly, serait transportée à Florence.

En même temps, un patriote piémontais, déjà connu par la vaillance avec laquelle il avait défendu la république éphémère de Rome, et qu'on pourrait considérer comme un des derniers représentants de ces *condottieri* italiens, pleins d'audace et d'ambition, ou de patriotisme et de dévouement, mais toujours héroïques dans leurs entreprises, Garibaldi, de Nice, dont l'héroïsme généreux s'enflammait aux idées de liberté et de nationalité italiennes, ayant appris qu'une insurection avait éclaté en Sicile, aux cris de « Victor-Emmanuel, roi d'Italie ! » s'embarqua pour cette île, suivi d'un millier de volontaires résolus.

Ayant conquis la Sicile, il passa dans le royaume de Naples, où l'attendaient de semblables succès. Un vote universel déclara ces États réunis au Piémont, ou plutôt l'avénement de l'Italie comme grande puissance sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

Un parlement, où se réunirent les députés de toute

la péninsule, sauf de la Vénétie et de Rome, s'ouvrit bientôt à Turin; et en février 1861, Victor-Emmanuel II fut proclamé roi d'Italie.

Ainsi les Vaudois acquéraient le droit d'aller relever en Calabre les Églises qu'ils y avaient autrefois possédées.

Puissent-ils s'étendre sans s'amoindrir, afin qu'on n'ait pas à dire un jour : C'est quand leur pays était petit, que le peuple fut le plus grand!

L'esprit évangélique a fait leur grandeur et leur force; puisse-t-il ne jamais les abandonner! Et selon les expressions de Janavel : « Que la crainte de l'Éternel se tienne en sentinelle au-devant de leur cœur, plus puissante que nulle épée! »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.



